



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

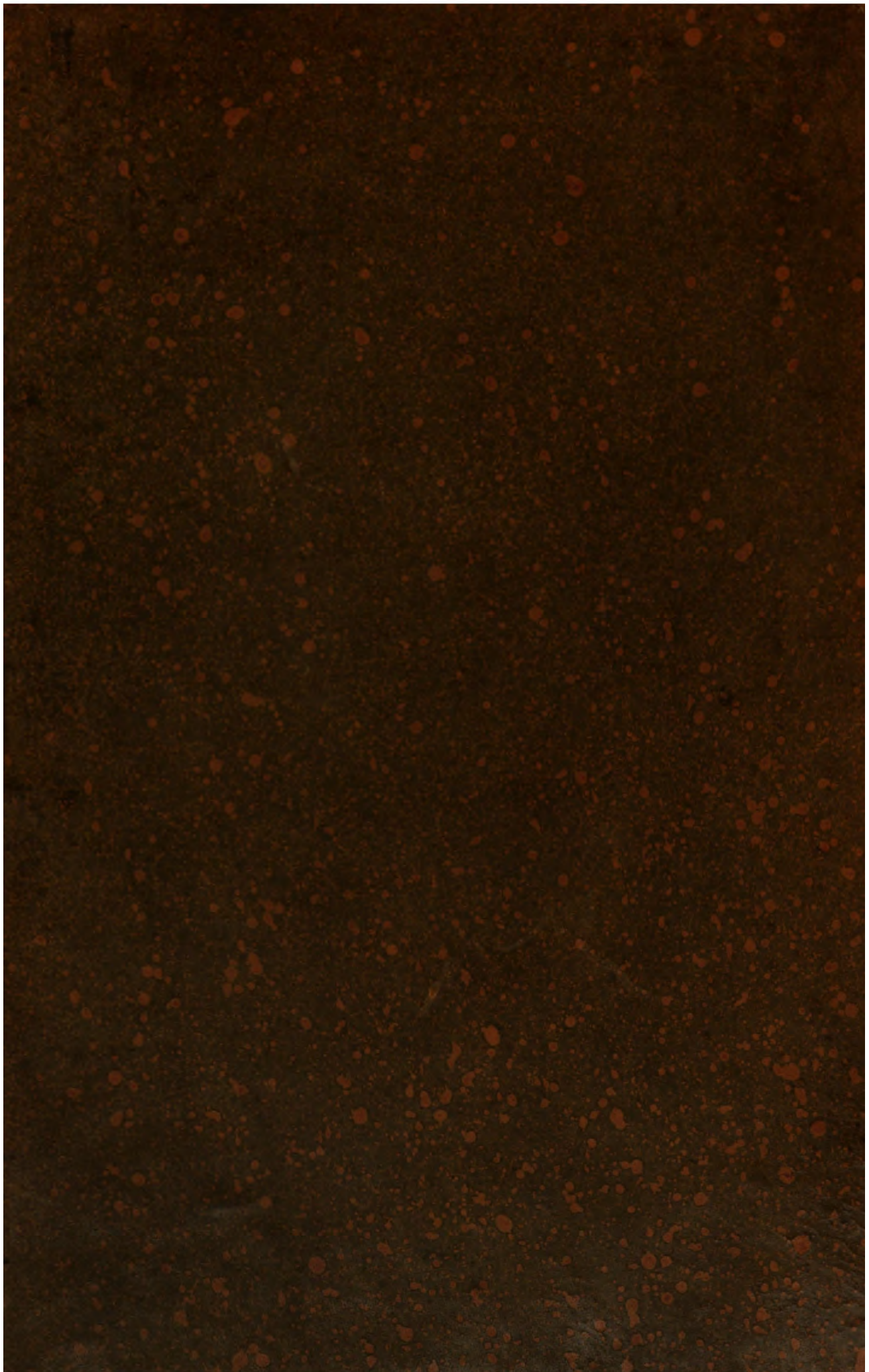
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



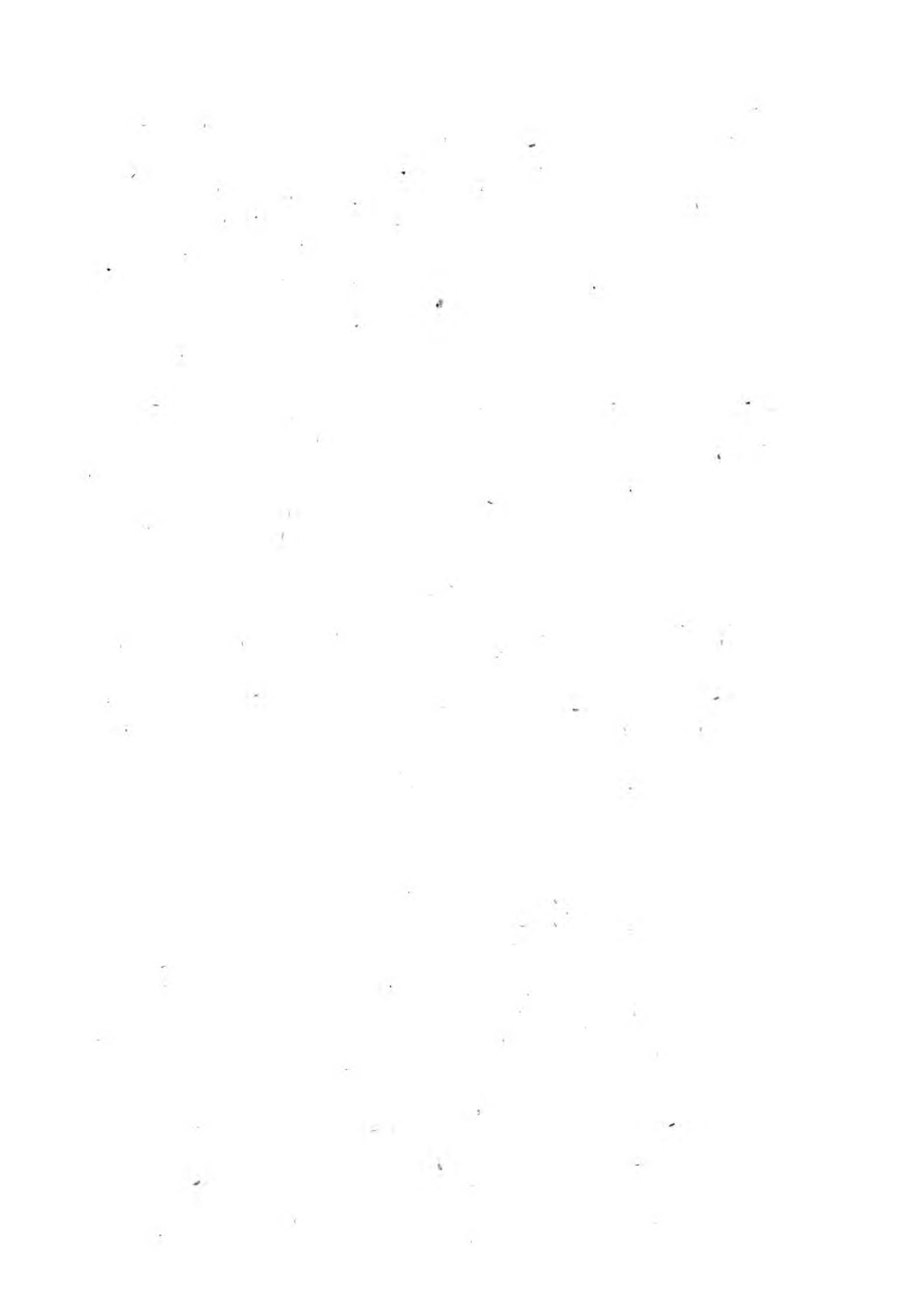
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



catalogue

[The body of the document contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is scattered and difficult to discern.]





BS. 8°  
A 191.

**COLLECTION**  
**UNIVERSELLE**  
**DES**

**MÉMOIRES PARTICULIERS,**

**RELATIFS**

**A L'HISTOIRE DE FRANCE.**

**TOME XXXI.**

**CONTENANT** *les Mémoires de FRANÇOIS DE  
SCEPEAUX, Sire DE VIEILLEVILLE, & Comte  
de Duretal, Maréchal de France ; commen-*  
*çant en 1527, & finissant en 1571.*

**XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.**



**I**L paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXXI.

A LONDRES,

*Et se trouve à PARIS*

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.



# M É M O I R E S

D U M A R É C H A L

D E V I E I L L E V I L L E .

S U I T E

D U S I X I È M E L I V R E .

C H A P I T R E X X X I .

*Sentimens du Roi sur cette victoire.*

**L**E Roy, pour se relever de l'inquiétude où cette despesche l'avoit mis, fist incontinant appeller M. de l'Aubespine, pour escrire à M. de Vieilleville, & luy envoyer la mesme lettre de son Ambassadeur par courrier exprès; affin de l'esclaircir en toute diligence du contenu en icelle. Mais M. le Mareschal de Saint-André arrive là-dessus, qui luy présente ledict Sieur Duplessis-Greffier, avec telles paroles : *Sire, louez Dieu. Voicy des nouvelles terribles & miraculeuses de Metz; car par la vaillance & très-saige conduite de M. de Vieilleville, douze cens hommes en ont deffaiçt plus de quatre mille. Qu'il plaise à Vostre Majesté escouter ce Gentilhomme qui tout présentement arrive de sa part.*

Tome XXXI.

A

Si on eust donné au Roy une Duché, il n'eust pas esté plus aise ny content. Et ayant tendu la main audit Dupleffis, qu'il baïsa, les genoux en terre, il envoya querir M. le Connestable, MM. les Cardinal de Lorraine & Duc de Guyse : puis luy demanda ses lettres qui portoient seulement créance ; lesquelles il présenta à Sa Majesté ; & eulx arrivez, il luy commanda de parler. Lors il commença son discours depuis la prise du Gardien à la porte du Pont - Yffroy, qu'il poursuivit avec telle grace, ordre ( 8 ) & assurance jusques à la mascarade des faulx Moynes, sans oublier la diligence de l'assiette des embuscades, la furie du combat, & de point en point toutes les circonstances en la mesme forme & maniere qu'il est contenu aux Chapitres cy-dessus, que le Roy & toute l'assistance à chambre pleine, en reçurent ung incredible contentement.

Mais M. le Connestable demanda *où étoient les Enseignes, Guydons & Cornettes de si grandes deffaiçes.* Ledit Sieur Dupleffis luy respondit, *qu'il n'y en avoit point ; & qu'il sçavoit bien qu'en une entreprise secrette comme ceste-là, on ne porte jamais de drapeaux ; car il ne fault qu'une seule enseigne arborée pour la descouvrir.*

Le Roy comme à demy-fasché de ceste demande, luy dist qu'il s'amusoit à mettre les choses en doute, & ne consideroit pas que la vigilance, diligence & soing incomparable que M. de Vieilleville a eu de sa charge, a faulvé la ville de Metz du feu, & d'estre perdue pour la Couronne de France; car s'il eust mis, par négligence, la prise du Moyne à quelque aultre, elle estoit du tout abbrazée; car il ne luy falloit, y estant entré, que une heure pour jouer son jeu; & adjousta Sa Majesté ces mots : *Je meure, si M. de Vieilleville n'est digne de manier ung empire; ayant grand honte de ma honte, de le laisser long-tems croupir en si basse charge.* Puis demanda au Sieur Duplessis quelle aultre chose il avoit à luy dire : qui luy respondit que M. de Vieilleville supplioit très-humblement Sa Majesté de luy donner congé de la venir trouver; ayant desjà passé trois ans & plus qu'il n'a jouy de l'heur de sa présence; & qu'il luy plaist faire élection de quelque homme d'honneur, pour y commander tandis qu'il sera absent : aussi qu'il luy semble n'estre par Chevalier de l'Ordre, encore qu'il y ait traeze mois qu'il en ait esté honoré, si Sa Majesté ne luy en met le collier sur les espaules, suivant

le serment & le vœu qu'il en a fait; pour lequel maintenir, il refusa de le prendre de M. de Nevers.

A quoy Sa Majesté répliqua qu'il estoit plus que raisonnable; & qu'il avoit semblablement une extrefme envie de l'approcher de sa personne; commandant à M. de l'Aubespine de luy faire une bien ample depesche, suivant cela : & sur le champ M. de la Chappelle-Byron fust choisy pour aller à Metz y commander en son absence, avec commandement de s'apprester en diligence pour s'y acheminer, & fut dict au Gentilhomme, qu'il eust à suivre M. de l'Aubespine, pour prandre de luy par escrit, le discours qu'il avoit au Roy de la journée des embuscades, affin de le faire imprimer. Mais il en tira ung de son sein, signé Vieilleville, qu'il presenta à Sa Majesté. *Comment!* dist le Roy : *puisque vous l'aviez, que ne me l'avez-vous donné d'entrée?* Pour ce, Sire, respondi-il, *que je me suis tant fié en ma memoire, & en ce que j'ay veu en combattant, que j'ay pris la hardiesse de le reciter devant Vostre Majesté, en quoy je ne seray poinã surprins d'aucune obmission, ou de bien peu de changement.* Ce que le Roy voulut esprouver, commandant à M. de l'Aubespine de

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 5

le lire : qui fut trouvé tout conforme à son récit. De quoy Sa Majesté le loua bien fort , & toute l'assistance. Et fut envoyé , incontinent , ce discours à l'Imprimeur , pour le mettre en lumiere , mais le Roy mesme en voulut faire l'intitulation qui estoit telle :

« La journée des embuscades (a) , faite  
» par le Sieur de *Vieilleville* , Chevalier de  
» l'Ordre du Roy , Gouverneur & Lieutenant  
» Général pour ledict Seigneur à Metz ,  
» Capitaine de cinquante hommes d'armes  
» de ses ordonnances , & Conseiller en son  
» Privé-Conseil , sur le Comte de *Mesgue* ,  
» & ses troupes de Luxembourg , le 20  
» d'Octobre 1555 , entre Metz & Théonville ;  
» ensemble , la mascarade des faulx Cordeliers  
» de la Royne de Hongrie , & de leur  
» folle entreprise. » Chose qui estoit très-plaisante à veoir ; car on y adjousta en rihme & en prose beaucoup d'autres gail-lardises.

Ledict Sieur Duplessis séjourna deux jours

(a) Il paroît que cette relation, quoique imprimée, n'existe plus, puisque le Continuateur du Père le Long, en la citant, renvoye aux Mémoires de Vieilleville ( Voyez Biblioth. Hist. du Père le Long, Tome II, p. 228, n°. 17677. )



à la Cour auquel fut fait présent de cinq cents escus, & couché sur l'estat du Roy en office d'Eschanson : & en servit Sa Majesté avant partir. Mais il ne voulut desloger, que premier il n'eust veu M. de la Chapelle-Byron, après avoir dict tous ses adieux, esloigné de trois lieues de Fontainebleau, poursuyvant son voiyage avec son train. Puis print la poste, continuant ses diligences, fort content & satisfait en son ame d'avoir esté si heureusement & à souhait depesché, & d'avoir fait si dextrement sa charge.

Son arrivée à Metz en resjouist quelques-uns & des principaulx; mais toute la garnison, quasi, & la pluspart des habitants s'en attristerent; car il leur entra en la fantaisie qu'il luy en adviendroit comme au Sieur de Gonnor, qui n'y peult jamais rentrer, depuis qu'il en fust sorty; & ce qui plus les troubloit en ceste apprehension, provenoit de ce qu'ils cognoissoient M. le Conestable ne luy estre pas favorable, & que M. le Cardinal de Lorraine se laissoit fort posseder au Cardinal de Lenoncourt, qui luy estoit ennemy; aussi qu'ils sçavoient tous, que le Sieur de Gonnor pourchassoit à vive force de rentrer en son Gouvernement, par subtiles menées & secretes praticques, soustenu en

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 7

cela , par toute la Maison de Guyse , de laquelle il estoit créature , & en tenoit son advancement , jusques à le pousser de demander au Roy réparation de son honneur , d'avoir esté jecté de telle façon hors d'une place en laquelle il estoit Gouverneur Lieutenant de Sa Majesté , lorsque l'Empereur l'assiegea , où il avoit fait de grandes preuves de ses diligences , fidelité & valeur , n'en demandant aultre juge ny tesmoing , que Sa seule Majesté ; & d'en avoir esté ainsi debouté , il veult sçavoir d'elle en quoy il l'a offensé ; car s'il en demeure là , sans faire paroistre à tous les Princes & grands du Royaume son innocence , ce seroit une marque d'opprobre , reprochable à jamais à sa posterité.

C H A P I T R E X X X I I .

*Monsieur de la Chapelle-Byron arrive à Metz pour y commander pendant le voyage que M. de Vieilleville devoit faire à la Cour.*

**O**R , sur ces doubtes & imaginations , un courrier arrive six jours après ledict Dupleffis , de la part de M. de la Chapelle-Byron ; qui dist l'avoir laissé à Ligny , sous Bar-le-Duc ; & estre venu demander escorte pour passer

en feureté les bois de l'Abbaye de Rynvault : à quoy M. de Vieilleville fist pourveoir en toute diligence, pour l'envie qu'il avoit de partir : & envoya querir le Comte de Sault, pour le mener avec luy à la Cour; pensant effectuer sa conception.

On fait marcher de Thoul deux cents harquebuziers; & partent de Mets deux cents chevaulx, conduits par le Chevalier de Lancques; bien qu'il ne fust besoing de tant de forces; car les garnisons de la Duché de Luxembourg estoient si lasses & harassées de la guerre, qu'elles avoient perdu couraige: veu, encore, que depuis la journée des embuscades, M. d'Espinaÿ, avec ses chevaulx ligiers, soustenu d'environ trente hommes d'armes que menoit M. de Vadancourt, leur avoit donné une terrible *estrette* (a) à quatre lieues au deffous de Théonville, devers Trieves, où il en demeura six-vingts-quinze sur la place, & trente-deux prisonniers qu'il presenta à M. son beau-pere, qui fust infiniment resjouy de ceste belle entreprise, & de ce qu'elle avoit si bien & si heureusement réussi; n'y ayant fait perte que de trois hommes seulement, & de cinq bleffez.

Adverty que fut M. de Vieilleville que

(a) Attaque.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 9

M. de la Chapelle avoit couché au Pont-à-Mousson le Samedi, pour venir le Dimanche dîner à Metz ; il luy fist dresser un bataillon de vingt Enseignes de gens de pied, des plus lestes & mieux acoustrés qu'il estoit possible de veoir, à quart de lieue de la ville ; car il n'y avoit harquebuzier, qui n'eust le morion gravé ou doré ; ny picques, qui n'eust le corselet & la bourguygnote de mesme ; & luy, se trouva, accompagné de M. d'Espinay, de M. de Thevalle, & de quarante ou cinquante Gentilshommes, à la teste de ce bataillon pour le recevoit.

Aussitost que l'escorte parut, il marche audevant, & tout le bataillon quant & quant, à vingt pour ranc, tous les Capitaines en chef avec leurs *rudaches* (a) & espées nues, comme s'ils eussent voulu combattre à la teste ; les Portenseignes avec leurs drappaulx, au mytant ; & les Lieutenants à la queue, avec pareilles armes ; le tout si bien ordonné, que c'estoit chose merueilleusement belle à veoir, & très-plaisante ; car tout ce pays-là est plain & descouvert, sans hayes ny buissons, qui s'appelle la plaine de Fristau.

Quant ce vint à l'approcher, les harquebuziers à cheval de l'escorte, tirent ; &

(a) Rondaches.

ne fault demander si ceulx du bataillon respondirent ; & fust la joye fort grande à la rencontre de ces deux Seigneurs, qui s'entrembrasserent & caresserent de grande affection : puis tournants visàge , prindrent le chemin de la ville par la porte Champenoise, tousjours marchants devant eulx, toutes les susdictes troupes, le tambour battant, fanfares de trompettes, & scopeterie sans cesse.

M. de Vieilleville, après le disner, qui fut somptueux, luy presenta le Sergent-Major, & tous les Capitaines, ung pour ung ; les luy nommant par leurs noms, sans oublier leurs louanges & valeurs. Semblablement, tous les Commissaires & Controlleurs des guerres & de l'artillerie, Trésoriers, Payeurs, Munitionnaires, Clercs des vivres, & toutes sortes de gens là résidents & attachez pour le service du Roy, jusques aux canoniers.

Cela fait, & les lettres du Roy distribuées, & la lecture de son pouvoir faite en plaine assistance, ils s'allèrent pourmener sur les ramparts.

Le Lundy matin, il commença à luy faire veoir les granges de l'artillerie, les munitions de toutes sortes, les greniers, les caves & les fonds de tous les deniers que pouvoient avoir les Trésoriers de l'extraor-

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. II

dinaire de la guerre , des reparations , & de l'artillerie. Semblablement, tous les procès criminels que le Prevost avoit entre les mains, instruits ou à instruire ; & sur-tout celuy des Cordeliers , qu'il luy recommanda très-instamment de faire vuider les premiers , & qu'il falloit necessairement mettre hors de ce monde ung si pernicieux & très-redoutable incendiaire. Ce que luy promist M. de la Chapelle , non-seulement sur son honneur & sa vie , mais sur son ame : qui trouva , pour sa part , ceste meschanceté très-estrange & très-dangereuse , après qu'on la luy eust fait entendre : & furent ainsi conferants ensemble de tout l'estat de Metz , & des grandes intelligences qu'il avoit avec les Princes de l'Empire, sans oublier les chiffres d'entre luy , & les pensionnaires occultes , & agents secrets en Allemagne de Sa Majesté , par l'espace de trois jours. Durant lesquels M. de Vieilleville luy tint fort bonne maison , & à cinq ou six de ses Gentilshommes , attendant que ses gens eussent approvisionné son logis. Et dès le Lundy mesme , il le fist exercer l'estat de Gouverneur ; comme de donner le mot , decreter toutes les requestes , entendre toutes plaintes , & porter au soir les clefs des portes en son logis , encore

qu'il s'en voulût à toute force excuser ; mais il luy fallut passer par-là. Et le quatriesme jour, qui estoit le Mercredy, nous partismes pour aller à la Cour, laissant Madame de Vieilleville en la garde de son gendre & de son neveu, en esperance de brief retour.

### C H A P I T R E . X X X I I I .

*Monsieur de Vieilleville arrive à la Cour.*

**N**OSTRE partement nous fist deux visaiges, l'un fort joyeux, mais l'autre fort triste. Car tous les Capitaines, esperants que le Roy recompenseroit leurs services, & qu'il imprimeroit leurs noms en sa mémoire, par le bon rapport que luy en feroit celuy qui leur avoit si long-tems commandé, en estoient très-aïses, & l'eussent desja voulu devant Sa Majesté ; mais les habitants en général, & de toutes qualitez sans un seul excepter, y avoient ung regret infini qu'ils nous tesmoignerent par abondance de larmes en leurs adieux, estants tousjours en l'imaginaire opinion cy-dessus recitée, pour la crainte qu'ils avoient de le perdre, & ne le reveoir jamais.

Nostre voyaige fut de huit jours. Et par

toutes les villes où il passa, on le receut fort honorablement. En quoy le Gouverneur de Chaallons, en l'absence de M. de Nevers ne s'espargna pas ; car il vint avec le Clergé, Gens de justice, & les Chefs de l'hostel de l'hostel de ville, audevant de luy, plus de demie-lieue. Je laisse les harangues à part que luy firent ces trois Estats : mais celle des Juges estoit fort excellente.

Estants à Rozay en Brie, il envoya devers le Marechal-des-logis du Roy annoncer sa venue ; & luy faire entendre sa troupe, qui estoit d'environ soixante chevaux, pour les accommoder ; mais incontinant que le Cardinal de Lenoncourt, qui tenoit les premiers rancs à la Cour sous la faveur de M<sup>rs</sup>. de Guyse, sceust qu'il approchoit, il se retira en une sienne Abbaye nommée Barbais, ou Barbeaux, distante d'environ lieu & demie de Fontainebleau.

Enfin nous arrivâmes à la Cour, accompagnez de M. le Prince de la Roche-sur-Yon, & de M. le Marechal de St. André, qui luy estoient venus audevant, environ quart de lieue. Et après s'estre présenté au Roy, qui le receust très-humainement, & avec ung fort bon & riant vifaige, il se retira en sa chambre, qui estoit en la basse-cour,



pour se raffraichir & changer d'habits. Mais il n'y fust gueres que Sa Majesté ne le renvoya querir. Et estant arrivé, Elle le fist entrer en son cabinet, qui fut fermé; où ils furent plus d'une grosse heure. Et à l'yssue de-là, il trouva tous les plus Grands de la Cour, qui attendoient que le Roy sortit; lesquels il salua selon leurs rancs: car il en sçavoit l'usage. Des ungs il fut receu cordialement; des aultres à la courtisanne: mais de tous, il ne se donnoit pas grand peine; puisque son Maistre luy avoit fait une telle & si joyeuse démonstration de sa venue, & d'un si grand contentement de ses services. Tout le reste de la journée se passa en visites, de chambre en chambre, & commença par celle de la Royne, qui le receust très-humainement; comme firent Mesdames Elisabeth & Claude ses filles & aultres Princesses là presentes.

Le lendemain le Roy luy mist le grand Collier de l'Ordre sur les espaules; mais avec telle pompe & cérémonie, comme s'il l'eust créé de nouveau Chevalier. Car il porta luy-mesme son grand Manteau de l'Ordre & grand Collier, à la Messe, en pareille magnificence qu'au propre jour de St. Michel. Et furent faits Chevalier de l'Ordre ce jour-là,

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 15

M. de Bouillon (a), fils aîné du Mareschal de la Marche, & le Charny (b), pour luy faire compagnie ; qui ne l'eussent esté de long-temps : car ils estoient encore fort jeunes & sans aucun merite (c). Eulx aussi, remarquants ceste aventure, l'appellerent tousjours depuis, *leur pere d'honneur*. Il y eust beaucoup d'autres Princes, & d'autres Grands, qui

(a) Henri-Robert de la Marck ne devint Duc de Bouillon & Prince de Sedan que l'année suivante 1556, par la mort de son père. Il étoit né le 7 Février 1539, & par conséquent il n'avoit alors que 16 ans. Ce fut lui qui remit au Roi Henri II, en 1559, le château de Bouillon avec ses dépendances au-delà de la riviere de Sémoy, pour satisfaire aux conditions du Traité de Cateau-Cambresis, par lequel on étoit convenu que ce château seroit rendu à l'Evêque de Liège, sans préjudice des droits du Prince de Sedan.

(b) Léonor Chabot, Comte de Charny & de Bu-fançois, qui fut dans la suite grand Ecuyer de France. On ignore l'année de sa naissance. Tout ce que l'on fait, c'est que sa mère, Françoise de Longwy, avoit été mariée en 1526; & il ne nâquit apparemment que quelques années après, puisqu'il étoit encore fort jeune en 1555.

(c) L'Auteur, en disant que ces deux Seigneurs étoient *sans aucun mérite*, vouloit dire seulement qu'ils n'avoient pas eu le temps de mériter, par leurs services, d'être faits Chevaliers de l'Ordre.

accompagnerent le Roy en ceste magnificence, avec leurs manteaux & colliers ; mais, M. le Cardinal de Lorraine, qui y devoit par honneur assister, estant Chancelier de l'Ordre, n'y comparut point, s'excusant *sur sa colique* ; aussi peu M. le Connestable, qui n'y devoit toutesfois faillir, comme le plus ancien Chevalier de France ; se disant tourmenté *de sa migraine* : cependant Sa Majesté decouvroit assez toutes ces faintises & *simultes* (a).

#### C H A P I T R E X X X I V.

*Plaintes faites par le Cardinal de Lorraine en plein Conseil contre M. de Vieilleville, en faveur du Cardinal de Lenoncourt. Response de M. de Vieilleville aux reproches de ce Prélat.*

**L**E jour ensuyvant, qui estoit le troisieme de nostre arrivée, M. le Cardinal de Lorraine, voulant attaquer M. de Vieilleville sur le fait du Cardinal de Lenoncourt, luy dressa une subtile partie ; car il supplia le Roy de se trouver au Conseil, & qu'il avoit un fait d'importance à proposer pour son service. Sa Majesté ignorant que ce pouvoit estre, commanda d'assembler la compagnie.

(a) Prétextes.

Et estant

Et estant selon leurs rancs, au nombre d'environ vingt-cinq ou trente, que Princes, Cardinaulx, que Gouverneurs de Provinces, Chancelier, quelques Evesques & Maistres de requestes, il commença sa harangue, qui devoit estre bien longue par le progrès de son exorde; mais la dexterité de M. de Vieilleville en retrancha plus de la moitié, comme il s'ensuivt :

« Sire, & vous tous Messieurs qui estes  
 » icy assemblez, vous sçavez que de tout  
 » temps nos Roys ont tellement embrassé la  
 » protection & augmentation du St. Siegé  
 » Apostolique, qu'ils se peuvent vanter par  
 » sur tous les Princes & Potentats de la  
 » Chrestienté qu'il est estably maintenant &  
 » conservé en sa grandeur & sainteté par  
 » leurs armes & moyens; car ils n'ont point  
 » crainct de mettre sus de grosses armées sans  
 » y rien espargner, & leur faire passer les  
 » monts, la mer & aultres dangereux des-  
 » troicts, pour s'opposer & faire resistance  
 » aux ennemis de Dieu & de son Eglise. En  
 » quoy ils ont esté si favorablement assistez  
 » par nostre Sauveur Jesus-Christ, Chef d'i-  
 » celle, qu'ils sont tousjours retournez vic-  
 » torieux, & ont remis les Papes en leurs  
 » Sieges, qui en avoient esté expulsez par

» la tyrannie des Princes leurs voisins. Les  
» uns y font allez en personne avec leurs ar-  
» mées, comme Charlemagne qui myst Pape,  
» Leon, à la confusion du Roy de Lom-  
» bardie; les aultres y envoyerent des braves  
» Lieutenants avec triomphantes armées;  
» comme de fraische mémoire, le grand Roy  
» François, qui y despescha le Sieur de Lau-  
» trech, pour delivrer le Pape Clement,  
» de la misere & captivité en laquelle les  
» Hespaignols & Allemants l'avoient reduict  
» avec tout le corps du très-sacré Senat des  
» Cardinaulx, estants pour lors à Rome. Or  
» maintenant, Sire, & vous tous Messieurs,  
» qu'il se presente une très-grande plainte  
» de l'un des pilliers de ceste très-sainte  
» Eglise, & qui est du bois duquel on fait  
» nos très-saincts Peres les Papes, car il  
» porte tiltre de Cardinal, de la grande &  
» insupportable oppression qui luy a esté faite,  
» de l'avoir déchassé & comme banny de son  
» Evesché, & en laquelle il n'a osé se trouver  
» ny comparoir, il y a plus de deux ans,  
» pour veiller & faire son devoir sur son  
» troupeau, au grand mespris du saint Siege  
» Apostolique non-seulement, mais de toute  
» l'Eglise Gallicane...

Sur ceste parole, M. de Vieilleville se

leve; & s'adressant au Roy, luy va dire tout hault: « Sire, je vous supplie très- » humblement vouloir imposer silence à M. » le Cardinal de Lorraine, de tant que » vous affectionnez le bien de vostre service, » & ceulx qui y font leur devoir sans repro- » che; & me tant favoriser, que de me donner » audience; car je vois bien que ce langaige » m'attaque, & s'adresse directement à moi. »

M. le Cardinal voulut repartir: mais le Roy luy faisant signe de la main, commanda à M. de Vieilleville de parler; qui commença de ceste façon:

« Sire, il n'estoit pas grand besoin que » M. le Cardinal de Lorraine prînt son » theme de si haut, pour tomber sur un » si foible & povre subject, qui est pour » le faict du Cardinal de Lenoncourt; car » il n'y a personne en ceste très-illustre » Compagnie, qui n'ait deu penser à l'en- » trée de sa harangue, que nostre Saint » Pere & tout le saint Siege Apostolique » eussent esté assiegez, ou par les Turcs ou » aultres ennemis du nom Chrestien, & qu'il » vouloit persuader Vostre Majesté de mettre » sus une grosse armée, & l'exploicter en » personne, à l'imitation de nos anciens » Roys vos predecesseurs, pour les aller » secourir.

» Mais puisqu'il n'est question que du  
 » fait du Cardinal de Lenoncourt, vostre  
 » voyaige, Sire, est rompu, & vos finances  
 » ne sortiront point de vostre espargne pour  
 » dresser une armée ( plusieurs de la compai-  
 » gnie, à ces mots se prindrent à soubrire );  
 » car tout presentement j'esclaireray Vostre  
 » Majesté des occasions qui le meuvent à se  
 » plaindre de moy, que l'on jugera fort ai-  
 » sément estre mal fondées ».

« Et pour commencer, Sire, je vous diray  
 » que quand je deffendis aux sept Parraiges  
 » de Metz de créer ung Maistre-Eschevin,  
 » puisqu'ils le tenoient de l'Empire; & que  
 » j'en voulois créer ung qui tiendrait son  
 » estat de la Couronne de France, ainsi que  
 » dès-lors j'advertis Vostre Majesté & tout  
 » vostre Conseil, il eut si grand creve-cœur,  
 » parce que son neveu le devoit estre, sui-  
 » vant les anciens statuts de l'Empire, qu'il  
 » sortit de la ville, & se retira en une vil-  
 » lette dépendante de son Evesché, nommé  
 » Vich, distant de Metz environ huit lieues;  
 » & n'y est pas entré depuis; qui est la pre-  
 » miere plainte; & par laquelle vous voyez,  
 » Sire, qu'il s'en est banny & exilé de soi-  
 » mesme ».

« Et pour venir à la seconde; il avoit,

» comme Seigneur du temporel & spirituel  
 » de l'Evesché de Metz, droit de monnoye,  
 » qu'il faisoit battre & forger au coing de  
 » ses armoiries, que je feis casser, pour  
 » deux raisons. La premiere, que l'on m'eust  
 » jugé indigne de ma charge, de tollerer  
 » qu'une aultre monnoye que celle de mon  
 » Roi & souverain Seigneur & Maistre eust  
 » eu cours en une ville qui luy appartient,  
 » de laquelle l'entretienement luy revient à  
 » plus de quarante mille escus par moys :  
 » car de luy souffrir ung compaignon, il n'y  
 » avoit aulcune apparence ; & m'eust esté  
 » à jamais reprochable, jusques à me pou-  
 » voir accuser, par ceste connivence, de  
 » quelque participation ou profit, ou pour  
 » le moins d'une trop grande stupidité ».

« L'aultre, qui estoit par trop perniscieuse :  
 » car les Officiers de ceste monnoye estoient  
 » gens ramassez d'Allemaigne, de Flandres  
 » & de plusieurs Provinces de ce Royaume,  
 » là pluspart faulx-monnoyeurs, souffleurs  
 » d'alquemye (a) & billonneux, qui s'es-  
 » toient venus reffugier à Metz, pour évi-  
 » ter les rigueurs de la justice en leurs pays,  
 » qu'il recevoit tous ; & ce qui m'en donna  
 » lumiere, fut un jeune garçon de leur

(a) Souffleurs d'alchymie.



» troupe, qui alloit amassant par toute la  
» Lorraine des carolus à l'espée, desquels,  
» avec deux ou trois coups de marteau, il  
» forgeoit une demie-reale d'Espaigne de  
» deux sols & six, sans aultre artifice de feu  
» ny de fricasserie : aussi que desja je m'es-  
» tois apperceu que de tout l'argent que je  
» distribuois aux monstres des gens de pied  
» qui se font tous les moys, & de celuy que  
» l'on paye pour les reparations tous les  
» Dimanches, qui estoit infini, le tout en  
» monnoye Françoisse ; l'on n'en voyoit,  
» deux jours après, une seule espece ; &  
» avoient cours en leur place, sa monnoye  
» & celle de Flandres & de Bourgoigne &  
» des pays circonvoisins. Ce garçon avant  
» aller au supplice, me descouvrit toute leur  
» meschanceté ; qui fut cause que je fyz  
» rompre tous leurs fourneaulx, & pandre  
» tout ce que je peus attrapper de ceste  
» canaille. Et fault bien dire que le Cardi-  
» nal y sentoit grand prouffit & beaucoup  
» d'abus, veu qu'il affermoit sa monnoye  
» dix mille florins du Rhin tous les ans :  
» qui a esté l'un des plus prouffitables &  
» nécessaires reglemens que j'aye faict en  
» mon gouvernement, depuis que m'en  
» avez honoré, & qui luy doit bien souvent

» revenir *au runge* (a) : car ce n'est pas en-  
 » richir ung Estat, d'en énerver douze ou  
 » quinze mille livres de rente par an.

« Sa troisieme plainte, Sire, est qu'il y  
 » a trois villettes dépendantes de son Eves-  
 » ché, Vich, Moyenvich & Marfal, assez  
 » voisines les unes des autres, & sur le  
 » grand chemin de Metz & de Strasbourg,  
 » & d'autres bonnes villes marchandes, où  
 » les Bourguignons, principalement les gar-  
 » nisons de la Duché de Luxembourg ve-  
 » noient faire les courses, favorisez des  
 » habitans desdites villettes; dedans lesquel-  
 » les, après avoir destrouffé les marchands,  
 » ils venoient départir leur butin. Dequoy  
 » j'advertis le susdist Cardinal, le priant d'y  
 » commettre quelque honneste Gentilhomme  
 » qui m'advertiroit fidèlement en bon &  
 » fidele François, quand il y auroit gens en  
 » campagne pour envoyer après, & y don-  
 » ner l'ordre qui y seroit nécessaire; car il ne  
 » passoit gueres de gens par-là qu'ils ne fus-  
 » sent volez. Mais il me fist responce que  
 » son Evesché estoit en pays neutre, & qu'il  
 » ne vouloit pas offenser la neutralité : aussi  
 » qu'il seroit mal convenable à ung Evesque  
 » de messer parmy la spiritualité les arme-

(a) A la pensée.

» & faire la guerre. Dequoy je m'irritai de  
» telle sorte, que je fis incontinant sortir de  
» Metz deux compagnies de gens de pied,  
» que j'envoyay à Marsal en garnison; &  
» le Comte de Sault avec sa compagnie  
» de chevaux ligiers pour y commander,  
» & en tout ce pays-là; qui y fait si bien  
» son devoir, que l'on n'entend plus parler  
» de ces coureurs ny voleurs. Et davantaige,  
» ayant fait fortifier Marsal, comme il se  
» trouve aujourd'huy, il favorise merveil-  
» leusement la descente des levées de gens  
» de cheval & de pied, que vous faites  
» sortir d'Allemagne pour le service de  
» Vostre Majesté; & quant ores (a), il ne  
» me serviroit que de courtine pour la ville  
» de Metz, si l'Empire se vouloit desbonder  
» pour la recouvrer, la despence que je y  
» ay faite ne seroit pas inutile ny perdue;  
» & quand cela adviendroit, ce qui ne peult,  
» car je suis trop aimé & respecté des plus  
» grands Princes de l'Empire, je creverois  
» plustost qu'aultre que moy se mist dedans  
» avec promesse que je ose bien avancer  
» à Vostre Majesté d'y faire passer quatre  
» bons mois à une armée Imperiale, pre-  
» mier que d'y estre forcé; pour vous don-  
(a) Même.

» ner loisir de mettre sus vos forces, &  
 » pourveoir à tout vostre estat de Metz &  
 » pays Messin, & empescher ung siege.

« Quant à sa quatriesme plainte : incon-  
 » tinant qu'il deslogea de la ville de Metz,  
 » je me vins camper en son Palais Episcopal,  
 » que je trouvai si dyapré, luisant & enrichy  
 » de peintures contre les parois & vitres  
 » des salles & chambres, que c'estoit chose  
 » très-belle à veoir. Mais je me desdaigné  
 » bien fort de son ingratitude; que jouissant  
 » de plus de soixante mille livres de rente  
 » des bienfaicts de la Couronne de France,  
 » & qui sont assiz & situez dedans vostre  
 » Royaume; toutesfois il n'y avoit une seule  
 » remembrance de nos Roys, non pas une  
 » povre seule fleur de lys; mais tout estoit  
 » remply d'aigles à double teste, avec les  
 » armes d'Austriche sur leur estomach; item  
 » les armes de Lorraine & de quelques Sei-  
 » gneurs des Pays-Bas; entre aultres du  
 » Comte d'Aiguemont, escartelées, *de Lor-*  
 » *raine ou de Vaudemont.* Mais ce qui plus  
 » m'estonna, fust qu'en sa galerie qu'il nom-  
 » moit *Paradis*, les portraits de cinq ou six  
 » Empereurs y estoient; entre lesquels je  
 » choisys celuy de l'Empereur aujourd'huy  
 » regnant, ennemy juré de vostre couronne

» & grandeur ; qui fut cause que je les feis  
 » tous abattre & déchirer.

« C'est en somme, Sire, tout ce dont le  
 » Cardinal de Lenoncourt se peult plaindre  
 » de moy, que je soubmets au jugement de  
 » Vostre Majesté, & de toute ceste très-  
 » illustre & incomparable assistance. Mais je  
 » vous supplie très-humblement vouloir or-  
 » donner qu'il comparoisse en ce lieu, pour  
 » dire plus amplement ses griefs : car de se  
 » justifier par la bouche de M. le Cardinal  
 » de Lorraine, c'est se targuer de sa gran-  
 » deur, pensant par ce moyen mettre le  
 » droit de son costé, sur esperance de me  
 » faire perdre la parole ; & crois qu'en ceste  
 » intention il s'est absenté de la Cour ; car  
 » il y estoit le jour que je y arrivay ; &  
 » encore qu'il ne soit que à une lieue d'icy,  
 » il n'y est toutesfois oncques puis venu :  
 » de ceste mesme façon il s'est banny de la  
 » ville de Metz & de son Evesché ».

### C H A P I T R E X X X V .

*Le Cardinal de Lenoncourt quitte la Cour &  
 se retire à la Charité-sur-Loire.*

**A**LORS le Roy demanda à M. le Cardi-  
 nal s'il n'avoit eu aultre subject de l'amener

au Conseil que cestuy-là; qui luy respondit que Sa Majesté n'avoit entendu que l'une des parties. *Comment !* réplique le Roy, *vous voyez qu'il n'en veult pas estre crû, & demande que le Cardinal de Lenoncourt comparoisse :* & s'adressant à M. le Chancelier, luy commanda d'envoyer devers luy à Barbais, le sommer de se trouver demain au Conseil; &, pource qu'il estoit de qualité, de députer quelque noble personne pour accompagner l'Huissier du Conseil, qui luy signifieroit cest adjournement; & qu'il faisoit bien cognoistre la foiblesse de son droit & de sa cause, d'y procéder de telle façon, & ne la venir point deffendre en personne, estant si près de la Cour comme il estoit, & non malade. Et sur le champ furent ordonnez ung Maître des Requestes & ung Secretaire du Roy, Maison & Couronne de France, pour cest effect. Mais Sa Majesté avant se lever & rompre l'assemblée, prononça bien hault ces mesmes paroles.

« J'advoue & approuve tout ce que M.  
 » de Vieilleville a fait par cy-devant en son  
 » Gouvernement de Metz; & déclare de-  
 » vant toute ceste assistance, qu'il ne se  
 » sçauroit mieux faire en une charge; car  
 » toutes ses actions en général redondent

» merveilleusement au bien, prouffict & con-  
 » servation de tout mon Estat de de-là, à la  
 » gloire de ma Couronne, & à l'entretene-  
 » ment de la confédération, intelligence &  
 » bonne amitié que j'ay avec les Princes &  
 » Estats de l'Empire ». Ceta dict, il se leva  
 comme en colere.

Mais M. de Vieilleville, après avoir très-humblement remercyé Sa Majesté d'ung si honorable tesmoignaige de ses services, la supplia de s'arrester & d'entendre encore une parole. Ce que le Roy fist sans se rasseoir; qui estoit, que le Cardinal de Lenoncourt ne s'estoit pas du tout absenté pour le regard des plaintes susdites, mais plustost de crainte d'estre descouvert en si bonne compagnie de ses actions privées & domestiques, qui estoient autant desbordées & dissolues, que de Prélat de France, non-seulement; mais surpassoient fort scandaleusement la pudicque modestie requise & ordonnée à ceux de son bonnet; qu'il reservoit à déclarer avec vérité, quand il comparoîtroit en ceste assemblée. Là-dessus le Roi s'en va, disant qu'il n'en doubtoit point, & qu'il le cognoissoit il y avoit longtemps. Mais le Cardinal de Lorraine qui avoit entendu le tout, deslogea le premier, ayant la main sur

l'estomach, se plaignant ou faignant se plaindre *de sa colicque*.

M. Olivier, Chancelier de France, qui respectoit fort les dignes serviteurs du Roy, principalement ceulx de grand mérite & de telle qualité qu'estoit M. de Vieilleville, luy dict qu'il venoit de recevoir de son Roy ung tel & si grand honneur, qu'il n'y avoit Prince en France qui n'eust bien desiré d'estre gratifié d'ung pareil; & devoit bien remarquer & se souvenir à jamais d'une si heureuse journée. Et affin que la mémoire ne s'en puisse perdre, il commanda au Greffier du Conseil de luy despescher en bonne forme l'Arrest ou Sentence prononcée par la propre bouche du Roy, séant en son Conseil d'Etat privé, que l'on appelloit en ce tems-là *l'estroist Conseil*; & qu'il y vouloit luy-mesme apposer son attache pour le valider davantage, & servir d'approbation d'un acte si nouveau, & non encore advenu depuis qu'il estoit constitué en l'estat de Chancelier. Et adjousta ces paroles: « *Mais que* (a) vous » ayez cest acte, Monsieur, en forme authentique, comme j'espere le vous faire » délivrer demain, signé & scellé, vous vous » pourrez vanter de deux choses; l'une,

(a) Lorsque.



» d'avoir de belles & bonnes armes pour  
 » vous deffendre contre toutes les calomnies  
 » & impostures de vos ennemis ; l'autre,  
 » que ce Conseil s'est tenu au grand accrois-  
 » sement de vostre honneur & bonne re-  
 » nommée, & à la confusion de ceulx qui  
 » la vous pensoient oster ». Après ces pa-  
 roles il s'en alla ; & avec luy les Evesques,  
 Présidens & Maistres des Requestes qui l'at-  
 tendoient selon la coustume : car les Princes  
 & aultres Grands avoient suivy Sa Majesté.

Ceulx qui estoient ordonnez pour assister  
 l'Huissier en l'exécution du résultat, parti-  
 rent au disner, mais trop tard : car le Car-  
 dinal de Lenoncourt estoit desjà deslogé de  
 son Abbaye, par l'advertissement du Cardi-  
 nal de Lorraine, & retiré à Paris en toute  
 diligence ; qui fut cause qu'ils revindrent  
 trouver M. le Chancelier, qui se courroucea  
 fort asprement ; & leur commanda d'aller  
 jusques-là pour effectuer leur charge, disant  
 qu'il ne s'esbahissoit plus si le Cardinal de  
 Lorraine estoit fortly le premier du Conseil  
*avec sa colicque.*

Ils obéissent au commandement ; mais  
 parce que ces deux Cardinaux avoient des  
 picqueurs à relais pour s'entre-advertir, ils  
 ne le y trouverent plus ; & sceurent à l'hostel

de Rheims, où il avoit logé & couché une nuit, qu'il estoit allé chez son frere, le Comte de Nantheuil, qui estoit à Nantheuil sous Dampmartin en Gouelle, un très-plaisant chasteau en son assiette, & fort superbement basti. Ils donnerent jusques-là; mais s'estans présentés au Comte, il leur dist qu'il estoit allé traverser la campagne pour prendre la poste, & se retirer droit en son Prieuré de la Charité-sur-Loire. Dequoy ils furent fort esbahys; n'estans pas toutesfois d'avis d'aller après, ny de passer outre; mais s'en retournerent à la Cour faire leur rapport au Roy, à M. le Chancelier, & plusieurs autres des plus grands du Conseil; qui tous se prindrent à rire, donnans gaing de cause à M. de Vieilleville, puisque sa partie adverse reffusoit la lice. La risée augmenta encore davantage, quand ils sceurent qu'il vouloit permuter son Evesché avec M. le Cardinal de Lorraine.

Telle fut la fin de la dispute d'entre M. le Cardinal de Lenoncourt & M. de Vieilleville; qui ne fut jamais advenue, si on eust voulu tollerer toutes les grandeurs, entreprises & remuemens, dont le susdit Cardinal se vouloit autoriser en la ville de Metz & en son Evesché, & faire valeter M. de Vieilleville.

Cependant M. de Gonnor estoit aux escoutes de ce qui réussiroit de ce contraste, sur l'esperance que la grandeur de M. le Cardinal de Lorraine, qui embrassoit à vive force la cause de son confrere, feroit débouter M. de Vieilleville de son Gouvernement; & par ce moyen y rentrer. Mais il en fut à son grand regret, frustré: encore que M. le Connestable & tous Messieurs de Guyse, horsmis le Cardinal de Guyse (a), s'y fussent favorablement bandez. Mais le serviteur fidele, accompagné d'entendement & de valeur, se targue tousjours contre ses malveillans de la faveur de son maistre, que ses braves & signalez services luy ont acquise, & par laquelle il dissipe, renverse & fait fondre en ung moment tous les aguets, conseils, monopoles & affronts de ses ennemis. Non pas que M. le Connestable fut de ce nombre, & qu'il luy voulust autrement beaucoup de mal; mais seulement il se déplaçoit de ce qu'il tenoit ce Gouvernement par aultre moyen que le sien: car telle estoit son humeur, comme nous avons dict ailleurs, qu'il vouloit qu'un chacun fut avancé par sa faveur, affin que tout le monde luy eust de l'obligation, & que ses enfans, dont il

(a) Neveu du Cardinal de Lorraine.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 33

avoit nombre , s'en peussent quelque jour prévaloir après sa mort.

En quoy ils estoient tous deux bien appointez : car si le Daulphin eust faict donner, sans le Roy, le plus sublime estat de France à M. de Vieilleville, il l'eust reffusé tout à plat, & ne l'eust pris, si cest advantaige ne luy fust venu du propre mouvement de son Maistre : car il ne vouloit demeurer à personne vivante obligée, fors à celuy d'où luy provenoit l'honneur & le bien.

CHAPITRE XXXVI.

*Supplique des Cordeliers de Metz, qui avoient voulu livrer la ville au Comte de Mesgue. M. de Vieilleville découvre au Comte de Sault le dessein qu'il a de lui donner sa seconde fille en mariage.*

**S**UR la fin de Novembre audiçt an M. de la Chapelle-Byron fist courir le pacquet qui portoît l'execution du Gardien (a) & des

(a) Brantôme prétend que la trahison de ces Religieux fut cause que M. de Vieilleville protégea dans la ville de Metz le *Prêche* & la religion Huguenote. Il ajoute qu'il y fut aussi porté par le desir de ménager les Princes Protestans d'Allemagne, & de tenir les Huguenots en paix de ce côté-là. Et il dit ensuite que

vingt Cordeliers que nous avons laissez prisonniers en la tour d'Enfer; qui fut telle, que quand ils sceurent que M. de Vieilleville estoit allé à la Cour, ils entrerent en desespoir de leur vie : car le Sieur de la Chapelle ne leur avoit rien promis; & ne pouvoient ignorer que leur procès ne fust parfait & tout instruit. Et ung Mercredy au soir, le Prevost leur vint dire qu'ils s'entreconfessassent, & qu'ils ne seroient pas le lendemain à telle heure en vie; & que, pour cest effect, affin qu'ils pensassent en leur conscience, il les tiroit hors des cachots, les laissant pisse-messe ensemble.

Mais au lieu de cela, le Prevost retiré, ils commencerent, comme enraigez, à maudire le Gardien & quatre aultres des plus anciens, desquels il s'estoit aidé pour séduire & attirer le reste à son entreprise; car ils devoient avoir chacun une abbaye; leur di-

cela le fit soupçonner d'être Protestant. Mais on verra par la suite de ces Mémoires, que ce soupçon étoit très-mal fondé. Il est vrai que M. de Vieilleville ne fut jamais partisan de la Maison de Lorraine; mais il fit toujours la guerre aux Huguenots, quand ils prirent les armes contre le Roi; & il étoit du nombre de ceux qu'on appelloit en ce temps-là *les Politiques*. Voyez la Notice qui précède ces Mémoires.

fans une infinité d'injures & d'opprobres ;  
 & que leur meschante & dampnable ambi-  
 tion d'estre Evesques & Abbez , les avoit  
 ruynez & perdus , au grand scandale de leur  
 ordre & profession. Puis se haulserent telle-  
 ment de paroles par leurs repliques , que  
 surmontez de colere , les saeze batirent tant  
 le Gardien & les quatre , que le Gardien  
 mourut sur la place ; & les quatre furent si  
 outrez (a) , qu'il les falut mener le lende-  
 main en une charette avec le mort au sup-  
 plice. Et furent ainsi pendus ; ausquels firent  
 compaignie dix aultres ; & tous en leurs ha-  
 bits , sans oublier le froc. Les six qui res-  
 toient , parce qu'ils estoient fort jeunes , &  
 comme novices , firent seulement amende  
 honorable , la corde au col , la torche ar-  
 dente en la main , pieds nuds & à genoux ,  
 durant l'exécution de leurs freres & com-  
 paignons ; puis chassiez de là ville avec *for-  
 ban* (b) ; & renvoyez aux Pays - Bas en dire  
 les nouvelles à la Reyne de Hongrie : & fust  
 ceste execution faicte devant leur couvent.  
 De quoy Sa Majesté fut fort aise , ne se pou-  
 vant garder de hault louer la prompte dili-  
 gence de M. de Vieilleville , en la capture

(a) Si maltraités.

(b) Banissement.

du Gardien ; car s'il s'en fust remis en quelque aultre, il ne luy falloit que une heure pour abbrazer (a) la ville, & mettre son entreprise à execution ; disant en oultre qu'il n'oublieroit jamais la journée des embuscades, pour estre la chose la plus digne & memorable qui soit advenue de trois cens ans en France : tant pour la très-saige conduite & très-guerriere ordonnance qui en fust faicte, que pour le très heureux événement d'icelle. Mais on ne se pouvoit garder de rire de ceste sorte de confession, qui tomba en proverbe à la Cour ; car quand on voyoit Paiges ou laquais s'entre-gourmer, on disoit *qu'ils se confessoient comme les Cordeliers de Metz.*

Or, par les chemins de Metz à la Cour, M. de Vieilleville se descouvrit à M. le Comte de Sault du desir qu'il avoit qu'il épousast sa seconde fille, Madamoyselle de Vieilleville, l'une des filles de la Reyne ; qui en fut si ravy d'aïse & de joye, qu'il luy voua pour jamais toute obeïssance & service ; & sans qu'il avoit entendu que M. de Duilly, Grand Sénéchal de Lorraine & Gouverneur du Duc, la pourchassoit pour son fils, il y

(a) Brûler.

à longtems qu'il luy en eust fait parler & escrire.

Arrivez à la Cour, ainsi unanimes & accordans en mesme conception, quand Mademoiselle de Vieilleville vint avec la Gouvernante des filles de la Reyne saluer son pere, où estoit présent le Comte de Sault, il luy en jecta quelques paroles à la traverse, non pas trop pregnantes (a); mais elles estoient assez suffisantes pour faire penser à la Damoyfelle, qui estoit de très-bon esprit, que son pere luy presentoit ung serviteur.

Et dès-lors en avant, le Comte de Sault alloit souvent en la chambre des filles de la Reyne visiter sa maistresse, se mettant en despence, & comme l'on dict, sur le bon bout, pour se faire valoir; car de toutes les parties qui se dressoient à la Cour parmy la jeunesse, comme de courses de bagues, carrouzelles, à la paulme, combattre à la barriere, & d'autres exercices dont les jeunes Princes & Seigneurs se donnent du plaisir, il estoit tousjours des premiers, & en rapportoit souvent le prix; & en ung bal royal, il avoit, par sa disposition & bonne grace, la principale vogue: aussi qu'il donna entrée à la Cour à une sorte de dance qui s'appelle

(a) Pressantes, ou plutôt positives.



*la volte de Provence*, qui n'y avoit jamais esté dancée; laquelle a eu depuis grand cours partout le Royaume: encore disoit-on qu'il l'avoit inventée; car plusieurs l'appelloient *la volte de Sault*; où il y a quelque apparence pour l'éthimologie du mot & des traicts qui s'exercent en ceste dance: car l'homme & la femme s'estant embrassez tousjours de trois en quatre pas, tant que la dance dure, ne font que tourner, virer, s'entre-soublever & bondir. Et est ceste dance, quand elle est bien menée par personnes expertes, très-agréable.

Ainsi se passerent les mois de Novembre, Décembre, Janvier & quasi Fevrier; hormis que nous sejournaſmes à Paris environ trois semaines, pour donner ordre à beaucoup d'affaires; principalement de procès d'assez grande importance, qui furent jugez à son prouffit, tant pour ce que le droit estoit (a) de son costé, que pour les lettres que le Roy, la Reyne, M. le Chancelier, & d'autres escrivirent en sa faveur.

(a) S'il avoit bon droit, pourquoi écrivoit-on en sa faveur? C'est ne pas faire honneur aux Juges, de croire que cela ait pu influencer sur eux.

## C H A P I T R E X X X V I I .

*Madame Claude de France conseille à Mademoiselle de Vieilleville d'épouser le fils du Comte de Duilly, de la Maison du Châtelet.*

**L**E dixiesme de Fevrier audit an nous retournasmes à la Cour, où estoit arrivé M. de Vaudemont dix jours auparavant, qui venoit d'épouser Madamoyselle de Nemours; & l'avoit accompagné M. le grand Sénéchal de Lorraine, ayant avec luy, sur l'esperance cy-dessus mentionnée, M. de Duilly, son fils. Et pour y parvenir, avant partir de Lorraine, comme fin & ruzé, il avoit passé par Metz, pour faire entendre à Madame de Vieilleville beaucoup de choses touchant le mariage de leurs enfans; & qu'il en avoit desja conféré avec M. de Vieilleville, qui avoit remis sa responce à quand il seroit à la Cour; & qu'il le y alloit trouver exprès pour y mettre une fin, la suppliant d'escrire, par son fils là present, à Madamoyselle de Vieilleville, pour avoir seulement l'honneur de luy dire de ses nouvelles.

Madame de Vieilleville, qui ne rejetoit nullement ceste alliance, mais qui ne sçavoit

pas aussi ce qui s'estoit passé entre M. Formary & le Comte de Sault ( car il estoit *si peu uxorieux* (a), qu'elle ne sçavoit jamais de ses secrets que la dernière ), s'accorda facilement à la demande du grand Sénéchal; & donna à son fils une favorable lettre, qui luy servit d'entrée. Et dès le mesme jour de son arrivée à la Cour, il la vint présenter à Madamoyselle de Vieilleville, & sa personne quant & quant; & ne passoit jour qu'il ne continuast son service, assisté en sa poursuite de plusieurs grandes Dames & Princesses; mesme que Madamoyselle de Nemours dist à Madamoyselle de Vieilleville, en la chambre de la Reyne, comme en riant, qu'elle estoit bien aise que M. de Vaudemont luy avoit fait amener un honneste serviteur, & de bonne part; la priant pour le respect du Prince qui en avoit pris la peine, de le favorablement traicter, & le préférer à tout aultre; & l'en conjuroit sur la nourriture que toutes deux avoient prise ensemble, trois ou quatre ans, sous une mesme maistresse: car elle estoit fille d'honneur de la Reyne;

(a) Si peu gouverné par sa femme. C'est sans doute par galanterie qu'on n'a pas conservé dans notre langue cette expression vraiment énergique, & que nos périphrases remplacent si foiblement.

qui est un estat reservé aux Princeffes ; & adjousta encore ces paroles : *Souvenez-vous, Vieilleville, que je ne vous dis pas cecy sans cause ; car nous pourrons finir nos jours ensemble, estant accordée à M. de Vaudemont, comme vous sçavez, qui me menera bientôt en Lorraine ; & je sçey bien qu'il est déterminé que vous prendrez aussi ce chemin-là.*

Enfin à nostre arrivée le Comte de Sault trouva ce rival, qui luy estoit une très-poi gnante espine au pied. Toutesfois il ne perdit couraige ; mais suivoit de très-grande ardeur ses coups, fondé sur la faveur du pere. M. de Duilly, d'autre part, ne s'endormoit pas en sentinelle, ayant ouvert la lettre que la mere escrivoit à sa maistresse.

Cependant les parties se remedent sus, car c'estoient les jours de resjouissance & de carnaval : les mascarades, le bal, courses de bagues & aultres passe-temps cy-dessus, que la jeunesse invente pour la récréation des Dames, n'y furent pas espargnez. M. de Duilly, qui estoit un fort honneste jeune Seigneur & très-agréable, ne fut pas des derniers pour y acquerir réputation ; car pour ung jour il emporta deux bagues, & donna une vive atteinte à la troisieme, y estant fort adroit ; & tout de mesme à la

dance : car il amena le premier à la Cour *les branles du haut Barrois*, qu'il danceoit d'une merveilleuse grace & disposition ; & altererent un peu le crédit *de la volte de Provence* : car le François se delecte, & favorise toujours les choses nouvelles.

En somme, ces deux competeurs & corrivaulx faisoient bien grandes & extraordinaires despences en leur poursuite ; & ne parloit-on d'autre chose à la Cour, que des gaillardes entreprises, mascarades & sumptueuses collations de fruits rares & exquis, & autres fortes de confitures des braves serviteurs de Madamoyelle de Vieilleville : en quoy ses compaignes, les autres filles de la Reyne, ne perdoient rien. Mais on ne sçavoit lequel des deux l'emporterait : toutesfois, sur ce doute, Madame Claude de France, seconde fille du Roy, qui estoit une très-excellente Princesse, donna un terrible revers à l'esperance du povre Comte de Sault, & la renversa du tout : car ayant envoyé querir Madamoyelle de Vieilleville par un matin en sa chambre, s'habillant encore, la vint aboucher de ce langage :

« Vous sçavez, Vieilleville, comme le » mariage de M. de Lorraine & de moy est » conclu & arresté ; & que incontinent que

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 43

» le Roy mon Seigneur & pere aura donné  
» ordre à quelques affaires qui luy sont de  
» très-grande importance, nous irons à Paris  
» espouser, suivant les anciennes cérémonies  
» que l'on observe aux mariages des filles  
» de Roy. Et parce que je me trouverois  
» toute esgarée en pays esloigné du mien,  
» & de ce doux climat de France, sans m'y  
» veoir accompagnée de personnes qui fus-  
» sent de ma nation, & auxquelles je me  
» peusse fier; j'ay faict choix en mon cueur  
» de six Damoysselles françoises, pour y  
» vivre & mourir avec moy; desquelles vous  
» estes la premiere: car je vous aime d'une  
» si cordiale affection, qu'il m'est impossible  
» de jamais vous oublier; y estant conviée  
» pour vostre honneste modestie, & aultres  
» belles vertus qui reluyssent en vous; ayant  
» la Reyne, ma Dame & mere, remarqué  
» entre les aultres perfections dont vous estes  
» douée, une qui est bien rare en toutes  
» vos compaignes, pour laquelle elle vous  
» loue grandement, & en estes bien avant  
» en ses bonnes graces; qui est que vous  
» n'estes point subiecte à faire des *affaire-*  
» *ries* (a), comme la pluspart d'elles font;  
» & vostre langue n'a jamais semé ny dressé

(a) Coquetteries.

» des querelles parmy les Dames ny Seigneurs  
» & jeunesse de ceste Cour, comme les leurs.  
» Vous sçavez, Vieilleville, de qui je veulx  
» parler; & auparavant que Pasque soit  
» passée, vous en verrez renvoyer plus d'une  
» demie-douzaine chez leurs parens avec  
» honte: entre aultres deux qui ont esté si  
» impudentes & mal advisées, d'avoir ozé  
» parler d'ung grand Prince & d'une hon-  
» neste Dame & de grand estat, qui est tou-  
» tesfois une fort femme de bien & d'hon-  
» neur; croyez que vous en orez parler  
» bientost à leur confusion. Cependant,  
» Vieilleville, affin que vous n'ayez point  
» de regret de passer vos ans à mon service,  
» vous ne serez pas marrie, si je vous dis  
» que je vous ay desja fait coucher sur l'es-  
» tat de ma maison, qui a esté dressé depuis  
» huit jours en qualité de ma premiere Dame  
» d'honneur; vous jurant en foy de Prin-  
» cesse, que la Reyne, ma Dame & mere,  
» vostre bonne maistresse, me l'a ainsi com-  
» mandé; qui a fait grand tort à mon af-  
» fection; car je voulois que vous tinssiez  
» ce grade de mon propre motif: à ceste  
» cause je vous veulx bien prier de ne rien  
» promettre au Comte de Sault, que bien  
» à point; car vous estes vouée ailleurs; &

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 45

» si vous alliez en Provence, tous nos déf-  
» seings & volontés reviendroient à néant,  
» & aurions toute nostre vie regret, la Reyne  
» & moy, de vous avoir tant aimée ». Et là-  
dessus elle se leva, & la vint baiser; estant  
toute preste de sortir de sa chambre, pour  
aller au lever de la Reyne, sa mere.

Il ne fault point demander de quelle al-  
laigresse & contentement Madamoyfelle de  
Vieilleville reçeut ceste faveur : & luy baissant  
avec une fort humble & basse reverence, la  
main, luy va respondre de ceste façon, &  
aux propres termes qui s'ensuivent :

« Madame, je ne sçauois assez dignement,  
» ny avec trop d'humilité, vous remercier  
» de la très-honorable élection qu'il vous a  
» plu faire de vostre très-humble servante;  
» & ce qui m'oblige de mourir à vostre ser-  
» vice, est, que de vostre propre volonté,  
» & sans vous en avoir jamais sollicitée, ny  
» employée ame vivante pour cest effect, il  
» vous est souvenu de m'eslever en ung si  
» sublime grade, & me preferer à ung grand  
» nombre d'autres de plus grand mérite que  
» je ne suis, & ausquelles vous estes plus  
» obligée; ne vous ayant jamais fait service  
» qui vous y ait deu attrayer; & ne sçey à  
» qui je dooy attribuer ceste mienne si heu-



» reufe fortune, qu'à vofre debonnaireté  
» premierement ; puis au Ciel, qui par fon  
» influence, m'a tant daigné béatifier ».

« Quant au Comte de Sault, Madame, je  
» ne puis nier que je ne luy fois grandement  
» obligée ; mais Dieu, par fa grace, m'a fi  
» bien affiftée julques icy, que je fuis en-  
» core maiftresse de mon cueur, avec affeu-  
» rance que je vous donne, en foy de Da-  
» moyfelle d'honneur & fille de bien, qu'il  
» ne sortira jamais promesse de ma bouche,  
» que celle que mon pere y aura mise : mais  
» je vous veulx bien confesser une verité ;  
» que fon intention est que je l'espouze,  
» l'ayant amené exprès de Metz pour en  
» faire une réfolution ; & parce qu'il n'y a  
» plus que dix jours de nopces, car nous  
» approchons de carefme-prenant, il a dé-  
» liberé de me faire fiancer devant trois  
» jours. Vofre Alteffe fceit assez que je  
» n'oserois y contredire ; à ceste cause, affin  
» que vous ne foyez frustrée de vofre def-  
» feing, ny moy privée du plus grand heur  
» qui me pourroit jamais arriver, je vous  
» fupplie très-humblement, Madame, & de  
» tout mon cueur, de vouloir faire rompre  
» ce coup, affin que la maiftresse & la fer-  
» vante foient de ce très-heureux abouche-

» ment , unanimement contentes en leurs  
» esperances & desir ».

CHAPITRE XXXVIII.

*Le Roi approuve le conseil de Madame Claude  
sur le mariage de Mademoiselle de Vieil-  
leville avec le fils du Comte de Duilly.*

**L**A Princesse ayant ceste parole , fust ex-  
tremement resjouye ; & la rebaisa fort &  
ferme , luy disant qu'elle alloit trouver la  
Reyne pour y mettre la derniere main. Et  
arrivée en sa chambre, luy descouvrist tous  
les propos de Madamoiselle de Vieilleville,  
sans rien oublier. Toutes deux de ce pas  
vont trouver le Roy, & entrerent tous trois  
au cabinet. La conclusion de ce colloque  
fust d'envoyer querir M. de Vieilleville,  
pour en sçavoir promptement toute sa con-  
ception. Et estant en la présence de Leurs  
Majestés, le Roy luy demanda, qu'il luy dist  
en saine conscience ce qu'il avoit promis au  
Comte de Sault.

Lequel respondit que puisqu'il luy avoit  
accordé ung Lieutenant-Général au Gouver-  
nement de Metz, en son absence, aux gaiges  
de cent escus par mois, il avoit choisy le  
Comte de Sault pour le pourveoir de cest

estat ; & oultre ce , luy promettoit soubs le bon vouloir de Sa Majesté , ayant fait bon service deux ou trois ans , une place de Gentilhomme de la Chambre des ordinaires , à trois cens francs *par quarte* (a) , & sa compagnie de cent chevaulx ligiers entretenue , que l'on murmuroit devoir estre bientoft cassée , ou pour le moins reduite / à cinquante .

Sur quoy Sa Majesté repliqua , qu'il enthérimoit & confirmoit tout presentement ses promesses ; & ordonna que les brevets & lettres à ce nécessaires fussent sur le champ dépeschées . Mais il luy demanda s'il luy avoit aussi promis sa fille : à quoy il fist responce , qu'il ne luy avoit pas encore donné la parole ; bien l'avoit-il entretenu d'une grande esperance ; & que le mariage s'en pourroit conclure , hault louant l'extraction , les biens , la valeur & les aultres vertus du Comte de Sault , & qu'il penseroit fort bien loger sa fille .

Mais la Reyne repartit incontinent là-dessus , disant qu'elle voyoit bien qu'il ne se souvenoit plus de la lettre qu'il luy avoit escrite par sa fille , quand il la luy envoya pour estre à son service : « Car , *dit - elle* , la mesme

( a ) Par quartier .

» lettre que je garde encore, contient que  
 » vous me la donniez pour jamais; & que  
 » vous esperiez tant de ses bons services,  
 » qu'elle ne sortiroit point de mes mains  
 » que je ne l'eusse bien pourveue; & que  
 » vous en remettiez du tout en ma discrétion  
 » & bonté accoustumée envers les filles  
 » d'honneur & de maison, desquelles le service  
 » m'est agréable; qui est cause que  
 » suivant vostre lettre, & en recognoissance  
 » de ses bons services, je l'ay mariée au fils  
 » du grand Seneschal de Lorraine, qui vous  
 » en a autrefois parlé, de la Maison duquel  
 » vous en sçavez si bien la portée & extraction,  
 » qu'il ne m'est besoing de vous en rien  
 » esclarer davantage. Bien vous diray-  
 » je seulement que vostre gendre est héritier  
 » d'ung fils du Duc de Lorraine, & que  
 » vostre fille est premiere Dame d'honneur  
 » de la mienne; & que si je ne l'eusse cog-  
 » neue fort honneste & saige, je ne l'eusse  
 » pas preferée à plus de dix aultres, qui m'en  
 » ont fait prier par bien grandes Princesses;  
 » aussi que je sçey bien qu'elle est fort agréa-  
 » ble à madite fille. Et affin que vous ne  
 » pensiez pas qu'en cela j'aye forcé sa vo-  
 » lonté, demandez-le à ma fille que voilà,

» & le langage qu'elle luy a *teint* (a) en-  
» core, de fraische mémoire, à ce matin ».

La Princesse va incontinent réciter tout le colloque qui s'estoit passée entre elles deux la mesme matinée; & adjousta que quand la Reyne ne s'en mesleroit point, la luy demandant, elle s'assure tant de son honnêteté, que pour rien il ne la luy voudroit reffuser.

M. de Vieilleville voyant tant d'honneurs & de louanges faictes à sa fille, ne sceust aultre chose respondre, après les avoir très-humblement remerciez, sinon que puisque la vie, les biens & tous les moyens du pere, qui leur est naturel, subject & très-humble serviteur, sont en leur disposition, il ne falloit plus qu'ils revocquassent en doute ce mariage; mais il supplioit Leurs Majestez de faire entendre au Comte de Sault, qu'il se faisoit de leur aucthorité absolue. Ce que le Roy luy promist executer. Et dès le jour mesme, l'ayant envoyé querir, luy dist qu'il luy accordoit tout ce que M. de Vieilleville luy avoit promis; & en sa faveur, sans attendre trois ans de service, luy donnoit tout presentement ung estat de Gentilhomme de sa chambre à cent francs par mois; & outre

(a) Tenu.

**DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 51**  
ee, faichant la despence qu'il avoit faicte au  
pourchas de Vieilleville, luy donnoit deux  
mille escus pris en son espargne : mais il luy  
deffendit d'y plus rien prétendre ; car la  
Reyne, sa bonne maistresse, l'avoit mariée  
en Lorraine, pour vivre & mourir avec leur  
fille, qu'ils ont accordée, comme il sceit,  
avec le Duc, & y estre en estat de premiere  
Dame d'honneur.

### CHAPITRE XXXIX.

*Mademoiselle de Vieilleville épouse le fils du  
Comte de Duilly.*

**L**E povre Comte à ceste nouvelle, autho-  
rizée de ce commandement royal, demeura  
fort troublé en son esprit. Mais balanceant  
les présens & faveurs que luy avoit moyen-  
nez ceste poursuite, il se remyt, comme  
ayant juste occasion de se contenter. Et  
ayant faict en diligence despescher ses bre-  
vets, mandemens, lettres de retenue, &  
touché son argent, il se retira en Provence,  
après avoir remercyé Leurs Majestez & M.  
de Vieilleville, pour ne veoir point la ruine  
de son ame. Aussi qu'il sçavoit bien que la  
jeunesse de la Cour ne se pourroit passer,  
car c'estoient les jours de careme-prenant,

de luy donner quelques algarades du chapeau de Saulge & d'autres risées. Mais avant partir il quitta à M. de Vieilleville la Lieutenance du Gouvernement de Metz, celui de Marsal, & renonça avec serment de jamais plus revenir ny approcher du pays de Lorraine. Ainsi nous perdîmes ce gentil Seigneur, où nous eûmes un indicible regret : car il nous estoit à tous fort utile auprès de nostre Maistre.

Quant à Mademoiselle de Vieilleville, dès le soir de la mesme journée elle fut fiancée en la chambre de la Reyne, sa maistresse, avec M. de Duilly, fils unique de M. le grand Sénéchal de Lorraine, & Gouverneur du Duc, par l'Archevesque de Vienne (a), grand Aulmosnier de France; où se trouva

(a) Charles de Marillac étoit alors Archevêque de Vienne; mais il ne paroît pas que ce Prélat ait jamais été grand Aumônier de France; cette charge ne fut possédée, sous le regne de Henri II, que par Bernard de Ruthye, Abbé de Pont-le-Voy, qui mourut le premier Mai 1556, & ensuite par Louis de Brézé, Evêque de Meaux, qui en prit possession le premier de Juin de la même année, & qui mourut à Paris le 15 Septembre 1585. (Voyez *Galliana Christiana* & l'Histoire généalogique des grands Officiers de la Couronne.)

une fort grande compagnie de Princes & Princesses & grands Seigneurs & Dames : dequoy il ne faut doubter, puisque le Roy & la Reyne y assisterent, avec les deux excellentes Princesses, les Infantes Elizabeth, & Claude de France, leurs filles.

Finalemēt, le Mardy devant celuy que l'on appelle gras, M. de Vaudemont, oncle de M. Charles, Duc de Lorraine, & Gouverneur de tout son Estat, espousa Mademoyselle de Nemours, où M. le Duc, son neveu, & tous Messieurs de Guyse se mirent en ung très-riche & merveilleux appareil pour honorer les nopces ; car ce n'est que une mesme race & parenté, d'un nom & de mesmes armes ; mais surtout estoient admirables les Princesses & aultres grandes Dames, en leurs atours & richesses de pierres de toutes sortes de valeurs, & aultres parures de vestemens de toile d'or & d'argent ; car leurs esclairs, rayons & treluisemens nous esblouysoient & humoient la veue ; principalement au bal après souper, à la lueur des flambeaux dont la grande sale estoit garnie. Les Déesses & Nymphes du temps passé, si fabuleusement célébrées par les Poètes, n'y eussent osé comparoir ; car elles eussent perdu leur lustre, tant pour les



beautez, que pour toutes aultres *dyapreures* (a), dont les Dames, par grand desir & curiosité de paroistre, se sçavent embellir.

Mais ce qui enrichit & decora merveilleusement la feste, fut M. le Duc de Nemours qui fist sa bande à part, au nombre de vingt Seigneurs & Gentilshommes d'honneur & de marque, qui estoient si excellemment accoustrés, que tout le monde en fust incroyablement ravy. Et se souvenant de la recouffe qu'avoit faite M. de Vieilleville de sa personne au siege d'Yvoy, il le choisit des premiers de sa troupe; & parce qu'il estoit Sur-Intendant general des ceremonies de toute la nopce, comme frere aîné de l'espousée; il voulut qu'au festin Royal il fust du rang des Princes à table, & à son costé; car jamais personne ne s'assied vis-à-vis des Princes, estant tousjours la place de l'Escuyer tranchant reservée. Ce que Sa Majesté eust fort agréable; encores disoit-on qu'il avoit commandé audict Duc de Nemours d'ainsi le faire. Dequoy plusieurs bien grands, se trouvant au-dessous, s'estomacquerent bien fort: entre aultres, l'Admiral de Chastillon & toute la *nyée* (b) des Connestablistes, qui ne s'esti-

(a) Diversités de couleurs.

(b) La parenté. Il paroît que ce mot vient de *niés*,

noient pas moins que tiercelets de Princes ; comme les Comtes de Vantadour , de Thureune , de Candale , de Foix , de Tande & de Villars : mais force leur fut d'avaller ceste-là , ou se lever de table. Aussi qu'ils sçavoient bien que en antiquité d'illustre extraction & grandeurs d'alliances , il n'en cedit à pas ung. Toute la journée , au reste , se passa en courses de bagues , mascarades , dances & infinis autres passe-temps.

Le Jeudy ensuivant , M. de Duilly (a) & Mademoiselle de Vieilleville espouzerent , où il n'y eust comme rien de changé ; car les mesmes acoustrements des Seigneurs & Dames leur servirent avec ung peu de déguise-

ou *niez* , qui dans l'ancien langage , signifioit neveu & petit fils.

(a) Brantôme fait entendre que ce mariage fit soupçonner M. de Vieilleville d'être Protestant ; parce que M. de Duilly étoit fort de la nouvelle religion , & que de tels mariages entre les Catholiques & les Huguenots n'étoient pas communs en ce temps-là. Mais on voit ici que la religion Protestante n'entra pour rien dans les motifs qui déterminèrent M. de Vieilleville à y donner son consentement ; & que loin de rechercher M. de Duilly pour sa fille , par inclination pour la religion Protestante , il étoit résolu de la donner au Comte de Sault , & que ce fut la Cour qui l'obligea en quelque sorte de changer de résolution.

ment. Mais le Roy courut la bague ce jour-là jusques à huit courses ; ce qu'il n'avoit pas fait aux nopces de M. de Vaudemont. Dequoy les maisons de Lorraine & de Guyse se formalizerent grandement, bien esbahys de ce que Sa Majesté n'avoit pas tant honoré les nopces de l'oncle futur de sa seconde fille : toutesfois leur courroux n'esclata guerres plus avant, se souvenant de la faveur que le pere de la mariée avoit receue aux nopces dudit sieur de Vaudemont, en la presence du festin Royal ; mais jugerent fort aisément & bien-tost, par deux tels & si favorables traités, que Sa Majesté l'affectionnoit beaucoup.

## C H A P I T R E X L.

*M. de Vieilleville propose au Roi de faire  
bâtir une Citadelle à Metz.*

**T**OUTES nopces, festins, resjouyffances, pompes & aultres luxes de la feste de desbauche passées, M. de Vieilleville voulut regarder aux affaires. Et pour y commencer, il supplia Sa Majesté, dès le Jeudy d'après les Cendres, de luy vouloir donner audience sur quelques remonstrances qu'il avoit à luy faire touchant l'estat de Metz. Ce que Sa Majesté

luy accorda en l'instant. Et estants entrez au cabinet seuls, M. de Vieilleville luy proposa qu'il avoit projecté le plan d'une citadelle, qu'il estoit necessaire de faire construire audict Metz, pour raisons qu'il luy feyst bien amplement entendre, desquelles les plus pregnantes estoient pour retrancher, premierement la despence excessive qui s'y faisoit en l'entretienement des gens de pied & de cheval, qui revenoit à plus de quarante mille francs par mois : car des vingt-quatre compagnies de gens de pied qui y sont ordinaires, il suffiroit, la citadelle bastie, d'y en avoir huit ; & pour toute cavalerie, il se contentoit de sa compagnie, qui estoit une belle espargne, de saeze compagnies de gens de pied & de cent chevaulx ligiers, & de cent harquebuziers à cheval, que Sa Majesté pourroit casser ou employer ailleurs, selon l'occurrence des affaires.

Puis la supplioit de considerer que une ville sans chasteau ou citadelle, comme est celle de Metz, n'est jamais assurée en sa garde : car s'il survenoit quelque sédition populaire, ou contre la garnison, ou bien une furieuse mutinerie entre les compagnies, ou contre le Gouverneur mesme, s'il n'a quelque lieu seur de retraicte, il est en dangier de sa

vie, & la ville d'estre perdue. Remonstrant là-dessus une infinité de raisons & d'autres mesnagements, que Sa Majesté goustâ fort bien, & les eust très-agréables, disant qu'il estoit très-necessaire d'y remedier, & bien-tost.

M. de Vieilleville, très-aise de ceste parole, qui ne la demandoit pas meilleure pour ce commencement, luy monstra incontinent le plan de la citadelle, qui fut le comble de son contentement; car il n'avoit jamais veu chose pareille: & après la luy avoir bien dechiffrée par ses bastions, bouleverts, courtines, plate-formes, flancs, casemattes, ravelines, ruffiennes, & autres traicts de fortifications requises en ung si excellent chef-d'œuvre, le Roy luy dist qu'il ne seroit jamais à son aise, qu'il ne l'eust veu parfaite; & qu'il n'y espargneroit nullement la despence, quand elle devroit revenir à ung million d'or.

Surquoy M. de Vieilleville repliqua, qu'elle ne cousteroit pas ung million de francs, qui est moindre despence des deux parts; & sans les Eglises des Religieux & de Nonnains, ensemble de deux Parrochiales, & d'environ deux cents cinquante maisons qu'il fault acheter, il la voudroit rendre toute com-

plette & en deffences pour cinq cents mille francs ; maiz puisqu'il l'entreprend , il veult jecter tous les habitants dehors , & y faire multiplier une peuplade Françoise , pour oster tout soupçon & dormir en seureté & bon repos.

Langaige qui rendit le Roy encores plus jaloux ; mais sa joie redoubla quand il adjousta ces mots : « Pensez - vous , Sire , que » la Royne de Hongrie & les Moynes euf- » sent entrepris ce tradiment , s'il y eust eu » une citadelle ? car pour néant & envain » acchepte-t-on une ville , si le chasteau , ou » la forteresse qui y commande n'est vendue » quant & quant. Et affin , Sire , que l'on ne » pense point que je vous mette en des- » pence mal-à-propos , & sans une très-ur- » gente & forcée occasion , il plaira à Vos- » tre Majesté commander que l'on assemble » le Conseil pour en déliberer : mais le plus- » tost sera le meilleur ; car il est desormais » temps que je m'en retourne , & je ferai » veoir à toute la compagnie l'honneur , le » prouffit & la très-grande commodité que » ceste citadelle apportera au bien de vostre » service ; & comme elle vous rendra redou- » table à toutes les villes de deçà le Rhin ; » mais , qui plus est , elle mettra hors d'es-

» perance tous les Estats d'Allemagne ,  
» Princes & villes, de jamais plus réincor-  
» porer à l'Empire les trois Eveschez de  
» Metz, Thoul & Verdun, que vous en avez  
» par la force de vos armes éternuées ».

Il ne se peult exprimer de quelle joye & allairesse Sa Majesté receut ces dernieres parolles, ausquelles Elle va promptement respondre, qu'il se falloit bien garder de remettre cela au Conseil; car il ne seroit pas en sa puissance de luy former ung double :  
» D'autant, dist-il, que mon compere (par-  
» lant de M. le Connestable), s'y opposeroit  
» formellement; comme aussi seroit mon  
» cousin le Duc de Guyse: car ils font tous  
» deux après pour trouver deux ou trois  
» millions d'or, pour aller en Italie con-  
» quester le Royaume de Naples, par une  
» intelligence que nous avons avec le Pape  
» d'aujourd'huy, qui est Néapolitain & de  
» la maison de Caraffe (a), que son neveu  
» le Cardinal de Caraffe a mise en avant; &  
» si nous pouvions honnestement rompre la  
» trefve qui est entre le Roy d'Espaigne &  
» moy, mon armée seroit bientost en cam-

(a) Nous renvoyons le Lecteur à l'Observation, n<sup>o</sup>. 3, sur le IV<sup>e</sup>. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 442.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 61

» paigne , de laquelle doibt estre chef mon-  
» dict cousin de Guyse. A ceste cause , il nous  
» fault chercher ung expedient de trouver  
» deniers ailleurs qu'en mon espargne ; car ,  
» resolument , je veulx faire despescher ceste  
» citadelle ; & tout bien consideré , je n'en  
» faiche point de plus à main que d'aller à  
» Paris , où j'ay de bons serviteurs qui me  
» fourniront du soir au lendemain quatre ou  
» cinq cents mille francs : & tenez la chose  
» secrette ; car dès aujourd'huy je feray  
» bruyre mon partement de ce lieu pour  
» m'y acheminer lundy , ne fust-ce que pour  
» donner loisir de nettoyer ceste maison , en  
» laquelle il y a plus de huit mois que nous  
» sejourbons ».

C H A P I T R E X L I .

*M. de Vieilleville retourne à Metz avec  
une grosse somme d'argent.*

CESTE délibération ainsi arrestée , fut tout  
aussi-tost executée ; car la Cour deslogea le  
Lundy ensuivant pour aller à Paris , où elle  
arriva le Mardy ; & dès le mesme jour , sans  
rumeur , ny aultre bruiet , le Roy feist venir  
parler à luy le premier President de la Cour  
de Parlement, *Magistri*, autrement le Maistre ;



le second President, St. André ; deux riches marchands, Marcel & Aubret ; avec lesquels Sa Majesté communiqua environ deux heures, & à part, sans aultres tesmoins que M. le Chancelier, le Trésorier des Parties - Casuelles, le Secretaire des Commandements, l'Aubespine, & le Procureur - Général du Roy en sa Chambre des Comptes, Moulinet ; là peult-estre appelez pour valider les choses de ce prest, à la seureté des presteurs, lesquels apportèrent à Sa Majesté, le Lundy ensuivant, cinq cent mille francs en or. De laquelle somme, en furent delivrez à M. de Vieilleville quatre cents mille, qui les mist entre les mains de Robert & René du Moulinet, fretes dudit Procureur-Général, qui estoient fort experimentez au maniemment des finances, & fideles comptables ; l'un pour Trésorier-Général des réparations, & fortifications de Metz, Thoul & Verdun ; l'autre pour Trésorier de l'extraordinaire des Guerres en tous ces pays-là. Sur laquelle somme se devoient faire les monstres des garnisons desdictes trois villes ; payer les pensions des Princes d'Allemagne, Colonels, & Reitermestres, Capitaines de Lansquenets, Truchements, & interpretes en la langue Germanique, & tous aultres serviteurs & agents occultes, tirants

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 63

ensions de Sa Majesté audit pays, outre ce, deux mille escus pour M. de la Chappelle-Byron, pour le recompenser de la despence & services qu'il avoit faitz au Gouvernement de Metz, & quatre mille escus de présent, que Sa Majesté faisoit à M. de Vieilleville. Puis du reste, commencer à payer les maisons qui estoient en l'enceinte de la citadelle, & en jecter les fondements.

Ceste belle & notable somme touchée, & ainsi ordonnée, M. de Vieilleville, très-content, commença à minuter ses adieux : & prenant congé du Roy, Sa Majesté luy commanda de revenir après avoir donné l'ordre requis à toutes choses en son estat de de-là, comme il avoit accoustumé, & selon la parfaite fiance qu'il avoit en luy ; mais puisque le Comte de Sault luy avoit quicté sa Lieutenance, il le prioit de commettre en sa place le Sieur de Senneclere (a), & qu'il se souvint qu'il le luy donnoit. Ce que M. de Vieilleville accepta, avec promesse de le favorablement traiter. Et après tous nos adieux, nous prinmes à grand joye & lyesse

(a) Les Mémoires de Condé, Tome I, p. 110, nous apprennent que le Sieur de Senneclere, en 1562, fut du nombre de ceux qu'on pourvut des nouvelles compagnies d'ordonnance créées à cette époque.

la route de Metz, par nous tant desirée ; encore plus par ceux qui nous y attendoient il y avoit plus de trois mois, & ausquels nostre si longue demeure apportoit ung merveilleux ennuy.

Arrivez à St Dizier, M. de Vieilleville despescha un courrier devers M. de la Chappelle-Byron pour les escorter ; &, semblablement, deffendre aux Capitaines de faire aucuns préparatifs pour sa reception ; & qu'il ne permette à personne de sortir pour venir audevant de luy ; & par la mesme despesche, prioit M. d'Espिनay, & M. de Guyencourt, de faire le semblable. Ce qui fut fort respectueusement observé, encore que l'on eust deliberé de faire merveilles, car il apportoit dequoy contenter tout le monde ; oultre l'extrême joye que chacun recevoit de son retour, qui estoit inesperé à plusieurs.

Ainsi nous arrivâmes à Metz sans bruit, fanfares, ny aultres desbauches de rejouissances, horsmis de l'harquebuzerie, qui triompha par les rues ; mais il ny fut pas tiré une seule canonade, ainsi avoit-il-esté ordonné.

Après le partement de M. de la Chappelle-Byron, qui fut le sixiesme jour de nostre arrivée, M. de Vieilleville entendit aux affaires, & ordonna les monstres de toutes les garnisons

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. • 65

sons des trois villes, Metz, Thoul & Verdun, & de Marsal, & aultres places & chasteaux de son Gouvernement ausquels on devoit trois mois. Puis depescha gens en Allemaigne, pour porter les pensions susdictes. Cela fait, il commença, avec les Ingenieurs, à faire aligner & tirer le cordeau pour la citadelle : où il y eust bien du plaisir, principalement quand il fallut mettre la premiere pierre au fondement du boulevard qui fut nommé Henri. Ce que M. de Vieilleville defera à M. d'Espinau, qui usa de grandes liberalités envers les ingenieurs & massons.

CHAPITRE XLII.

*Nouvelle conspiration pour livrer la ville de Metz aux Imperiaux.*

**I**L fut très-necessaire à M. de Vieilleville pour le service du Roy, de haster son partement de la Cour, & d'arriver à Metz de bonne heure; car le mois ne passa point, qu'il ne descouvrit par ung soupçon que Dieu luy mist en l'esprit, une terrible entreprise, que deux soldats avoient fort dextrement tramée, dont l'un se nommoit *Comba*, parlant bon Hespagnol; & l'autre, *Vaubonnet*, tous deux natifs de Provence, & lancespes-

lades (9) de la compagnie du Capitaine de la Mothe-Gondrin. Eulx indignez, de ce que M. de Vieilleville avoit fait rompre sur la roue leurs freres; s'appercevant que M. de la Chappelle n'estoit pas trop vigilant en la garde de sa ville, s'ayderent plus hardiment de l'occasion de son absence, & pour se venger de cest opprobre, & exterminer, si Dieu l'eust permis, sa femme, ses enfants & toute sa race, ils s'adresserent secretement au Comte de Mesgue pour executer leur trahison (a), & luy mettre la ville de Metz entre les mains; mais avec les ouvertures & raisons si pertinentes, car ils estoient braves soldats & experimentez guerriers, que le Comte y adjousta une grandissime foy, fondée aussi, sur le juste mescontentement de la honteuse & cruelle mort de leurs freres, & pour ung forfait, ainsi qu'ils luy firent entendre, qui pouvoit bien passer, sinon par grace, attendu leur merite, au moins par une mort clandestine & secreete en la prison, ou à toute rigueur, par la corde seulement. Car il n'estoit question que d'ung violement de fille, qui en faisoit exercice & coustume; mais la principale charge estoit, que ce fut la nuit, & que tous deux

(a) Leur trahison.

la battirent tant, en cest effect, jusques à luy couper le nez, qu'elle s'escria de telle sorte, qu'elle donna l'alarme si haulte par toute la ville, que M. de Vieilleville monta luy-mesme à cheval, tous les Capitaines, tant de cheval que de pied prindrent les armes, & toute la ville en rumeur & en trouble; lesquels prins sur l'heure, furent le matin rouez sans aultre forme de procès.

Le Comte pour s'en asseurer davantaige, encore qu'il peut bien juger à leur langaige & indignation qu'il n'y avoit ny fard ny *simulæ* (a), lenr dist, après les avoir remerciez de leur bonne volonté, qu'il ne pouvoit rien conclure là-dessus, qu'ils n'en eussent conferé avec la Royne de Hongrie. Comba s'offre fort librement d'y aller; auquel le Comte donna un fort bon guide, & Vaubonet s'en retourna à Metz pour entretenir ses praticques, & fortifier tousjours ceste negociation. De quoy il advertissoit tousjours le Comte, qui s'estoit approché exprès à Théonville, distant seulement de quatre lieues de Metz, pour la certitude des advis, & seureté de leur messaiger, qui étoit un tambour de leur compagnie, nommé le *Balafre*.

(a) Diffimulation.

Comba de retour, trouva le Comte de Mesgue à Théonville, luy présenta les lettres de la Royne de Hongrie, responsives à celles qu'il luy avoit portées de sa part; & après avoir discouru ensemble & la fidelité jurée d'une part & d'autre, Comba s'en reva à Metz, avec douze cents escus de present à luy faicts par la Royne; desquels il achepte une maison, en laquelle luy & Vaubonnet tiennent taverne pour loger gens, & trafiquer en tout pays, car nous estions en treves, & retirer soldats propres à leur faction. Ils avoient demenés ceste negociation, environ mois & demy auparavant l'arrivée de M. de Vieilleville, allants & venants en toute liberté de Metz à Théonville, par eau & par terre, avec de la marchandise, sans que personne s'en doubtaist, ny apperceust; & apportoient à M. de la Chappelle-Byron, qui leur donnoit passeports favorables, souvent des presents; & estoit ceste marchandise si bien enfilée, que le Comte de Mesgue fut deux fois en habit dissimulé à Metz logé chez les galants, qui le menerent, comme leur parent & sous la faveur de leur credit, sur les ramparts, & avec un Ingénieur, qui revisa très-bien l'endroit de l'escalade, & la longueur qui estoit necessaire pour les eschal-

les (a). Que si les forces que devoit envoyer la Royne de Hongrie, eussent esté prestes, la ville, sans doute, estoit perdue. Mais il y en avoit plusieurs, qui se souvenant de la journée des embuscades, mettoient l'entreprise en doute & difficulté, differants non-seulement d'y entrer & monter à cheval, mais en descourageoient les aultres : tant leur estoient apprehensibles les ruses de M. de Vieilleville, encore qu'il fut absent.

Or, venons maintenant au soupçon de M. de Vieilleville, qui luy fut comme divinement inspiré ; & fut tel, que demandant au Capitaine la Mothe-Gondrin, pourquoy il entretenoit des soldats en sa compagnie, en grade de lancespessades, qui est le premier honneur des vieilles bandes Françoises, & permettre qu'ils tinssent taverne & hostellerie ; & si c'estoit l'honneur qu'il devoit porter aux armes, que de les mecquaniquer & avillir de telle façon : car il estoit fort indecent, voire incompatible, que tout soldat ayant commandement de preference aux bandes, exercest une si vile & abjecte vacation, & telle, que un Capitaine de pionniers ne voudroit pas quasi tolerer.

A quoy le Capitaine la Mothe-Gondrin

(a) Echelles.



» répondit : « Depuis que leurs freres furent  
 » executez sur la rouë, ils ont perdu cou-  
 » raige de suyvre les armes ; mais premier  
 » que de les quicter, ils cherchent le moyen  
 » de s'enrichir ; afin que se voyant au-dessus  
 » de la pòuvreté, en laquelle ils sont natu-  
 » rellement nez, car ils sont de basse con-  
 » dition, ils les pourront abandonner du  
 » tout, & se marier en ceste ville, suyvant la  
 » deliberation qu'ils en ont faicte, ainsi qu'ils  
 » me l'ont protesté ; me priants de leur  
 » laisser tirer la paye encore trois ou quatre  
 » mois ; ce que je ne leur ay peu reffuser,  
 » ayants faict beaucoup de services en ma  
 » compaignie, & signalez soldats comme ils  
 » sont, & desquels pour vous confesser toute  
 » verité, je tire beaucoup de commoditez ;  
 » car ils me font credit, & à leurs com-  
 » paignons, attendants les monstres en nos  
 » necessitez. »

### C H A P I T R E X L I I I.

*Comment cette conjuration fut découverte.*

**Q**UAND M. de Vieilleville entendit qu'ils  
 estoient freres de ceux qu'il avoit fait exe-  
 cuter, avant aller à la Cour, il se persuada  
 incontinent, qu'il y avoit de la fourbe sous

ceste tavernerie ; & qu'ils vouloient faire ,  
 soubz ce prétexte , quelque meschanceté.  
 Qui fut cause que , sans rumeur ny aultre  
 bruit , continuant par le vouloir de Dieu en  
 ceste opinion , il envoya querir secrettement  
 Comba , auquel il dit ; que , parce qu'il  
 parloit bon Espagnol , il le vouloit envoyer  
 en quelque lieu pour faire bon service au  
 Roy , & que tout presentement il vint avec  
 luy , affin d'estre instruit de ce qu'il avoit à  
 faire ; & que son argent & son cheval estoient  
 tous prests. Cela dict il sort de sa chambre ,  
 & de ce pas le mene , au logis du Capitaine  
 de sa garde , Beauchamp , sans estre suyvi  
 de personne.

Arrivez là-dedans , il oste les armes à Com-  
 ba , disant au Capitaine Beauchamp , qu'il le  
 lye & attache sur un banc , attendant les fers ;  
 & que sur sa vie , ame vivante ne saiche qu'il  
 soit prisonnier ; mais qu'il en face bonne gar-  
 de. Puis s'en retourne , l'ayant dispensé de  
 venir plus au logis faire sa charge , & qu'il  
 se passera deux ou trois jours de son service.  
 Et me commanda d'aller dire à Vaubonnet  
 qu'il n'attendist point son compaignon de  
 quatre jours ; car on l'avoit envoyé en quel-  
 que lieu pour un exprès & important service ,  
 & qu'il n'en fust point en peine.

On pourra veoir par ce trait , & ce qui s'ensuiet, non sans grand estonnement, comme par un jugement occulte de Dieu, d'une seule opinion conçue, quasi à la volée, on peut tirer lumiere & toute verité, même sans la force, d'une chose que l'on pense estre bien cachée & secrette, & par un accident miraculeux & inopiné : car le laquais de Beauchamp, qui estoit frere du tambour Balaffré, qui avoit veu par la serrure de la porte attacher Comba, court en toute diligence en advertir son frere, parce qu'il les voyoit souvent ensemble.

Le Balaffré, par une tremblante componction de conscience, vient au logis de M. de Vieilleville : & demanda à parler à luy en secret, pour chose d'importance. Ce qui luy est accordé ; & estants seuls, il se jecte incontinent à ses pieds, luy demandant pardon de la faulte qu'il avoit faicte d'avoir esté sept fois à Théonville de la part de Comba, porter lettres au Comte de Mesgue ; & qu'il prenne garde à foy, car il y a grande intelligence entre eulx deux ; & y a des forces qui marchent pour surprendre la ville. Et luy déclara ouvertement toute la negociation de ses voyaiges, & les mesmes & propres termes ausquels le Comte de Mesgue &

Comba estoient demeurez sur la dernière despesche. Ce qui servit grandement à M. de Vieilleville, pour endormir le Comte, ainsi qu'il se verra cy-après.

M. de Vieilleville luy respond; que l'ordre y est desja donné, & qu'il tient l'un des marchands prisonnier. Mais il luy demande d'où luy vient ceste confession si volontaire; ou du regret d'estre trahistre au Roy, ou s'il en a esté adverty par quelqu'un? Il respond: de tous les deux; car c'est une trop grande meschanceté de trahir son Roy & sa patrie; & que son frere, qui est lacquais du Capitaine Beauchamp le vient d'advertir qu'il avoit vû l'yer Comba sur un banc. Et encore que M. de Vieilleville cogneust bien que la *tremeur* (a) de l'advertissement de son frere, l'avoit fait venir à ceste repentance, il ne laisse toutesfois de le caresser, & luy pardonne sa faulte, en l'embrassant; & pour tesmoignaige de sa parole, luy met ung assez riche rubys dedans le doigt, qu'il tira du sien; avec promesse qu'il luy fait, de le faire devenir, de tambour, Enseigne; mais qu'il s'en assure, en foy de Gentilhomme d'honneur & de bien, aussi, qu'il luy falloit bien se comporter en l'affaire, où il le vouloit

(a) Crainte.

employer pour le service du Roy en toute fidelité, & estre fort secret, & qu'en somme il le feroit courir une très-riche fortune, & plus heureuse qu'il n'eust jamais esperé.

Le Balaffré se prosterne encore à genoulx, se soubmettant à la plus cruelle mort du monde s'il y fai& faulte. *Doncques*, dist M. de Vieilleville, *tu as esté devers le Comte de Mesgue de la part de Comba? Il faut que tu y retournes de la mienne; mais garde bien de dire le lieu où il est, & fais bonne myne; & si tu m'en rapportes responce, je te jure encore une fois, que je te tiendray promesse, & tu verras* : alors il le mene chez le Capitaine Beauchamp.

Et entrez en la chambre où estoit Comba prisonnier, le seul Beauchamp avecques eulx, M. de Vieilleville dist à Comba : « Si tu » eusses esté aussi homme de bien que le » Balaffré que voilà, de revenir reconnoistre » ta faulte, j'avois bien la puissance de te » la remettre; car tu ne doubtes point que » je ne soye comme Roy en ce pays, qui » donne la vie & la mort comme il me plaist; » & suivant ce pouvoir d'autorité absolue, » & ma seule conception, j'avois deliberé » de te faire donner la question la plus » roidde que jamais endura thraistre, attainct

» & convaincu du crime de Leze-Majesté ;  
 » de quoy tu es exempt pour ceste heure,  
 » puisque par ceste repentance, il m'est venu  
 » confesser son forfait , & accuser ta mes-  
 » chanceté ; mais si tu veulx que je te face  
 » misericorde, escry presentement au Comte  
 » de Mesgue ce que je te dirai ; mais garde  
 » bien de contrefaire ton escriture ; car je  
 » sçey que tu escriis bien, ayant été autrefois  
 » clerc, suivant la Cour de Parlement de  
 » Provence à Aix. »

CHAPITRE XLIV.

*Fausse lettre écrite au Comte de Mesgue par  
 un des conjurés. Réponse du Comte d Mesgue  
 à cette lettre.*

**C**OMBA voyant le Balaffré , son messaiger ordinaire, se prosterne à genoux, les larmes aux yeux, & demande pardon, le suppliant de luy dicter ce qu'il veult escrire, & qu'il le fera sans fraude ny desguysment, se submettant à la mort. Alors M. de Vieilleville commença ainsi sa lettre, suivant le stile que le Balaffré luy avoit descouvert :

« Monsieur, tout notre fait va bien, &  
 » ne sommes nullement descouverts, encores  
 » que le regnard soit revenu en sa thasniere;

» & n'en demandons, mon compaignon &  
 » moy, pour la vengeance de nos freres &  
 » toute aultre recompense, que la peau,  
 » ainsi que m'avez promys. Mais faites incon-  
 » tinant acheminer vostre bergerie, par la  
 » voye que vous dira nostre fidel amy present  
 » porteur; & vous verrez de belles choses,  
 » car les trente bergers que j'ai ici, ne de-  
 » mandent que où est - ce, & leur tarde  
 » merueilleusement, qu'ils n'employent leurs  
 » houlettes. Faictes - moi tout incontinant  
 » responce. Je veois tous les jours le galant,  
 » qui ne se doute de rien; aussi n'y a-t-il  
 » cheval en Flandres, ny en France, qui  
 » ait meilleure bouche que mon compaignon  
 » & moi; & faisons bonne myne. Adieu,  
 » mon bon Seigneur: votre serviteur fidel  
 » que vous cognoissez. »

Le Balaffré s'en va avec ces mots, instruit  
 de toutes les façons qui se peuvent desirer,  
 ny penser, en une si secrette & importante  
 affaire: & surtout luy apprend le chemin que  
 le Comte de Mesgue & ses troupes doivent  
 prendre, afin de n'estre point descouverts;  
 & luy recommandant bonne myne, luy met  
 six escus en la main pour son voyage, en-  
 core qu'il n'y eust que quatre lieues, &  
 l'embrasse avec continuation de ses pro-  
 messes.

Le Ballaffré desloge , fort altier en son ame de tant de faveurs , & vient trouver secrettement , à l'accoustumée , le Comte de Mesgue , qui le reçut alaigrement. *Eh bien , dit-il , cher amy , comme vont toutes choses ?* L'autre répond : *Il ne tient qu'à vous que vous n'estes dedans : lisez.* Et demande : *Où sont les troupes ? Elles marchent ,* respond le Comte ; *& peuvent estre , de cette heure , en lieu que demain , environ minuit , elles seront rendues à Metz : car elles ne marchent que la nuit.* Bon ! dit le Ballaffré ; *mais il faut qu'elles prennent ung tel & tel chemyn ; car c'est le plus court , & c'est hors de la découverte de deux petits châteaux qui ne sont gueres esloignez du chemyn que voulez prendre , ausquels il y a des soldats de Metz en garnison.* C'est très-bien advisé e dit le Comte , *je suis de cet avis.* Et tout en l'instant , depescha homme de cheval , pour les en advertir , & les y guyder. *Il ne reste doncques plus ,* dist le Balaffré , *que de faire responce , affin que je m'en retourne en diligence , pour donner moyen à vos bons serviteurs d'apprester toutes choses , & vous recevoir comme nous le desirons ; qui est très-aisé , car on ne se doute de rien ; aussi sommes-nous en treves.*

Là-dessus le Comte l'embrasse & caresse



merveilleusement; car il ne trouvoit rien de changé ny en la lettre ny en sa myne. Il fait responce; luy donne de l'argent. Et après avoir repeu, remonte à cheval, & galoppe.

Il présente la responce à M. de Vieilleville; qui estoit telle: « Mon cueur, j'ai » receu vos lettres par le cher amy: Dieu » soit loué, que tout va bien. Il est aujourd'huy Mardy: vous aurez toute la bergerie » à la mynuict d'entre Mercredy & Jeudy. » Tenez toutes choses prestes; ayant trouvé » non-seulement bon, mais très-necessaire, » que l'on prenne le chemyn qu'il nous a » enseigné. Quant à la peau du regnard, elle » ne vous peult faillir; mais sa thesnierie, & » tout ce qu'il eût jamais dedans, vous est » voué & donné, sur la damnation de mon » ame: & adieu, mon parfaict amy: *De » par le Regent de Luxembourg.* »

M. de Vieilleville, après avoir loué le Balaffré de ce grand & fidele devoir, & réitéré toutes promesses, luy deffendit de rien descouvrir à ame vivante; & surtout de n'aller jamais devers Comba, s'il ne le y menoit; mais luy commanda d'aller au logis de Vau-bonnet l'entretenir toujours, & boire avec les trente soldats travestis en payfans, & cacher leans; & faire bonne myne à l'accouf-

tumée; & respondre, s'il luy demandoit de Comba, qu'il estoit allé en quelque lieu, d'où il reviendroit bien riche; car c'estoit pour le service du Roy. Ce que le Balaffré promist d'executer en toute fidelité. Quant au lacquais, son frere, M. de Vieilleville le faisoit tenir prisonnier, au desçu de tout le monde, aux prisons de l'Evesché; ne faichant en façon quelconque la cause de son emprisonnement ny de par qui.

#### C H A P I T R E X L V.

*Autre lettre au Comte de Mesgue par un des conjurés. Lettre du Comte à M. de Vieilleville; qui luy fait réponse. Mesures prises par M. de Vieilleville pour faire tomber le Comte dans une embuscade.*

**C**ELA ordonné en toute fiance & seureté, il s'advisa encore d'une grande ruse pour mieulx couvrir son desseing, & *emmanteler* (a) son entreprise: car il fit incontinant appeller M. d'Espinay, M. de Thevalle, M. de Guyencourt, son Lieutenant, le Sergent-Major Saint-Chamans, & douze Capitaines des plus anciens, auxquels il faict entendre que M.

(a) Affermir. Ce mot rend bien foiblement celui d'*emmanteler*.

de Vaudemont s'en revenoit en Lorraine, amener Madame de Vaudemont en son ménage, avec un grand nombre de noblesse de Lorraine; & qu'il vouloit aller au-devant de luy, non pas en courisant & faiseur de *bien-veignans*, mais en guerriers, & comme préparés au combat, avec neuf cens ou mille harquebuziers des plus lestes & mieux choisis de toute la garnison, avec toute sa cavallerie, pour lui donner une brave algarade, à une lieue ou deux de Nancy; & que à ceste cause, il les prioit tous de se tenir prêts avec leurs armes & chevaux, & aux Capitaines qu'ils fassent élection en leurs compagnies de ce nombre, mais sur l'heure; car il veut partir demain, qui est Mercredy sur les cinq heures du soir, pour effectuer ceste gaillarde entreprise; de laquelle il s'asseure que le Roy recevra ung grand contentement, & ledict Sieur de Vaudemont un extresme plaisir: commandant au Sergent-Major de faire ceste diligence.

Tout le monde receut ce commandement à grandissime joye; & chacun s'y prépare en toute diligence: les gens de cheval vont donner ordre à leurs chevaux; & les Capitaines commencent à faire reveue par les bandes, pour choisir les plus lestes & mieux  
*aconchés,*

« *reconchés* (a), pour contenter M. de Vieilleville en son entreprise, qui n'en sçavoient pas toutesfois le fonds; aussi qu'ils y vouloient paroistre en bon équipaige.

Quant à luy, il envoie querir le Balaffré, & vont chez Beauchamp : *Or sus*, dist-il à Comba, *escrivez encore au Comte de Mesgue ce que je vous diray*. Comba prend la plume & escrit ce qui s'ensuit :

« Monsieur, tout est à nous. Dieu nous  
» aide & favorise l'entreprise; car le Regnard  
» part demain avec toute la cavallerie de  
» ceste ville, & mille harquebuziers des  
» mieux choisis, pour aller devers Nancy  
» donner une algarade à M. de Vaudemont,  
» qui amaine sa femme en son mesnaige; &  
» par ainsi, hastez-vous, de par Dieu, &  
» de par ses Anges; car il ne demeure rien  
» icy que des bisoignes, & à six francs de  
» paye, qui ne sont non plus adroits à toutes  
» armes, que laboreurs & vigneron. Hastez-  
» vous donc, de par Dieu : hastez-vous.  
» J'espere vous donner Jeudy à disner à  
» bonne heure sans perdre ung seul berger  
» en la thesnere du regnard; mais tenez-moy  
» promesse, je vous prie : & adieu mon bon  
» Seigneur; que Dieu vous benisse. C'est de

(a) Habillés.

» par vostre serviteur fidele que vous cog-  
» noissez : le cher amy present porteur se  
» loue fort de vous; car toujours vous luy  
» donnez quelque chose ».

Le Balaffré fait diligence & presente au Comte de Mesgue sa lettre : laquelle leue, il fut infiniment aise. Et après avoir commandé qu'on luy face bonne chere, & que l'on traicte bien son cheval; il va faire responce. Mais pour couvrir son jeu, il se voulut aussi ayder de l'invention de M. de Vieilleville; & luy escrivit une lettre de ce subject, par un trompette qu'il fist partir, premier que le Balaffré.

« M. de Vieilleville, parce que M. le  
» Comte d'Aiguemont est adverty que M.  
» le Comte de Vaudemont est par les che-  
» mins pour s'en retourner en sa maison,  
» avec Madame sa compaigne & espouse de  
» la Maison de Nemours; il a deliberé d'aller  
» au-devant de luy, pour la grande alliance  
» qui est entr'eux deux, avec le plus grand  
» nombre de noblesse & de ses amis qu'il  
» pourra trouver, & d'autres volontaires  
» soldats qui le voudront accompagner,  
» pour le recevoir & bien veigner, avant  
» qu'il entre en la ville de Nancy; & ne  
» pouvant aller jusques-là, qu'il ne passe par

» vostre gouvernement & sur le territoire de  
 » Metz, je n'ay voulu faillir de vous en  
 » advertir, affin que quand il marchera avec  
 » ses troupes, ne vous pouvant certifier ny  
 » du jour ny de l'heure, vous n'en preniez  
 » l'allarme; car son intention n'est pas de  
 » commettre en son passaige ung seul traict  
 » d'hostilité. Et quant à moy, je ne le voul-  
 » drois aucunement souffrir; ayant comman-  
 » dement exprès de nos superieurs, de con-  
 » server & entretenir fidelement la trefve  
 » qui a esté conclue & arrestée entre iceux  
 » & le Roy de France, vostre maistre. *Ainsi*  
 » *signé* : vostre voisin & bon amy, mon  
 » honneur sauve, *le Comte de MESGUE* ».  
 Et au mesme instant faict responce à Comba,  
 par le Balaffré, qui l'apporta bientost & à  
 toutes brides; & en disant adieu, dist telles  
 paroles audict Comte en l'oreille : *Adieu,*  
*M. de Metz* : & *si vous ne l'estes, je m'en*  
*plaindray à la Reyne de Hongrie.* De laquelle  
 lettre la teneur s'ensuiet.

« Mon cueur, temporisez, je vous prie,  
 » encore ung jour davantaige; car M. le  
 » Comte d'Aiguemont ne peult estre à vous  
 » que la nuit d'entre Jeudy & Vendredy;  
 » parce qu'il sur-attend le Conte de Mans-  
 » felt, qui en veult estre; & amene de braves

» bergers & en bon nombre. Et encore que  
» le regnard soit bien cault & rusé, si est-ce  
» que je luy baille le fil par mon trompette,  
» pour luy oster de la fantaisie tous les  
» doubttes qu'il pourroit concevoir sur nostre  
» entreprise, quand bien il en auroit tant  
» soit peu de vent ou d'imagination : à ceste  
» cause, louons Dieu; car le ciel, la terre  
» & les hommes nous favorisent; & ne pou-  
» voit M. de Vaudemont retourner plus à  
» propos en Lorraine; m'asseurant que nous  
» aurons bonne raison de nostre marchan-  
» dise, sans qu'il nous en couste que la peine  
» de nous en saezir, & d'en prandre posses-  
» sion. Adieu donc, mon cueur, & resjouif-  
» sez-vous; car je donnerois plustost un  
» faulx-bond à mon ame, qu'à la promesse  
» que je vous ay faicte. *De par le Regent*  
» *de Luxembourg* ».

M. de Vieilleville depescha aussi incont-  
nant le trompette, qui n'eust le vent de chose  
quelconque; car il ne sortit nullement du  
logis du Capitaine Salcede; & n'y fut pas  
une heure. Sa responce fust telle :

« M. le Comte, tant s'en fault qu'il m'en-  
» tre en l'ame que le Comte d'Aiguemont  
» veuille offencer la treve en son passaige;  
» que s'il luy plaist passer par ceste ville avec

» quarante ou cinquante chevaux, je luy  
 » feray la meilleure chere & à sa troupe dont  
 » je me pourray adviser, & à vous sembla-  
 » blement, s'il vous plaist le y accompai-  
 » gner; car j'ai grande envie de vous veoir  
 » tous deux. Et me recommandant à vos  
 » bonnes graces, je prieray Dieu vous don-  
 » ner les siennes. Vostre bon voisin & meil-  
 » leur amy, VIEILLEVILLE.

Ceste depesche ainsi faicte, il fist sçavoir à M. d'Espinau, M. de Thevalle, & à tous les Capitaines susdicts, que M. de Vaudemont ne pouvoit arriver à Nancy que Vendredy; & que, à ceste cause, ils ne pourroient partir que Jeudy à quatre heures du soir; mais qu'ils avoient encore demain Mercredy tout le jour pour se preparer au voyage; les priant de n'y rien oublier. Et fault noter que le Mardy, le Balaffré fit toutes les diligences cy-dessus au grand galop de Metz à Théonville, en changeant de cheval.

Il ne se peult exprimer de quel aise & contentement M. de Vieilleville estoit saezy; car il s'affeuroit de faire une seconde journée des embuscades, qui ne luy pouvoit sans doute faillir ny eschapper, ayant si dextrement tendu & dressé ses pieges & trappuces, comme il se peult bien juger par ce qui est



narré cy-dessus, & comme il faisoit entrer en la tonnelle les forces ennemies; car par le chemin qu'elles devoient prendre, cinq cens harquebuziers en eussent deffait six mille, & toute la cavallerie qui se y fust présentée pour les soutenir, sans perdre un homme; pour le moins, que bien peu.

### C H A P I T R E X L V I.

*Le dessein de M. de Vieilleville échoue par l'imprudence d'un Officier.*

**M**AIS Dieu en disposa autrement : car le povre Capitaine Beauchamp, par pitié, ou par faulte d'esprit, ou bien qu'il ne plaisoit pas à Dieu que tant de sang se respandist, se laissa gagner & engeoller aux resmonstrances & persuasions de son prisonnier, qui furent telles :

« Vous voyez, Monsieur mon Capitaine,  
 » comme Monseigneur se plaist à me par-  
 » donner la faulte que j'ay faite, & que je  
 » confesse estre très-grande & irremissible,  
 » ayant esté poussé & tenté du Diable pour  
 » la commettre, ne me pouvant excuser que  
 » je n'aye bien merité la mort; mais puis-  
 » qu'il luy plaist me faire misericorde, comme  
 » vous voyez qu'il en est en beau chemin,

» je vous supplie commander que l'on m'oste  
 » ces pesans fers des pieds; j'en ay les jam-  
 » bes toutes gassées, de quoy je souffre un  
 » merveilleux & terrible mal; vous les me  
 » ferez tousjours bien remettre quand vous  
 » ferez adverty qu'il voudra revenir céans;  
 » & seray tousjours pied-à-pied de vostre  
 » personne le jour, & me ferez lyer la nuict,  
 » & attacher comme il vous plaira: vous  
 » suppliant, au nom de Dieu, d'avoir pitié  
 » d'un povre soldat, & de vostre frere chré-  
 » tien ». Et disant ces paroles les larmes aux  
 yeux, luy monstra quant & quant ses jambes  
 enflées, & ung peu entamées de la pesanteur  
 desdicts fers.

Le povre Beauchamp, ou trop bon, ou  
 trop sot, meu de compassion, luy oste les  
 fers le Mercredy sur l'heure du disner; & va  
 selon sa coustume tirer du vin, car il ne s'en  
 fioit à personne; & descend en la cave fort  
 obscure, de laquelle il portoit la clef, baillant  
 à Comba la chandelle. Mais comme il est à  
 la pippe courbé, Comba qui estoit dispos &  
 fort, le pousse & renverse par terre, monte  
 diligemment l'escalier, qui n'estoit que de  
 douze pas, & abat sur Beauchamp la trappe  
 qu'il ferme à clef, & vient à la *vieille* (a);

(a) C'étoit une vieille femme chez laquelle il fut  
 trouvé caché.

car il n'estoit demeuré personne avec luy, à cause du secret cy-dessus, à laquelle il ravit, à force de coups, les clefs de la porte, qu'il ouvre & s'en va.

Beauchamp crie comme enraigé : & luy vient-on ouvrir la trappe ; mais voyant la porte du logis ouverte, & Comba eschappé, il renasque, tempeste & se veult deffaire : fomme, le voilà en ung merueilleux desespoir, ne saichant quel remede il y peut appliquer. Enfin il se resolut d'aller se jecter aux pieds de son maistre, qui avoit desja diné, mais estoit encore à table devisant avec les Capitaines, de son faulx voyage de Nancy, pour tousjours couvrir sa vraye entreprise.

M. de Vieilleville qui le veoid entrer en la salle, luy demande en très-grande colere où il va, & pourquoy il est-là ? Beauchamp s'écrie, luy disant que Comba s'estoit faulvé ; & luy demande pardon. M. de Vieilleville luy darde, à ceste parole, sa dague ; & veult sortir de table pour aller après & le tuer, car il fuyoit : mais tous les Capitaines se mirent au-devant, le suppliant d'en avoir pitié ; & le retindrent. Cependant il commande à tous les Capitaines des portes qui estoient-là d'y aller incontinant les fermer,

& luy en apporter les clefs; & au Capitaine Salcede de courir tout promptement au logis des trahistres; car il estoit en son quartier, & se saezit de Vaubonnet, & des trente soldats qui y estoient travestis en payfans; ce qu'ils firent tous avec une merveilleuse diligence, bien esbahis toutesfois que Comba eust esté prisonnier.

Salcede semblablement avec les soldats qu'il avoit à sa fuite, & d'autres qu'il trouva en sa rue, entre dedans le logis des trahistres, & se saezit de Vaubonnet, qui avoit desja le vent de ceste rumeur & esmeute, comme aussi avoient les trente soldats du Comte de Mesgue, qui commençoient à fuir; mais il en fut attrappé quinze, les autres furent tuez en fuyant; & y en eust qui se jeterent par sur les murailles de la ville en la riviere de Seille, qui entre en la Mozelle, auxquels les sentinelles tirerent; & en fut tué deux ou trois.

L'on n'oyoit au reste par tous les carrefours que trompettes & tambours, qui publioient que personne vivante, de quelque qualité qu'elle fust, n'eust à receler, sur peine de la vie, Beauchamp & Comba; ains de les amener au logis de M. le Gouverneur, avec promesse d'un bien grand salaire. Et outre

cela, le Sergent-Major St. Chamans, avec deux ou trois cens harquebuziers; le Prevost & ses archers d'un costé, M. de Vieilleville avec sa garde & nombre de Gentilshommes, d'autre, estoient en queste de ces deux hommes; & n'y eust maison en la ville qui ne fust fouillée.

Enfin Comba fut pris environ dix heures du soir en la maison d'une vieille qui blanchiffoit le linge de sa camarade, qu'il nommoit ainsi à l'*Hespagnol*, lorsqu'il logeoit au quartier où il s'estoit caché; & fut amené devant M. de Vieilleville qui soupçoit encore, revenant de ceste queste, & y devoit retourner après souper, protestant de ne dormir qu'il n'en eust nouvelles: car il sçavoit au vray qu'il n'estoit pas fort de la ville.

## C H A P I T R E X L V I I .

*Punition de quelques - uns des conjurés, les autres ayant pris la fuite.*

**I**L envoya incontinant querir le Prevost, auquel il commande de depescher en toute diligence son procès, & de Vaubonnet, ensemble des quinze soldats qu'avoit pris Salcede: ce qu'il fist en trois jours; & au quatriesme, qui fut le Samedy, Comba & Vau-

bonnet furent tirez & desmembrez à quatre chevaux; trois desdicts soldats rompus sur la roue, & le reste pendus & estranglez; & tous leurs procès envoyez au Roy en bonne forme, avec les lettres du Comte de Mesgue, & tout le discours au vray cy-dessus recité. De quoy Sa Majesté admira grandement la suffisance, promptitude & la vivacité de l'esprit de M. de Vieilleville : qui ne fust sans porter un regret indicible de ce malheureux désastre; sur lesquels procès & discours, enfreinte & rupture de la trefve (10), fut declarée en plein Conseil, Sa Majesté y estant : ce qui rendit M. de Guyse bien aise; car son voyage d'Italie pour la conquête de Naples cy-dessus mentionnée, en fut grandement avancé.

Voilà comme pour avoir commis une grande & importante charge à un homme mal-advisé & peu soigneux, M. de Vieilleville fut frustré d'une très-belle esperance; & qu'envain il avoit dressé, par son industrieux entendement, une si brave & si subtile contre-batterie de ruses & de finesses : car à la verité Beauchamp devoit laisser pastir en cest estat jusques à la mort son prisonnier, puisqu'il l'avoit luy-mesme ainsi attaché en la prison, & par le commandement de son

maistre, & se rendre inexorable à toutes ses remonstrances & prieres, voire impitoyable à tous ses maux; mesme qu'il sçavoit bien, estant tousjours présent à toutes les lettres qu'on luy faisoit escrire, qu'il n'y avoit plus que jour & demy pour veoir le plus brave traict & stratagesme de guerre que l'on eust sceu imaginer.

Les Comtes d'Aiguemont & de Mansfelt, cependant, ayant laissé leurs troupes derriere, estoient venus avec petite suite à Théonville, pour conférer avec le Comte de Mesgue sur le grand & dernier coup de leur entreprise; car tout estoit si prest, qu'ils pensoient bien estre desja dedans: mais le Mercredy environ minuidt, ils sceurent par ceux qui s'estoient saulvez à naige, la desconvenue. De quoy ils furent estrangement esbahis, & faschez jusques au désespoir. Toutesfois ils cogneurent bien par les contre-trames de M. de Vieilleville, & le chemin qu'il leur avoit donné, qu'ils avoient recogneu, que s'ils fussent venus à l'exécution, ils estoient perdus & deffaits; dont ils louerent & remercierent Dieu par processions & prieres publicques, de les avoir preservez d'un si horrible dangier.

Mais ils ne se pouvoient assez esmerveiller

de la subtile invention que M. de Vieilleville avoit mise sus, d'aller audevant de M. de Vaudemont pour les venir tailler tous en pieces. Et sur-tout estoit en grande colere le Comte de Mesgue, qui ne pouvoit croire qu'il ne s'aydast d'artifice diabolique, d'avoir ainsi descouvert leur entreprise, qui avoit esté si secrettement conduite, de tenir Comba prisonnier, sans en avoir jamais esté adverty, & de le faire escrire les lettres qu'il leur avoit montrées; ny par quelle diablesque subtilité il avoit peu destourner l'affection du Balaffré, qui estoit si enraciné en l'entreprise, veu la promesse & assurance infailible qu'il avoit, la ville prise, d'y espouser une heritiere de mille livres de rente; protestant bien de n'entendre jamais pour l'advenir à praticque quelconque contre luy; car ce n'estoit que perdre temps, argent & hommes, imputant la faute de tout ce malheur sur la Royne de Hongrie, qui fut trop tardive & negligente à envoyer des forces; & qu'il luy avoit escrit, s'ils attendoient l'arrivée de ce *Lyon-Vulpe* de Vieilleville, qu'ils seroient incontinant descouverts. Et là-dessus envoyerent licencier leurs troupes, qui estoient à huit lieues en arriere, devers Trieves; leur mandant qu'ils l'avoient



belle escappade , & que l'entreprise estoit faillye.

Mais avant partir d'ensemble , ils sceurent par deux Lorrains , qui arriverent le samedi au soir à Théonville , qu'ils avoient veu le matin dudict jour tirer à quatre chevaulx Comba & Vaubonnet ; rompre trois soldats sur la roue , & en pendre douze. De quoy ils cuyderent crever de raige & de despit ; car c'estoient braves soldats & de valeur.

Le Comte de Mesgue sur-tout emporta ung extreme regret & desplaisir particulier en son ame , parce qu'il les avoit envoyez en ceste boucherie , & que son frere Bastard estoit de ce nombre. Ainsi ces trois Comtes se retirerent en fort grand trouble d'esprit & très-honteuse confusion , à cause des vantances qu'ils avoient faictes à l'Empereur , à la Royne de Hongrie & à leurs amis des Pays-Bas , d'un aultre meilleur événement & plus heureux succès de leur entreprise.

#### C H A P I T R E X L V I I I .

*M. de Vieilleville est attaqué d'une longue maladie.*

**M**AIS d'aultre part , l'aïse incroyable duquel M. de Vieilleville se nourrissoit en ceste

incomparable esperance , de faire ung très-signalé service à son Roy souverain Seigneur & Maistre, qui l'avoit si favorablement receu en son voyaige de la Cour , en toutes les sortes, qu'un plus grand, voire ung Prince l'eust peu desirer ; & son desesperé creve-cœur d'y avoir failly par une si lasche & malheureuse oubliance de celuy en qui il se fyoit, feyrent une telle & si mortelle convulsion en sa personne, qu'il en fut malade à mort : & dura sa maladie plus de trois mois. Au commencement de laquelle, parce que M. de Senneſterre n'estoit encores de retour de sa maison, où il estoit allé faire deniers pour triompher en sa charge de Lieutenant-General de Metz, le Roy y envoya, sur le rapport de l'extremité de ceste maladie, M. de Chavigny (a) pour y commander, qui n'y fut que cinq semaines ; car il se rendit si odieux à tous les Capitaines pour les novalités de statuts & ordonnances qu'il vouloit establir aultres que celles que M. de Vieilleville y avoit plantées, & d'aultres indignes

(a) François le Roi, Sieur de Chavigny, dut son avancement au Connétable de Montmorency : on verra dans les Mémoires de Castelnau l'ingratitude dont il paya son bienfaicteur : il se livra au parti du Duc de Montpensier, & à la Maison de Guise.

remuemens , qu'ils le desdaignerent tant , que pas ung d'eulx ne le suivoit par la ville , ny se trouvoit à son lever & coucher ; mais , bien plus , le Sergent-Major venoit prendre le mot de M. d'Espinay pour le donner aux Sergents qui menoiert les scouadres en garde ; & quand il luy en voulut faire une reprimande , luy demandant s'il n'avoit pas veu son pouvoir , il n'en tint pas grand compte ; mais luy respondit assez fierement , que quand il fera casser & annuller celuy de M. de Vieilleville , alors il y obeyra : mais que pour ceste heure , moins ne peult faire que de s'adresser au fils pour le respect du pere , auquel ceste garnison en general , Capitaines & aultres , mesme les habitants & tous estats , doibvent tant de service & d'obligation ; & qu'il n'en useroit pas aultrement. Qui fut cause qu'il envoya à la Cour faire sa plainte de ce mespris à M. le Duc de Montpensier , de qui il estoit créature , pour la remonstrer au Roy. Sur laquelle il n'eust aultre raison ny despesche , sinon qu'on le rappella pour obvier à beaucoup d'inconveniens ; & envoya-t-on M. de Sanfac (a) en sa place , qui estoit bien contre son esperance ; car il avoit promesse de M. de Montpensier de ce Gouvernement ,

(a) Jean Prévost , Baron de Sanfac.

s'il arrivoit fortune du Gouverneur ; ce qui l'avoit fait ainsi violenter en sa charge, & renverser toutes les anciennes ordonnances pour enterrer la mémoire de celuy qui les avoit faites, & y faire fleurir la sienne.

Mais le Roy, avant faire délivrer à M. de Sanffac son pouvoir, prit la peine de luy user d'une remonstrance (a) en ces mesmes termes :

« Vous avez veu, Sanffac, comme ce feu  
 » ardent de Chavigny a fait fort mal son  
 » prouffit de l'honorable charge que je luy  
 » avois donné à Metz par l'introduction &  
 » priere de mon cousin le Duc de Montpen-  
 » sier, pour y avoir voulu novalizer beau-  
 » coup de choses qui n'y estoient nullement  
 » nécessaires ; & au lieu d'y faire mon ser-  
 » vice, a cuydé mettre ma ville & tout mon  
 » Estat de de-là en combustion : par ainsi,  
 » puisque je vous envoie tenir son lieu jus-  
 » ques à la parfaite convalescence de M. de  
 » Vieilleville, regardez de vous y compor-  
 » ter avec plus de modestie, & suivez seule-  
 » ment les statuts & ordonnances que vous

(b) Ces représentations de Henri II ne produisirent pas un grand effet sur l'esprit de Sanffac. On a vu dans les Mémoires de Tavannes quel étoit le caractère de Sanffac. (Lisez le Tome XXVII de la Collection, p. 147.)

» y trouverez , fans rien innover davantaigé ;  
» car vous ne les ſçauriez faire meilleures.  
» Il y a tantôt quatre ans qu'elles y font bien  
» receues par tous les Capitaines & toutes  
» qualitez d'habitants ; & fort bien obeyes ,  
» fans murmure ny contredict : auffi , que  
» vous n'y ferez gueres ; car Sennectere , que  
» j'ai eſtabli Lieutenant - General en ladicte  
» ville & au pays Meſſin en l'abſence du  
» Gouverneur , vous viendra bientôt lever  
» le ſiege , ayant eu advis qu'il ſera dedans  
» peu de temps de retour de ſa maiſon , où  
» il a eſté extrêmement malade ».

Ainſi M. de Sanſſac partit avec toutes ſes deſpeſches ; & arrivé à Metz , M. de Chavigny en deſlogea , qui euſt ceſte honte , que pas ung des Capitaines non - ſeulement , mais qui que ce ſoit de la ville ne l'accompagna juſques à la porte , à laquelle il trouva l'eſcorte qui luy avoit eſté ordonnée par M. d'Efpinay pour la cavallerie ; & par le Sergent-Major pour les gens de pied , juſques à Thoul. Et ſe retira , avec ce meſcontentement , à la Cour faire ſes doléances , uſant de grandes menaces.

## C H A P I T R E X L I X.

*Il envoya demander au Roi un autre Lieutenant que M. de Sanffac.*

**L'**APPREHENSION desquelles , car il estoit appuyé d'un grand Prince , fut cause que les Capitaines envoyèrent après luy , à communs despens , le Capitaine Roumolles , Lieutenant du Capitaine la Molle , pour débattre leur droit devant le Roy , si d'avanture il les chargeoit ; & supplier semblablement Sa Majesté de rappeler M. de Sanffac ; & les tant gratifier , que de subroger M. d'Espinaÿ en sa place , pour tousjours à l'advenir , qu'ils affeuroient fort digne de ceste charge ; & faire beaucoup d'autres remonstrances contenues en ses instructions sur ce mesme subject.

Sur quoy Sa Majesté fist responce audit Capitaine Roumolles , qu'il ne vouloit pas frustrer Senneckerre de l'estat qu'il luy avoit donné ; estant son intention qu'il en jouysse , puisqu'il en a le pouvoir despesché ; mais qu'il avoit bien resolu en son ame , s'il arriroit fortune à M. de Vieilleville de luy donner Espinaÿ pour successeur : & que pour ceste occasion il avoit refusé Thayannes(a), Esclavolles

(a) Dans les Mémoires de Tavannes on n'a point parlé de cette anecdote : elle prouve que Tavannes

& Bourdillon, de l'estat de Gouverneur de Metz, qui le luy avoient envoyé demander. « Et affin, dist le Roy, que Espinay ne » doute point que cest estat ne luy soit » réservé, en faveur des grands & signalez » services que m'a faicts son beaupere, vous » emporterez avec vous le brevet, & les » lettres de retenue, & du don que je luy » en ay faict, si Dieu en faict sa volonté : ce qui » ne peult arriver, qu'il ne m'en demeure » ung perpetuel & infini regret ; car je per- » drois ung très-digne & très-fidele serviteur » que j'ay tousjours bien fort aymé ».

Cela dict, il s'enquist fort soigneusement de sa santé ; & s'il n'y avoit pas esperance qu'il la deust recouvrer bientost : Item d'où estoit provenue ceste froideure entre Chavigny & les Capitaines ; & qui en avoit esté le premier & principal motif. A quoy le Capitaine Roumolles respondit fort pertinement, laissant Sa Majesté très-contenté pour le regard de M. de Vieilleville ; mais assez irritée contre Chavigny, pour s'estre comporté avec si peu de respect en une telle charge. Et fut le comble de son indignation, quand le Capitaine luy fit entendre qu'il ne s'endormoit pas plus que les autres courtisans, sitôt qu'une place pouvoit devenir vacante.

avoit demis le Capitaine de la garde, que M. de Vieilleville y avoit estably, par le malheur de Beauchamp, pour y mettre ung Gentilhomme des siens; & que ceste insolence avoit esté cause que tous les Lansquenets de ladicte garde, desquels Sa Majesté avoit aultrefois ouy parler, s'estoient entiere-ment retirez. Plus, qu'en tout le séjour qu'il a fait à Metz, il n'a visté que une seule fois M. de Vieilleville; & qu'il s'en est allé sans luy dire adieu; & que de son autorité absolue, il avoit cassé le Greffier du Prevost, sans forfait, pour y mettre le frere de son argentier; avec d'autres indignitez bien prouvées. De sorte que le sieur de Chavigny, qui arriva trois jours à la Cour après le Capitaine Roumolles, qui estoit venu en poste, se presentant à la porte de la Chambre du Roy, l'ouverture luy en fust reffusée; & sur l'instance qu'il en fist, il luy fust respondu par l'Huissier, « qu'il retournaist à Metz ramasser les » Lansquenets de la garde de M. de Vieille- » ville, luy rendre son chat qu'il avoit em- » porté, & remettre le Greffier du Prevost en » son estat ». Quand il veid ceste rigueur entre-meslée de mocqueries, & qu'il n'avoit point de logis, encores qu'il fust Gentilhom-



me (a) de la Chambre, car il avoit esté def-  
fendu au grand Marechal-de-logis de luy en  
donner, il se retira avec sa courte honte, sans  
avoir audience ny l'honneur de rendre à son  
Roy compte & raison de sa charge : aussi que  
M. de Montpensier, sa grande faveur, s'en estoit  
allé il y avoit deux jours en sa maison de Cham-  
pigny, adverty du grand & implacable cour-  
roux de Sa Majesté contre son favory.

### C H A P I T R E L.

*Le Roi envoye visiter M. de Vieilleville ma-  
lade, par un de ses Gentilshommes : M. de  
Seneçterre vient à Metz pour y commander,  
& M. de Vieilleville part de cette ville pour  
aller prendre l'air à sa terre de Durestal.*

**A**VEC ce contentement & toutes les des-  
pesches cy-dessus mentionnées, le Capitaine  
Roumolles partit en la compagnie de M. de  
la Chapelle-aux-Ursins (11), Gentilhomme  
de la Chambre du Roy, que Sa Majesté en-  
voyoit visiter M. de Vieilleville, luy portant  
lettres favorables de sa part ; affin aussi d'estre  
*acertiorée* (b) de sa maladie, & ce qu'elle en

(a) Il devint depuis Capitaine des Gardes, & ce  
fut lui qui, sous le regne suivant, arrêta le Prince de  
Condé.

(b) Assurée.

devoit esperer. Et arriverent tous deux à Metz en poste. M. d'Espinaÿ, adverty de sa venue, envoya au-devant de luy cinquante fallades conduictes par son Lieutenant la Boulaye ; puis se trouva luy-mesme sur le chemin avec le reste de sa compagnie, & l'amena descendre au logis de M. le Gouverneur, où il fut receu fort honorablement par Madame de Vieilleville ; mais à cause de la fièvre, il ne veid M. de Vieilleville, ny presenta ses lettres qu'après dîner. Lesquelles receues & leues, on n'exprimeroit pas assez suffisamment la forte operation que feist ceste très-grande faveur en sa personne, si on disoit seulement qu'il n'avoit receu de sa vie une telle joie au cueur ; mais il fault passer plus outre, & jurer, avec toute verité, qu'elle le ressuscita de mort à vie ; non pas du tout pour la visitation dont Sa Majesté l'avoit honoré, car desja elle luy avoit envoyé au commencement de sa maladie M. d'Antragues pour mesmes effects, mais d'avoir veu le brevet de la retenue du Gouvernement de Metz pour M. d'Espinaÿ : ce qui l'asseura de la parfaite amitié de son Maistre ; & qu'il ne vouloit pas perdre la memoire de luy ny de ses services après sa mort, puisqu'il mettoit en sa faveur, & sans en avoir jamais esté requis, entre les

mains d'un jeune homme, la première & la plus importante clef du Royaume de France, qu'il sçavoit devoir estre brigüée & recherchée des plus experimentez Chevaliers du Royaume. Aussi depuis la lecture des lettres de son Roy, qui en faisoient fort ample mention, son amendement croissoit de jour à aultre. Et retint huit jours entiers M. de la Chappelle-aux-Urfin en son logis, Palais Episcopal, & cinq ou six Gentilshommes qui avoient couru avec luy, qu'il logea tous céans avec ung fort sumptueux traictement ; & ne leur manquerent durant ce séjour toutes sortes de passe-temps : lequel expiré, & après avoir veu licencier *une rabouilliere* (a) de Medecins, car il y en avoit sept ou huit de plusieurs Princes, il partit de Metz très-content, conduit en très-grande magnificence, avec plus de deux cents chevaulx d'escorte, jusques à Thoul, où il print la poste, y estant venu de ses gens sur de braves courtaux, dont on l'avoit accommodé. M. Thevalle durant ledict séjour luy avoit fait visiter les forteresses, les granges de l'artillerie, des vivres & toutes aultres sortes de munitions, pour en faire son rapport ; & sur-tout, com-

(a) Un tas.

me on avoit besoigné à la citadelle ; car Sa Majesté l'en avoit fort soigneusement chargé.

Ainsi M. de Vieilleville revenoit en convalescence ; mais il ne se pouvoit fortifier ; car sa longue maladie, avec tant de medecines, purgations, cautheries, saignées & scariffications, l'avoient mis si au bas, qu'il fut plus d'ung mois, après le partiment de M. de la Chappelle - aux - Ursins, sans se pouvoir affermer de sa premiere santé, à cause aussi d'ung estouffement qui luy estoit ordinaire que les Medecins appellent *nausée* ; car il ne trouvoit goust en viande quelconque, ny autres apprests, pour délicats qu'ils fussent, qu'on luy peust faire manger. Toutesfois le temps & la nature, le firent peu-à-peu revenir, avec les bonnes prieres de toutes sortes & qualitez de gens, tant de son Gouvernement en général, que des Provinces adjacentes, qui eussent eu un merveilleux regret en sa mort, & grande perte semblablement : car il estoit profitable à tous ; & principalement à ceulx de Champaigne, de Lorraine, & aux subjects de l'Archevesque de Trièves, ses plus proches voisins.

Nouvelles vindrent enfin, que M. de Senneterre estoit par les chemins : de quoy M. de Vieilleville se resjouyst grandement pour

l'extreme envie qu'il avoit d'aller en sa maison , changer l'air , & achever de se guerir & fortifier. Cependant M. de Sanflac se retira.

Il séjourna encores ung mois après l'arrivée de M. de Senneterre , pour l'instruire au devoir de sa charge , & la luy fist exercer durant tout ce temps-là , afin de l'accoustumer avec les Capitaines , donner le mot , faire les rondes ; & fist une monstre aux gens de pied , afin qu'il apprint comme il s'y faudroit gouverner pour l'advenir , & pour rendre aussi sa venue agréable à tous les Capitaines & à toute la garnison en general ; commandant aux susdicts Capitaines d'aller ordinairement à son lever & coucher , mesme au Capitaine de sa garde , de se retirer à son logis avec ses soldats , & de l'accompagner tousjours par la ville : luy laissant en somme toutes affaires en main , tant de la guerre , criminelles , civiles , politicques , que d'Etat , comme s'il eust esté Gouverneur en chef , & pour le relever aussi de toute peine.

Mais M. de Guyencourt , qui s'attendoit , estant Lieutenant de sa compagnie , d'avoir aussi la Lieutenance du Gouvernement qui luy eust esté fort propre & très-honorable , se desdaigna , s'en voyant frustré ; & encores que M. de Vieilleville s'en excusast sur le

Roy, qui le luy avoit donné, luy montrant les lettres que Sa Majesté luy en avoit escrites, si est-ce qu'il ne voulut rien prandre en payement; mais se retira en colere Picarde, en laquelle il fut fort trompé; car il pensoit faire une bien grande bresche en la compagnie: mais de trente-six Picards, hommes d'armes, pas ung ne se desbaucha, deux de ses nepveux mesme, qui estoient aussi hommes d'armes, le laisserent aller. M. de Senneterre se prevalust beaucoup de cette picardesque fougosité; car estant installé en sa place, ce luy fut ung accroissement de forces & d'autorité, pour se faire mieulx suyvre & obeyr en ce Gouvernement.

M. de Vieilleville doncques, voyant le sieur de Senneterre son Lieutenant au Gouvernement & en sa compagnie, deument façonné en sa charge, & très-agréable aux Capitaines, Gendarmes & à tous les estats de la ville, délibera de son partement; & s'achemina avec Madame de Vieilleville, M. & Madamoiselle d'Espiray, & M. de Thevalle, son nepveu, qui estoit ung grand attirail, par le Bassigny, droit à Orléans, à petites journées, & en litiere à cause de sa foiblesse; auquel lieu nous nous embarquasmes

fur Loire avec nombre de batteaulx , pour aller jusques aux Roziers , à six lieues de Durestal.

Et rendu en sa maison , delivré de toutes affaires , & n'estant occupé que à la reception de ses parents , voisins , amis & sujets , nobles & aultres qui le venoient sans cesse visiter , il recouvra en moins de rien ses premieres forces & santé ; & passa plus de huit mois : car les visites estoient alternatives en ce plaisir & contentement , encores que le Roy luy despeschaft plusieurs courriers pour le faire partir à le venir trouver.

Mais , tousjours par gracieuses responce , il contentoit sur son reffus Sa Majesté. Car ce doulx *repatriement* (a) , en esprit affranchy de tous empeschements de guerre & d'estat , luy estoit si necessaire pour quelque temps , que s'il n'eust jouy de ceste paisible quietude , il estoit en dangier de tomber en perclusion & paralyfie ; de quoy Sa Majesté bien informée , très-agréablement l'excusoit : aussi , qu'Elle scavoit bien que tout son mal provenoit d'un crevecueur d'avoir failly une si belle entreprise pour son service , qui redondoit à la

(a) Retour dans la patrie.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 109

gloire de sa couronne & de la nation Française, & par la bestize & stupidité de celuy qu'il avoit honoré d'une si importante charge; de quoy Sa Majesté mesme receut ung merueilleux desplaisir, comme nous avons dict.

*Fin du sixième Livre.*



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the specific requirements for record-keeping, including the need to maintain original documents and to ensure that all records are properly indexed and filed. It also discusses the importance of regular audits and the need to keep records for a sufficient period of time.

3. The third part of the document discusses the consequences of failing to comply with these requirements, including the possibility of fines and penalties. It also discusses the importance of training staff on proper record-keeping procedures and the need to establish a strong internal control system.

# PRÉFACE

DU SEPTIÈME LIVRE,

PAR VINCENT CARLOIX.

**C**ONTINUANT ma protestation faite en la Preface du sixiesme Livre, je poursuivray, Dieu aidant, mon Histoire; y estant appellé par deux fort pertinentes & legitimes raisons. La premiere, pour le devoir auquel je suis obligé de celebrer la gloire, les valeurs & très-vertueux gestes de ce brave Chevalier, qui avoit peu de semblable en ce Royaume; & quand j'estendrois ma comparaison jusques en l'Europe, je ne penserois pas de beaucoup advantaiger son merite. L'autre, que je y suis forcé par l'oubliance, ou plustost malice de tous les Historiens qui ont escrit les histoires de nostre temps depuis trente ans: car ils ne font aucune mention de luy (a), mais ne le daignent pas seulement nommer en des aâes principalement, où il avoit la surintendance & commandement général, comme au siege de Théonville; ils se contentent de dire, le Gouverneur de Metz, sans aultre tiltre, ny suite d'honneur ny de respect; & au siege de Saint-Jean d'Angely, ils mettent comme par mes-

(a) Voilà pourquoy, en voulant rapprocher les Mémoires de Vieilleville de ceux de ses contempo-

*pris M. le Duc d'Aumalle & le Marechal (a) simplement. Que s'ils eussent di& de Vieilleville, il y eust eu de quoy se contenter; encore que par sa vaillance & saige conduite, ces deux villes furent, comme nous dirons avec toute verité, reduites en l'obeissance des Roys lors regnants. Mais ce qui est plus intolerable, ces larrons (b) pleins de mensonges & flateries, attribuent à aultruy, par une meschanceté detestable, la gloire & l'honneur qu'il y acquist, les peines & fatigues qu'il y print au grand hazard de sa vye, de laquelle il a tousjours fait li&iere, quand il a esté question d'entreprendre quelque important & signalé service pour son Prince, & de l'excuter sans aulcune apprehension; qui me fait croire que ces beaux Escrivains batissoient*

rains, souvent nos recherches ont été vaines. Il y a eu sans doute un autre motif; c'est que Carloix a déguisé un certain nombre de faits.

(a) C'est à peu près ce qu'a fait la Popelinere, en disant que Biron référoit aux Marechaux des propositions hazardées par les assiégés. Ils ne nomme point ces Marechaux.

(b) Malgré la colere de Vincent Carloix, on balancera à le croire sur sa parole, lorsque seul il atteste un fait, & qu'il est contredit par tous les Contemporains. On doit encore hésiter davantage, s'il fait honneur de cette anecdote à son maître.

*leurs*

*leurs ouvraiges sous la faveur de quelques Princes, qui leur dictoient premierement leurs louanges, sur l'esperance de quelque gras morceau; puis leur recommandoient la mémoire de ceux qu'ils avoient en affection, & qui estoient de leur suite: dont est qu'ils ont soubsterré (a), & comme ensevely, les braves gestes de ceux qui ne leur estoient pas agréables; lesquels toutesfois avoient fait le service: comme il se peult aisement juger par les espitres liminaires de leurs livres, qui toutes s'adressent aux plus grands de ce Royaume, pour en tirer quelque recompance & prouffit. En quoy je ne les veux nullement imiter; ayant dedié ce mien veritable labeur, à l'invincible & très-redoubtée Couronne de France, pour représenter au très-grand & très-puissant Prince qui la porte à present, & autres qui par cy-après en seront honorez, ung très-ferme pillier & très-fidele serviteur d'icelle, s'il en fut oncques; sans faire tort toutesfois à l'ancienne memoire du très-illustre Chevalier Bertrand de Gleasquin (b), jadis*

(a) Mis sous terre.

(b) Du Guesclin.

L'éloge, comme on le voit, n'est pas modeste. Sans doute il est permis à un serviteur fidèle de louer son maître; & cet enthousiasme de Carloix honore son

*Csnnestable. Et quand ils voudroient commettre à quelqu'un une haute & importante charge, en l'exécution de laquelle la vai'lance & soing, la promptitude & le mepris de la mort seront requises, qu'ils en cherchent ung de son humeur, qualifié & accompli de telles perfections qui reluysoient comme naturellement en luy, exempt en outre en corps & en l'ame, comme il se peut veoir par le progrès de ceste histoire, de toute ambition & avarice; saichant très-bien que ces deux monstrueux vices esloignent & destournent l'homme, non-seulement de la crainte de Dieu, mais le font bientôt couler, voire precipiter en l'athéisme.*

cœur : mais il ne persuadera jamais au Lecteur qui juge d'après les faits, que les Bayard, les la Tremoille, les Louis d'Ars, les Gaston de Foix, les Montluc, les Tavannes, & tant d'autres ne puissent soutenir le parallèle avec Vieilleville.

Fin de la Préface.

# M É M O I R E S

D U M A R É C H A L

D E V I E I L L E V I L L E .

L I V R E S E P T I È M E .

C H A P I T R E P R E M I E R .

*Cause du mauvais succès de la guerre  
d'Italie.*

**D**ONCQUES ce vertueux & saige Chevalier s'estant bien fortifié, & ayant à souhait recouvré sa santé, partit de son chasteau de Durestal sur la fin de l'année 1557, pour venir trouver le Roy, qui estoit lors à Paris. Et ne fault demander de quel accueil Sa Majesté le receut. Mais toutes caresses passées, & tous bons jours donnez, il commença en toute diligence à proposer l'ordre qui estoit nécessaire pour l'estat de son Gouvernement de Metz; car il avoit esté adverty que l'on devoit plus de quatre monstres à toute la garnison; & que M. de Sennedterre, son Lieutenant, estoit en dangier d'une sedition, si on n'y remedioit de bonne heure. Mais il fist sçavoir incontinant son arrivée à la Cour, à tous les Capitaines, qui mirent

leurs soldats en esperance de toucher argent bientost.

Cependant aussi attendant sa venue, il commanda par le mesme courier au Tresorier des reparations, auquel il avoit defendu, avant partir, de toucher sur sa vie aux deniers dediez pour la citadelle, quelque necessité qui survint, d'en distribuer ausdicts Capitaines par forme de prests, pour en accommoder leurs soldats, attendant les monstres. Ce qui composa les choses en toute douceur, & releva M. de Senneckerre d'une extreme peine & dangier.

Puis après il moyenna tant envers Sa Majesté, qui eust esgard à ses importantes remonstrances, fortifiées de la grande faveur qu'elle luy portoit, qu'il obtint deux cens mille francs; encore que le fond du tresor du Louvre fust quasi du tout en tout tary, à cause de la despence infinie qui se faisoit pour le voyage d'Italie, où estoit desja bien avant embarqué le Duc de Guyse, avec une bien grosse armée, qui fut toutesfois de peu d'effect, voire sans aucun fruit; car le Cardinal de Caraffe (1), scelerat s'il en fut oncques, luy donna de terribles traverses; desquelles la premiere fut, qu'il tint ce povre Duc de Guyse tout le mois de Mars, qui est le plus

propre de l'année pour faire la guerre & camper, à cause de sa temperature en tout le climat, dedans la ville de Rome; l'entretenant de toutes délices, festins, courtisannes, vierges & femmes mariées, dont ce gouffre d'abomination a accoustumé de fournir, pour, par ce temporisement, attraper du Duc de Florence quatre cens mille escus: car il luy fist accroire que le Roy de France luy envoyoit ceste grosse armée françoise, pour l'exploicter à son plaisir, ou en la Toscane, ou à Naples. Mais prévoyant l'entreprise de Naples fort dangereuse, à cause des grandes forces que preparoit le Duc d'Alve, il avoit resolu de la luy jecter sur les bras; tant pource qu'il voyoit qu'estant surpris, il en auroit bientôt sa raison, que de ce qu'il se souvenoit de la mort ignominieuse que l'un de ses freres & son neveu avoient receue en sa ville de Florence, qui y avoient esté pendus à tort, & sans cause; toutesfois que s'il vouloit composer ceste somme de quatre cens mille escus, il changeroit de couraige & oublieroit toute vindicte. A quoy le Duc de Florence ne faillit pas (2); & la paya comptant pour destourner ceste oraige, qui eust ruyné son estat. Et parce que le Duc



de Sormme (a) descouvrit ceste secreete meschanceté; car toute l'armée se mutinoit de ce trop long sejour, il fut contrainct de sortir de Rome la nuit, à pied & travesti, autrement le Cardinal l'eust fait pendre aux fenestres de son logis: ainsi l'avoit-il juré, ayant envoyé le *Barifel* (b) avec tous ses *Sbierres* (c), qui est à dire en françois, le Prevost & ses archers, pour executer son rigoureux commandement; qui n'y eussent osé faillir; mais de bonne fortune pour un tel & si digne serviteur du Roy, ils n'y trouverent que le nid.

L'autre & plus meschante traverse que la premiere; que l'armée Françoise qui estoit arrivée à Rome, avec tous les dangiers & difficultés qui se peuvent dire, & sur sa foy & l'intelligence qu'il disoit avoir à Naples

(a) Jean-Bernard de San Severino, Duc de Somma, étoit originaire d'une grande Maison de Naples. Son attachement à la France lui valut la haine de la Cour d'Espagne. Selon M. de Thou, la France récompensa assez mal ses services. Il institua Charles IX son héritier, & mourut en 1564 à Langeais-sur-Loire.

(b) Le Barrigel, Officier dont les fonctions à Rome ressemblent à celles de nos Prévôts.

(c) Les Sbirres.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 119

pour le recouvrement du Royaume ; toutesfois il fut si dyable , qu'il n'eust point de honte , & ne fist conscience de la trahir : car voulant M. de Guise marcher après ce maudit séjour de Rome , & entrer dedans le Royaume de Naples par ung chemin où il n'eust trouvé aucune resistance , n'ayant encore le Duc d'Alve rien prest ; ce meschant l'en divertit , & le fist attaquer une ville nommée Civitella , située sur le hault d'une montaigne , & qu'il l'emporteroit en moins de six jours , la prise de laquelle , d'autant qu'elle estoit frontiere dudit Royaume , donneroit ung si grand spavente à la ville de Naples , à tout le reste du Royaume , au Duc d'Alve mesme , que devant le mois d'Avril expiré , il esperoit le couronner Roy de Naples au nom du Roy de France , son Maistre.

Le povre Duc qui ne cognoissoit le pays , & qui n'avoit (a) personne de son costé pour soutenir son opinion , ny renverser celle de cestuy-cy , qui estoit ordinairement suivie & fortifiée par plus de trente Capitaines , tous

(a) On verra dans les Mémoires de Boyvin du Villars que , si le Duc de Guise eût écouté les conseils du Maréchal de Brissac , il ne se seroit pas trouvé si embarrassé.

de son pays, quand il en propofoit quelque, auffi que le principal & plus exprès article de fes instructions, eftoit de ne rien faire contre la volonté de ce Cardinal, chef & premier autheur de cefte entreprife, fut contraint d'y acquiescer; & l'affiegea. Mais au lieu de fix jours, il y fut fix feptmaines (a) fans la pouvoir forcer; durant lequel tems, l'armée de mer Hefpaignole arrive, & les forces du pays s'affemblent; qui firent, toutes jointes, une bien groffe & puiffante armée, avec laquelle le Duc d'Alve s'avance en toute diligence, de venir faire lever le fiége de Civitella. Dequoy adverty M. de Guife, defcampe bientôt; & fe retira avec la fienne, toute haraffée & à demye vaincue de fatigues & maladies. Ce tradiment valut à ce perfide deux cens mille efcus en argent; & outre ce, ung Evesché & deux Abbayes; le tout de la valeur de vingt mille ducats de rente, tant en Hefpaigne que à Naples. Il fit tant d'autres perfides traicts,

(a) Selon l'Historien de Thou, le Duc de Guife mit le fiége devant Civitella le 24 Avril, & le leva le 15 Mai. Cette entreprife, où il échoua, lui couta beaucoup de braves gens. Les François montèrent à l'affaut, avant que la brèche fût praticable. Cette pétulance a été fouvent funefte à la nation.

qui rendirent ce voyaige très - honteux & inutile, qu'il seroit impossible de les reciter; qui me gardera de m'y estendre davantage; aussi que cela n'est pas de mon histoire. Mais j'en ay bien voulu reciter ce couplet en passant, puisqu'il est tombé à propos; car j'étois alors à Rome, quand ce neveu du Pape Paul quatriesme, Confalonier (a) de Sainte Esglise, & Lieutenant de son oncle, exerceoit sous l'ombre de bonne foy, telles & si énormes meschancetez, aux despens de la povre France.

## CHAPITRE II.

*Monsieur de Vieilleville retourne à Metz, où il fait une justice exemplaire des séditions arrivées pendant son absence,*

**P**OUR reprendre doncques le fil de l'histoire, je diray que M. de Vieilleville fist marcher en diligence ceste notable somme à Metz, que l'on receust à très-grande joye, comme très-nécessaire; & par laquelle on obvia à ung terrible & très-pernicieux remuement: car durant son absence, on avoit tiré de Metz

(a) Nous ne connoissons point d'écrit du tems où ce titre de Gonfalonnier soit donné au Cardinal Caraffe.

douze compagnies de vieilles bandes françoises, pour le voyage de Naples cy-dessus mentionné; & envoyé en leur place aultant de legionnaires de Champagne & de Picardie, le plus mal disciplinez du monde, & leurs Capitaines tout de mesme, qui ne respectoient nullement M. de Sennedette; & sans l'assistance que luy faisoient les aultres douze vieulx Capitaines & les Gendarmes, il estoit en hazard de courir une fort dangereuse fortune: car incessamment ceste débordée canaille crioit à l'argent, avec des insolences & indignitez bien grandes & du tout intollerables.

Mais M. de Vieilleville n'oublia pas d'escire au Prevost de Metz par ceulx qui porteroient l'argent, qu'il ne faillit sur sa vie à faire informations secretes de tout ce qui s'estoit passé en ces tumultes, & n'y esparagner les Capitaines qui les avoient favorisez, ny donné l'ordre requis à leur devoir: car par ceulx-là il vouloit commencer, en faulxant le proverbe qui dict: *Battre le chien devant le lyon*: ayant resolu & juré, pour faire trembler & mourir de peur les chiens, de bien estriller les lyons; comme il fit.

Doncques il partit de la Cour pour venir en son Gouvernement, en bonne delibera-

tion de chastier aigrement ces tumultuaires & seditieux, sans acception de personne; & advertit M. de Sennedette par courrier exprès, de ne permettre à personne vivante de venir au-devant de luy, ny de luy envoyer escorte; & qu'il en prendroit, passant par Thoul: car sous ombre d'une salve, une harquebuzade est bientôt donnée. Où arrivé, il commanda au Capitaine la Mothe-Rouge de monter à cheval avec soixante de ses chevaulx-ligiers; & au Capitaine Yonberry, Basque, de choisir cent de ses soldats, aussi Basques, bons harquebuziers, & l'accompagner jusques à Metz. Et marcha toute nuit avec celle troupe & son train, qui pouvoit faire, compris celui de M. d'Espinau, le nombre de soixante-dix chevaulx. Et fust-on bien esbahy de le veoir le lendemain quasi au jour poignant, aux portes de Metz; qui donna beaucoup de *tremeur* (a) aux plus coupables.

Descendu qu'il fust en son logis, il commanda de faire loger l'escorte de Thoul; & deffendit aux Capitaine la Mothe-Rouge & Yonberry de partir sans son congé; & qu'il avoit besoing pour trois ou quatre jours de leur assistance. Et estant raffreschy, M. de

(a) Crainte.

Senneckerre le vint trouver en sa chambre, avec les Capitaines des vieilles bandes : car les Legionnaires qui se sentoient coupables, ne s'y oferent presenter.

Le Prevost ne tarda gueres, semblablement avec ses informations ; lesquelles leues, il commanda aux Capitaines là présens de dresser des corps-de-gardes à tous les carrefours de la ville ; & à sa compagnie, de monter à cheval, & se tenir en bataille au Champaffaige ; à M. d'Espinay, de faire tenir la fienne en la place de la grande Eglise ; & au Capitaine Lancques, ses harquebuziers à cheval en la petite place : deffence à tous de ne laisser passer Capitaines ny soldats Legionnaires, quels qu'ils fussent.

Cela ainsi ordonné & appresté en merveilleuse diligence, il envoya prandre les Capitaines la Haye, Frizonville & Berthecourt, qui estoient fort chargez par les informations, d'avoir attenté à la personne de M. de Senneckerre, enfoncé avec leurs soldats son logis, & tiré contre sa garde. Iceulx trois Capitaines amenez en sa presence, & lecture faicte desdictes informations, les fist mettre à genoux devant le Sieur de Senneckerre, & luy demander pardon.

Ladicte amande faicte, n'estant l'executeur

de justice gueres loing de-là, ils furent menez en une cave, où il leur trancha les testes; lesquelles furent portées & départies en chacune des trois places : qui donna ung merveilleux effroy à tous les Legionnaires, tant Capitaines que soldats. Et comme ils se presentoient à passer, ou pour s'assembler, ou pour venir faire quelque remontrance, on les repouffoit, non pas à coups de barre ou de halebarde, mais avec harquebuzades; de forte qu'ils furent contrainds de se resserrer en leurs logis.

### C H A P I T R E III.

*Punition des Légionnaires qui s'étoient révoltés pendant l'absence de M. de Vieilleville. Ce que c'étoit que ces Légionnaires établis par François I.*

**M**ONSIEUR de Vieilleville adverty que cent ou six-vingts soldats s'estoient assemblez avec les armes en une aultre place nommée le Sauffy, envoya en diligence le Sergent-Major St. Chamans, avec bon nombre de soldats, leur demander pourquoy ils sont-là; & qu'ils se debandent incontinent; & selon la responce qu'ils feront, si elle tend à mutinerie, qu'il les charge de furie, sans re-



cognoistre ny user d'aucune misericorde.

Arrivé que fut St. Chamans devers eux, faict ce qui luy avoit esté commandé. Mais ils furent si fots & mal advisez, qu'ils respondirent estre là, attendans leurs compaignons, pour avoir la raison de leurs Capitaines, que l'on avoit faict si cruellement mourir. Mais ils n'eurent pas loisir de parachever, que St. Chamans les charge si furieusement, qu'il en fut tué quarante ou cinquante sur la place : le reste gagna la fuite. Mais ce que St. Chamans ne peult attraper, fust arresté par les corps-de-garde & les soldats des Capitaines Yonberry & la Mothe-Rouge; car c'estoit en leur quartier; & furent chaudement pendus & estranglez : où plusieurs belittres & cocquins s'employèrent avec le bourreau & son valet, pour en avoir la dépouille. Les vieilles semblablement jecterent les morts en la riviere, sur l'esperance de mesme praticque; estant le Saulsly une isle entourrée de deux canaulx de la Mozelle, & ponts de chaque costé, que ces mutins n'avoient pas eu l'esprit de garder ny de s'en faezir.

Aussi Legionnaires ne sont pas tenus ny reputez pour gens de guerre; ains sortent du labouraige, pour s'affranchir des tailles,

en servant quatre ou cinq mois, ou quelque aultre espace de temps; & apportent certificat de leur service, que l'on appelle *attestation du Servigny*, qui est enregistrée aux greffes des Jurisdicions ausquelles ils sont subjects.

Le Roy François-le-Grand leur donna ce nom de *Legionnaires* (a), à l'ancienne façon des Romains : car ils s'appelloient au temps passé, *Francs-Archiers*; & (3) en Bretagne *Francs-Taupins*. Mais voyant que le service de telles gens mal-aguerris estoit du tout inutile, on commua cela en argent; & appelle-t-on ceste taille *la solde de cinquante mille hommes de pied*; à laquelle tous les roturiers universellement du Royaume, sont contribuables & subjects; & de cest argent on en façonne de braves hommes & vaillans Capitaines.

Les Lieutenans des trois Capitaines decapitez, & qui avoient perdu grand nombre de soldats au Saulsy, craignans que la fureur de M. de Vieilleville continuast, & que l'on revisoit d'heure à aultre les informations ausquelles ils estoient compris, furent d'avis de

(a) Voyez l'Observation, n°. 2, sur les Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVII de la Collection, page 398.

s'en aller. Mais ne pouvants sortir, à cause que les corps-de gardes extraordinaires continuoient nuict & jour aux lieux où l'on les avoit posez, & tousjours gens de cheval à tour de roolle dedans les places, & la ville tousjours ainsi cantonnée, delibererent de demander ung congé à M. de Vieilleville; & le luy envoyerent tout prest à signer; car ils ne pouvoient parler à luy. Ce qu'il reffusa: mais il leur fist dire par le Capitaine Bahuz, qui gardoit la porte par laquelle ils devoient sortir, qu'ils se pouvoient retirer quand ils voudroient; & que le service de tels mutins n'estoit pas au Roy ny à luy; & qu'il leur faisoit trop de grace de les laisser partir; car ils avoient tous merité la mort, & d'estre pendus. Eulx ayans ceste parole, troussent bagaige; & s'en vont au troisieme jour de son arrivée. Mais adverty qu'ils avoient desbauché environ de cent soldats de leurs compagnies, pour s'en aller avec eulx; qui estoit affoiblir d'aultant la garnison de Metz, & de grande consequence pour le service du Roy; aussi qu'ils n'avoient pas achevé le service du mois, duquel ils avoient faict monstre & touché l'argent, il commanda au Sergeant-Major St Chamans d'aller après en toute diligence, avec nombre de harquebuziers, & l'escorte

& l'escorte qui estoit venue de Thoul, & les tailler tous en pieces; qui les attrapa auprès des arches de Jouy; & n'y faillit pas; car il n'en eschappa ung seul: les Basques du Capitaine Yonberry, & les chevaulx-ligiers de la Mothe-Rouge se desjeunerent de ce butin, en se retirant à Thoul.

Les Capitaines Legionnaires advertis de ceste deffaite, qui approchoit fort d'un massacre; car tous les goujats passerent au fil de l'espée, mesme qu'il y fut tué à la furie traeze garfes, ne sçavoient à quel saint se vouer; car de faire entreprise on leur avoit osté tous moyens, pour le bon ordre qui y avoit esté donné; & n'avoient point de plus grands ennemis que leurs hostes, qui advertissoient secretement d'heure à aultre le corps-de-garde de tout ce qui se passoit en leurs logis; que s'il venoit ung adverissement qu'ils estoient dix ensemble, ils estoient incontinant chargez & rompus; reduits au reste, & contraincts en telle extremité, qu'ils n'eussent osé battre *caisse* (a) ny tambour en leur quartier, pour aller à la garde, de laquelle ils furent exempts durant ces trois jours; car on ne s'y vouloit pas fyer.

(a) Caisse.

## C H A P I T R E I V.

*Monfieur d'Epinaÿ engage M. de Vieilleville  
à fe reconcilier avec les Légionnaires.*

O R eftant en cefte angoiffeufe perplexité, ils furent confeillez, de logis en logis, de venir trouver M. d'Epinaÿ, pour eftre leur médiateur envers M. de Vieilleville, & faire leur reconciliation; qui accepta fort volontai-  
rement cefte charge, & s'y employa de tel zele ou affection, que le quatriefme jour de notre arrivée, il luy commanda de les luy amener; ce qu'il fift. Et eftant en fa préfence, il leur pardonna leur faulte, en fa faveur, & après leur avoir fait veoir, par les Ordonnances du Roi, dont lecture leur fut faite, qu'ils eftoient tous criminels de leze-Majesté; & fift rompre devant eulx les informations qui avoient efté faites de leurs insolences & mutineries; dont y en avoit une, entre aultres, très-capitale & fans remiffion; que pendant l'efpace de douze jours, ils n'avoient fait aucune garde fur les murailles de la ville, qui respondent en leurs quartiers, ny jour ny nuit; craignant que fi le Roy eft adverty, qu'il ne les aït fait pugnir pour une fi énorme faulte, d'avoir ainfi aban-

donné sa ville en si périlleux hazard; qu'il ne s'en courouffe asprement contre luy; toutes-fois, puisqu'il a prononcé sa parole, qu'il ne la veult pas rétracter, & leur pardonne derechef; leur commandant de se lever, car ils estoient à genoux; auxquels il fist jurer de mieulx & fidelement faire service, pour l'advenir, à Sa Majesté, quelque nécessité qui survienne de deniers, qui deffailent aussi-tost aux Roys que aux particuliers. Ce qu'ils firent, avecques bien humbles reverences: commandant, sur l'heure, de rompre tous les corps de garde extraordinaires; & les pria tous de disner avec luy; ce qu'ils luy accorderent. Et donna, en leur présence, la compagnie de Frizonville, à ung jeune gentilhomme de Normandie, nommé St. Remy; celle de la Haye, au capitaine Roumolle; & celle de Berthecourt, au capitaine Damezan. Et fist monter les Enseignes desdictes compagnies, qui avoient esté plus saiges que les Lieutenants qui furent deffaits aux arches de Jouy, en l'estat & au grade de Lieutenants en leurs compagnies. Puis furent ostées les testes de leurs Capitaines, des lieux où elles avoient esté fichées.

La joie fust si grande & universelle par toute la ville de ceste si inopinée reconci-

liation, que la journée se passa en toute alairesse. Et en fust M. d'Espinaÿ merveilleusement honoré de tous, principalement des Legionnaires en général, & non sans cause; car il estoit si irrité & animé contre eulx d'avoir ainsi abandonné sa ville, dix jours, sans aucune forme de garde, qu'il avoit resolu, en son ame, de faire partir en campagne, sous ombre de faire monstre, toute la garnison de Metz entierement, tant de pied que de cheval, & y estre luy-mesme en personne armé de toutes pieces; puis mettre les Legionnaires à part, & commander à tout le reste de les charger devant, derriere, & de tous costés, pour les tailler en pieces; ayant nuict & jour *au runge* (a), que ayant esté la ville tant de jours en proye, elle devoit estre, long-temps a, devorée, si le Comte de Mesgue eust esté habile homme, & digne serviteur de son Prince. Telle estoit son apprehension, qui luy traversoit de telle inquietude l'esprit, qu'il en perdoit le repos & ses repas: tant il estoit zelateur de l'honneur & serviteur de son Maistre, & jaloux de sa charge.

Mais les instantes prieres & douces remontrances de M. d'Espinaÿ, luy desarmerent

(a) En la pensée.

ce martel de la fantaisie, & le firent plier à misericorde : ce que depuis venu à la cognoissance de ces Legionnaires, ils tindrent tousjours M. d'Espिनay pour protecteur & pere; & le suivoient & accompagnoient plus ordinairement que son beau-pere; le louants, & sans cesse remercyants, de ce que par sa faveur, ils l'avoient, non pas si belle, mais si mortelle & sanglante, eschappée.

Toutesfois, quelque reconciliation qu'il y eust, M. de Vieilleville, qui auparavant ne se donnoit pas beaucoup de peine de faire les rondes, se fyant en ses gendarmes, s'y rendit plus subject depuis ces exemplaires & terribles chastiments; & les continua plus de trois mois, & souvent quatre fois par semaine, principalement aux quartiers des Legionnaires. Et la faisant environ minuidt, il trouva un Legionnaire dormant en sentinelle, qu'il tua tout roidde; disant à ceulx qui le suivoient, *qu'il ne luy avoit poinct fait de tort, ains il le laissoit au mesme estat qu'il l'avoit trouvé; & puisqu'il ne vouloit servir de faction, que pour le moins servir - il d'exemple.* Et commanda qu'il demeurast là l'espace de vingt-quatre heures; & puis jecté par sur les murailles en la riviere de Seille.



## C H A P I T R E V.

*Monfieur de Vieilleville forme le projet du fiége de Théonville : Mesures qu'il prend pour l'exécuter.*

S'ESTANT ainfi, M. de Vieilleville, rendu redoutable à ces novices d'armes, & de toute discipline militaire, par ce traict de fanguinaire monstre; & voyant qu'ils se rengeoient du tout à l'obeyffance, il s'advifa, pour parvenir à une entreprife qu'il avoit projectée en esprit ( car il entreprenoit tousjours quelque chose contre l'ennemi ) d'envoyer querir l'Allemand Hansclaur, duquel il a été parlé au sixiefme Livre, jusques à Trieves ( a ), par un aultre Allemand marié à Metz; luy mandant qu'il avoit quelque chose à luy dire pour son très-grand prouffit; qu'il ne luy pouvoit escrire, mais le prioit qu'il vint fe-cretement, fans se montrer à personne; & qu'il se logeast en la maison du meffai-ger qui l'estoit allé querir; & qu'il ne passe sur-tout à Théonville, mais qu'il s'en effoigne le plus qu'il pourra.

Hansclaur ayant reçu ceste créance, fans toutesfois aucune lettre, se fyant au meffai-

( a ) Trieves.

ger qu'il voyoit souvent trafficquer à Trieves ; & pour le desir qu'il avoit de faire service à ung tel Seigneur , duquel il cognoissoit la parole très-certaine , s'achemina droit à Metz , avec le messaiger ; & passe la Mozelle dès Trieves , laissant le droit chemin de Théonville , qui estoit toutesfois plus court de trois bonnes lieues.

Arrivé à Metz , le marchand en vint advertir M. de Vieilleville , qui luy commanda de le luy amener sur le soir , bien secretement. Et estant en sa presence , il luy tint ce langage : « Je sçey , Hansclaur , que tu as le » cœur François , & que tu n'es pas à te » repentir d'avoir abandonné le service de » la Couronne de France ; mais pour te y » remettre , cognoissant ta valeur , je te veulx » employer en quelque chose qui te sera fort » aisée , & qui avancera grandement ta » fortune ». Hansclaur respond , qu'il se sent fort obligé de luy avoir donné la vie , & à ses compagnons , lorsque le capitaine la Cahuziere le print ; qu'il n'y a faction , pour hazardeuse & perilleuse qu'elle soit , qu'il n'y entre à corps perdu , pour luy faire service. » Ceste parole , dist lors M. de Vieilleville , » me contente fort ; & demain au soir , à » telle heure que maintenant , je te diray que

» c'est. Et va soupper & coucher chez ton  
» hôte, sans te montrer à personne ; &  
» prends cependant cette emeralde que je  
» te donne en souvenance de moi » : com-  
mandant à son hôte là présent, de le bien  
traicter sans rien espargner ; car il seroit rem-  
boursé du tout avecques gain.

Hansclaur s'en va très-joyeux, & tout gai-  
gné par ce présent, duquel il fist grande esti-  
me, car les Allemands aiment, sur toutes  
nations, les bagues qu'ils portent peu sou-  
vent aux doigts, mais les pendent ordinai-  
rement au col. Et son hôte executa le com-  
mandement de le bien traicter de fort bonne  
sorte ; puis le ramena le lendemain à l'heure  
d'ice.

M. de Vieilleville, comme très-sage &  
fort ruzé en tels affaires, luy avoit donné ce  
terme exprès, afin qu'il eust le loisir de  
penfer en ses offres, ou de les continuer,  
ou de changer de volonté : car en vingt-  
quatre heures toutes affections se fortifient  
ou s'affoiblissent ; mais estant en sa présence,  
il parla le premier, disant qu'il souffroit un  
extreme desplaisir en son ame, qu'il ne luy  
avoit pleu des hyer luy declarer en quelle  
charge il le vouloit employer ; & qu'il ne  
changera jamais sa resolution, ny le vœu

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 137

qu'il a fait de finir ses jours & mourir à son service ; quand il n'y auroit aultre obligation que du present de la riche esmeraulde qu'il luy a donnée ; & la luy monstra pendue à son col avec ung cordon de soye jaulne & noire, s'estant desja informé de ses couleurs.

Sur quoy M. de Vieilleville luy respondit, que d'entrée d'avancement il luy donnoit, en foy de Gentilhomme d'honneur, une compagnie de cent pistoliers, que l'on appelle *Reithres*, bien entretenue au service du Roy en paix & en guerre ; mais qu'il falloit premierement pour la meriter, qu'il allast à Théonville où il avoit bon credit & non soupçonné, pour luy rapporter au vray l'humeur & les valeurs du Sieur de Carebbe, que le Comte de Mesgue y avoit instalé son Lieutenant ; quelles forces estoient céans ; quelles estoient les fortifications de la ville ; les largeurs & profondeurs des fossez, & semblablement des ramparts ; & de quelles forces il pouvoit faire estat pour se deffendre s'il estoit assiégé ; le nombre de l'artillerie sur rouaige, & d'autres pieces de petit calibre ; la quantité de munitions & de toutes sortes de vivres ; & pour combien de temps. Finalement le plus foible endroit de toute la

place. Hansclaur l'assure qu'il luy rendra bon compte de tout cela avant quatre jours ; & qu'il luy tarde infiniment qu'il n'est desja sur les lieux pour le satisfaire fidelement en tout ce qu'il luy a recité ; le suppliant très-humblement de le vouloir depescher incessamment.

M. de Vieilleville luy donne huit jours de terme pour faire les choses meurement ; & luy mettant trente escus en la main, luy commande de partir le matin avant jour, & qu'il le trouvera luy-même à la porte des Allemans, qui est fort escartée du chemin de Théonville, pour la luy faire ouvrir ; & qu'il luy dira ce qui luy sera venu en memoire. Là-dessus Hansclaur part avec son hoste, très-contentant & en merveilleuse devotion de faire au Roy & à luy un fort signalé service.

Le lendemain un peu avant jour, M. de Vieilleville se trouve à la porte des Allemans, où estoit desja Hansclaur, auquel il dit en le mettant dehors : « Je te recom-  
» mande ta charge en toute fidelité ; & ne  
» retournes de huit jours, pour avoir plus  
» de loisir de t'en bien aquider ; & adieu ». Hansclaur luy prend la main & la baise : puis desloge, bien monté sur un brave courtault qu'il luy avoit semblablement donné.

Les huit jours expirez, le voilà de retour à la porte Mozelle, avec un mémoire si exactement dressé de tout ce qu'il avoit veu, recogneu & revisé dedans Théonville, que M. de Vieilleville admira grandement son industrie, étant de la nation; car Allemans ne sont pas communement duiçts à telles singularitez, d'ainfi articuler les affaires. En quoy il n'avoit rien oublié, jusques au nombre des palles, picqs, crocs, beches & hottes pour les réparations; & jugea bien qu'il avoit envie de faire service, & que l'on s'y pouvoit desormais bien fyer. Mais ce qui corrobora bien fort ceste opinion, fut l'arrivée de sa femme à Metz avec deux petits enfans, dès le mesme jour, & quelque bagaige.

Qui fut cause qu'il l'envoya querir; & sans plus rien revoquer en doubte, il luy fist delivrer quatre cens escus pour retourner à Trieves & dresser sa compagnie, avec expresses deffences de n'y faire enrroller un seul Lorrain ny Wallon, encore qu'ils parlent le langaige, mais vrais & naturels Allemans; & pour le contenter & satisfaire en cela, il le prioit de passer le Rhin, où il y a de meilleurs hommes & de fort bon chevaux. Ce que Hansclaur luy promist, l'asseurant qu'il luy feroit un bon service; &

qu'il n'avoit pas amené sa femme & ses enfans à Metz, sur aultre esperance que d'y finir ses jours; & qu'il quicthoit pour jamais, la levée faite, le pays d'Allemagne.

Ayant M. de Vieilleville de si bonnes & franches paroles, il me commanda de bien estudier le memoire que Hansclaur avoit apporté de Théonville; & qu'il me vouloit depescher devers le Roy pour le luy bien faire entendre, & sans lettre de créance; car qui en est saezy & surpris de l'ennemy, il ne peut éviter la question, & la plus cruelle que l'on peut inventer, pour, par le tourment, la faire confesser.

## C H A P I T R E V I.

*Vincent Carloix arrive à la Cour, pour faire part au Roi du projet de Monsieur de Vieilleville.*

**D**ONCQUES deux jours après le partement de Hansclaur, je deslogeai de Metz en poste le dernier jour de Fevrier 1558, bien instruit de ce que j'avois à proposer au Roy touchant l'entreprise de Théonville; que je trouvai à Amiens, s'y estant rendu exprès pour entendre de jour à aultre nouvelles du Duc de Guyse, qui avec une grosse armée

conquestoit la ville de Calais, *Guignes* (a), & toute la Comté d'Oye. Je m'adressai à M. de Laubespine pour m'assister, presenter & semblablement recevoir les commandemens que luy pourroit faire Sa Majesté sur mes discours, qui meritoient d'estre tenus secrets, & recitez à part, à ce que peu de gens les entendissent. Et estans tous deux en sa presence enclos en son cabinet, je commençai à parler ainsi :

« Sire, M. de Vieilleville baise très-humblement les mains de Vostre Majesté; & m'a depeesché en diligence devers Elle, pour luy faire entendre une haulte & très-importante entreprise pour la grandeur de vostre Couronne qu'il a entre mains, & de laquelle il vous promet sur sa propre vie de vous faire jouyr le septiesme jour qu'il aura commencé l'investiture de la place. Mais pour y parvenir, il vous supplie très-humblement de luy donner le moyen d'assembler les forces qui y seront necessaires; & desja affin que une si helle occasion ne luy eschappe, en Allemaigne qui est le grenier de vos forces, pour faire levée de six regimens de Lansquenets, & de huit cornettes de Pistoliers, ayant

(a) Guines.



» trouvé par son credit cent mille francs  
 » pour payer les *arriguets* (a), que l'on a  
 » accoustumé en telles levées, & sans les-  
 » quels, comme Vostre Majesté sceyt très-  
 » bien, jamais les Allemans ne marchent ».

Sa Majesté me demanda, sans passer plus  
 outre, quelle estoit l'entreprise : je luy res-  
 pondis que c'estoit Théonville : *Comment,*  
 dist-elle, *est-il possible qu'en sept jours il la*  
*puisse mettre en mon obeyssance ; veu que à*  
*mon retour d'Allemaigne je fus diverty de*  
*l'attaquer ; & que si je m'y voulois opinastrer,*  
*je perdrois l'occasion des belles conquestes que*  
*je fis lors, desquelles il est temoing, aux*  
*enseignes de la brave & valeureuse recouffe*  
*qu'il fist de mon cousin de Nemours au siege*  
*d'Yvoy.*

Alors je luy monstroi le memoire de Hanf-  
 claur, que j'avois si bien estudié, que je le  
 transcrivis par les chemins, contenant XXII  
 articles. De quoy Sa Majesté fust estrange-

(a) Le mot d'*arriguets* dont se sert icy Vincent Car-  
 loix, est une corruption de celui d'*anreit-guelr*, dont on  
 a donné l'explication dans les Mémoires de Tavannes.  
 L'*anreit-guelr* étoit une somme d'argent qu'on soldoit  
 aux Lansquenets, & sans laquelle ils ne marchent  
 pas. ( Lisez le Tome XXVII de la Collection,  
 page 236. )

ment esbahye : car la quantité de pouldres, boulets, toutes sortes de vivres & le nombre d'hommes, qui ne montoit pas à trois cens, le peu d'expérience du Gouverneur de la place, nommé Carebbe (a), qui avoit esté toute sa vie nourry à la judicature, & tiré de la mairie de Louvain pour commander là-dedans ; & les forts & foibles endroits de la place y estoient fort amplement declarés.

Sur quoy Sa Majesté va dire, que *M. de Vieilleville ne dormoit jamais en une charge ; & puis qu'il avoit si bien esbauché ceste trame, qu'il luy cousteroit sa Couronne, ou il la paracheveroit.* Là-dessus je repartis, disant que *M. de Vieilleville* estoit bien adverty que *M. de Guyse* avoit mené en son armée de Calais toutes les forces françoises, tant de gendarmerie, cavallerie ligiere, que de fanterie ; mais qu'avec les troupes Allemandes, il feroit sortir de Metz vingt Enseignes fran-

(a) Il n'y a point de nom d'homme sur lequel on ait autant varié. Rabutin, & la Popeliniere qui le copie presque toujours, l'appellent, *Cadderobbe*. Le Père Daniel le nomme *Quarrible*. Dans la nouvelle Histoire de France, on lit *Cadderèbbe*. Cette remarque, minucieuse en apparence, prouve combien, à l'époque que nous parcourons, on mutiloit les noms propres.

çoises, sa compagnie de cinquante hommes d'armes, les cent chevaulx-ligiers de M. d'Espinay, son fils, les cent harquebuziers à cheval du Sieur de Lancques; & outre ce, il pourroit tirer de Thoul, de Verdun & de Marfal, six cens hommes, que de cheval, que de pied; & se contentoit de telles forces pour rendre la place en son obeyffance; & y engageoit de rechef sa vie: car Sa Majesté pouvoit bien juger par le memoire qu'elles estoient assez bastantes pour effectuer son entreprise; mais il supplioit très-humblement Sa Majesté d'ordonner sur-tout que l'argent ne manquast nullement; estans les estrangiers la principale force de ceste armée volante, qui pourroient donner la loy à tout le reste; & se joindre avec l'ennemy, si la solde leur deffailloit, ou commettre quelque autre pernicieuse insolence, veu qu'ils sont tous quasi dedans leurs pays, & ne se donnent peine de leur retraicte; qui les rendroit plus hardis à quelque sedition.

Le Roy gousta merueilleusement ces derniers propos, & demanda à M. de Laubespine quel moyen il y avoit de fournir à cela, veu le peu ou rien de fonds qui estoit en son espargne, à cause de l'armée de M. de Guyse.

Guyse. Sur quoy je repartis, que son plaisir fust d'affecter toute la recette générale de Champagne pour ceste despence, qui n'estoit chargée d'aucune assignation, ainsi que je m'estois bien soigneusement enquis en passant à Chaallons; & qu'il pleust à Sa Majesté commander à M. le Trésorier de l'espargne, de depescher ung mandement adressant au Receveur-Général de Champagne, pour delivrer à M. Vieilleville tous les deniers de sa charge sur ses blancs-signez & rescriptions, & les luy reserver sans les employer ailleurs, quelque mandement ou jussion qu'il luy vint, ou de vostre part mesme ou dudit Trésorier. Ce que Sa Majesté m'accorda à très-grande joye, pour le desir extreme qu'elle avoit de veoir la fin de ceste entreprise; de la limitation de laquelle elle ne se pouvoit trop esbahir, n'estant que de sept jours; car on tenoit ceste place pour une des plus fortes qui fussent en l'obeyffance de l'Empereur. Et là-dessus fut appellé le Trésorier de l'espargne, auquel le Roy commanda de depescher incontinant ceste affaire, sans luy en declairer l'occasion ny le sujet: ce qu'il fist en diligence; car il nous estoit fort favorable, comme nous avons dit ailleurs.

En après je remontrai à Sa Majesté, qu'estant ceste entreprise de l'invention, de l'industrie, du labour & de la premiere avance des deniers de M. de Vieilleville, il estoit plus que raisonnable qu'il pleust à Sa Majesté l'honorer du tiltre & qualité de son Lieutenant - Général en son armée de Champagne, Lorraine, pays Messin, & Duché de Luxembourg, car Théonville y est située; & luy en faire depescher ung pouvoir qui le feroit mieulx obeyr & respecter, principalement par les estrangiers qui desdaignent tous ceulx qui leur commandent, s'ils ne sont qualifiez de ce grade, quand ils ne sont pas Princes; encore ne leur obeissent-ils gueres, s'ils ne sont Souverains.

Le Roy fut infiniment aise & très-content de ceste remonstrance; & commanda tout à l'instant à M. de l'Aubespine de me le depescher en la forme & maniere que je l'avois proposé; & de luy apporter avec ledit pouvoir bien ample, une lettre à signer pour le Receveur-Général de Champagne, qu'il n'eust à faillir sur sa vie d'effectuer le mandement de son Trésorier de l'espargne; que si M. de Vieilleville, son Lieutenant-Général à Metz & en l'armée qui est audict pays & Duché de Luxembourg s'en plaignoit, il luy

vauldroit mieulx n'avoir jamais entré en la charge.

Or voyant le Roy en ceste ardante affection de favoriser M. de Vieilleville en sa brave entreprise, je prins la hardiesse, pour la luy augmenter davantage, de luy dire que Dieu luy fortifioit ceste bonne volonté, pour avoir à ce coup la raison des Pays-Bas, qui est son vray & naturel heritaige, estant M. de Guyse d'un costé, avec une puissante armée devant Calais, dont le bruidt court qu'il l'a desja forcée, & qu'il vient à Guignes; & M. de Vieilleville de l'autre costé, qui aura pris Théonville, le viendra joindre avec la sienne pour enfoncer la Flandres de très-bonne sorte; & qu'il ne restoit plus pour la perfection de tout ce negoce, sinon qu'il pleust à Sa Majesté d'escrire au Comte Palatin du Rhin, aux Ducs de Wyrtemberg & Symerch, de Luxembourg (a) & des Deux-Ponts, ses confederez, bons parans & amis,

(a) Ne faudroit-il point plutôt lire Lavembourg ou Lunebourg? Cela est d'autant plus vraisemblable, que les Contemporains en parlant des Princes Allemands qui amenèrent des troupes à la solde de Henri II, nomment les Ducs de Lunebourg & de Lavembourg: d'ailleurs à cette époque il n'existoit point de Duc de Luxembourg.

de non-seulement laisser passer les levées que le Sieur de Vieilleville, son Lieutenant-Général à Metz, avoit commandement de sa part de faire entrer en France par leurs terres, juridictions & limites, mais de les favoriser en toutes sortes & manieres, dont ils feroient requis par les Colonels & Conducteurs desdites troupes; & que s'ils avoient quelques jeunes Seigneurs ou Gentilshommes qu'ils affectionnassent, ou pour parans, ou favorables serviteurs qui voulussent entrer en son service, & prendre charge de gens de cheval ou de pied, il avoit escrit audit Sieur de Vieilleville de les preferer à tous autres.

Sa Majesté ayant ouy ce dernier avis, qu'il trouva très-bon & fort necessaire, commanda à M. de l'Aubespine & à moy d'aller conférer de tout cela ensemble, & de luy apporter le matin les depeschés cy-dessus mentionnées toutes prestes à signer; & qu'il n'y eust faulte : car il brusloit d'envie de me veoir partir, pour jouyr du succès de tout ce que je luy avois proposé.

Le lendemain matin nous apportasmes onze lettres à Sa Majesté pour signer, avec le pouvoir de Lieutenant-Général en l'armée, fort ample; & une très-favorable à M.

de Vieilleville, pleine de louanges & du contentement qu'il avoit de ses bons & grands services, se remettant de tout en tout sur la parfaite fiance qu'il avoit en sa fidele affection, sans rien luy recommander davantage. Et commandant à M. de l'Aubespine de porter à M. le Chancelier le pouvoir pour le sceller incontinent; il me demanda en combien de temps pourroient bien estre prestes toutes les levées? Je luy respondis, que sur la fin du mois d'Avril, ou au commencement de May, elles auroient passé le Rhin; & tout aussi-tost que M. de Vieilleville aura ceste nouvelle, il fera sortir de Metz toutes ses forces, pour investir & entourer Théonville, affin que rien n'y entre; & Sa Majesté se peut asseurer que au terme qu'il luy a donné, il en aura sa raison: car le Comte de Mesgue & son Lieutenant Carebbe ne se doutent de rien; aussi que toutes leurs forces & la noblesse des Pays-Bas se sont approchées de la frontiere, du costé de l'armée de M. de Guyse, pour empescher qu'il n'entre plus avant en pays, la Comté d'Oye conquise. Et sur ceste alligresse, il me donna congé, me recommandant la diligence; mais premier que de partir, que je parlasse au Trésorier de sa maison, qui avoit deux cens



escus à me donner de sa part, tant pour mon voyaige que pour ma peine : de quoy je remerciai très-humblement Sa Majesté. Ainsi je partis très-contant avec toutes mes despêches ; plus pour avoir fort exactement fait ma charge & suivy mon instruction, sans en oublier un point, & au gré du Roy, que pour aultre chose.

### C H A P I T R E V I I .

*Carloix muni des ordres du Roi, retourne à Metz. Thionville investi.*

**A**RRIVÉ à Chaallons, je descendis exprès avec mes chevaux de poste au logis du Receveur-Général de Champagne, pour luy faire paroistre la diligence de mon voyaige, & l'importance de ma charge. Mais luy présentant le mandement du Tresorier de l'espargne, qui est son chef & son juge, & de tous les comptables de France en général, il fist d'entrée le froid, me disant « que j'es- » tois venu trop tard, & qu'il n'avoit plus » d'argent ; mais que dedans trois mois il en » pourroit recevoir du quartier où nous » estions, de Janvier, Fevrier & Mars ; & » que alors il accommoderoit M. de Vieille- » ville, de qui il estoit très-humblement

» serviteur, comme estant un très-hono-  
 » rable Seigneur, qui tousjours recognoit  
 » les services que l'on luy fait ».

« Ce n'est pas tout, dis-je lors; car il vous  
 » en fault necessairement trouver tout à ceste  
 » heure, ou il y va de vostre vie; car voici  
 » les lettres que le Roy vous escrit, qui vous  
 » commandent assez rigoureusement de n'y  
 » faillir; & si dedans huit jours vous n'en-  
 » voyez à Metz cinquante mille escus, une  
 » entreprise qui importe la conqueste d'une  
 » province, à faulte de pareille somme qui  
 » est assignée sur vous, si elle n'est executée,  
 » tombera sur vostre teste ».

Les lettres de Sa Majesté leues en la pre-  
 sence du Procureur du Roy à Chaalons, &  
 d'un Notaire que j'avois pris en passant,  
 l'estonnerent si fort, qu'il demeura tout es-  
 perdu; me disant qu'il n'y auroit faulte qu'il  
 ne s'en acquictast, quand il les devoit em-  
 prunter; & que je m'en pouvois aller quand  
 il me plairoit. Mais luy ayant respondu que  
 je ne partirois point de la ville sans une  
 lettre de sa part à M. de Vieilleville, cer-  
 tificative de sa parole, & en protestois de-  
 vant ledit Sieur Procureur; il la me depef-  
 cha tout incontinent, qui l'asseuroit du terme  
 susdit.

Etant à Metz, & ayant présenté à M. de Vieilleville toutes mes despêches, & discouru par le menu de tout ce qui s'estoit passé en mon voyage, tant en la presence du Roy, que du Tresorier de l'espargne, l'Aubespine, & Receveur-General de Champagne, il en demeura très-contant; mais qu'il craignoit fort, que le Receveur de Champagne m'en eust donné d'une. Sur quoy je luy repliquai qu'il n'oseroit; puisque le Procureur du Roy estoit present; mesme, la lettre qu'il escrivoit le feroit tousjours venir au point; bien est vray, que j'avois descouvert à son langage qu'il ne se soulcioit pas beaucoup du temps passé encore moins du temps advenir; mais qu'il aimoit, sur-tout, le present; & que suivant cette lumiere, s'il vouloit que finances ne luy manquassent, il estoit très-necessaire qu'il luy liberalisast quelque honnesteté. A quoy il s'accorda, en soubfriañt, fort volontairement.

Et deux jours après mon arrivée à Metz, M. de Vieilleville receut lettres, par courier exprès, de la part du Commis du susdict Receveur, depesché à St. Dizier, qu'il luy apportoit soixante mille escus en or pour le service du Roy; le suppliant de donner ordre pour les escortes necessaires; & qu'il

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 153

ne partiroit point dudit lieu sans avoir entendu de ses nouvelles.

Incontinent, l'ordre y fut donné de telle sorte, que ces finances arriverent deux jours après à bon port, & fort à propos; car on les envoya tout aussi-tost à Strasbourg; qui favoriserent grandement nos levées, avec les lettres que le Roy escrivoit aux Princes, qui s'y employerent avec tel soing & diligence que si c'eust esté pour leur propre service. Dont advint qu'en moins de quinze jours, il s'enroola pour le service du Roy, plus de deux mille chevaux de leurs subjects, & sous la charge de leurs parents, *que* (a) legitimes, que bastards, jusques à licentier leurs gardes de leurs places & chasteaux, pour venir à la solde du Roy.

Le Commis, cependant, ne perdit pas son voyaige; car il toucha cinquante escus pour ses peines, & mena à son Maistre un fort beau cheval de Dannemarch, & une bonne hacquenée de Bretaigne à sa maistresse & en riche équipaige; estant ainsi M. de Vieilleville honorable Seigneur; presents, toutesfois, qui obligerent tellement maistre & serviteur à la conservation de nos finances & assignations, qu'il ne fut pas en la puissance de M. de Nevers, qui estoit Gouverneur

(a) Tant.

de la mesme province, d'en tirer jamais un double ; se targuants tousjours du mandement du Tresorier de l'espargne & de la lettre comminatoire de Sa Majesté.

Enfin, nouvelles vindrent le 10 d'Avril que toutes les levées, tant de Reithres que Lansquenets, estoient prestes à passer le Rhin, en plus grand nombre que nous n'esperions : lesquelles receues, M. de Vieilleville fit sortir de Metz vingt Enseignes de gens de pied, sa compaignie de gardarmes, celle de chevaux ligiers de M. d'Espinay son fils, de Lanques, & d'autres, qu'il amena en personne, & toute la nuict, sans fanfares ny tambours devant Théonville, ayant mandé à Thoul & Verdun de luy envoyer incontinant le nombre d'hommes qu'il leur avoit ordonné; de quoy Carebbe fut estrangement estonné; car on avoit fait passer promptement six compaignies de gens de pied du costé de Luxembourg, pour empescher qu'il n'advertit le Comte de Mesgue de ceste surprise & investiture. Et pour l'estonner davantage, toutes nos troupes estrangieres arriverent le 26 devant Théonville, où il y avoit desja neuf jours (4) que M. de Vieilleville avoit planté le siege; ayant donné

bôn ordre pour les ponts de batteaulx, & fait *balizer* (a) la riviere en quatre endroits pour la guayer d'une rive à l'autre, sans dangier. Il ne restoit plus que à faire rouller l'artillerie qui estoit toute preste, tant de douze canons, de calibre d'Empereur, pour la batterie, que de six grandes coulevrines de dix-huit pieds de chaffe, pour battre aux deffences, & d'autres menues pieces de campagne; qui estoit une fort belle artillerie, qu'il avoit fait préparer dans son arsenal de Metz.

Et estoit ceste petite armée fort gaillarde; car six jeunes Princes Allemants avoient levé chacun sa cornette de Reithres; des plus lestes & mieux montez qu'il est possible de veoir, à l'envy l'un de l'autre; & avoient pris les arriguets: qui estoient, le second fils du Duc de Lunebourg; le neveu du Duc Georges de Symerch; le frere puisné du Duc des Deux-Ponts; le bastard du Duc de Vyrtemberg; le neveu de l'Archevesque de Mayance, Prince Eleeteur; & le neveu de l'Archevesque de Trieres, aussi Prince Eleeteur, que Hansclaur avoit desbauché pour le despayser, & luy faire veoir la guerre. Tous lesquels Princes avoient

(a) C'est-à-dire, planter des pieux dans la riviere à l'endroit où étoient les gués, pour les faire connoître.

très-volontairement pris les armes, pour le desir qu'ils avoient de faire service au Roy, sous la charge de M. de Vieilleville, duquel ils avoient tant ouy parler en Allemagne; & semblablement, de le veoir, & d'estre cogneus d'un si brave & renommé Chevalier, & tant estimé de leurs peres & oncles.

Laquelle armée pouvoit monter (a) à douze mille hommes, tant d'estrangers que François: car il arrivoit de toutes parts de la Noblesse de Brie, de Champaigne & du Bassigny; mesme de la Duché d'Orléans, pour le bruiet qui couroit que M. de Vieilleville dresseoit une armée, pour assieger Théonville & Luxembourg. Et estoit à la verité, ceste armée *bastante* (b) pour mettre toute la Duché en l'obeissance du Roy, sans l'ambition qui entra en l'esprit (c) d'un Prince, par le moyen de laquelle, la meilleure part de nos entreprises fut du tout renversée & reduicte à neant: & fut telle.

(a) M. de Thou prétend que cette armée étoit composée de quatorze mille hommes d'infanterie allemande, de cinq mille chevaux, & que Vieilleville s'y joignit encore avec une cornette de cavalerie, & les vieilles garnisons de Toul, Verdun & Damvilliers.

(b) Suffisante.

## CHAPITRE VIII.

*Le Duc de Guyse veut commander au siège de Thionville. Lettres qu'il écrit à ce sujet à M. de Vieilleville.*

**L**E Duc de Guyse, François de Lorraine, fut créé, à son retour d'Italie, Lieutenant-Général de Sa Majesté en tout le Royaume de France & terres de son obeissance; parce que M. le Connestable fut fait prisonnier en la bataille de St. Quentin, qu'il perdit contre le Duc de Savoye, Lieutenant-Général en l'armée du Roy d'Espaigne, que l'on a tousjours appelé *la journée de saint Laurent*.

Lequel, suyvant ce grand pouvoir, ayant le vent de l'armée que dressoit M. de Vieilleville en la Duché de Luxembourg; & adverty de tout ce qu'il avoit fait proposer au Roy, touchant son entreprise de Théonville, luy despescha un courrier, qui arriva sur le point mesme que l'on vouloit faire tirer l'artillerie de Metz, & commencer à mettre la main à l'œuvre; apportant une lettre de ce subject:

« M. de Vieilleville, ayant entendu que  
» vous avez une belle entreprise entre mains,



» j'ay depeſché en diligence le Capitaine  
» la Salle devers vous , pour vous prier de  
» n'en commencer l'execution, en facon qui  
» foit, que je ne fois rendu à vous : car  
» ayant eü raifon de Calais & de Guygnes,  
» & de la Comté d'Oye, comme Lieutenant-  
» Général de Sa Majeſté en ce Royaume  
» & toutes terres de fon obeïſſance, tant  
» deçà que delà les monts, je ferois très-  
» marry qu'il s'y executast quelque choſe  
» d'honneur & d'importance, que je n'y fuſſe  
» preſent; qui ſeroit, aultrement, deſroger  
» à mon pouvoir; & le rendre vil & inutile,  
» ce que vous ne pouvez ignorer, m'en ayant  
» Sa Majeſté honoré, tout auſſi-toſt que j'en-  
» tray en France, du retour de mon voyaige  
» d'Italie. Par ainſi je vous prie, M. de  
» Vieilleville, de m'attendre, & de ne rien  
» entreprendre davantaige. Et doubtant que  
» vous n'ayez aſſez de forces Françoises pour  
» eſtre tousjours le maïſtre ſur les eſtrangiers,  
» je vous meine quatre cents hommes d'ar-  
» mes, cinq cent chevaulx ligiers, & mille  
» harquebuziers à cheval, que je fais marcher  
» aux plus grandes journées qu'il eſt poſſible,  
» comme vous dira le Capitaine la Salle,  
» qui m'a deſja veu acheminé, devant ſon  
» partement; ſur lequel me remettant du

» reste, & sur-tout de m'attendre, je ne  
 » vous feray plus longue lettre : pour prier  
 » Dieu, &c. Vostre entierement meilleur  
 » amy, FRANÇOIS ».

Quand M. de Vieilleville eust leu ceste lettre, il dist au Capitaine de la Salle; qu'il seroit le très-bien venu, & obey comme le Roy; mais qu'il n'y a rien plus contraire aux affaires qui requierent non-seulement la diligence, mais toute celerité; que ung retardement ne peult estre si petit, qu'il ne renverse du tout une entreprise; & qu'il prevoyoit bien, que sa venue apporteroit une grande incommodité à la chose qui est en termes pour le service du Roy; car il pouvoit avoir veu, ayant passé à Metz, que son artillerie estoit presté à partir, avec son attirail, pour dès le matin, faire les approches & jouer le jeu.

La Salle respondit, l'avoir veue, & que c'estoit une chose très-bien ordonnée, & les batteaulx tous prests pour la luy amener en moins de trois heures sur la Mozelle, mais il le supplioit de patienter; l'asseyant qu'il seroit icy avec ses troupes dedans dix jours pour le plus tard. « Comment! dist M. de Vieille-  
 » ville. S'il ne m'eust lié les mains, comme  
 » Lieutenant-Général de Sa Majesté en tout

» son royaume , par les lettres que vous  
 » m'avez apportées , je l'eusse , sur ma teste ,  
 » en moins de deux heures logé dedans  
 » Théonville , & peut - estre dedans ( a )  
 » Luxembourg ; mais il ne sera pas venu  
 » dans trois semaines : & ne fault plus rien  
 » esperer de Luxembourg ; car le Comte de  
 » Mesgue aura bon loisir de se fortifier » .  
 A quoy la Salle ne repliqua aucunement ,  
 le voyant fort fasché & en colere ; mais il  
 se *relaiissa* ( b ) *tapistemant* , & s'en retourna  
 à Metz ; car il n'avoit pas charge de M. de  
 Guyse de s'en retourner , mais de l'attendre  
 au camp de Théonville .

Vingt jours après l'arrivée du Capitaine  
 la Salle , M. de Guyse parut avec ses troupes ,  
 devers le Pont-à-Mousson ; audevant duquel  
 M. de Vieilleville envoya M. d'Espina y pour  
 le recevoir & bien veigner de sa part , &  
 l'excuser , s'il n'estoit venu luy-mesme faire  
 ce devoir , ne pouvant laisser l'armée , estant  
 ainsi composée de diverses nations ; mais qu'il  
 a commandé à M. de Seneclere son Lieu-

( a ) N'y a-t-il point un peu de forfanterie dans ce  
 propos que Vincent Carloix fait tenir à son maître ,  
 Le siège de Thionville ne suffisoit-il pas pour donner  
 l'éveil aux Généraux Espagnols ?

( b ) Il se retira en tapinois .

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 161

tenant à Metz, s'il luy plaist d'y passer, de le traicter avec toutes les commoditez dont il se pourra adviser, ensemble, tous les Seigneurs qui sont en sa compagnie; entre aultres, M. le Marechal Strozzy. Ce que M. de Guyse eust très-agréable: & adjousta M. d'Espinaÿ, à sa créance; qu'il tarδοit fort à M. de Vieilleville, qu'il ne jouissoit de l'heur de sa presence, pour faire sous sa charge & commandement ung bon service au Roy.

CHAPITRE IX.

*M. de Guyse arrive au camp devant  
Thionville.*

ENFIN, M. de Guyse arriva trois jours après au camp devant Théonville, qui estoit le 28 (6) de May 1558, sans passer par Metz, où il envoya M. d'Estree Grand-Maistre de l'artillerie de France, qui trouva toutes choses si bien ordonnées, & en tel appareil & disposition de bien faire, qu'il ne se pouvoit assouvir de hault louer la diligence & l'industrie de M. de Vieilleville; jusques à dire, que M. de Guyse se fust bien passé d'y venir, & craignoit bien fort, que ceste longueur n'apportast un grand prejudice

au service du Roy , pouvant bien M. de Vieilleville mettre luy seul fin à son entreprise, veu les belles forces qu'il avoit luy seul assemblées, & de si grands apprests ; & que c'estoit luy faire grand tort ; le disant si hault que plusieurs Gentilshommes de M. de Guyse, là presents , le pouvoient bien entendre. Aussi en parloit-il pour l'interest commun de tous Gentilshommes de qualité ; car il fasche fort à tous Seigneurs de marque d'honneur, quand les Princes courent sur leur fortune , & leur viennent , par ambition , ravir la gloire & le fruit de leur labeur.

En ceste colere doncques , il fit charger l'artillerie sur les batteaulx, là tous preparez, avec toutes les munitions necessaires, jusques à tirer quinze mille coups ; & tant plus qu'il trouvoit les choses en si bon équipaige , & en tel ordre qu'il n'y avoit rien à redire, & tant plus luy augmentoit sa colere ; car il y avoit six Commissaires de l'artillerie , & dix-huict canonniers, chacun pour le plus expert , qu'il avoit aultrefois cogneus en Piedmont & ailleurs, du temps du feu Roy François-le-Grand , & quatre compagnies de pionniers, à trois cents chacune sous des Capitaines, Lieutenants & Enseignes qui avoient mine de soldats de vieilles bandes.

Quand il eust veu tout cest attirail, & de telle diligence appresté, il ne se peult garder de s'escrier, disant & jurant tout hault; *qu'il estoit fort aisé à M. de Guyse d'avalier, puisqu'il le trouvoit ainsi tout masché.* Et arriva au point du jour, avec quinze grands bateaux, & vingt moyens, au quartier de M. de Guyse à la Neufville-aux-Noyers, sur la Mozelle, où M. de Vieilleville l'avoit logé; & mettant pied à terre, vient trouver M. de Guyse encores au list, le priant de venir veoir le beau present que M. de Vieilleville luy faisoit.

M. de Guyse se leve; & venant aux bateaux il trouva desjà toute l'artillerie à terre, à chaque pièce, un canonier; les quatre compagnies de pionniers en bataille, le tambour battant, & les Enseignes deployées; les Capitaines, & Lieutenants qui crioient tous: *Allons, Monsieur, allons mourir devant Théonville; il y a long-temps que nous vous attendons,* qui esmeut une grande risée parmi toute l'assemblée, de veoir ces gastadours (a) contrefaire le soldat.

En l'instant M. de Vieilleville arrive, qui luy avoit dès le jour precedent présenté ces

(a) On a déjà dit que ces *gastadours* estoient des corvéables.

jeunes Princes Allemants, les Colonels, nos vieux Capitaines de Metz, & la fleur de son armée pour lui faire la reverence, & luy baiser les mains. Lors il fut question d'entrer en affaires, & assembler le Conseil pour sçavoir par quel endroit on devoit attaquer la place, & commencer les tranchées. De quoy M. de Vieilleville respondit qu'il n'avoit pas attendu sa venue pour la recognoistre; & qu'il y a plus de trois semaines que ceste diligence est faite, & par luy-mesme; & monstra ung tourrillon qu'il asseuroit, sur sa vie, estre le plus foible endroit de la ville; & parce que les advenues sont fort dangereuses, d'autant que c'est une plaine fort raze & esplanadée, il prend luy-mesme la charge des tranchées. Sur quoy M. de Guyse & le Marechal Strozzy respondirent que cela estoit fort bon; mais qu'il falloit avoir là-dessus les opinions des Seigneurs qui estoient en l'armée. Et sur cette resolution, ils s'assemblent au logis de M. de Guyse. Mais y allants, M. de Jametz, frere de M. Bouillon, Marechal de France, autrement *de la Marche* (a), tira M. de Vieilleville à part, luy disant ces

(a) De la Marck. C'est probablement le même que Rabutin appelle *ce bon vicillard & sage Chevalier M. de Jamets.*

propres parolles : « M. mon cousin , je suis  
 » vostre amy ; mais ne vous oppinasserez au  
 » conseil qui se va tenir : car M. de Guyse &  
 » le Mareschal ont complotté ensemble d'af-  
 » faillir la place par aultre endroit que celuy  
 » que vous avez proposé. Et à ceste fin le  
 » Mareschal est allé ceste nuit reconnoistre  
 » la ville. Car si elle étoit forcée par le lieu  
 » que vous dites , tout l'honneur vous en  
 » demeureroit ; mais le veulent tirer de leur  
 » costé , & vous frustrer de ce qui vous ap-  
 » partient ; & vous dis bien davantaige , que  
 » M. de Guyse est fort fasché , encores qu'il  
 » ne vous le face cognoistre , de ce que vous  
 » avez obtenu ung pouvoir de Lieutenant-  
 » General d'armée en ce Royaume ; car il  
 » pretend qu'il n'y en peult avoir qu'un seul ,  
 » qui est luy ; & en est extremement jaloux.  
 » Vous tiendrez , s'il vous plaist , cest adver-  
 » tissement fort secret , comme de l'un de  
 » vos parfaicts amys ».

## C H A P I T R E X.

*Le Duc de Guise assemble le Conseil de Guerre :  
 Avis du Maréchal Strozzi ; en conséquence  
 duquel on attaque inutilement la ville.*

**E**N ce Conseil, après que M. de Guyse eust  
 prié toute l'assistance de regarder à ce qui



estoit le plus utile en l'affaire pour laquelle ils estoient assemblez , & dire en saine conscience leurs oppinions , pour avancer le service du Roy en ceste entreprise à l'honneur & contentement de Sa Majesté; le Mareschal Strozzy print incontinent la parole , & commença ainsi :

« MONSIEUR , & vous tous Messieurs , il » me semble que de battre ceste place par » l'endroit que dict M. de Vieilleville , est » chose fort dangereuse , & seroit à craindre » que nous n'en vinssions pas à nostre hon- » neur ; car ce tourrillon a myne d'estre mer- » veilleusement fortifié , & deffendu d'un » gros & puissant boulevard de la porte de » Luxembourg : mais mon advis est , qu'il la » fault assaillir du costé de la riviere , en la » quelle ils se sont fyez , comme il arive le » plus souvent en toutes villes costoyées des » eaux ; aussi , que la courtine que nous » voyons , n'a pas meilleure mine que la » muraille d'un jardin , ainsi que je l'ay re- » cogue ceste nuit ; & ce qui nous favo- » rise grandement est que la riviere est gaya- » ble par tous endroits , qui n'empeschera » pas le soldat d'aller à l'affault , jambes nues , » la bresche faite ; car il n'y scauroit en- » trer ung doigt audessus de la cheville des

» pieds ; & davantaige , la riviere descroist  
 » tousjours en ce mois chaleureux de Juing  
 » où nous sommes. Voilà mon opinion ; ne la  
 » suive qui ne voudra : mais je la maintiens  
 » pour très-raisonnable , n'estant point ap-  
 » prantif à ce mestier ; car ce siege est le sae-  
 » zieme que j'ay veu en ma vie ; en la plus-  
 » part desquels j'ay eu la principale autorité  
 » & commandement general, tant en France  
 » qu'en Italie ».

Ceste opinion, à laquelle estoient pre-  
 sents MM. de Jametz, le Vidame de Chartres,  
 d'Ampville, la Rochefoucault, & de Rendan  
 son frere, d'Estrée, de Piennes, d'Antragues,  
 & d'autres Seigneurs, fut incontinant ap-  
 prouvée & suivie de tous, avec grand ap-  
 plaudissement ; sans oublier ceste parolle :  
 qu'il ne falloit pas *regrapper* (a), après un  
 si excellent & très-experimenté Capitaine.  
 Toutesfois, M. de Guyse ne laissa pas de  
 demander à M. de Vieilleville son avis là-  
 dessus ; lequel respondit, qu'il luy faudroit  
 combattre toute la compagnie, s'il disoit au  
 contraire ; & y acquiesça, affin que le service  
 du Roy ne retardast, & une si belle armée  
 ne demeurast inutile ; se souvenant de l'ad-  
 vertissement de M. de Jametz.

(a) Revenir.

Doncques , dès le jour mesme sur le soir , M. d'Estrée, Grand-Maistre de l'artillerie , se diligente aux tranchées comme estant chose de sa charge. Et le troisieme jour, l'on amene le canon sur le bord de la riviere; & commence-t-on à battre de furie. Puis sur une butte distante d'environ mille cinq cents pas de la ville, l'on braque les six grandes coulevrines, qui desarment, à moins de jour & demy, toutes leurs deffences, & brise-t-on leur artillerie, qui estoit sur les plates-formes : car tous gabions furent mis en poudre; de forte que l'on tenoit la ville desja comme prise; & pour favoriser l'oppinion de M. le Mareschal, & la hault louer, on rejetoit bien loing, & comme par mespris celle de M. de Vieilleville.

· Finalement, bresche fut faiete assez raisonnable, de ce qui paroissoit par dehors; & se prepare-t-on à l'affault, où tous les soldats qui avoient bottes allerent bottez, les autres jambes nues. Mais ils furent à vive force repoussez, sans venir toutesfois aux mains, avec harquebusades seulement; car il y avoit ung large & profond retranchement, de dessus lequel ceulx de dedans tiroient aux nôtres, & à couvert; qui fut cause qu'ils se retirerent avec perte d'environ cent hommes.

Or les voilà chez Guillot le Songeur, comme l'on dict; car de faire passer le canon au-delà de la riviere, & faire une nouvelle batterie pour abattre le rampart qui estoit par de-là la tranchée, il y avoit dangier, s'il fust survenu une grande pluye, ou *cretine* (a) d'eau, qu'il ne se perdist. De sorte que M. de Guyse & M. le Marechal estoient en une extreme peine; car desja ils avoient esté là-devant unze jours, sans exploicter que bien peu; & consumerent cependant beaucoup de munitions. Toutesfois, par grande colere, quoy qu'il en deust arriver, ils firent (b) passer le canon au travers de la riviere à force de pionniers, soustenus de trois cents harquebuziers; & le placerent sur la bresche où l'on avoit desja roulé les gabions, & remplis: en quoy il fut bien tiré de part & d'autre. Mais quand nostre artillerie commença à jouer il n'y avoit que tenir, pour ceulx de dedans; & sans la profondeur du retranchement, on leur eust bien donné des affaires, en dangier d'estre forcez & de perdre la place; mais il eust fallu, ce

(a) Creue.

(b) Ces détails s'accordent avec les Mémoires de Montluc. Lisez le Tome XXIV de la Collection, p. 85 & suiv. Jusques-là le récit de Rabutin y est également conforme, comme on le verra.

que le Mareſchal n'avoit pas recogneu, deſcendre quarante pas & en remonter aultant ; auffi, qu'il y avoit dedans le foſſé qui eſtoit outre cela fort large, des moinaulx, caſmates & ravelins, que noſtre canon ne pouvoit deſcouvrir ; qui fut cauſe que l'on tint bride ; car c'eſtoient aultant d'hommes perdus, ſi on ſe fuſt hazardé à l'afſault, qui ne pouvoit eſtre ſans double eſcalade ; l'une de noſtre coſté pour deſcendre, l'autre du leur pour monter : qui eſt choſe fort eſtrange, que noſtre canon eſt ſur leur muraille, en une breſche gaignée, & toutesfois on ne peult entrer dedans la ville : & dura ce paſſe-temps, de s'entrecharquebuzer, quatre jours, qui eſtoit le quinzième du Siege.

## C H A P I T R E X I.

### *Mort du Maréchal Strozzy.*

**L**E lendemain, qui eſtoit le ſaezième jour, M. le Mareſchal Strozzy, qui prevoyoit bien la place, par ceſt endroit, imprenable & eſtoit en ung merueilleux deſeſpoir, d'aultant que c'eſtoit de ſon ſeul advis qu'on l'avoit par-là affaillie, voulut faire approcher les fix coulevrines, & les aſſembler avec les canons, pour battre en ruine & fouldroyer la ville ;

mais, faisant ce commandement, de colere, sans prendre garde à foy, une mousquetade luy traverse le corps, dont il mourut à demie-heure après le coup, estant M. de Guyse fort près de luy; auquel il dist : *Ha teste-D..., Monsieur! le Roy perd aujourd'huy un bon serviteur; & Vostre Excellence encores.* Et le voulant, ce Prince, admonester de son salut, & luy rememorant le nom de JESUS : *Quel Jesus,* dist-il, *mort-D.... venez-vous me ramentevoir icy! Je regnie D... ma feste est finie.* Et redoublant le Prince son exhortation, luy dist qu'il pensast en Dieu, & qu'il seroit aujourd'huy devant sa face. *Mort-D...,* respondit-il, *je seray où sont tous les aultres, qui sont morts depuis six mille ans!* Le tout en langage Italien; & à ceste derniere parole, il expira. Qui estoit un testament assez commun à ceulx de sa nation Florentine, & digne de la vie qu'il avoit tousjours demenée, & selon sa foy, qui n'estoit pas plus chrestienne ny religieuse qu'il ne falloit; comme il la fist paroistre le soir precedent, qu'il souppa avec M. de Vieilleville. Car le soupper finy, il demanda de gayeté de cueur : *Que faisoit Dieu devant qu'il fist le monde?* Demande que reprima M. de Vieilleville assez modestement, luy remonstrant

qu'elle n'estoit point en toute la Saincte Escriture ; & quand elle cesse de nous enseigner , il nous fault cesser de nous enquerir ; car il n'y a rien en icelle , que ce qui nous est necessaire au salut. *C'est une belle chose* , dist-il lors : *ceste Saincte Escriture est fort bien inventée , si elle estoit vraye*. Incontinent à ceste scandaleuse & satanesque parolle , M. de Vieilleville fainct d'estre saezy d'une grande douleur de colique , & se leve de table , afin de rompre compaignie. Et estant l'autre retiré avec sa suïcte , il dist à ceulx qui estoient demeurez , qu'il protestoït de jamais ne converser , faire amitié , ny ung seul repas avec un tel atheïste ; & qu'il croyoit fermement que ce siege devoit faire la terminaison de sa vie. Ce qui advint , sans attendre le cours de vingt-quatre heures ; car le lendemain il fut frappé environ midy ; & rendit l'esprit , mais je ne sçey à qui , veu les horribles blasphèmes qu'il vomist en mourant , & ce que l'on peult juger de sa créance par les meschantes parolles qu'il prononça le soir precedent , qui le privèrent , à mon advis , en l'article de la mort , de la cognoissance de Dieu : mais son incomprehensible bonté & misericorde infinie par dessus.

Ayant Monsieur de Guyse perdu ce brave

Chevalier (a), qu'il regretta merveilleusement ; & voyant l'impossibilité & desespoir des choses, il dist à M. de Vieilleville qu'il sçavoit bien qu'il avoit escrit au Roy, & assure Sa Majesté qu'en moins de sept jours il prendroit ceste place, & qu'il y avoit engagé sa vie, s'il n'en arrivoit ainsi : & toutesfois ce jour estoit le saeziesme qu'ils estoient devant, avec bien peu d'esperance d'en venir au-dessus ; le priant d'effectuer sa parole, pour oster à Sa Majesté toute occasion de fascherie, & le subject de l'attaquer sur sa promesse.

A quoy M. de Vieilleville respondist, que s'il luy eust pleu adherer au conseil qu'il luy avoit donné dès le second jour de son arrivée, il seroit desja dedans, & peult-estre en Luxembourg ; mais il s'estoit trop promptement laissé gagner à la *piapheuse* (b) oppinion du feu Marechal Strozzy, qui est cause de tout le mal & de ceste pernicieuse longueur : & pour luy faire paroistre qu'il n'est pas donneur de parolles, principalement à son Roy & sou-

(a) On a remarqué dans l'Observation, n<sup>o</sup>. 14, Tome XXIV de la Collection, p. 432, que les jugemens ont été partagés sur le Maréchal de Strozzi. Pour ne point nous répéter, nous y renvoyons le Lecteur.

(b) Fanfaronne.



verain Seigneur, il entreprend dès le soir de ceste journée, les tranchées devers le tourrillon (a); & y oblige derechef sa vie, de laquelle il le constitue juge, s'il faut d'exécuter sa promesse. Alors M. de Guyse l'embrassant, le prie de faire la diligence; & proteste en la presence des Seigneurs là présents, de ne plus se meller de rien, ains luy laisser toute puissance, autorité & commandement general en l'armée.

### C H A P I T R E X I I .

*M. de Vieilleville fait changer les dispositions de l'attaque de Thionville.*

**A**LORS M. de Vieilleville, prenant congé de M. de Guyse, qu'il laissa avec tous les Capitaines qu'il avoit amenez en ses premières tranchées, vient en toute diligence en son logis, suivy des siens; comme de M. d'Espinaÿ, M. de Thevalle, & beaucoup de Gentilshommes de Bretagne, d'Anjou & du Meyne, que j'ay plusieurs fois cy-dessus nommez, & de tous les vieulx Capitaines de Metz; & envoya querir les six Commissaires de l'artillerie & canoniers, auxquels il donna

(a) Rabutin dans ses Mémoires attribue au seul Duc de Nevers l'honneur de cette nouvelle attaque.

charge, mais sur la vie, de faire amener les six coulevrines, qui ne servoient plus de rien au lieu où elles estoient, & les mener de-là, ceans, en ung bon bosquet qu'il leur monstra, pour abbattre les deffences du boulevard, & la porte du Luxembourg. Et quant à luy, il commence sur les huit heures du soir, avec tous les pionniers, les tranchées, qui estoient si aises de ces corvées encores qu'elles fussent fort chatouilleuses, qu'ils se soucioient bien peu de leur vie: car elles se nommoient les tranchées *de Vieilleville*; & les premieres, *de Guyse*. En quoy la diligence fust si grande, que premier que ceulx de dedans s'en apperceussent, elles estoient de huit cents pas, à huit heures du matin.

Descouvertes qu'ils les eurent, ils commencent à tirer. Mais nos six coulevrines firent tel devoir, qu'ils nous donnerent loisir de poursuivre en toute seureté nostre entreprise; & n'y fust jamais tué que deux pionniers & trois *estourpis* (a). M. de Vieilleville usa d'une grande ruse en ceste faction; car pour tenir tousjours ceux de dedans, qui estoient pour soustenir les efforts des premieres tranchées, que l'on nommoit *de Guyse*, en alarme, & en oppinion de quel-

(a) Sapeurs ou mineurs.

que assault & entreprise , ne se voulut pas aider de l'artillerie qui estoit sur la bresche ; & ne la fist nullement desplacer : mais en envoya querir d'aulture toute nuit à Metz , pour s'en servir , ses tranchées parachevées. Et ce qui tenoit ceulx de dedans en spavente , estoit que M. de Guyse disnoit & soupoit en ses tranchées.

Enfin , nous fîmes les nostres si heureusement , qui estoient de trois mille cinq cents pas , sans perdre que douze pionniers , que nous vinsmes sur le bord du fossé , devant le tourrillon qui n'estoit percé ny flanqué en lieu quelconque , & avoit plustost façon d'une *fuye* (a) que d'une forteresse , excepté de la largeur qui estoit grande , mais sans voulte ny couverture ; en quoy les coulevrines nous favoriserent tellement , en brisant & abbattant ce qui nous pouvoit nuire de leurs plate - formes , boulevardts & ramparts , que jamais il n'y fut tué que le nombre susdict , & blessé quatre. Et furent parachevées en trois jours & trois nuits ; durant lesquels M. de Vieilleville ne *despouilla* (b) , jamais , & ne tint aucune forme de repos , attendant tousjours que l'ennemy fist quelque

(a) Colombier.

(b) Ne se deshabilla jamais pour se coucher.

faillie ,

faillie, pour estre tousjours prest à la soutenir : aussi, qu'il avoit eu advis qu'il leur devoit venir du secours de Luxembourg.

Or, le quatriesme jour (a), on place quatre canons ; & entre deux & trois après midy, on tire de furie contre ce tourrillon, qui versa par terre en moins de six volées. Car, par l'advertissement de Hansclaur, il n'avoit pas demie-toise de largeur, ny aucun rempart contre ceste foible muraille. Le Capitaine Leonor, fils de M. de la Bordaiziere, Maître de la garde-robbe du Roy, entre va-leureusement dedans avec (7) sa compagnie ; les ennemis montent sur les murailles du tourrillon devers la ville, & tiroient de hault en bas ; mais les nostres, du bas en hault, qui estoit ung grand defavantage pour l'ennemy, qui jectoit de grandes & grosses pierres. Mais tous ces efforts peu leur vallurent ; car ils furent contraincts de descendre : il est vray que le povre Capitaine Leonor y fut tué.

M. de Vieilleville entre semblablement dedans, avec belle suite ; & y fait entrer cent

(a) On prie le Lecteur de comparer cette relation avec ce que nous avons dit dans l'Observation, n°. 14, sur les Mémoires de Montluc, Tome XXIV de la Collection, p. 434.

ou six vingts pionniers , pour commencer à la sappe ; où toute la nuit ils s'employèrent à vive force , & jusqu'à ce qu'ils fussent las ; & se reposa-t-on le reste de la nuit. Et là , M. de Vieilleville donna au capitaine la Vallette , Lieutenant du capitaine Leonor de la Bordaiziere , la compagnie.

Le matin , qui estoit le cinquiesme jour , on commence la sappe , à changement de pionniers ; & pour avancer la besoigne , M. de Vieilleville fait entrer dedans deux canons , qui tirent chacun quatre ou cinq coups ; de sorte qu'estant la muraille esbranlée de son fondement par la sappe , va tomber par terre , & fismes jouer dedans la ville ; & sur ung reste de muraille , le capitaine la Vallette , en faveur du présent que M. de Vieilleville luy avoit fait de la compagnie de son feu capitaine , va planter son enseigne , contre laquelle ceulx de dedans tiroient incessamment.

### C H A P I T R E. XIII.

*Après un long assaut , les assiegés demandent à capituler.*

**L**E sixiesme jour , M. de Vieilleville , armé de toutes pieces , comme au jour d'un ba-

taille , de greves (a) , grenouilleres , cuyfots , cuyrasse , brassarts , & l'armet en teste , la visiere baissée , jusques aux *soulerets* (b) , se présente avec sa troupe de favoritz & gendarmes , y messant des harquebuziers , pour entrer dedans , ou y mourir. Mais il fut repoussé ; car toute la ville en général fit son devoir de combattre en ceste extrême nécessité , & y fut tué grand nombre de soldats d'une part & d'autre ; & à luy-mesme , la creste de son habillement de teste fut emportée d'une mousquetade. M. d'Espina y fut blessé en un bras ; M. de Thevalle en une jambe ; son principal Ingénieur , nommé Rocheguerin , Italien Ferrarois , y eust ung œil crevé ; & le poyre Hansclaur tué. Toutefois , après avoir pris halaine , & fait venir d'autres harquebuziers tous frais , avec des corselets , il redoubla la charge , de telle furie , qu'il met le pied dedans la ville , & une trantaine de braves hommes avec luy , criants : *France ! France ! ville gagnée !* De quoy Carebbe eust si belles *affres* (c) , que se voyant surcueilly de ce costé , & sa place quasi enfoncée ; & que d'autre part , les aul-

(a) Armure qui couvroit la jambe.

(b) Armure qui couvroit les pieds.

(c) Effrois , épouvantes.

tres, du costé des tranchées de M. de Guyse, tiroient incessamment contre ceulx de dedans, il commanda de sonner la trompette.

A ce son M. de Vieilleville entre dedans le tourrillon; aussi, que s'il eust passé plus outre, il estoit en dangier, à cause des feux artificiels que ceulx de dedans avoient apprestés; mais il demanda que vouloit dire ce son; ou si c'estoit pour retraicte de ses gens, ou pour parlementer. Le trompette respondit, que c'est pour parlementer. *Or, vas luy dire; que s'il ne sort dedans trois heures de là dedans, avec tous ses soldats, hommes, femmes & enfans, que je le feray pandre avec toutes ses forces, sans misericorde.* Le trompette respond; qu'il luy va porter ceste créance. Carebbe renvoye le trompette, avec une capitulation signée de sa main, qu'il entendoit que M. de Vieilleville deust aussi signer; & la luy ayant, le trompette, présentée, il la rompt & met en pieces sans l'ouvrir; luy disant; *que ce n'estoit pas aux vaincus de donner la loi aux vainqueurs, ny d'articuler, mais de se soumettre à la misericorde de celui à qui Dieu donne la victoire.* Et là-dessus il commande de recommencer la charge. Le trompette s'en

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 181

retourne avec cest effroy , qui met Carebbe en ung plus grand ; car desjà nos deux canons estoient en la ville , qui tirerent cinq ou six coups par les rues & contre les maisons ; *qui* (a) espouvanta tellement toute la ville , que ce fut à Carebbe , par grande importunité de tous les habitants & soldats , de se soubmettre à la volonté & mercy de M. de Vieilleville , qui leur donna la vie & bagues faulves (8) , sans aultre marque d'honneur ; assavoir de ne battre tambour , deployer ny arborer enseignes , ny d'emporter aultres armes que l'espée ; non pas demye-livre de pouldre de toutes munitions ; & qu'il luy faisoit une trop grande grace ; mais qu'il se diligentast d'assembler tous ses soldats , & tous les mesnaiges de la ville , de tous aiges & sexes , luy donnant le reste de ce jour & la nuict , pour y penser & en ordonner ; car il vouloit infailliblement , qu'ils en deslogeassent au plus matin ; aultrement , qu'il luy tiendroit promesse , la plus cruelle que ung chef d'armée peult donner à son ennemy , qui luy a tué tant de vaillants Capitaines , & de braves soldats : car il regrettoit infiniment le povre Hansclaur. Carebbe luy mande ; qu'il fera tout ce qu'il

(a) Ce qui.



luy plaira, & se submeſt à ſa mercy; mais il le prie de ne paſſer plus oultre, & ne permettre qu'il ſe face aucun deſordre la nuit; cependant qu'il va ordonner de ſon parlement. Ce qui luy fut accordé, en foy de gentilhomme d'honneur, fort volontairement. Et ayant, M. de Vieilleville, poſé les capitaines Ste. Colombe, Ste. Marie, & la Molle avec leurs compagnies; & deffences terribles de ne rien innover, remuer ny s'avancer un ſeul pas plus avant que le canon; il ſe va coucher ſur ung ſtrapontin, tout veſtu, en ſes tranchées.

Mais il n'oublia auparavant, comme il eſtoit reſpectueux, d'envoyer devers M. de Guyſe, M. de Thevalle, pour luy faire entendre tout ce qui ſe paſſoit, & encores que toutes choſes fuſſent en fort bons termes, toutesfois il avoit reſervé ſa grandeur & autorité là-deſſus, pour maintenir ou renverſer tout ce qu'il avoit capitulé. Mais M. de Guyſe reſpondit, qu'il n'y vouloit aucunement intervenir ny alterer, ou mettre en ſouffrance ſa capitulation, & qu'il en face comme bon luy ſemblera; & qu'il paracheve ce très-heureux commencement; le priant de ſe ſouvenir de la dernière parole qu'il luy donna, quand ils départirent enſemble;

## DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 183

mais qu'il seroit bien aise que leur deslogement ne se fist point, qu'il n'y fust present, affin que tous les Seigneurs qu'il avoit amenez en eussent le plaisir.

Ceste créance rapportée par M. de Thevalle, M. de Vielleville renvoya incontinant le capitaine d'Amezan devers luy, pour sçavoir l'heure de sa commodité, affin de n'y faillir, & le satisfaire, & obeyr en ce commandement : lequel le pria, que ce fust environ midy.

## CHAPITRE XIV.

### *Les François entrent dans Thionville.*

**L**E lendemain, à l'heure dicte, M. de Guyse passa la riviere, & vint aux tranchées de M. de Vielleville, qu'il admira grandement ; & encores plus la diligence de les avoir fitost & soudainement faictes, veu la longueur du chemin, leur largeur & profondeur. Mais quand il fut entré dedans le tourrillon, il cogneust bien, que la place avoit esté merveilleusement bien revisée par cest endroit ; *renasquant* (a) & maudissant le mareschal de Strozzy, voire soy-mesme, de s'estre ainsi laissé infatuer & *engamer* (b) de son opinion,

(a) Se fâchant.

(b) Engouer, prévenir.

qui l'avoit diverty de suivre celle de M. de Vieilleville; qu'il voyoit bien, par preuve manifeste, avoir esté la meilleure: à quoy s'accordoient tous les Seigneurs là-presens; & que l'on avoit inutilement perdu saeze journées. Enfin Carebbe, & tout ce qu'il avoit de reste de soldats, ensemble les habitants de tous aiges & sexes, sortirent de la ville, à la vue de toute l'armée; auxquels M. de Vieilleville donna pour escorte, les capitaines Saint - Remy, d'Amezan & Roumolles, affin qu'il ne leur fust fait aucun desplaisir ou supercherie contre sa parole & capitulation (a); & n'avoient charge de les accompagner, avec leur bandes, qu'à deux lieues près d'Arlon. Ce qu'ils firent si respectueusement, qu'il n'y survint aucun desordre. Ce deslogement toutesfois estoit fort pitoyable, de veoir un nombre infini de vieillards, de femmes, de filles, d'enfants, & de soldats blesez & estropiez se retirer de telle façon, & abandonner leurs terres, maisons, & propres héritages; & n'y avoit personne qui n'en fust saezy de quelque compassion, hormis M. de Guyse (b); car il

(a) L'Auteur oublie ici qu'il avoit dit plus haut qu'il n'y en avoit point eu.

(b) Rabutin au contraire assure que le Duc de Guise

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 185

avoit exercé une plus grande rigueur à ceulx de Calais , d'où il estoit venu n'a gueres ; car ne voulant pas qu'au sortir de la ville ils allassent à la comté d'Oye ny en Flandres , il les contraignit de demeurer sur le bord de la mer deux jours entiers , & en hyver , avec leurs malades & enfans , attendre des vaisseaux pour passer en Angleterre.

Voilà comme le 23<sup>e</sup> (a) jour de Juing 1558 la ville de Théonville , appelée en langue Wallonne *Thutenau* , fut reduite en l'obeïssance du Roy ; de la prise de laquelle le lecteur pourra fort aisément juger , s'il n'est bien hors de soy & passionné , par ce discours très-veritable , à qui en appartient l'honneur ; encores que nos Historiens modernes ayent tasché par tous moyens de l'attribuer , comme larrons de la gloire d'autrui , à M. de Guyse , qui y eust esté plus de trois mois , si

dans cette circonstance montra beaucoup d'humanité , & qu'il retint les malades & blessés , pour qu'on prit soin d'eux.

(a) Cette date est contredite par tous les Ecrivains du tems. Ils placent unanimement la prise de Thionville au 22 Juin 1558. Henri II dans sa lettre au Cardinal de Tournon , assigne la même date à cet évènement. ( Lettres & Mémoires de Ribier , Tome II , page 747. )

la valeur , l'industrie , la diligence & la bonne fortune de M. de Vieilleville n'y fussent intervenus. Sa Majesté cependant , qui estoit bien informée de tout , luy donna sa voix ; mais très-mariée de la longueur qui y survint par l'oppiniaistreté d'aulcuns ; au moyen de laquelle , il eschappa des occasions de très-grande conséquence pour l'augmentation de sa couronne & de tout son Estat , comme nous dirons.

#### C H A P I T R E X V.

*M. de Vieilleville propose de détruire Thionville de fond en comble : M. de Guise s'y oppose. Les habitants d'Arlon abandonnent leur ville après y avoir mis le feu.*

**E**STANTS de telle façon succedées les affaires de ce siege , M. de Guise demanda à M. de Vieilleville ce qui estoit de faire. A quoy il respondit , qu'il estoit necessaire de séjourner là environ quatre jours , pour remparer les bresches , combler les tranchées , inventorier toutes sortes de munitions , principalement de l'artillerie de tous calibres ; puis entrer en conseil pour sçavoir s'il fault laisser la place à son essence , ou la razer rez-pied rez-terre , en vindicte de Therouanne , ville Françoisé ,

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 187

portant tiltre d'Esvesché, que l'Empereur a fait razer de fonds en comble.

La plupart de tous ces Seigneurs estoient bien d'avis de suyvre ceste opinion, & la faire desmanteler. M. de Guyse s'y opposa fort instamment, & comme en colere : qui fust cause que personne ne s'avancea d'y contredire. *Puisqu'ainsi est*, dist lors M. de Vieilleville ; *c'est doncques à vous, Monsieur, d'y nommer & establir ung Capitaine & Lieutenant pour le Roy, qui responde de la place à Sa Majesté, & qu'il vous en preste le serment en la presence de tous ces Seigneurs, attendant les lettres de pouvoir que vous luy en ferez depescher.*

Mais M. de Guyse repartit, qu'il aimeroit mieux n'avoir jamais esté que de le nommer ; le priant très-instamment de depescher ceste nomination, affin qu'ils regardent aux plus pregnantes affaires pour le service du Roy. Alors M. de Vieilleville presenta le sieur de Vadancourt, Guidon de sa compagnie, auquel M. de Guyse remonstra qu'il estoit infatigable en une fort belle charge ; luy recommandant l'honneur de France & de son chef, qui l'avoit honoré de ce beau grade ; luy promettant, quand il seroit auprès du Roy, faire souvenir Sa Majesté de ses services.

M. de Vadancourt print doncques ceste charge, & donna ordre à tout ce qui estoit necessaire pour les bresches & tranchées, & mettre par estat toutes munitions & artillerie pour l'envoyer au Roy. M. de Vieilleville cependant mena M. de Guyse à Metz, & quelques Seigneurs, auxquels il fit la meilleure chere dont il se pust adviser par un jour entier. Le jour suivant à d'autres, puis aux Princes Allemants; & après eulx aux Colonels & Reitermestres: de sorte que durant ces quatre jours, tous les grands de l'armée & ceulx qui y avoient commandement furent festoyez, au grand contentement d'un chacun, en la ville de Metz; en quoy M. de Vieilleville n'espargna aulcunement la despence, qui fut grande & excessive, comme un chacun peult penser; toutesfois bien employée, principalement aux estrangiers, qui crevoient de despit, qu'il ne se presentoit quelque occasion de combattre.

Lesdicts quatre jours (a) expirés, l'armée

(a) Selon Montluc, l'armée marcha à Arlon trois jours après la prise de Thionville: Rabutin dit que ce fut le premier Juillet. D'ailleurs il s'accorde avec les Mémoires de Vieilleville sur les détails de cet événement; ni l'un ni l'autre ne parlent des particularités que raconte Montluc, & qui lui sont personnelles.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 189

decampa de devant Théonville, & marcha droit devers Arlon : les habitans duquel lieu voyans Théonville prise, qu'ils estoient imprenable, perdirent couraige; car ils prevoyoient bien qu'ils seroient chassés de leur territoire & maisons, comme les autres; & sortirent par une poterne de nuit, sans attendre aucune sommation; & mirent le feu dedans leur ville. A quoy M. de Guyse fut si desplaisant, estant frustré de l'esperance du butin, dont il avoit fait estat pour l'armée, qu'il commanda de razer & abbatre tout ce que le feu n'avoit peu atteindre jusques aux murailles & fortifications de la ville, où il ne demeura quasi pierre sur pierre. En quoy les gens de guerre de toutes nations, & de cheval & de pied, ne s'espargnerent pas; car il n'y eust cave, puits, ny autre lieu secret qui ne fust fouillé.

( Voyez le Tome XXIV de la Collection, page 150 & suiv. )



## C H A P I T R E X V I.

*Monfieur de Guife apprenant la défaite de l'armée du Roi à Gravelines, part pour fe rendre auprès de Sa Majesté. Nouveaux habitans établis à Thionville.*

**D**EUX jours après, comme l'on vouloit marcher devers Luxembourg (a), nous eufmes nouvelles certaines de la deffaite de M. de Thermes, Marechal de France, près Gravelines; en laquelle il perdit de braves troupes; luy bien blessé & emmené prisonnier : qui nous garda non-seulement de passer outre, mais nous fit penser de la retraicte : car le conseil tenu là-dessus, on trouva que ceste armée victorieuse nous pouvoit & devoit venir combattre; & par-tout où elle passeroit, seroit suivie de toute la noblesse & aultres habitans des Pays-Bas, qui enflés de ceste victoire, nous pourroit semblablement deffaite, avec la grosse garnison qui estoit dedans Luxembourg, que le Comte de Mesgue y avoit assemblée, attendant le siege, en bonne deliberation de se bien deffendre,

(a) Les Mémoires de Rabutin nous apprendront qu'on fit une tentative sur Luxembourg, & qu'elle fut infructueuse.

s'y estant fortifié à merveilles, par le grand loisir que nous luy en donnasmes, du long-temps qui se perdit en attendant M. de Guyse, & au siege de Theonville; & que par ce moyen nous serions investis de toutes parts, & en danger d'estre deffaits.

Il fut doncques advisé & arresté par le conseil que l'on se devoit retirer & rompre ceste armée. De sorte que dès le jour mesme M. de Guyse print le chemin de Verdun par derriere le Mont St. Quentin, avec ce qu'il avoit amené de troupes; & M. de Vieilleville se rendit à Théonville avec les fiennes. Et y arrivasmes le mesme jour, où il trouva que M. de Vadancourt avoit usé d'une extreme diligence en la charge qu'il luy avoit laissée; car les tranchées estoient toutes esplanadées, les bresches fort bien reparées, les plate-formes revestues & gabionnées, & l'artillerie desja placée dessus: semblablement le tourrillon par cy-devant vuide, tout remply de terre, flancqué des deux costez; & quinze ou vingt massons pour refaire la muraille, que la sappe & le canon avoient renversée. De quoy il receust ung merueilleux contentement, disant tout hault *qu'il n'avoit pas instalé en ceste place ung*

*fainéant ; mais que continuant ses coups, il en recevroit beaucoup d'honneur.*

Le lendemain il fut question de licencier (a) l'armée estrangiere, & de faire montre generale ; car il y avoit argent à suffire, ne nous ayant pas, le Receveur-Général de Champagne, oubliez ; & furent faites & depeschées en deux jours, tant des Allemans de cheval & de pied, que des forces qui estoient sorties de Metz en général, horsmis de la compagnie de Gensdarmes.

Or avoit M. de Vieilleville fait faire par deux très-experts orfevres, environ deux cens medailles d'or, les unes du poids de trois escus piece, les aultres de deux, & la plus grande part d'un escu, auxquelles estoient des deux costez les portraits du Roy & de la Reyne bien gravez, & pendante

(a) Il est vraisemblable que l'Auteur des Mémoires se trompe, en disant qu'on licencia les Allemans, puisque nous les verrons dans les Mémoires de Rabutin former une partie de la grande armée que Henri II assembla près d'Amiens. Ils occasionnèrent même beaucoup d'inquiétudes par leurs mutineries ; & la manière dont ils se comportèrent envers le Duc de Guise, ne prouva pas qu'ils fussent reconnoissans des présens que leur fit Vieilleville.

chacune

chacune à des rubans de soye jaulne & noire, qu'il distribua aux Princes, Colonels Reithermistres, Capitaines, Lieutenans & Enseignes, selon leur qualité; qui furent si aises & contans de ces medailles, portans la remembrance du Roy, qu'ils avoient servy environ trois mois, & de leur solde & payement qui leur futourny tout en or, qu'ils se mirent tous en bataille, gens de cheval & de pied, & si bien ordonnée, qu'il n'y avoit chose si plaisante à veoir. Et jugea-t-on bien que les Mareschaux & Maistres-de-Camp qui les avoient ainsi dressez, n'estoient pas novices au mestier de la guerre, mais fort experts en la discipline militaire; de quoy nos Capitaines François furent fort esbahys; & prenans congé de M. de Vieilleville, qui estoit aussi à cheval, avec environ trois cens chevaulx, ils marcherent en ceste belle ordonnance, sans se rompre nullement, leurs charriots & bagaiges à l'escart, tant que la plaine leur dura, qui estoit d'environ de demie-lieue, où les fanfarres de trompettes, bruiets de tambours, harquebuzerie & coups de pistole ne furent pas espargnez.

M. de Vieilleville, d'autre part, pour leur faire cognoistre qu'il avoit leur adieu agreable, & ceste façon de deslogement

commanda aux canonniers de faire jouer toute l'artillerie, estans sur les plate-formes; qui firent telle raige de tirer, & semblablement nos vingt Enseignes de Metz & harquebuziers à cheval, que l'air en retentissoit & de telle sorte, qu'il porta ce bruidt, avec l'aide de la riviere, bientôt à Metz, qui donna l'allarme si chaulde à M. de Sennec-terre, lequel avoit desja eu la nouvelle de la deffaite du Mareschal de Thermes, & que l'armée victorieuse venoit à grandes journées combattre nostre armée, qu'il croyoit fermement, par ce bruidt, qu'ils fussent desja aux mains. Et depescha en toute diligence le Capitaine Serres, Lieutenant du Capitaine Bahus, l'un des quatre qui estoit demeuré pour la garde de Metz, afin de descouvrir que ce pouvoit estre, & luy en venir, à toutes brides, faire le rapport. Mais il trouva M. de Vieilleville desja esloigné de lieue & demie de Théonville, qui s'en revenoit à Metz avec les troupes qu'il en avoit tirées, en toutes lesquelles, la reveue faicte, il ne se trouva perte que de quarante hommes pour le plus. Mais il renvoya le Capitaine Serres, en la mesme diligence, devers M. de Sennec-terre, le prier d'assembler tous les Chanoines de la grande Eglise, & de s'y

trouver; car il y vouloit aller descendre, pour louer Dieu & le remercyer de la prise de Théonville, avec si peu de perte, & de ce qu'il luy avoit pleu le preserver de la mousquetade; car si le coup eust donné deux doigts plus bas, il estoit mort sans doute, luy faisant bailler son habillement de teste que portoit ung Paige pour le luy monstrier.

Quand nous fusmes à la Dompchamp, il doubla le pas avec la cavallerie, laissant les Enseignes de gens de pied derriere, car ils n'avoient plus que demie-licue; & vinsmes descendre devant la grande Eglise, où tout le Clergé de la ville s'estoit pareillement assemblé, jusques aux mandians, avec les croix & tous leurs ornemens. Et là Dieu fut loué d'une fort reverable & très-devote façon, avec une resjouissance des habitans de la ville de tous estats & de tous sexes, incroyable; louans & remercyans Dieu de ce qu'il luy avoit pleu preserver leur bon pere & Gouverneur de ce mortel dangier, & qu'il avoit ainsi subjugué leurs ennemys mortels; & que desormais ils vivoient, par sa valeur, en bonne paix & repos universel, pour n'estre plus leurs bestiaux en hazard d'estre pris ny courus, comme au temps passé, ny leurs bleds, vins, foings & aultres sortes de vi-

vres & fourraiges; & que chacun, à l'avenir (a), pourroit aller visiter ses possessions aux champs, en toute liberté & sans dangier d'estre pris, comme ils avoient accoustumé.

Et sur ces louanges & cordiales prieres, il y avoit grande presse pour achepter des maisons à Théonville & s'y habituer; lesquelles M. de Vieilleville voyant leur bon zele, & le cueur ainsi purement François, leur vendit à fort bon compte; de sorte qu'en moins de quinze jours la ville fut repeuplée d'habitans, & tous Messins: car quelques Lorrains se presenterent pour en avoir; mais ils furent refusez. Il y eust aussi quelques artisans, naturels François, qui y furent receus; & en eurent meilleur marché que les autres; & y vindrent habiter: qui fist fleurir ceste ville-là plus que jamais elle n'avoit fait.

## C H A P I T R E X V I I .

### *Libéralités de Monsieur de Vieilleville.*

**L'**ARGENT de toutes ces venditions pouvoit revenir, outre celles qu'il avoit données, à la somme de vingt mille escus; de

(a) La garnison ennemie qui étoit à Thionville, devoit les incommoder beaucoup.

laquelle il ne se voulut jamais approprier, tant estoit zelateur du prouffict de son maistre, encore que de tout droict ancien & usance de guerre, elle luy appartint, comme aux canonniers les cloches d'une ville qu'ils ont battue, en quelque sorte qu'elle se soit rendue, ou par force ou composition. Mais après avoir donné à chacun des vingts Capitaines qui estoient au siege, cent escus; à leurs Lieutenans, cinquante; aux Enseignes, quarante; à chacun des Sergens, dix; & aux Caporeaulx, six, le tout oultre leurs gaiges, il remist le reste entre les mains du Trésorier des réparations, pour en rendre compte avec les aultres deniers de sa charge. Mais il n'oublia, auparavant s'en deffaire, d'en distribuer aux chefs des quatre compagnies qui estoient demeurées pour la garde de Metz, comme il avoit fait à ceux qui estoient venus au siege, à l'exemple de David, qui ordonna que ceulx qui gardoient le bagaige, participeroient aussi bien au butin que les aultres, qui estans allez à la faction, l'avoient gagné sur l'ennemy. Et furent ces liberalitez si bien départies, que depuis le plus grand jusques au plus petit, il n'y eust personne qui ne demeurast très-contant; louans en une infinité de sortes la grande & incomparable



équité de leur Chef; qui outre ce, ordonna mille escus aux povres; & fist payer ceux qui avoient des maisons par les champs, sur le passaige des Allemans, qui avoient mangé leurs bestiaux & consommé leurs fouraiges; obligeant par telles charitez tout le monde à louer Dieu & le prier pour sa bonne prospérité & santé.

Il avoit laissé à M. de Vadancourt trois compagnies de vieilles bandes Françoises pour la garde de la ville, & les cinquante harquebuziers à cheval de sa compagnie, desquels estoit Capitaine Chesnaye de Craonnois, surnommé Lailier, fort vaillant homme: car en ce temps-là, à chasque compagnie de gendarmes, il y avoit cinquante harquebuziers à cheval, qui servoient à faire les descouvertes, & escarmoucher çà & là; & les appelloit-on *Argaulets*.

Or estant M. de Vieilleville, par ceste nouvelle & bienheureuse conquête, demeuré en repos, & tout le pays Messin semblablement, il ne se donnoit plus de peine, que d'envoyer gens en campagne, pour decouvrir les entreprises de l'armée ennemye qui avoit deffait le Marechal de Thermes. En quoy il n'espargnoit nullement l'argent, pour y estre fidelement servy. Et trouva que

le Roy d'Espagne n'entreprenoit rien de son costé; de quoy il fut fort desplaisant, pour la resolution qu'il avoit faicte de se jecter dedans Théonville & y mourir, s'il la fust venu attaquer en personne; n'estimant rien sa vie, au prix de l'honneur qu'il eust acquis à tenir contre un Roy d'Espagne & d'Angleterre, fils du plus grand & plus belliqueux Empereur que le Soleil aict rayonné depuis Charlemagne, bien qu'il y en aict eu trente-huict entre eulx deux.

Mais il fut adverty, qu'il assembloit de terribles forces pour aller droict à Amiens, où estoit le Roy, qui ne dormoit pas de son costé, & faisoit son amas sur la riviere de Somme, & l'autre sur celle d'Authie.

Le Roy, pour cest effect, & se monstrier le plus fort, depescha ung courrier à Metz devers M. de Vieilleville, afin qu'il luy envoyast le plus de forces qu'il pourroit. Lequel, sans rien recognoistre, ny aucune apprehension de demeurer foible, car la citadelle estoit quasi en deffence, & ceste belle courtine de Théonville, luy envoya les douze compagnies de Legionnaires, sa compagnie, & son Lieutenant M. de Senedette, M. d'Espinau avec la fienne; & ne retint pour toute cavallerie, que Lanques.

De sorte que ces deux armées, estimées chascune de plus de soixante mille hommes, se trancherent & ramparèrent, se flanquants d'artillerie, comme si elles eussent voulu faire ung long séjour, & se matter l'une l'autre par temporizer : car elles y furent environs trois mois sans rien faire ny entreprendre, pas seulement s'escarmoucher ; que bien peu.

### C H A P I T R E X V I I I .

*Propositions de paix entre la France  
& l'Espagne.*

**I**L ne tenoit qu'à trouver quelque mediateur qui mist ce mot de *paix* en avant : car les deux Princes eussent plustost crevé que de le sonner ; craignants que l'on eust imputé à grande couardise à celluy des deux qui en eust fait la premiere ouverture. Mais M. de Vieilleville, saichant ceste enclouere, envoya un Moyne fort éloquent & hardy devers le Roy d'Espagne, luy remonstrer, que puisque la Royne d'Angleterre sa femme estoit à l'extremité, il se presentoit ung très-beau party pour luy de la fille aînée du Roy de France, Madame Elisabeth, très-belle Princesse ; & qu'il croyoit que Dieu le vouloit

pugner de luy oster sa femme; veu l'outrageux & infatiable desir qu'il a de repandre le sang Chrestien, qui seroit mieulx employé contre le Turc, ennemy mortel de Jesus Christ, & faire la paix.

Le Roy d'Espaigne (9) ayant bien entendu ce Moyne, en le regardant confidere ces paroles, & luy demanda, d'où il estoit, de la part de qui il luy est venu faire ces remonstrances, & s'il a parlé au Roy de France. Qui respond; qu'il est de Coloigne, encore qu'il fust de Metz; que par revelation & inspiration de Dieu il luy a tenu ce propos: car c'est irriter horriblement la Majesté divine que les Chrestiens s'entruinent d'une si cruelle façon & qu'il seroit très-agréable à Dieu que ces deux grosses & puissantes armées, s'assemblassent pour exterminer les ennemis de la foy & de nostre Religion: quant au Roy de France, il ne l'a point veu, ny parlé à luy; car il n'a pas le cueur ny l'affection tournée à la nation Françoisé; mais il s'est adressé à Sa Majesté; pour luy communiquer la volonté de Dieu, & le faire participer en ses graces, comme bon Espagnol qu'il est; & qu'il desire qu'il aict, comme Roy Catholique, le premier honneur

de ceste paix. Ainsi avoit-il esté embouché par M. de Vieilleville.

Ainsi ce Roy oinct & greffé *de ceste emmielleure* ( a ), furcucilly cependant de la crainte de Dieu, luy commanda, en le caressant avec grandes promesses de riches benefices, d'aller dire au Roy de France ce qu'il luy avoit proposé; & que si, suyvant cela, il veult depputer quelques honnestes personaiges pour entendre à la paix, qu'il est tout prest de produire les siens; mais qu'il se gardast bien de luy descouvrir en façon qui soit, qu'il aict parlé à luy.

Le Moyne s'en va, & traverse de l'une armée en l'autre, sans passeport, comme un homme de sa robbe. Et arrivé aux tentes du Roy, il demande à parler en secret à Sa Majesté; qui luy fust accordé. Et estant en sa presence, il commença de ceste façon son discours.

« Sire, ayant M. de Vieilleville, qui baise  
 » très-humblement les mains de Vostre Ma-  
 » jesté, entendu que vostre armée & celle  
 » du Roy d'Espaigne sont fort prochaines,  
 » il craint que vous combattiez; ce que vous  
 » ne pouvez faire sans ung très-dangereux  
 » hazard de la bataille, d'autant que l'en-

( a ) De ces douces paroles.

» nemy est sur vos terres & en vostre Royau-  
 » me; qui est ung trop grand advantaige pour  
 » luy; & que, si vous perdiez la bataille,  
 » il advient tousjours, que la plus prochaine  
 » ville se perd quant & quant, par l'espou-  
 » vantement qui surprand l'armée du vaincu  
 » & tous les habitants de la contrée : & de  
 » ce, vous est tesmoing la journée de St.  
 » Laurent, qui vous fist perdre avec la ba-  
 » taille, la ville de St. Quentin; & pourroit  
 » la ville d'Amiens, courir une pareille for-  
 » tune, s'il vous survenoit quelque defastre,  
 » qui seroit ung trop grand coup d'estat;  
 » parce que entre elle & Paris, il n'y a  
 » une seule place forte : qui est cause, qu'il  
 » prend la hardiesse de vous conseiller de  
 » ne venir point aux mains; car par-là  
 » vous le minerez, estant esloigné de sa re-  
 » traicte & de ses limites; aussi, que les  
 » vivres ne viennent pas si à main en son  
 » armée comme en la vostre, à cause des  
 » empeschemens que leur donnent les gar-  
 » nisons de Calais, de Guignes, & de toute  
 » la Comté d'Oye, qui les contraignent  
 » de prandre une trop grande *torse* (a), &  
 » beaucoup d'escorte pour leur seureté, où  
 » il fault quelquefois combattre.

(a) Détour.

» Au reste, Sire, pour ce qu'il a sembla-  
 » blement entendu, que s'il se presentoit  
 » quelque entremetteur, qui mist le propos  
 » de paix en avant, elle seroit fort aisée à  
 » conclurre, il m'a depesché devers vos  
 » deux Majestez, pour en faire la premiere  
 » ouverture : ce que j'ay desja executé  
 » en l'endroit du Roy d'Espaigne, ayant  
 » si bien esbauché la matiere, qu'il est prest  
 » d'envoyer ses Deputez pour y entendre,  
 » quand les vostres seront prests ».

*Comment ! dist le Roy : avez-vous desja  
 parlé au Roy d'Espaigne ? Ouy, Sire,  
 respondit-il, mais il m'a deffendu de le dire ;  
 en quoy il n'a pas trouvé son homme qui  
 veuille desguysfer la verité, ayant la foy  
 jurée à Vostre Majsté & à M. de Vieilleville,  
 & à la nation Françoise ; mais je l'ay laissé  
 en telle tremeur (a) de l'ire de Dieu, que  
 je sens bien en mon ame qu'il parlera le  
 premier.*

## C H A P I T R E X I X.

*Négociations pour la paix entre la France  
 & l'Espagne.*

**L**E Roy voyant bien que ce Moyne luy  
 estoit tout gaigné, par l'affection qu'il portoit

(a) Crainte.

à M. de Vieilleville, & par les propos qu'il avoit recitez avoir tenus au Roy d'Espaigne, luy commanda de retourner devers luy, & de parachever, suivant ce beau commencement, le reste. Entre autres points; qu'il luy envoyast demander sa fille, s'il arrive fortune de sa femme; car il n'est pas raisonnable ny licite qu'il offre luy-mesme; & luy en met la bride sur le col, suivant la suffisance qu'il a descouverte en luy, & l'affection qu'il porte à la Couronne de France, & qu'il ne perdra pas son voyage.

Ce Moyne s'en retourne devers le Roy d'Espaigne : & joua si bien du plat de la langue, que la matin, Domp Rigonne (a) se presente avec dix ou douze chevaux devant l'armée du Roy, & fait sonner le trompette qui demande à parler à M. (b) le Grand. Lequel arrivé, luy demanda ce qu'il luy vouloit dire : auquel Rigonne respondit; *s'il n'estoit pas plus honneste, plus convenable & plus digne du nom Chrestien de faire une bonne alliance entre ces deux grands Princes, les premiers de toute la Chrestienté, voire de l'Europe, que de les laisser ainsi s'entre-ruiner; & que le Roy de France*

(a) Ruy Gomès de Sylva.

(b) On désignoit ainsi le grand Ecuyer.



*avoit une très-excellente Princesse de fille ; & que le Roy son Maistre estant hors d'esperance de jamais veoir sa femme ( 10 ), il ne pouvoit mieulx faire que de la luy donner , afin de nourrir à jamais une paix éternelle & amitié inviolable entr'eulx , & s'assembler avec leurs forces pour courre sus & rompre la teste au grand ennemy de la Chrestienté.*

M. le Grand luy respond ; que c'estoient de fort bonnes & très-saindes parolles , & s'il ne luy plaisoit pas les venir dire au Roy son Maistre ; qui respondit que non , & qu'il les luy avoit dictes par forme d'avis , & comme de luy-mesme , poulfé d'une commiseration chrestienne , & n'en avoit eu charge de personne.

M. le Marquis de Boisy , Grand-Escuyer de France , s'en retourne tout incontinent devers le Roy , & luy recita de mot à mot tous les propos que luy avoit tenus Domp Rigonne , qui firent entrer Sa Majesté en certaine opinion , que le Roy d'Hespaigue demandoit sa fille ; & puisqu'il avoit parlé le premier , qu'il estoit très-raisonnable qu'il parachevast le reste. Et estants là assemblez cinq ou six Princes & Seigneurs , pour chercher le moyen d'entrer en cappitulation , le Moyne arrive ; qui les asseura que le Roy

d'Espagne avoit envoyé exprès Domp Rignon devers M. le Grand, pour avancer tout de loing les propos de mariaige & de paix ; & conseilloit Sa Majesté, de faire publier promptement une suspension d'armes en son camp ; car par-là on vient à la trefve, durant laquelle se fabrique la paix : ce qui fut incontinent, & sans aucune remise, depesché.

Alors le Roy va parler ainsi à toute l'assemblée : « Encore faut-il, mes bons amis, » que je vous die de quelle part m'est venu » ce Religieux, afin que vous m'aidiez à » bien vouloir & parfaictement aimer celluy » qui me l'a envoyé, qui est M. de Vieille- » ville ; lequel, encore qu'il soit bien esloi- » gné de moy, a esté si soigneux de mon » honneur & de mon Estat, que saichant » que le Roy d'Espagne & moy, eussions » plustost crevé que de demander la paix, » il m'a depesché ce saint homme, qui en » a mis sus les premiers propos, dont vous » en voyez les effets : mais ce n'est pas » tout ; car je veulx qu'il vous recite par » le menu, de quel artifice M. de Vieilleville » luy avoit fait la bouche, & l'adresse qu'il » luy a donnée en ceste negociation, en » laquelle il s'est fort dignement acquité &

» en homme de très-bon esprit. Cependant  
» vous m'elles tesmoings , comme Domp  
» Rigonne a demandé à M. le Grand ma  
» fille aînée pour son Maître ».

Quand le Moyne eust achevé de discourir toutes les instructions de M. de Vieilleville, ses allées & venues devers les deux Roys, & en somme, tout ce qui s'estoit passé en la legation, toute ceste grande compagnie de Princes & Seigneurs, hault louerent merueilleusement le sens, la providence, & le grand soing de M. de Vieilleville, d'avoir detourné le cueur de Sa Majesté de donner bataille, par l'exemple de celle de Saint-Quentin; & entre aultre M. le Prince de Condé ne se peult garder de dire que M. de Vieilleville les faisoit bien rougir, qu'estants sur les lieux, ils n'avoient peu prévoir les dangiers d'une bataille, aussi bien que luy, qui en estoit esloigné de plus de cinquante lieues. A quoy M. de Nevers, replicqua; que l'on ne le devoit trouver estrange; *car il arrive ordinairement que ceulx qui regardent jouer, remarquent plustost les faultes qui se font au jeu, que les joueurs eulx-mesmes.* Et sur ceste comparaison, qui fut trouvée fort pertinente & à propos, tout chacun en dist sa ratelée; le tout à la louange de  
de

de M. de Vieilleville, & de son ardente affection à la grandeur & accroissement de l'Etat de son Maistre, & conservation de son honneur.

Mais M. le Comte de Sancerre, qui avoit veu de-là les Monts, & par toute l'Italie, à St. Dizier & Landrecy ce qu'il avoit fait, & ce qu'il sçavoit faire, va dire tout hault; que c'estoit l'un des plus braves Capitaines & determinez guerriers qui soient en France: & adressant sa parole au Roy, luy dist; que si le feu Roy son Seigneur & pere, qui cognoissoit sa valeur & merites, eust encore vescu trois ans, il n'eust pas esté à le pourveoir d'ung estat de Mareschal de France; & qu'il se souvient, comme ayant esté present à sa mort, qu'il dist à Vostre Majesté ces propres parolles:

*Mon fils, je vous prie, & neantmoins commande comme par testament & derniere volonté, que si M. de Vieilleville n'a le premier estat de Mareschal de France vacquant après ma mort, qu'il ait sans y faillir, le second; & si vous m'avez aimé, observez ceste ordonnance: & mourut trois heures après.*

Sur quoy Sa Majesté qui se souvenoit bien de ce commandement, luy respondit, que

ce qui estoit differé n'estoit pas perdu; & que cest advantaige ne luy pouvoit faillir, si Dieu preste encore un an de vie à tous deux; & plustost qu'il y manque, il en érigeria ung qui sera supernumeraire.

### C H A P I T R E X X.

*Conférences pour la conclusion de la paix.  
Mort de Marie, Reine d'Angleterre. Le  
Roy mande M. de Vieilleville.*

**S**UR ces discours & louanges, l'on vint dire au Roy, que le Roy d'Hespaigne avoit fait semblablement publier en son armée la suspension d'armes; & qu'il demandoit trefve (a) pour trois mois. Alors toute l'assistance se resjouist d'une grandissime allairesse, disant, que par l'industrie & bon entendement de M. de Vieilleville la paix estoit faite, & qu'il en falloit louer Dieu; & envoya-t-on sur le champ M. le Grand, & M. le Comte de Sancerre devers ceulx qui estoient venus de la part du Roy d'Hespaigne, pour la leur accorder. Et furent dès le mesme jour publiées dedans les deux armées, qui commencerent à communiquer

(a) La trêve ne fut signée que pour deux mois.  
(Lisez Ribier, Tome II, p. 777.)

les uns avec les autres, & s'entre-careffer.

Le lendemain l'affaire fut si chaudement poursuivie, que l'on n'eust sceu dire lequel des deux Rois avoit envoyé le premier ou le dernier ses Deputtez, pour entrer en la conférence de la paix; lesquels furent logez en l'Abbaye de Cercamp, qui fait la separation des pays de Picardie & d'Arthois, pour y adviser. Cependant les armées se departirent, & furent licentiées au grand contentement de toutes les deux, qui n'espargnerent pas les louanges & benedictions à M. de Vieilleville, qui leur avoit, par son industrie & prevoyance incomparable, moyenné ce bien; car par le trop long séjour qu'elles avoient fait dans ce pays-là, toutes sortes de vivres y estoient si rares, qu'en nostre armée elles venoient de Paris; & en la leur, de Bruxelles & d'Anvers.

Estants, les Deputez entrez en ce colloque, environ la my- Octobre, ils furent advertis, que Marie, Royne d'Angleterre, femme du Roy d'Espaigne, estoit decedée le quinzième (a) de Novembre audict an

(a) Elle mourut le dix-sept de Novembre, suivant la date marquée par du Chesne dans son Histoire d'Angleterre, & par Burnet dans l'Histoire de la réformation d'Angleterre.

1558, de sa maladie incurable, qui estoit hydropefie formée. Qui fut cause, qu'ils se retirerent ; & fut remise la partie au commencement du mois de Janvier ensuivant, au Casteau - Cambresis avec une fervente deliberation de la conclurre d'une part & d'autre, puisque l'occasion du mariaige se presentoit.

Cependant le Roy, qui avoit ung extreme desir de veoir M. de Vieilleville, pour discourir d'une infinité de choses, tant de ce qui s'estoit passé au siege de Théonville, dont il avoit ouy murmurer en plusieurs sortes, & par les plus grands qui estoient lors en l'armée, & que luy-mesme trouvoit admirable, que pour sçavoir d'où luy estoit tombé ce saint advis, de luy fabriquer ce moyen : il licencia les troupes de son armée, celles qui estoient sorties de Metz, & commanda à M. de Seneclere de les remener, aux plus grandes journées que faire se pourroit, & sans aulcune foule & oppression du peuple, vivant raisonnablement, & payant de gré-à-gré, suivant ses ordonnances ; luy baillant lettres à M. de Vieilleville pour le venir trouver en diligence ; & retint M. d'Espinay, & M. de Thevalle, auprès de Sa Majesté.

Nous vîmes doncques trouver Sa Majesté à Villiers-Costerets, où elle s'estoit desja retirée; & le Roy d'Espaigne à Bruxelles, sans s'entrevoir: car jamais les Rois ne se voyent au moins que bien rarement, de peur que l'entreveue ne leur face tomber en mespris les uns des autres.

Arrivez audict lieu de Villiers-Costerets, le Roy commanda de loger la personne de M. de Vieilleville dedans le chasteau, & donner pour son train ung logis auprès dudict chasteau, & ung autre pour son Escuyer, au villaige; qui fut un commencement de grande faveur; car nous n'avions jamais eu que deux logis; ce qui nous fut toujours continué depuis.

Je ne me veulx arrester aux faveurs, carresses & honneurs qu'il receust du Roy, de la Royne, & generalement de toute la Cour; qui furent fort grandes: mais celles de la Royne estoient au nombre des premieres, à cause des medailles d'or qu'il avoit données aux Princes & Chefs des troupes d'Allemagne, qui estoient venues à Théonville, & qu'il l'avoit tant favorisée que de mettre son portraict de l'autre costé de celuy du Roy son Seigneur & mary, dont elle luy en sceust ung merveilleux gré. Mais le comble



de son contentement , fut , que luy en ayant fait , M. de Vieilleville , present des trois poids & especes , elle se y veid si au naturel representée que le plus habile paindre de France ne l'eust sceu mieulx portraire avec le pinceau , par la confession même de Janet , le plus excellent ouvrier de ce temps-là.

Ce qui accrust infiniment son aise , voyant sa remembrance connue & publiée en une region de si grande estendue , avec laquelle pas une de toute la Chrestienté ne peut entrer en comparaison. Car en icelle sont trois ou quatre Royaumes ( a ) , dix ou douze Ducs , tous de franc-aleu , c'est-à-dire , Souverains , & ne tenants leurs terres , qui sont de fort grande estendue , que de Dieu & de l'espee , & un grand nombre de Marquis & de Comtes , de pareille condition & nature.

( a ) Probablement Vincent Carloix , pour trouver alors ces trois ou quatre Royaumes en Allemagne , y comprenoit ceux de Hongrie & de Pologne.

## C H A P I T R E X X I.

*Entretien de M. de Vieilleville avec le Roi.  
Sa Majesté lui donne un brevet de Maréchal  
de France.*

**E**STANT doncques, M. de Vieilleville, auprès du Roy, Sa Majesté le tira à part, pout conferer avecques luy des choses susdictes; où il n'oublia de luy ramentevoir le très-grand service qu'il luy avoit fait en la prinse de Théonville; mauldissant cent & cent fois l'ambition, qui avoit rompu le col à ses aultres braves entreprises; sans laquelle, il avoit bien sçeu, que toute la Duché de Luxembourg seroit de ceste heure incorporée à la Couronne de France; & si le Duc de Guyse eust poursuivy sa victoire, & ne laisser son armée à M. de Thermes, il y avoit grande esperance de reduire la Flandres en son obeissance; car tous les Pays-Bas estoient merueilleusement esbranlez de l'armée qu'il avoit si promptement dressée devant Théonville, & puis l'aultre de Guyse sur les bras, que la conquete en estoit fort aisée: *Et pour conclurre, dist le Roy comme en colere, il n'a pas pris Théonville, & m'a fait perdre Luxembourg qui ne vous pouvoit*

*faillir , sans le temps qui se perdit pour l'attendre ; ensemble l'esperance que je me promettois de la Flandres : que maudit soit encore un coup l'ambition !*

M. de Vieilleville voyant que Sa Majesté sçavoit la verité de toutes choses , ne luy sceust rien aultre respondre , sinon ; qu'il voyoit bien qu'Elle avoit esté bien informée du fait ; & que , sans doute , M. de Guyse estoit la seule cause de ce malheur ; car il n'avoit aucun besoing de sa presence ny de ses forces , pour venir au-dessus de son entreprise. Et monstra à Sa Majesté la lettre qu'il luy avoit escrite , par le Capitaine la Salle , pour le sur - attendre. De quoy Elle fut par trop esbahie.

Et continuant ses propos , Elle luy demanda , s'il estoit vray que le Marechal Strozzy avoit fait une si miserable fin. A quoy M. de Vieilleville respondit , qu'il n'estoit autrement besoing d'en rien publier davantage ; estant cela en la misericorde de Dieu , que nos esprits ne peuvent comprendre ; aussi , que ayant c'est honneur d'estre proche parent de la Royne , il n'estoit pas licite d'y apporter du scandale. Ce que Sa Majesté eust fort agréable , & le trouva fort bon.

En après , il luy demanda pourquoy il avoit

proposé qu'il falloit desmolir de fonds en comble Théonville, & la razer du tout. Il respond : « Pour deux raisons, Sire, que Votre  
 » Majesté trouvera fort legitimes. La premie-  
 » re, que l'Empereur avoit fait razer, rez-  
 » pied rez-terre, la ville de Therouanne, l'une  
 » des plus anciennes villes de toute l'Europe,  
 » portant tiltre d'Evesché, bastie il y a plus de  
 » trois mille trente-cinq ans, par ung Prince  
 » de Troyes (a), nommé Morineus, qui se  
 » vint refugier en la Gaule après la destruction  
 » de Troyes; & de n'avoir point la revanche  
 » de cela, il luy sembloit que la nation  
 » Françoisé seroit blasinée, de ne se ressentir  
 » aultrement d'un si grand oultraige receu.  
 » L'autre, que si la paix se fait, il faudra  
 » necessairement rendre toutes les villes &  
 » places fortes que vous avez prises l'un sur  
 » l'autre, & les restablir en leur premier es-  
 » tat ». Sa Majesté replicqua : qu'Elle estoit  
 bien marrie que son oppinion, qui estoit très-  
 bonne & fort considerable, n'avoit esté suivie :  
 car par necessité, la paix se faisant, il fault  
 que cela advienne. Mais il prevoyoit bien  
 que M. de Guyse vouloit, que la place de-  
 meurast en son entier, pour une marque de  
 sa memoire, & adjouster ceste conqueste à

(a) Fausse tradition.

celle de Calais. En quoy toutesfois il se trompoit; car la France & toute l'Allemagne sçavent trop à qui en appartiennent l'honneur & la gloire. *Et quant à moy, M. de Vieilleville, dist-il lors; comme bien informé de tout de qui s'y est passé, ainsi que je vous ay prédit, je les vous adjuge, & vous en donne ma voix. Mais ce n'est pas tout: car vous y avez fait de si grandes preuves de vostre valeur & industrie, d'une très-admirable diligence, avec le grand hazard de vostre vie, que vous cuydastes perdre à la prise du tourrillon, que je serois le plus ingrat Prince du monde, si je ne vous faisois une récompense condigne à vostre merite, & aux très-grands & signalez services que vous avez faits de-çà & de-là les Monts, & sur la mer, au bien & advancement de la couronne de France, depuis le temps que le feu Roy, mon Seigneur & pere, me commanda de vous mettre au rang des premiers Gentilshommes de ma Chambre. Et ce disant, il avoit ung brevet signé de sa main, & contresigné des quatre Secretaires des commandements qu'il luy mist en main; duquel la teneur s'ensuiet:*

» Aujourd'huy, quinzième de Fevrier  
 » 1558 (a), le Roy estant à Villiers-Coste-

(a) Le mois de Février appartenoit à l'année 1558.

» rets, memoratif des braves, magnanimes  
 » & vertueux gestes que a faicts depuis vingt-  
 » cinq ans pour le service & advancement  
 » de la couronne de France, le fleur de  
 » Vieilleville, Chevalier de son Ordre, Con-  
 » seiller en son Conseil privé, Capitaine de  
 » cinquante hommes d'armes de ses ordon-  
 » nances, & son Lieutenant-General en la  
 » ville de Metz, pays Messin & terres ad-  
 » jacentes, à icelluy, Sa Majesté, a donné  
 » & donne, pour commencer à recognoistre  
 » ses merites & services, le premier estat de  
 » Marechal, de France vacant; & au cas  
 » que dedans l'année, à compter de sa datte  
 » de ce present octroy & brevet de don, il  
 » n'en vacquast aucun, Sa Majesté luy a pro-  
 » mis & promet, en foy de Roy & Prince  
 » souverain, d'ériger ung estat de Marechal  
 » de France qui sera supernumeraire, pour  
 » l'en pourvoir & en jouir, aux honneurs,  
 » qualitez, prerogatives, autorités, tiltres,  
 » gaiges, pensions & pouvoirs, de telles  
 » prééminences & grandeurs que ont ac-  
 » coustumé faire les quatre Marechaux de  
 » France, establis & instituez en ce royau-  
 » felon le style de ce tems-là, où l'année commençoit à  
 » Pâques, & à l'année 1559, selon notre manière de  
 » compter aujourd'hui.

» me , & fous ceste couronne : en tes-  
 » moing de quoy, Sa Majesté a signé ce  
 » present brevet de sa main , & a com-  
 » mandé à nous Secretaires de ses comman-  
 » dements , de le contre-signer , pour valider  
 » & servir à la confirmation de sa volonté :  
 » Donné à Villiers-Costerets les jour & an  
 » que dessus : *Ainsi signé HENRI* ; & au des-  
 » sous , *De l'Aubespine, Bochetel, Bourdin,*  
 » *Duthier* ».

Mais en l'honorant dudit brevet , Sa Majesté adjousta ces parolles : *Il me desplaiſt grandement , quand le mareschal Strozzy fut tué , que vous ne m'en advertistes incontinent ; car je jure au Dieu vivant que je vous eusse preferé à celluy qui a eu son estat ; & me deviez bien faire souvenir de la promesse que je feis au feu Roy mon Seigneur , en votre presence ; que si je ne vous donnois le premier estat de Mareschal vaccant après sa mort , que je vous preferasse au moins , pour l'amour de luy , au second ; & m'en fist un exprès commandement , sur l'obeissance que les enfans doivent à leurs peres ; & m'y obligea comme par testament & derniere volonté ; ce que le comte de Sancerre , qui aussi estoit present à sa mort , me sceust bien l'autre jour , non pas seulement ramener , mais en grande colere reprocher , alle-*

*quant vos valeurs & merites , & en fort bonne  
compagnie , d'avoir laissé passer tant d'occa-  
sions sans exécuter ce commandement.*

A Quoy M. de Vieilleville respondit : « Que  
» pour mourir il ne l'eust voulu accepter ,  
» l'asseurant , que quiconque l'avoit induit  
» à pourvoir M. de Thermes de l'estat du  
» Marechal Strozzy , estoit la principale  
» cause de sa deffaicte. Car il fault necessai-  
» rement que nos Roys ayent une maxime ,  
» de jamais ne donner ung estat de Marechal  
» de France vaquant , lorsqu'ils auroient  
» leurs armées en campagne , & l'ennemy  
» en teste : car il n'y a Seigneur ou grand  
» Capitaine en l'armée , qui ne se puisse de  
» l'esperance de ce brave tiltre d'honneur ,  
» pour recompance de ses services , & qui  
» ne s'en sente aultant digne , capable &  
» d'illustre maison , que celluy qui en a esté  
» pourveu ; qui est cause que se voyants  
» frustrez de l'esperance de leurs merites ,  
» ils se retirent , par un extreme crevecueur  
» de jalouzie , en leurs maisons , faisant une  
» merveilleuse bresche par leur redraite , en  
» une armée. Ce qu'a malheureusement esprouvé  
» ce povre Marechal de Thermes ; car il ne  
» fust pas fitost proclamé , que les sieurs de  
» Villebon , de Senerpon , de Morvilliers ,



» de Bonnivet , de Crevecœur , Vidame  
» d'Amiens , & de Pecquigny ne l'abandon-  
» nerent : en se retirants de l'armée , ils y  
» firent bresche de dix-huict cents ou de  
» deux mille chevaulx. Ce que voyants ceulx  
» des Pays-Bas , le chargerent de telle furie ,  
» qu'il en est advenu ce que vous voyez.  
» Et Vostre Majesté mesme sçeit bien à quoy  
» s'en tenir ; car ayant envoyé au sieur Pierre  
» Strozzy l'estat de Mareschal de France en  
» vostre armée de la Toscane , où il y avoit  
» vingt ou trente grands Seigneurs naturels  
» François , vous en perdistes la Toscane ,  
» & tout ce que vous pouviez esperer au  
» delà des Monts Apennins : car tous l'aban-  
» donnerent ; & se retirant , toute la No-  
» blese Françoisise les suivist ; & devint le nom  
» François , depuis ce grand coup d'estat ,  
» très-odieux , & en très-grand mespris par  
» toute l'Italie ; jusques à vouloir preferer à  
» Rome l'Ambassadeur d'Espaigne à celuy  
» de France , ce qui n'avoit jamais esté au-  
» paravant ce grand defastre mis en dispute ;  
» car de toute ancienneté , & temps imme-  
» morial , l'Ambassadeur de France a tous-  
» jours precedé tous les Ambassadeurs de la  
» Chrestienté auprès du Pape.

## CHAPITRE XXII.

*Monfieur de Vieilleville affifte aux Conférences de la paix , qui fe tiennent à Cateau-Cambresis.*

1559. QUAND le Roy eust bien foigneusement escouté les discours de M. de Vieilleville , il luy dist : qu'il voyoit bien que son ambition n'apporteroit jamais aucun préjudice à sa couronne , encore aussi peu les concussions & larcins , & qu'il estoit impossible à tout serviteur du Roy , de quelque qualité qu'il eust peu estre , de mieux ny plus dignement conseiller son seigneur & son maistre ; & pour ceste cause , il luy commanda de ne le plus abandonner , & se tenir prest pour aller à Casteau-Cambrezy mener sa seconde fille ; Madame Claude , que le Duc de Lorraine avoit espousée , le cinquiesme dudid mois de Fevrier , devers sa belle-mère , l'Altesse de Lorraine , qui y estoit venue comme mediatrice de la paix ; car tous les Deputez (a)

(a) Ces députés étoient , de la part de la France , le Cardinal de Lorraine , le Connétable , le Maréchal de St. André , Jean de Morvilliers , Evêque d'Orléans , & le Secrétaire d'Etat l'Aubespine. ( Voyez Ribier ,

y estoient desja arrivez , que je laisse à nommer , pour éviter prolixité.

Mais il luy commanda, qu'après avoir fait son present, de la brue à la belle-mère, qu'il les laissât ensemble, pour entrer aux conférences de la paix, se confiant de sa très-grande expérience aux affaires; & pour cet effect, Sa Majesté en escrivit à M. le Connestable, & à M. le Mareschal de St. André, chefs & sur-Intendants du party de France en tout ce négoce; qui l'eurent très agréable, & le firent loger en leur voisinance, pour tousjours s'entrecommuniquer tout ce qui se presentoit de disputable, & y apporter, par la promptitude de son esprit, le remede requis & necessaire. En quoy ils se trouverent grandement soulaigez, car son oppinion estoit estimée des meilleures & plus solides. Et y furent tous les susdicts Deputez, d'une part & d'autre, depuis la my - Fevrier jusques au troisieme d'Avril ensuivans 1559, auquel jour la paix fut conclue & arrestée. Et fut depute pour l'annoncer au Roy, M. de Vieilleville, affin de faire entendre à Sa Majesté toutes les difficultez & accrochements qui s'y estoient presentez; comme celuy qui

Tome II, p. 778 ). Si Vieilleville assista à leurs conférences, ce fut sans aucun titre particulier.

les

les entendoit très-bien pour en avoir esté de moitié, & s'y estre aultant travaillé à débattre l'honneur de la couronne de France & de son Roy (a), que pas ung. Et de l'autre party le Prince d'Oranges fust envoyé devers le Roy d'Espaigne pour mesmes effets; qui estoit ung fort gentil Prince & de bon entendement.

Il n'est possible, au reste, d'exprimer l'aïse & contentement que receust Sa Majesté de ceste très-heureuse nouvelle; & comme elle demeura satisfaiete en son ame, de ce que ceste négociation s'estoit parachevée avec la conservation de son honneur; & que toute la Chrestienté ne luy pourroit imputer, qu'il eust plyé ou cédé à son ennemy d'un seul point qui eust peu offencer sa grandeur & reputation (b). Et fist à M. de Vieilleville

(a) Cela ne s'accorde pas tout à fait avec les représentations qu'on verra Vieilleville faire à Henri II sur les articles de cette paix, qui concernoient le Duc de Savoye. Il y a apparence que ce traité fut rédigé à part. Au surplus on renvoye le Lecteur au Chapitre XXVI.

(b) Le Traité de Câteau-Cambresis fut cependant regardé comme très-désavantageux à la France. On rendoit plus de deux cens villes ou forteresses, & quelques-uns faisoient monter ce nombre jusques à trois

de merveilleuses caresses , & meilleur visaige de racueil qu'à l'accoustumée ; luy disant que

cens. Il y en eut qui dirent à cette occasion , que le Roi payoit plus cher la liberté du Connétable, son favori, que l'on n'avoit payé celle de François I, lorsqu'il sortit de sa prison de Madrid : & l'on raconte que le Roi ayant dit au Duc de Guise, en parlant de ces restitutions, que graces à Dieu, il lui restoit encore de quoi se faire craindre à ses ennemis; le Duc eut le courage de lui répondre : *Je vous jure, Sire, que c'est en prendre mal le chemin; & quand vous sou-tiendriez trente ans durant une guerre toujours malheureuse, vous ne perdriez pas en tout ce tems-là, ce que vous venez d'abandonner en un jour.* Mais malgré tous les discours qui furent tenus en ce tems là, le Père Daniel a pris la défense de ce Traité dans son Histoire; & il prétend que le seul avantage de conserver Calais, de renvoyer les Anglois au-delà de la mer, & de garder Metz, Toul & Verdun, étoit préférable à tout ce que l'on cédoit à l'ennemi par ce Traité; que les places de Picardie qu'il s'étoit obligé de nous rendre, valoient mieux que la plupart de celles que l'on lui restituoit; & que ces centaines de villes ou de forteresses, dont on parloit tant, n'étoient le plus souvent que des bicoques ou des châteaux de peu d'importance, dont la garde eût été pour le Roi d'une dépense très-considérable, & qui par eux-mêmes ne devoient être d'aucune considération dans un traité. Nous ajouterons que cette apologie de la paix de Cateau-Cambresis, par Daniel, se trouve dans son Histoire de France, Edit. du Père Griffet, Tome IX, p. 889.

non-seulement la France , mais toute l'Europe , ne devoit remercier de ceste très-heureuse & très-necessaire paix , après Dieu , aultre que luy , qui en avoit si dextrement , par l'entremise du Moyne , fait l'ouverture. Et luy demanda là-dessus de quelle inspiration il avoit esté excité à faire partir de Metz cest Angelicque Messaiger , & le si bien emboucher.

Qui luy répondit , qu'il estoit en telle tremour de la subversion de son Estat , s'il eust donné la bataille , qu'il cuyda aller luy-mesme devers le Roy d'Espagne en habit dissimulé. « Car il ne fault doubter , Sire , que » ne l'eussiez perdue , estant bien adverty » que de jour à aultre vostre armée s'escouloit , estant la retraicte fort aisée , principalement à vostre Noblesse , qui s'ennuyent » incontinent , & generalement tous les » François , s'ils ne sont chaudement employez & mis en besoigne (a). Aussi , que » la pluspart des douze compagnies de Legionnaires que je vous avois envoyez , » estants dedans leurs pays , s'estoient retirez en leurs maisons. D'autre part , ayant

(a) Si tout ce que dit Vieilleville est exact , il en résulte qu'il y avoit bien de l'indiscipline & de l'insubordination dans nos armées.

» envoyé cinq ou six hommes dedans les  
 » Pays-Bas , qui m' estoient fort fideles ,  
 » d'heure à aultre m'advertissoient que les  
 » meilleures villes de Flandres faisoient des-  
 » cendre à despens communs de terribles  
 » forces de la Basse - Allemaigne , devers  
 » Couloigne & la Lyvonye (a) , pour vous  
 » venir combattre , & donner une estrette ,  
 » saichant que vostre armée estoit diminuée  
 » des deux parts. Et , ce qui estoit plus à  
 » craindre , c' estoit dedans vostre Royaume  
 » qu'ils vous eussent livré la bataille , avec  
 » protestation resolue de ne tomber pas en la  
 » faulte qu'ils firent après la victoire de la  
 » journée St Laurent , mais de vous enfoncer  
 » jusques dedans Paris , où tout le monde  
 » fust allé de très-ardent couraige , sur l'es-  
 » perance du butin & pillage d'une si riche  
 » ville. Et ne fault doubter , Sire , que nos  
 » Allemants mesmes ne se fussent jointts avec  
 » eux pour y participer & s'y enrichir. Tou-  
 » tes lesquelles raisons me firent apprehen-  
 » der vostre ruyne , & m'esmeurent à pra-  
 » ticquer ce Moyne , que je cognoissois  
 » d'esprit , & mon affectionné , lequel je  
 » gardai quatre jours en lieu secret , pour  
 » l'emboucher & apprendre sa leçon ; qui

(a) Ne faudroit-il point lire Pologne & Livonie ?

» l'a si bien retenue & executée, qu'il s'en  
 » est ensuivy ce que vous voyez ; & en  
 » gouste presentement les fruits Vostre Ma-  
 » jesté, dont Dieu soit loué ».

Le Roy sur ce discours, qu'il escouta fort  
 attentivement, luy dist telles parolles : « Je  
 » veoy bien, M. de Vieilleville, que quel-  
 » que esloignement qu'il y aict entre nous  
 » deux, vous avez tousjours le cueur tendre  
 » sur les evenemens de ma fortune, qui  
 » me faict bien cognoistre le grand zele &  
 » pure fidelité que vous portez à mon ser-  
 » vice & de ceste couronne ; protestant de-  
 » vant Dieu & toute ceste assistance, de ne  
 » me jamais plus precipiter, comme j'ay  
 » faict, en la distribution des estats que vous  
 » venez de nommer. Car je cognois bien  
 » maintenant que toutes les pertes que j'ay  
 » faictes, & les malheurs qui me sont ad-  
 » venus, proviennent de m'y estre trop in-  
 » considerement laissé aller & persuader aul-  
 » tant pour le regard de Strozzy que de  
 » Thermes ; & pouvez croire que vostre re-  
 » monstrance ne sortira jamais de mon en-  
 » tendement, comme très - utile, & fort  
 » nécessaire à la manutention de mon estat.  
 » Je veulx au demeurant partir demain,  
 » pour aller à Paris y attendre mes Depu-



» tez , qui apporteront la ratification de  
 » toutes choses. Mais cependant j'ay advisé  
 » que la Cour de Parlement & la Chambre  
 » des Comptes entendent ceste bonne nou-  
 » velle par vostre même bouche , & aux  
 » propres termes que vous la m'avez reci-  
 » tée , sans oublier la leçon du Moyne , &  
 » l'instruction que vous m'avez donnée , pour  
 » me gouverner desormais en la distribution  
 » des honneurs & grands estats de France ;  
 » affin que ces deux corps de Parlement &  
 » des Comptes cognoissent , que vous n'estes  
 » point inutile auprès de ma personne , mais  
 » très-necessaire , me disant toujours sans flat-  
 » ter , en toutes choses , la verité » .

Cela dict , parce que c'estoit en sa chambre que ce colloque se tenoit , en laquelle est toujours tendu le second liçt , qui est dedié pour le premier gentilhomme de la chambre , qui estoit lors M. le Mareschal de St. André , Sa Majesté luy dict , qu'il vouloit qu'il en print possession , & qu'il y couchast tandis que ledict sieur Mareschal seroit absent. De quoy toute l'assistance fut par trop esbahye , mais encores plus de ce que le Tresorier de l'espargne , qui avoit fait apporter quatorze sacs de mille escus chacun ; & les ayant mis sur la table devant le Roy , Sa

Majesté en print dix , qu'il donna à M. de Vieilleville ; present de dix mille escus qui luy vint fort à propos pour l'acquitter de l'excessive despence cy-dessus recitée ; & les autres quatre à M. d'Espinay son gendre , & à M. de Thevalle son neveu. Puis rompant compagnie , il commanda à tous , de s'apprester pour desloger le lendemain , & aller coucher à Dampmartin en Gouelle. Ainsi chacun se retira , très-aise d'aller à Paris ; & non sans esbahissement des grandes faveurs que M. de Vieilleville avoit receues en leurs presences ; & le tenoient desja pour Marechal de France.

CHAPITRE XXIII.

*Les Ambassadeurs d'Espagne arrivent à Paris.*

Ainsi le Roy deslogea de Villiers-Costerets (a) , & arriva le troisieme jour à Paris , & se logea aux Tournelles. Mais par les chemins il receust ung paquet par courier exprès de M. le Connestable , qui le conseilloit d'aller à Paris ; car avant huit jours ,

(a) Selon l'itinéraire des Rois de France, Henri II quitta Villiers-Coterets le 30 Mars, & de-là se rendit à Fontainebleau. Il revint à Paris au commencement de Mai.

il luy menoit quinze ou vingt Princes (a) d'Espagne, desquels le Duc d'Alve estoit le chef ; & que Villiers - Costerets n'estoit pas maison suffisante pour les recevoir ; aussi qu'il se falloit préparer pour le mariaige du Roy d'Espagne avec Madame, duquel ledict Duc d'Alve devoit estre Vidame (b) : il y venoit exprès pour cest effect ; mais qu'il prolongeroit le plus qu'il pourroit son parlement, pour donner loisir à Sa Majesté d'ordonner toutes choses requises en une telle magnificence.

Le Roy fust très-aise de ceste nouvelle : & dès le lendemain il fist appeller les Presidents de la Cour de Parlement & de la Chambre des Comptes, avec dix ou douze des plus anciens Conseillers, & aultant de

(a) Par ce mot de Princes, il faut entendre Seigneurs.

(b) Ce que nous entendons par *Vidame* n'est pas applicable à l'expression dont l'Auteur des Mémoires se sert, pour caractériser les fonctions que venoit remplir le Duc d'Albe. En remontant à l'origine du mot *Vidame*, l'explication devient naturelle. De *vice Dominus* ou *vice Domnus*, celui qui représente le Seigneur, nous avons fait par abbréviation le mot *Vidame* : car *Dam* dans notre langage signifioit *Seigneur* ou *Monsieur*. (Voyez les Recherches de Pasquier, le Glossaire de du Cange, le Traité des offices, par Loyseau, &c.)

Maîtres des Comptes, auxquels il commença d'annoncer l'heureuse nouvelle de la paix qu'avoit apportée M. de Vieilleville. Puis il luy commanda de parachever le reste, & ce qui estoit intervenu en ceste negociation & traité : lequel leur fist bien ample-ment entendre les difficultez, disputes & altercations qui s'y sont presentées, nonobstant toutes lesquelles, elle a esté faite comme par inspiration divine, à l'honneur du Roy & de ceste Couronne ; & n'oublia de leur reciter par le menu tout ce qui s'estoit passé en la fabrication du Moyne. De quoy toute ceste scientifique assistance s'esmerveilla grandement ; & hault louerent son industrie & sa vigilance sur la conservation de l'estat, honneur & vie de son Roy, disans qu'il n'avoit pas mal parlé, d'avoir dict que ceste paix estoit faite comme par inspiration divine ; car s'il n'eust pleu à Dieu y mettre la main, elle n'eust jamais esté arrestée, attendu la grande animosité qui estoit entre les deux Princes & les deux nations ; & remercièrent unanimement M. de Vieilleville de ceste prudente & subtile invention ; & que à luy seul, après Dieu, en appartenoit la gloire & l'honneur.

Sa Majesté, en leur donnant congé, leur

commanda qu'ils allassent tenir la Cour aux Augustins, pour descharger le Palais des bancs, armoires & buffets qui y sont ; car il le vouloit faire tendre & tapiffer pour les nopces du Roy d'Hespaigne. Et commanda que l'on dressast une grande salle aux Tournelles, & des lices en la grande rue St. Anthoine.

Trois semaines après l'arrivée du Roy à Paris, M. le Conestable y amena la troupe d'Hespaignols sus mentionnée, & envoya Sa Majesté M. de Vieilleville au-devant du Duc d'Alve jusques à St. Denis, pour le recevoir & bien veigner de sa part. Et arriva ceste belle troupe, qui faisoit plus de cinq cens chevaulx, dedans Paris, en grand triomphe & magnificence. Et avoient les Hespaignols pour quartier, toute la rue St. Honoré, & le Duc d'Alve pour logis & les Seigneurs de sa nation, le chasteau royal du Louvre : auquel lieu M. de Vieilleville l'accompagna ; & commanda à tous les Officiers de la Maison du Roy, de toutes qualitez qui estoient là ordonnez pour traicter & servir ces estrangers, de ne manquer à leur devoir. Puis vint trouver Sa Majesté, pour luy faire son rapport de tout ce que le Duc d'Alve & luy avoient discouru & conferé

ensemble : de quoy Sa Majesté demeura infiniment contente & satisfaicte.

Le lendemain M. de Vieilleville le vint querir pour le conduire & amener au logis du Roy, où ce Duc avec sa troupe trouverent ung festin royal qui leur fut très-admirable ; car ils n'en avoient gueres veu de tels en toute l'Espaigne ; & furent ainsi traictez en festins & banquets par les Princes & grands Seigneurs de la Cour : en quoy se passa la pluspart du mois de May 1559, en grande resjouissance & allaigresse ; & furent aussi festoyez par le Prevost des Marchans & Eschevins de l'Hostel-de-Ville.

#### CHAPITRE XXIV.

*Le Cardinal de Lorraine ayant conseillé au Roi d'aller au Parlement, pour assister aux Mercuriales, M. de Vieilleville détourne Sa Majesté d'y paroître.*

**P**ARMY ces bonnes cheres, le Cardinal de Lorraine vint persuader au Roy qu'il estoit très-nécessaire qu'il allast aux Augustins, où estoit lors sceante la Cour de Parlement, pour y tenir son liçt de justice, & y faire proposer une mercuriale, ainsi nommée (a),

(a) « En cette Cour (dit l'Auteur de la vraie His-

à cause qu'elle se fait le Mercredy, en laquelle tous les Presidens & Conseillers, qui sont environ cent ou six-vingts personnaiges, chacun pour le plus docte, s'assemblent en une chambre que l'on appelle la Grand'-chambre, pour traicter & accuser leurs mœurs & façon de vivre, tant en privé comme en public; & que Sa Majesté feroit proposer par son Procureur-Général, qu'il y en a plusieurs en ce corps de justice, qui est le souverain de son Royaume, qui sentent mal de la foy, & adherent à la faulce doctrine de Luther; faisans évader & mettre en liberté tous les accusez de ce crime d'heresie, & n'en condamnent un seul à mort : qui estoit directement contrevenir à l'ordonnance du feu Roi, par laquelle il ordonna que

» toire de la procédure contre Anne du Bourg, T. I  
 » des Mémoires de Condé, p. 218 ), ils ont une cou-  
 » tume entre les autres fort louable; c'est que trois  
 » ou quatre fois l'année toute cette Cour, qui est com-  
 » posée de cent personnaiges, tous Juges & gens de  
 » lettres, divisez par Chambres, s'assemblent en la  
 » Grand'Chambre, pour traicter de leurs mœurs &  
 » façons de vivre; & appellent ce traité la mercuriale  
 » qui se fait par le Procureur-Général du Roy, & par  
 » ses Advocats., Et sur toutes les propositions, ils  
 » rendent responce qui est écrite & envoyée au Roy ».

tous attaincts & convaincus de ce crime, fussent bruslez, & leurs corps reduicts en cendre.

Sa Majesté ne rejecta nullement ce conseil; mais protesta de l'executer. Le Cardinal très-aïse de ceste resolution, adjousta, pour y animer davantaige Sa Majesté, ces paroles :

« (a) Quand cela ne serviroit, Sire, que à faire  
 » paroistre au Roy d'Espaigne que vous  
 » estes ferme en la foy, & que ne voulez  
 » tollerer en vostre Royaume chose quel-  
 » conque qui puisse apporter aucune tache  
 » à vostre très-excellent titre de Roy très-  
 » Chrestien, encore y devez-vous aller fran-  
 » chement & de grand couraige; affin aussi  
 » de donner curée à tous ces Princes &  
 » Seigneurs d'Espaigne qui ont accompai-  
 » gné le Duc d'Alve pour solempniser &  
 » honorer le mariaige de leur Roy avec  
 » Madame vostre fille, de la mort d'une  
 » demie-douzaine de Conseillers pour le  
 » moins qu'il fault brusler en place public-  
 » que, comme heretiques Lutheriens (b)  
 » qu'ils sont, & qui gastent ce très-sacré

(a) On s'abstiendra de réflexions sur ce discours : c'est au Lecteur à les faire.

(b) Sous cette dénomination de *Luthériens*, nous le répétons, on comprenoit les Calvinistes & générale-



» corps de Parlement; que si vous n'y pour-  
 » voyez par ce moyen, & bientôt, toute la  
 » Cour en général en sera infectée & conta-  
 » minée; jusques aux Huissiers, Procureurs  
 » & Clercs du Palais ».

Cette resolution ainsi prise (12), le Roy se prépare pour aller le lendemain 21 (a) ou 22 de May 1559, aux Augustins, pour les effets que dessus; & dès le soir s'en déclara à M. de Vieilleville, qui couchoit encore en la chambre de Sa Majesté; parce que le Marechal de St. André estoit demeuré malade à Villiers-Costerets; qui luy dist qu'il n'y auroit point de dangier que le Cardinal de Lorraine, l'Evesque de Paris & tous les principaulx du clergé de sa suite & de la ville allassent faire ceste mercuriale; mais il n'y avoit pas grande apparence que Sa Majesté y allast en personne, & qu'il falloit

ment tous les nouveaux sectaires. Les Ecrivains du tems ne distinguoient point la différence des sectes.

(a) Il paroît qu'il s'est glissé ici un anachronisme, puisque tous les écrits du tems attestent que ce fut le 10 Juin que Henri II alla au Parlement. (Voyez la Popelinere, la vraie Histoire de la procédure contre Anne du Bourg, l'Histoire des cinq Roys, l'Histoire de l'estat de la Religion & de la République, par la Place, &c., les Lettres d'Estienne Pasquier, &c.)

laisser faire aux Prestres ce qui est du devoir & de la charge des Prestres.

Le Roy insiste & persiste, ce neanmoins fort & ferme pour y aller. Sur quoy M. de Vieilleville luy respond, que ce faict luy represente un traict de colere qui survint entre le Roy Louis onzieme & ung Marechal de France, nommé Joachim Rouault : car le Roy depescha le Cardinal Balue, par grande faveur, pour aller à Lyon recevoir cinq ou six mille Italiens qu'on luy en voyoit par la Savoye, pour le secourir contre le Duc de Bourgoigne. Ce Marechal voyant le mespris que l'on faisoit de sa personne, estant alors present à la Cour, se vint presenter devant le Roy, tout botté, avec 30 ou 50 Gentilshommes, luy demandant assez effrontément s'il luy plaisoit commander quelque chose en la ville d'Angiers, car le Cardinal Balue en estoit Evesque : le Roy s'enquiert quelle affaire il y avoit qui le faisoit entreprendre ce voyage en telle diligence & si inopinément ; qui luy respondit, *qu'il y alloit tenir les Ordres & faire des Prestres ; qu'aussi bien peult-il faire la charge de l'Evesque, que l'Evesque faisoit la sienne.* Le Roy eust si grand honte d'avoir ainsi perverty l'ordre, & faict ceste obmission, qu'il

envoya en toute diligence revocquer le Cardinal, qui n'estoit que de cinq lieues esloigné de la Cour; & y fust envoyé le fufdit Marefchal faire l'eflat & la charge qu'il luy appartenoit.

« De mefme, Sire, fi vous allez faire  
 » l'office d'un Théologien ou Inquisiteur de  
 » la foy, il faudra que le Cardinal de Lor-  
 » raine nous vienne apprendre à coucher  
 » nostre bois, courans en lice; quelle ad-  
 » dresse il nous fault tenir pour le rompre,  
 » & nostre *garbe* (a) à faire une course de  
 » droict fil, fans branfler ny chocquer des  
 » genouilleres la barriere; & tous les gestes  
 » & contenances d'un brave & bien adroict  
 » homme d'armes: car la pluspart des Sei-  
 » gneurs de France font desja icy, pour  
 » esprouver leurs personnes contre la vofre,  
 » puisque vous les avez tant honorez que  
 » de vous estre mis des tenans; & il leur  
 » tarde à tous, & à nous fix qui avons cest  
 » honneur d'estre auffi des tenans avec Vof-  
 » tre Majesté, que le premier de Juing n'est  
 » venu, puisque à ce jour-là vous devez  
 » ouvrir le pas du tournoy. D'autre part,  
 » Sire, vous mellerez la tristesse avec la  
 » joye, en laquelle toute la ville de Paris

(a) Bonne grace.

» en général se baigne d'une incredible al-  
 » laigresse; car de faire des executions de  
 » justice si sanguinaires & cruelles parmy des  
 » nocces, cela est de fort mauvais presage.  
 » Par ainsi, il me semble, sauf vostre meil-  
 » leur advis, Sire, que ceste partie se doit  
 » remettre à une aultre fois, & quant toutes  
 » les festes seront passées, les estrangiers &  
 » tout le monde retirez ».

### CHAPITRE XXV.

*Le Roi va au Parlement, & fait arrêter  
 quelques Magistrats suspects d'hérésie.*

CESTE remonstrance reffroidit tellement le Roy, qu'il protesta de n'y aller point. Mais elle ne fust pas si secrettement faite, que le Cardinal ne la sceust à une heure de là; & voulut, par grande colere, venir remettre le Roy au zele où il l'avoit laissé. Mais il n'y avoit plus d'ordre; car estant Sa Majesté couchée, les gardes luy reffuserent le passage. Cependant il ne dormist pas toute la nuit; car il fist sçavoir à tous les Cardinaulx & Evesques de la suite & de la ville, qu'ils eussent à se trouver au plus matin au lever du Roy.

Qui n'y faillirent pas. Et entrerent les

Cardinaulx de Bourbon, de Lorraine, de Guyse & de Pelvé, les Archevesques de Sens & de Bourges, les Evesques de Paris & de Senlis, trois ou quatre Docteurs de Sorbonne & l'Inquisiteur de la Foy, Demochares (a); qui luy tindrent tant de langaiges & comminatoirs de l'ire de Dieu, qu'il pensoit desja estre dampné, s'il n'y alloit. Et ainsi marcha avec tous ses gardes, fans oublier les Suiffes le tambour battant, & les cent Gentilshommes de sa Maison, & sous le poisse, avec grande magnificence. Et descendu aux Augustins, il monte en la grand'chambre, & s'affied en son list de justice, sous le daix là préparé; & commanda à son Procureur-Général de y proposer la mercuriale. Qui attaque d'entrée cinq ou six Conseillers mal sentans de la foy, entre lesquels estoit ung nommé Anne du Bourg, qui soustint si audacieusement devant le Roy sa religion, en deprimant la nostre, que Sa Majesté jura en

(a) Son vrai nom étoit de Mouchy, Docteur de Sorbonne. On ne prendra pas une bonne idée de lui, si l'on s'en rapporte au portrait qu'en fait Regnier de la Planche dans son Histoire de l'estat de France sous François II, p. 68. Sa seule qualité d'Inquisiteur a dû le rendre odieux à tous les Protestans; & il n'est point surprenant qu'ils l'ayent maltraité.

grande colere qu'elle le verroit brusler tout vif de ses propres yeulx auparavant six jours : & commanda de le mener prisonnier en la Bastille avec cinq ou six aultres. Puis se leva bien fasché , commandant à toute l'assemblée de parachever le reste.

Arrivé aux Tournelles, il se repentit d'y avoir esté, bien marry qu'il n'avoit creu M. de Vieilleville ; car par les rues il en oioit plusieurs qui murmuroient de ceste entreprise, à cause des Conseillers que l'on menoit prisonniers, qui estoient des meilleures familles de Paris, & qui fort consciencieusement administroient la justice aux parties.

Enfin le premier de Juing le Roy ouvrit le pas (a) du tournoy, où il fut couru d'une merveilleuse adresse. Et monstrent bien les François aux Hespaignols, qu'ils sont plus experts que eulx au fait de la cavallerie, & que la lance sur toutes armes leur appartient, pour s'en sçavoir mieulx aider que toute aultre nation de la Chrestienté : car de cent François qui coururent, il n'y en eust pas quatre qui ne rompissent leur bois, & bien peu des Hespaignols, qui s'y

(a) La description de ce pas est imprimée dans la Dissertation VII de du Cange, Tome III de la Collection, p. 81 & suiv.

monstrerent si mal adroits, que à plusieurs les lances sortoient des poings, & les laissoient tomber à terre, faisans au reste des courses si branlantes, que l'on pensoit à toute heure qu'ils deussent tomber. Et M. de Vieilleville print si dextrement en une course ung Hespagnol qui couroit contre luy, neveu de Domp Rigonnes, qu'il le desarma & le jecta de l'autre costé de la lice; qui fut un cas admirable, car cela n'estoit encore advenu, & n'advint oncques puis, tant que le tournoy & les joustes durerent.

Et pour donner halaine au Roy & aux six tenans avec luy, les nopces du Roy d'Espagne avec Madame Elizabeth, se celebrent en l'Eglise Nostre - Dame de Paris, audict mois de Juing 1559, en telle pompe, magnificence & solemnité, que l'on peut penser estre faictes en ung mariaige de telles, si puissantes & incomparables Majestez. Le Duc d'Alve en fut le Vidame, qui l'espousa au nom du Roy Catholique, son parent & son maistre.

La feste dura huit jours pour le moins; & tous les Princes, Cardinaulx & Seigneurs firent des festins à tour de roolle, à qui mieulx mieulx, & à l'envy à qui seroit la

plus excessive & somptueuse despence, pour avoir la vogue parmy les Hespaignols.

## CHAPITRE XXVI.

*M. de Vieilleville désaprouve les conditions de la paix faite avec la Savoye.*

**M**AIS le Roy, pour l'extreme envie qu'il avoit de recommencer les joustes, abregea tous ces festins; & ouvrit le pas les huit jours expirez des nopces & tous les festaiges, contre l'oppinion toutesfois de M. de Vieilleville; disant à Sa Majesté, qu'il luy sembloit qu'elle avoit assez demené ce passe-temps, & qu'en son particulier elle en rapportoit ung merveilleux honneur, & sa noblesse une bien grande reputation; & qu'il estoit necessaire de regarder aux nopces de M. de Savoye & de Madame Marguerite, sa sœur: car puisqu'il estoit-là en personne, il estoit plus que raisonnable de le depecher, sans le tant faire languir. Aussi sadite Majesté respondit, que au premier de Juillet, il y mettroit une fin; car tout ce qui dependoit de ce mariaige n'estoit encore décidé, estant question de rendre au Duc de Savoye tout le Piedmont, la Savoye, la ville de Bourg & tout le pays de Bresse; & que



M. le Connestable qui manioit ceste affaire, sur lequel il s'estoit du tout en tout remis & fié, n'estoit encore prest, mais qu'il en attendoit sa resolution devant huit jours, & de tous les entremetteurs de ce mariage d'une part & d'autre, qui estoient tous assemblez en sa maison d'Escouan pour cest effect.

De quoy M. de Vieilleville demeura fort estonné; & ne pouvoit bien comprendre ny faire entrer en son esprit, qu'il fallut rendre & quitter tant de provinces, villes (13) & chasteaulx, avec une si esmerveillable estendue de pays qui avoit cousté au feu Roy, son pere, & à la Couronne de France, plus de quarante millions d'or, & cent mille testes à conquerir pour le mariaige d'une fille de France, dont l'ordinaire estoit tout courant, & à grandissime joye, à cent cinquante mille escus pour le plus : car les Ducs d'Italie & d'Allemaigne, qui sont souverains, s'y battent à la perche, pour le très-remarquable & très-illustre honneur qu'ils enracinent en leurs maisons & posteritez, d'espouser les filles du plus grand Roy de toute l'Europe; & que ung Duc de Ferrare, pour espouser Renée, fille du Roy Louis douziesme, n'en eust jamais davantaige; encore n'en fust-il

payé que de la moitié comptant, & le reste en papiers. Et ne se pult, M. de Vieilleville, garder, pour l'indicible regret qu'il avoit de veoir (a) un tel desmembrement de l'Estat de France, de luy remonstrer tout ce que dessus; y adjoustant davantaige que M. le Connestable luy faisoit bien praticquer la puissance & autorité d'un Connestable de France; car on dict communément, qu'il peult engager la tierce partie du Royaume en une extreme necessité; on n'y a pas failli à ce coup; car pour estre quitte de sa rançon à M. de Savoye, de qui il estoit prisonnier, montante à quatre cens mille escus (b), il vous a forcé d'arracher ce très-riche & très-luisant fleuron de vostre Couronne, couvrant son jeu du mariaige de Madame vostre sœur, qui n'eust pas esté la premiere fille de France qui aict finy ses jours en une bonne Abbaye;

(a) Comme dans les Mémoires de Boyvin du Villars, tout ce qui a rapport à la cession du Piémont est amplement développé, ce sera là où l'on rapprochera les représentations de Vieilleville avec celles du Maréchal de Brissac.

(b) Il paroît que Carloix se trompe sur la quotité de la somme. Tous les Contemporains conviennent unanimement qu'elle fut fixée à deux cens mille écus.

aussi bien elle a quarante ans passez. « Mais  
 » que deviendront, Sire, ces beaulx Par-  
 » lemens de Thurin & de Chambery, & les  
 » Chambres des Comptes que le feu Roy,  
 » vostre Seigneur & pere, avec ung grand  
 » nombre d'autres Estats, y avoit instituez  
 » à la françoise; à l'exercice desquels une  
 » infinité de François s'y estoient peuplez  
 » & arafez (a); & desja à Thurin on parloit  
 » aussi bon François que à Lyon; car les  
 » habitans quictoient leur langaige naturel  
 » d'Italien corrompu pour apprendre le nos-  
 » tre, & s'y delectoient ».

« Et pouvez croire, Sire, que inconti-  
 » nant que le Duc de Savoye sera rentré en  
 » ses terres, il exterminera tout ce que vous  
 » y avez planté, pour en faire perdre la  
 » mémoire à jamais : de sorte que toute la  
 » gloire que la France avoit acquise en  
 » Italie, par l'espace de vingt-six ou trente  
 » ans, sera du tout estaincte; & l'esperance  
 » de pouvoir jamais retirer la Duché de  
 » Milan, vous est entierement eschappée &  
 » perdue; mais ce qui plus me trouble l'es-  
 » prit & dragonne l'ame, est que vous avez

(a) *Arafes* ou *aracés* : qui s'y étoient établis avec leur race, avec leur famille : qui y avoient race & lignée.

» fait cest advantaige au Lieutenant-Général  
 » de vostre naturel & mortel ennemy, le Roy  
 » d'Espaigne ; qui sera, par le moyen de  
 » ceste voisinance, quand il luy plaira, aux  
 » portes de la ville de Lyon, laquelle au-  
 » paravant ceste alliance, estoit quasi au  
 » milieu de vostre Royaume, & est mainte-  
 » nant devenue frontiere. Mais bien plus,  
 » Sire, il ne fault que ceste avantageuse  
 » commodité, pour leur faire chercher les  
 » moyens de bientost rompre la paix. Par  
 » ainsi, c'est à Vostre Majesté à se tenir sur  
 » ses gardes ; car il y a aultant de fiance &  
 » de seureté en la foy Espaignole, qu'en  
 » la fanté de l'homme qui a cent ans passez.

Le Roy ne pult respondre sur ceste brave  
 & très-considerable remonstrance, aultre  
 chose, sinon qu'il maudissoit l'heure qu'il  
 ne luy avoit communiqué ceste affaire deux  
 ou trois mois premier que d'y entrer ; car  
 il ne se pouvoit mieulx dire ny conseiller,  
 rejeçant toute flatterie, pour la conservation  
 de son estat ; adjoustant en grande colere,  
 qu'il s'estoit grandement oublié de faire un  
 tel advantaige à sa sœur, qui estoit quasi la  
 septiesme partie de son Royaume ; & qu'il  
 ne sçavoit à qui s'en prendre qu'au Connestable,  
 qui avoit mis sus le premier propos

de ce mariaige , estant encore prisonnier dudit Duc de Savoye , qui luy avoit fait present de sa rançon (a) ; mais qu'il se consolait d'une chose , que ledit Duc de Savoye avoit fort volontairement accepté l'estat de Connestable de France (b) après sa mort , & en a la reserve bien deveschée , qui l'asseuroit que à jamais la paix sera inviolable entre le Roy d'Espaigne & luy. Mais M. de Vieilleville repliqua , qu'il estoit à craindre qu'il en usast comme le Comte de Saint-Paul , de la Maison de Luxembourg , qui fut créé Connestable de France par une paix qui se fist aussi entre le Roy Louis onzième & le Duc de Bourgoigne , duquel il estoit Lieutenant - Général ; mais toujours il favorisoit par sous main le Duc de Bourgoigne , son premier maistre , au grand desavantaige du Roy Louis , auquel il fist une infinité de fras-

(a) Cette anecdote de la remise de la rançon est-elle bien exacte. N'y entre-t-il point un levain de cette animosité , que les Mémoires de Vieilleville respirent contre le Connétable ? Les Ecrivains Calvinistes , qui ne ménageoient pas ce Seigneur , l'auroient-ils omise ? Nous n'en connoissons point qui en ayent parlé.

(b) Voilà encore un de ces faits que nous ne trouvons que dans les Mémoires de Vieilleville.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 251

queries & tradimens, comme il se peut veoir aux *Mémoires de Philippes de Comines*. Mais le Roy repartit incontinent, disant que si le Duc de Savoye entre en ce jeu-là, il luy fera aussi-tost trancher la teste, que fist son prédecesseur à l'autre.

CHAPITRE XXVII.

*Le Roi entre en lice dans un tournoi, & rompt plusieurs lances.*

SUR ces discours, il arriva un Gentilhomme nommé la Couldre, devers le Roy, de la part de M. le Connestable, qui luy apporta l'entiere resolution du mariaige; & que ce qui avoit tenu les choses en telle longueur, provenoit de l'oppiniaistreté des Ministres & Agens du Duc de Savoye, qui vouloient qu'on leur quictast tout le Piedmont en général; mais que M. le Connestable avoit tant combattu & estreint, qu'il (a) avoit reservé le Marquisat de Saluces pour Sa Majesté, dont ils estoient demeurez d'accord, qui est une marque d'honneur pour la Cou-

(a) Cela n'est pas exact. On retint quatre places du Piémont; & elles ne furent rendues au Duc de Savoye qu'en 1562. (Voyez les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 85.)

ronne de France, afin que le Duc de Savoie, ses enfans & sa posterité cognoissent que nos Roys avoient aultresfois conquis & possédé tout le Piedmont & la Savoye; mais qu'en faveur d'une fille de France qui fut mariée en leur Maison, & de laquelle ils estoient sortis, on leur avoit rendu & comme gratuitement donné tout ce qu'ils possedoient deçà & delà les Monts, se reservant seulement le Marquisat, pour, par ceste immense liberalité, les rendre plus obeissans & affectionnez à la Maison & Couronne de France, y faire service, & se ranger à jamais de son party, & le tenir inviolablement envers tous & contre tous : c'estoient les propres mots de la depesche de la Coudre.

De quoy Sa Majesté demeura très-contente; & la communiqua tout incontinent à M. de Vieilleville pour desraciner de son cueur tous les regrets qu'il avoit de ceste grande diminution de son estat, luy disant *que c'estoit à la verité une fort tirannique usurpation que le feu Roy, son Seigneur & pere, avoit faicte sur le pere de cestuy-cy; car il n'y avoit aucun droit; & que ce n'estoit pas vivre en bon Chrestien de jecter ainsi ung povre Prince de sa terre, & l'en despoiller du tout; & quand il n'y auroit aultre consideration que*

*pour descharger l'ame de sondict Seigneur & pere, il veult rendre à ce Duc ce qui luy appartient; aussi qu'il le trouve très-gentil Prince & de gaillarde humeur, duquel il espere tirer de bons & grands services; & qu'il ne sera ny trahistre ny ingrat.*

Quand M. de Vieilleville veid le Roy ainsi tresbuché en la piété & au christianisme, jusques à accuser son pere de tyrannie, tant s'en falut qu'il s'avanceast de rien replicquer davantaige, qu'il se repentit en l'ame d'en avoir tant dict.

Enfin estant toutes choses concernant le mariaige de Madame Marguerite de France avec le Duc de Savoye, qui toujours s'intituloit ainsi, encore qu'il n'y eust ung seul poulce de terre, bien resolues & accordées, le Roy voulut recommencer les joustes. Et après le disner du dernier de Juin 1559, il demanda ses armes, ayant fait dès le matin publier l'ouverture du tournoy; lesquels apportées, il commanda à M. de Vieilleville de l'armer, encore que M. de Boisy, grand Escuyer de France, fust present, auquel appartenoit, à cause de son estat, cest honneur. Mais obeissant M. de Vieilleville à ce commandement, il ne se peust garder, luy mettant l'armet en teste, de dire à Sa Majesté,



avec un profond soupir , qu'il ne fist de sa vie chose plus à contre-cœur que ceste-là.

Sa Majesté n'eust pas loisir de luy en demander la raison , parce que M. de Savoye se presenta en l'instant tout armé ; auquel le Roy dist en riant , qu'il ferraist bien les genoux , car il l'alloit bien esbranler , sans respect de l'alliance ny fraternité. Là-dessus ils sortent de la salle pour venir monter à cheval , & entrer en lice : où le Roy fist une très-belle course , & rompit fort bravement sa lance : M. de Savoye semblablement la sienne ; mais il empoigna l'arçon , le tronçon jecté , & branla quelque peu ; qui diminua la louange de sa course. Toutesfois plusieurs attribuerent ceste faulte à son cheval *rebours* (a).

M. de Guyse vint après ; qui fit fort bien. Mais le Comte de Montgomery , grand & roide jeune homme , Lieutenant du Sieur de Lorges , son pere , l'un des Capitaines des Gardes , print le rang de la troisieme course , qui estoit la derniere que le Roy devoit courir ; car les tenans en courent trois , & les assaillans une. Tous deux se chocquent à oultrance , & rompent fort dextrement leur

(a) Rétif.

bois. M. de Vieilleville, auquel appartenoit de courir, comme l'un des tenans après le Roy, pour faire aussi ses trois courses, se presente, & veut entrer en lice; mais le Roy le pria de le laisser faire encore ceste course contre le jeune Lorges; car il vouloit avoir sa revanche; disant qu'il l'avoit fait branler & quasi quicter les *estrieux* (a). M. de Vieilleville luy respond qu'il en avoit assez fait, & avec très-grand honneur; & s'il se sent interessé, qu'il en alloit tirer pour luy sa raison; & s'il ne se tient bien, il ne le traitera pas plus doucement qu'il a fait le neveu de Domp Rigonnes. Sa Majesté ce nonobstant voulut faire encore ceste course contre ce Lorges, & le fist appeller. Sur quoy M. de Vieilleville luy dist : (14) *Je jure le Dieu vivant, Sire, qu'il y a plus de trois nuits que je ne fais que songer qu'il vous doibt arriver quelque malheur aujourd'huy, & que ce dernier Juing vous est fatal : vous en ferez comme il vous plaira.*

Lorges se voulut excuser (b) aussi, disant

(a) Etriers.

(b) « Le second jour du pas de ce tournoy (lit-on dans l'Histoire des cinq Roys, p. 64), après avoir bien couru, comme la Reyne le fist prier de se retirer, & que le Duc de Savoye s'y employast, il luy

qu'il avoit fait sa course, & que les autres assaillans ne permettoient pas qu'il fist sur eux ceste anticipation. Mais Sa Majesté l'en dispensa, luy commandant d'entrer en lice. A quoy, par très-grand malheur, il obeist; & print une lance.

### C H A P I T R E X X V I I I .

*Le Roi Henri II est blessé à mort par le Comte de Lorges, fils du Comte de Montgomery. Mort de ce Roi.*

**O**R faut-il noter premier que d'entrer en ce mortel discours, qu'à toutes courses, & tant qu'elles durerent, toutes les trompettes & clairons sonnent & fanfarent sa cesse, à tue-teste & estourdissemens d'oreilles. Mais incontinant que tous deux furent entrez en lice, & commencé leurs courses, elles se turent toutes coyés (15), sans aucunement sonner, qui nous fist avec horreur présaiger le malheureux désastre qui en advint : car ayans tous deux fort valeureusement couru

» envoya dire par M. de Montmorency qu'il ne cour-  
 » roit plus qu'une fois; & ce pour l'amour d'elle...  
 » Le Comte de Montgomery s'en excusant, le Roy  
 » luy envoya enjoindre bien exprès de ne plus ré-  
 » sister ».

&

& rompu d'une grande dextérité & adresse leurs lances, ce mal habile Lorges (a) ne jecta pas, selon l'ordinaire coustume, le tronçon qui demeure en la main, la lance rompue, mais le porta tousjours baissé; & en courant, rencontre la teste du Roy, duquel il donna droit dedans la visiere, que le coup haulsa, & luy creva un œil; qui contraignit Sa Majesté d'embrasser le col de son cheval, lequel ayant la bride laschée, paracheva sa carriere, au bout de laquelle le grand & premier Escuyer se trouverent pour l'arrester, selon la coustume: car à toutes les courses que faisoit le Roy, ces deux Officiers en faisoient aultant hors lice; & luy osterent son habillement de teste, après avoir descendu de cheval, pour le mener en sa chambre; leur disant avec parole fort foible, qu'il estoit mort, & que M. de Vieilleville avoit bien preveu ce malheur quand il l'armoit; & que auparavant il l'avoit instamment voulu divertir de recommencer le

(a) Cette particularité ne se trouve dans aucun ouvrage du tems. Tous ces Ecrivains se contentent de dire qu'un éclat de la lance de Montgomery entra par la visiere, & creva l'œil de Henri II. Le récit des Mémoires de Vieilleville paroît plus naturel & mieux détaillé.

tournoy : & qu'encore tout à ceste heure il a fait ce qu'il a pu pour m'empescher de faire ceste mauldiète course; mais que l'on ne pouvoit fuir ny éviter son destin. Et sur ces propos, il fut conduit & porté en sa chambre par M. le Grand & M. de Vieilleville, qui fut fermée & interdite à tout le monde; de laquelle le Roy ordonna M. de Vieilleville Surintendant - Général, affin que personne n'y entraist, sinon ceulx qui y pouvoient faire service; comme Medecins, Chirurgiens, Appoticquaires, Valets-de-chambre & de garderobbe qui estoient en quartier; mesme la Reyne n'y sceust entrer, crainte de luy accroistre ses douleurs, ny pas ung des Princes se présenta.

Cinq ou six Chirurgiens des plus experts de France firent toute diligence & devoir de approfondir la playe, & *sondre* (a) l'endroit du cerveau où les esquilles du tronçon de la lance pouvoient avoir donné. Mais il ne leur fust possible; encore que durant quatre jours ils eussent anatomisé quatre testes de criminels que l'on avoit decapitez en la conciergerie du Palais, & aux prisons du grand Chastelet (b), contre lesquels testes

(a) Sonder.

(b) Cette particularité atteste que l'anatomie n'avoit pas encore fait de grands progrès.

on coignoit le tronçon par grande force, au pareil costé qu'il estoit entré dedans celle du Roy ; mais envain.

Le quatriesme jour il reprint ses esprits : car la fièvre continue l'avoit laissé ; laquelle, depuis l'heure de sa blessure, ne l'avoit abandonné, & fist appeller la Reyne ; & se présentant toute explorée, il luy commanda de faire depescher les nopces de sa sœur le plus tost qu'il luy seroit possible. Puis il demanda à M. de Vieilleville, qui n'avoit jamais abandonné son lit, sans se despouiller, & tousjours present quand on le pensoit, où estoit le brevet de l'estat de Marechal de France, qui luy fut incontinent présenté ; & l'ayant, Sa Majesté, le bailla à ladicte Dame, la priant de le signer tout en l'instant, & en sa presence, ce qu'elle fist ; & luy enjoignist comme par testament & derniere volonté, d'exccuter la teneur dudict brevet, sans fraude ny connivence, tout aussi-tost que l'occasion s'y offriroit : ce qu'elle promist, sur son honneur & sur son ame.

Puis luy recommanda l'administration du Royaume, avec leur fils aîné encore bien jeune, qui luy succédoit ; & qu'elle eust soing de leurs aultres enfans ; & qu'elle & eulx priassent & fissent prier Dieu pour son

amé; car de son corps, il sentoit bien par l'horrible mal qu'il souffroit, que c'estoit fait de sa vie : la priant là-dessus de se retirer. Ce propos finy, elle le laissa; mais si M. de Vieilleville ne l'eust soutenue, elle tomboit à terre; & la fallut porter en sa chambre. Où arrivée & revenue à soy, commença en toute diligence de donner ordre pour les susdites nopces, qui furent faictes cinq jours après le commandement. Et ressembloient mieulx ung convoy de mortuaire & funeraillles, que à aultre chose; car au lieu de haultbois, violons & aultres resjouissances, ce n'estoient que pleurs, sanglots, tristesses & regrets; & pour mieulx représenter ung enterrement, ils espouzerent ung peu après minuit, en l'Eglise Saint-Paul, avec torches, flambeaux, & toutes aultres sortes de luminaires, pour esclairer toute la suide : car le Roy avoit desja perdu la parole, le jugement & tout usage de raison, ne cognoissant plus personne. Si bien que le lendemain des nopces, qui estoit le dixiesme de Juillet 1559, Dieu en fit sa volonté; & luy, rendit l'esprit.

Laisant par sa mort Paris universellement troublé, & le Royaume quasi remply de tristesses, d'extrefines fascheries & ennuys :

car toute la grandeur des Prelats ; des Seigneurs & de la principale noblesse de France, estoit alors venue en ladite ville, pour l'ardant desir que toutes personnes de moyen & de qualité avoient de participer en tant d'aïses & de contentemens, des mariages des filles de nos Roys, & du bien de la paix tant desirée & necessaire.

Je passe sous silence le deuil desesperé qui se demenoit par la Reyne, par la Reyne d'Espaigne, Elizabeth, sa fille, Madame Marguerite, nouvelle Duchesse de Savoye, & generalement par toutes les Princesses & Dames de la Cour : car on ne peult ignorer ny doubter que la desolation n'y fust excessive & quasi mortelle.

Je ne parle non plus de l'affliction qui avoit saezy les cueurs du Duc d'Alve & de tous les Seigneurs d'Espaigne qui l'avoient accompagné en France ; car leur deuil ne se pourroit exprimer, tant à cause de l'incroyable desolation où estoit leur nouvelle Reyne, que pour se veoir frustrez des honneurs & prouffits, que les caresses & faveurs ordinaires du feu Roy leur pouvoient faire esperer ; car il les sçavoit nommer tous par leurs noms & surnoms ; qui les asseuroit que

Majesté ne les oublieroit jamais, & que à



la longue ils s'en pourroient prevaloir : & desja quatre d'iceulx avoient des reserves des premiers estats vacquans de Gentilshommes ordinaires de la chambre du Roy ; & en avoient les brevets signez de sa main, qu'ils monstroient à tout le monde, par grande faveur & honneur.

De m'estendre aussi à specifier les angoisses, creve-cueurs & tristesses qui se combattoient en l'esprit & au cueur de M. de Vieilleville, pour la perte d'ung si très-excellent & très-bon maître, ce seroit chose superflue ; car il n'y a personne de si povre entendement qu'elle puisse estre, qui ne juge, par le progrès de ceste histoire, qu'elles devoient estre excessives & mortelles, voire, plus fortes à passer quasi, que la mort mesme ; veu la grande créance qu'il avoit prise en luy, & l'estime que Sa Majesté en faisoit, qui l'avoit mys en une merveilleuse esperance d'estre ung jour fort grand ; & que s'il eust vescu, il n'eust pas remys la recompense de ses signalez services en la main d'aultruy ; mais les eust remunerez en personne, & bien tost jusques à le faire Connestable (a) de France, si l'occasion s'y fust offerte ; & luy

(a) Voilà encore un de ces faits particuliers qu'il faut croire sur la parole de l'Auteur des Mémoires.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 263

en avoit desja secretement donné une bonne parole ; attendant l'effect de laquelle, il le tiroit du Gouvernement de Metz, qu'il donnoit en sa faveur à M. d'Epinaÿ, son gendre, & le faisoit, pour toujours l'approcher de sa personne, Gouverneur de l'Isle-de-France : tant estoit grande l'amitié qu'il luy portoit, que ses braves, signalez & incomparables services luy avoient acquise, & lesquels ce très-debonnaire & très-magnanime Prince, qui fut toute sa vie aultant esloigné de l'ingratitude, que la terre des cieulx, n'eust jamais oublier.

*Fin du septième Livre.*

# M É M O I R E S

D U M A R É C H A L

D E V I E I L L E V I L L E .

L I V R E H U I T I È M E .

*Nota.* Les deux premiers Chapitres manquent dans le Manuscrit, ainsi que le commencement du troisième:

## C H A P I T R E I I I .

*M. de Vieilleville est fait Chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Médicis.*

...., **L**A Reyne Mere (1) qui prevoyoit bien que M. de Vieilleville seroit de ce nombre le subrogea en la place de son Chevalier d'honneur, qui estoit demeuré malade à Paris, & eust ses trois logis accoustumés, au pied du chasteau, pour son train en la ville, & pour son escuyrie un bon villaige. Par aultre voye n'y pouvoit - elle donner ordre; car tous les Officiers de la Maison du Roy son Seigneur & fils, Chancelier, Tresoriers, Secretaires de commandement, Capitaines des gardes, Mareschaulx de logis, Maistres-d'Hostel & des requestes, se trouvoient de grand matin au lever du Roy

pour recevoir les commandemens; & s'y faisoient toutes ordonnances par les deux freres (a), sans que sa mere y fust appellée; qui estoit un mespris du tout insupportable. Et entre autres ils en firent publier une; que quiconque, de quelque qualité qu'il fust, parleroit de convocquer & assembler les Estats, seroit declairé ennemy du Roy, & coupable du crime de leze-Majesté: donnants à entendre à Sadiete Majesté, que s'il permettoit à son peuple de luy eslire un Conseil, il le voudroit doresnavant tenir comme sous la verge, tellement qu'il ne luy demeureroit rien d'un Roy que le tiltre seulement; & que ce seroit faire grand tort & injure à sa prudence, qu'il avoit desja assez grande & suffisante pour gouverner & soy & son peuple: langaige *causé* & contenu en ladicte ordonnance. Laquelle, outre la publication qui en fust faicte par la ville & fauxbourg d'Amboise (2), ils firent imprimer, affin que la toute France n'en pretendist cause d'ignorance.

(a) Le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, son frere.

## C H A P I T R E I V.

*Conjuration d'Amboise.*

[1560] CESTE (a) publication(3), cependant, fist esclorre ce que l'on couvoit il y avoit plus de quatre mois : car un grand nombre de Noblesse s'esleva, & print les armes pour s'y opposer ; & choisirent ung Chef, nommé la Regnaudye, qui avoit, pour conduire son entreprise, trente Capitaines vaillants & bien experimentez. Le but de laquelle estoit seulement de se saezir des deux freres, & mettre le Roy en liberté, qu'ils retenoient par force & violence, & restablir les anciennes loix, statuts & coustumes de France, sans aucunement attenter à la personne de Sa Majesté, & avoit ledict la Regnaudye (b),

(a) Dans l'ancienne édition, ce Chapitre & le suivant sont placés sous la date de l'année 1559. L'erreur est visible. Il suffit de lire la fin du Chapitre VII, pour s'en convaincre. Ces deux Chapitres contiennent le récit du tumulte d'Amboise; & cela arriva au printemps de l'année 1560. En conséquence on a rétabli l'ordre des dates tel qu'il devoit être.

(b) Par rapport à la Renaudie, on renvoye le Lecteur aux Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 28, 29, &c., & aux Mémoires de Castelnau qui suivront incessamment.

oultre les trente Capitaines, environ cinq cents chevaulx & grand nombre de gens de pied, qui tous se vindrent rendre par un fort secret rendez-vous, en ung chasteau assez près d'Amboise, nommé Noyzé.

La nouvelle de ceste troupe fitost & si inopinément assemblée, troubla merveilleusement le Roy, M<sup>rs</sup>. de Guyse, & toute la Cour; ne pouvans, Sa Majesté, & ses deux Gouverneurs, imaginer l'occasion de ceste esmeute; & encore moins penser, comme il estoit possible, que tant de gens se peussent trouver ensemble si près d'eulx, sans avoir esté descouverts: qui fut leur grand estonnement; d'autant que les villaiges à lieue & demie de la Cour, sont chargez ordinairement de trains, de valletaille & de chevaulx; & Noyzé n'en est distant que de cinq quarts de lieues, pour le plus. Qui fut cause que Sadicte Majesté par le conseil des deux freres, envoya querir M. de Vieilleville, auquel elle commanda d'aller devers eulx *leur demander pour quelle raison ils sont là assemblez & en armes; s'ils veulent faire perdre aux François la louange & reputation qu'ils ont de tout temps acquise sur toutes les nations du monde, d'estre très-fideles & très-obeyssants à leur prince; & que ce n'est pas*

*la façon des subjects, quand ils ont quelque remonstrence à luy faire, de la presenter avec les armes; mais qu'il y fault venir avec reverence & humilité; & que se mettants en ce devoir, il les peult asseurer de sa part, qu'il leur accordera tout ce qu'ils demandent; & qu'ils peuvent venir en toute seureté faire leur remonstrence, leur promectant en foy de Prince, qu'il ne leur adviendra aucun mal, & leur pardonne dès ceste heure, par serment royal & de Prince Très-Chrestien, toute la faulte qu'ils ont commise en ce port d'armes, & d'avoir tant ozé que d'approcher si près de son logis & de sa personne à force ouverte.*

Sur quoy M. de Vieilleville (a), qui cognoissoit la felonnie (b) des deux freres, ne voulant laisser une telle marque de tra-

(a) Cette particularité ne se trouve que dans les Mémoires de Vieilleville; & elle prouve qu'il étoit aussi fin courtisan que brave militaire.

(b) D'après ces expressions où perçe l'humeur de Carloix contre la Maison de Guise; quelques modernes ont voulu en inférer que Vieilleville n'auroit pas été fâché que l'entreprise d'Amboise eût réussi. En général tout ce qui n'étoit pas dévoué à la Maison de Guise, desiroit son abbaissement. Le despotisme du Cardinal de Lorraine & du Duc, son frere, étoient de nature à révolter les Seigneurs François. Quoiqu'il en soit, la conduite que tint Vieilleville en cette occasion,

diment à sa posterité , feist une responce fort subtile & de grande ruzé à sa Majesté , par laquelle il s'exempta de ceste ruineuse & sanglante charge ; & qui fut telle :

« Sire, Vostre Majesté me faict très-grand  
 » honneur de m'employer en ceste créance,  
 » que j'executeray de très-ardant couraige  
 » & en toute fidelité ; mais je m'asseure que  
 » je perdray ma peine : parce que ayants  
 » commis une telle faulte , qui ne se peult  
 » mieux nommer que vraye rebellion à son  
 » Roy , & par consequent convaincu du  
 » crime de leze-Majesté , il fault necessai-  
 » rement que ce soit un Prince qui leur  
 » porte ceste parolle de vostre part ; qu'ils  
 » ayent double assurance de leur vie &  
 » de tout ce que vous leur promettez : la  
 » premiere, de la parolle de vostre Majesté,  
 » qui est comme ung arrest sans appel , &  
 » qui ne se peult retracter ; & l'autre, de  
 » celle du Prince qui la leur porte , que ne  
 » voudriez pour rien enfraindre ny defa-  
 » vouer , à cause de sa grandeur ; car il  
 » n'y en a point en ceste compaignie , qui  
 » n'ait cest honneur de vous appartenir  
 » en quelque degré de consanguinité ; &  
 » suffit pour le justifier ; & ce n'est pas sur une simple  
 » conjecture qu'on doit inculper un grand homme.



» seront , par ce moyen , vos deux parolles  
 » confirmatives , & comme pleigées l'une  
 » de l'autre ; là où de la mienne , ils ne  
 » doubteront jamais que vous ne passiez  
 » par-dessus quand il vous plaira , n'estant  
 » que Gentilhomme & serviteur ; & que me  
 » desavoueriez tousjours , pour petite & li-  
 » giere occasion ; qui les fera entrer en ung  
 » soupçon & deffiance nompareille. »

## C H A P I T R E V.

### *Punition des Conjurés.*

**S**UR ceste faige responce , que le Roy & ses oncles trouverent pertinente , ils changerent d'avis ; & donnerent ceste créance à M. le Duc de Nemours , qui l'accepta trop promptement , sans en considerer les conséquences ny les évenenements , & partit d'Amboise avec cent chevaulx pour parler à eulx ; qui ouvriront à luy dixiesme les portes du chasteau de Noyzé (a). Et ayant

(a) « La Renaudie & les siens ( lit-on dans les  
 » Lettres d'Estienne Pasquier, Tome II, p. 80 ), ne  
 » sachans leur entreprise estre descouverte, se vin-  
 » drent eux-mesmes enferrer. La premiere fortune est  
 » tombée sur le Seigneur de Castelnau, qui venoit  
 » accompagné du Capitaine Mazere & quelques au-

parachevé ses discours, & juré en foy de Prince sur son honneur & dampnation de son ame, & outre ce signé de sa propre main, *Jacques de Savoye*, qu'il les rameneroit sains & saulves, & n'auroient aucun mal, quinze des principaulx & mieulx parlants d'iceulx, s'asseurants en sa foy, seing, & parolle de Prince, sortirent avecques luy pour faire leur remonstrance au Roy; estimants à grand heure & advantaige d'avoir libre accès auprès de Sa Majesté, sans qu'il fust besoing de l'acquiescer par armes ny par force.

Mais estant arrivez à Amboise, ils furent incontinent resfermez en prison, & tourmentez par cruelles géhenes. Ce que voyant M. de Nemours (4), il entre en une merveilleuse colere & desespoir du grand tort fait à son honneur, & poursuiet à toutes instances & sollicitations leur délivrance, par l'entremise & intercession mesme de la Royne régnante, de Madame de Guyse, & d'autres grandes Dames de la Cour; mais en vain; car à luy & à elles toutes fut repondu par

» tres Gentilshommes, lesquels passans par la ville de  
 » Tours, ont esté chevalez par M. de Sancerre; &  
 » depuis furent pris par soupçon au chasteau de Noisé,  
 » appartenant à un Gentilhomme Tourangeau, nommé  
 » Ranné, où estoit leur rendez-vous ».

le Chancelier Olivier , que ung Roy n'est nullement tenu de sa parole à son subiect rebelle , ny de quelconque promesse qu'il luy aict faite , ny semblablement pour qui que ce soit de sa part ; & deffence faite générale & par cry public , à tous & à toutes de n'en plus importuner Sa Majesté , sur peine d'encourir son indignation. Qui fut cause que cette sollicitation cessa ; au grand crevecueur & mescontentement du Duc de Nemours , qui ne se tourmentoit que pour sa signature ; car pour sa parole il eust tousjours donné un desmentir à qui la luy eust voulu reprocher , sans nul excepter ( a ) , tant estoit vaillant Prince & généreux , fors Sa Majesté seulement.

Cependant ces quinze miserables furent executez à mort , comme coupables du crime de leze-Majesté , par diverses façons , & selon qu'ils s'estoient chargez eux-mesmes sous la torture par leur confession. Car les ungs furent décapitez , les autres pendus aux fenestres du chasteau d'Amboise , & trois ou quatre rouez , se plaignants plus au supplice

( a ) « Exemple remarquable ( a dit M. Anquetil , » Esprit de la Ligue , Tome I , p. 58 ) , d'un point » d'honneur mal entendu qui craint moins la faute que » la preuve ».

du tradiment du Duc de Nemours (a), que de la mort même qu'ils souffroient fort constamment ; entre aultres , le Sieur de Castelnau , Gentilhomme de fort bonne maison , l'appella cinq ou six fois sur l'échaffault trahistre , très-meschant & indigne du nom de Prince ; & trempa ses mains au sang de ses compagnons ; encore tout chault , qui avoient esté sur l'heure decapitez en sa presence ; & les élevant au ciel toutes sanglantes (5) , il prononça de fort belles & très-sainctes parolles en la priere qu'il fist à Dieu ; & telles qu'il fist pleurer même ses ennemis , principalement le Chancelier Olivier qui l'avoit condamné à mort , & tous ses compagnons. Lequel soudain , après cette execution picqué d'un remors & vive componcion de conscience , tomba malade d'une extrême melencolie (6) qui le faisoit soupirer sans cesse & murmurer contre Dieu ; affligeant sa personne d'une espouvantable & estrange façon ; & étant en ce furieux desespoir , le

(a) Les Guises dans un conseil de guerre que présidoit le Maréchal de St. André, firent décider qu'on ne devoit point tenir la foi promise à des rebelles & que la parole du Duc de Nemours n'étoit point engagée. Nous retrouverons les détails de ce Conseil de guerre dans les Mémoires de Brantôme.

Cardinal de Lorraine le vint visiter ; mais il ne le voulut point veoir , ains se tourna de l'autre costé , sans luy respondre ung seul mot ; puis le sentant esloigné , il s'escria en ces mots : *Ha ! maudit Cardinal , tu te dampne , & nous fais aussi tous dampner !* Et deux jours après il mourut.

Et parce que la Regnaudye , qui venoit joindre sa troupe à Noyzé fut tué (7) par les chemins , ceste entreprise qui avoit esté conduite par une merveilleuse prudence , & dexterité jusqu'au point de son execution , revint à néant & fut entierement renversée ; non sans grand esbahissement : car les cinquans chevaux , & gens de pied susdits s'estoient trouvé à Noyzé , par ung très-secret rendez - vous , de toutes les provinces de France en moins de deux jours , sans estre découverts , mais par la confession des executez , sous la question , on alla deffaire en la campagne les autres qui s'y venoient joindre , & semblablement par l'accusation qu'en fist ung de leur party , nommé des Avenelles (a) , qui se tourna du costé de

(a) Voyez sur des Avenelles les Mémoires de Tavannes , Tome XXVII de la Collection , p. 30. On y reviendra encore en publiant les Mémoires de Castelnau.

M. le Cardinal de Lorraine, qui les vendit & trahist, lui donnant advertissement du passaige de la Regnaudye, & du chemin qu'il devoit tenir.

CHAPITRE VI.

*M. de Vieilleville est envoyé à Orléans pour y commander.*

**T**ELLES & si cruelles executions (a), toutesfois, despleurent à la plus grande & meilleure part de la Cour : principalement de ce qu'elles avoient esté faictes contre la parole d'ung grand Roy ; & qu'il avoit esté de ceste façon contrainct, par l'animosité de ses oncles, de la faulcer, veu qu'il apparut à tous, par ung papier qui fut trouvé sur

(a) Outre la Bigne, Secrétaire de la Renaudie, Mazere, Raunay, le Baron de Castelnau, a observé dans une note le Traducteur de Davila, Tome I, p. 55, un très-grand nombre de Gentilshommes & de soldats furent jugés & exécutés à la hâte, sans compter ceux qui furent massacrés aux environs d'Amboise. La Loire étoit couverte de cadavres ; le sang ruisseloit dans les rues, & les places publiques étoient remplies de corps attachés à des potences. On ignore le nombre précis des conjurés qui périrent en cette occasion par une févérité que les Guises jugeoient nécessaire, & que tout le monde n'approuva pas.

la Regnaudye après sa mort, que ce n'estoit point à luy qu'on en vouloit ; car il contenoit au premier article ces propres mots.

*Protestation par le Chef & tous ceulx du Conseil & associez en ceste saincte & politicque entreprise, de ne attenter aucunement ny en quelque chose que ce soit contre la Majesté du Roy, ny les Princes de son Sang; mais pour remettre (a), avec l'aide de Dieu tout-puissant, le Gouvernement du Royaume en son premier estat, & faire observer les anciennes coustumes de France, par une legitime assemblée de Estats.*

Et ce qui rendoit (8) les susdictes executions plus odieuses, provenoit des plaintes & doleances ordinaires que faisoit le Duc de Nemours à tous ses amys de l'engaigement de sa parole, & de la subreptice & cauteleuse façon dont on y avoit procedé; ne pouvant assez hault louer, comme faisoient

(a) La Planche, p. 187, parle dans les mêmes termes de cette protestation. M. de Thou, Tome III, page 494, dit qu'après l'exécution de Castelnau, on trouva dans ses bottines un papier qui renfermoit le plan de la conspiration contre les Guises, & une protestation où les conjurés déclaroient que le nom du Roi leur seroit toujours saint & respectable.

tous ceulx ausquels il en parloit , le très-avisé & résolu entendement de M. de Vieilleville, qui par une brave & très-faige excuse , se deffit d'une si scandaleuse & sanglante charge; en quoy il acquist un merveilleux honneur.

Or, continuant des Avenelles ses advertissements, il assura M<sup>rs</sup>. de Guyse sur sa vye , que bientôt on devoit faire partir de Rouanne-sur-Loyre, trois grands batteaulx chargez de toutes sortes d'armes, avec grande quantité de pouldre ; qu'il y avoit bon nombre de harquebuziers ordonnez pour leur escorte & conduite , & qu'il seroit bon d'envoyer à Orleans quelques Capitaines de marque , avec des forces pour attendre ou prevenir leur passaige & les arrêter. Sur quoy M. de Vieilleville fut appellé, & commandement à luy fait, par le Roy, d'aller à Orleans pour cest effect.

Lequel, suyvant son accoustumée prudence, respondit qu'il estoit à craindre que M. de Montpensier qui en estoit Gouverneur, trouvast mauvais que l'on entreprînt sur son Gouvernement, & qu'il seroit bon de l'en advertir. *C'est tout un*, dist le Roy, en la presence de ses oncles , qui luy avoient dressé ceste party pour l'escarter d'auprès de la Royne Mere. *Il faut nécessairement que*



*vous y alliez ; car la chose requiert une grande celerité. Que Vostre Majesté doncques, Sire, respond-il, me face promptement depescher ung pouvoir pour commander absolument en la ville & Duché d'Orleans, comme votre Lieutenant - Général, pour deux mois seulement, s'y estant offerte une occasion qui importe grandement à vostre service. Ce qui fut depesché du soir au lendemain ; car on n'en demandoit que l'absence : & luy furent donnez cent harquebuziers à cheval.*

## C H A P I T R E VII.

*M. de Vieilleville défait une troupe de rebelles.*

**A**RRIVEZ (a) que nous fusmes à Clery, M. de Vieilleville envoya ses fourriers de-

(a) Les Mémoires du tems & les Historiens ont gardé le silence sur cette commission particulière dont Vincent Carloix nous a conservé la relation. Cependant les Lettres de Ferrenot de Chantoney en fournissent une indication. « Le Sieur de Vieilleville, » écrivoit-il en 1562, est party de la Cour à titre » d'aller faire un tour en sa maison. L'on craint fort » qu'il ne soit allé à Orléans de la part de la Royné : » car autrefois elle luy a envové. (Mém. de Condé, Tome II, p. 84.)

vant , tant pour dresser son logis , que pour le quartier des susdits harquebuziers. Et despescha un Gentilhomme devers les Prevost, Bailly, Juges & Officiers de l'Hostel de ville, pour les advertir de sa venue; avec son pouvoir scellé du grand scel & signé de la main du Roy; aultrement lui eussent-ils fermé les portes : excusables pour deux raisons; l'une que l'on estoit en temps d'hostilité, car au loing de la Cour, on tenoit le Roy pour assiégé; l'autre qu'ils avoient ung grand Prince pour Gouverneur, qui les eust toujours advouez de n'ouvrir point leurs portes à gens de guerre, sous une simple lettre de cachet que l'on falsifie souvent, sans son commandement exprès, ou celui de Sa Majesté.

De sorte que ce pouvoir obtenu par la grande providence de M. de Vieilleville, fust cause que les Juges & Officiers susdits & quasi tous les plus apparants & riches bourgeois de la ville, mesme du Clergé, vindrent au-devant de lui plus d'une lieue, pour lui offrir toute obéissance & service; premierement au Roy, puis pour son particulier; & qu'il estoit le très-bien-venu, s'estimant bien fortifiez & asseurez par sa présence, en telle fluctuation d'affaires & de

troubles qui pour lors regnoient ; & que Sa Majesté ne leur eust sçu envoyer ung Seigneur ni aultre Chevalier pour les garder & conserver, qui leur eust esté plus agréable, avec une infinité d'aultres louanges qui seroient trop longues à reciter : & le logerent d'un commun *assentement* (a), chez le Prevost de la ville, qui est le premier estat de judicature de toute la Duché. Et dès la mesme heure de son arrivée, il posa des sentinelles sur le pont, pour descouvrir s'il ne passoit point de batteaulx, avec commandement de fouiller tous ceux qui abborderoient au port, encore que ce ne fussent que fustereaulx ou petites gabares.

Mais craignant que les trois grands batteaulx ne lui eschappassent, & que l'on les eust déchargés à dix ou douze lieues au-dessus d'Orleans, ayant eu le vent de ce qui s'estoit passé à Amboise, & que cela advenu, on l'eust peu calomnier d'estre adhérant aux rebelles (car les gens de bien & d'honneur ne manquent jamais de presteurs de charité) ; il monta à cheval dès le lendemain de son arrivée, & sortit d'Orleans avec ce qu'il avoit de forces, & depescha deux Capitaines à chacun vingt soldats, pour aller d'un &

(a) Accord.

d'autre costé de la riviere, afin de descouvrir ou gens ou batteaulx, & luy en donner incontinant advis; sur tout d'arrêter tous ceux qu'ils verroient descendre, entrer dedans, & les fouiller; & qu'il les suivoit de près. Celui qui tenoit le chemin de Gyen, l'envoya advertir qu'il y avoit en un villaige près Gergeau, une troupe de soldats qu'il sçavoit estre de la faction de la Regnaudie; mais qu'il n'en pouvoit spécifier ni recognoistre le nombre; toutesfois il l'asseuroit par le rapport des payfants, estre fort grand. Ce non-obstant, il marche en diligence toute la nuit, droit au villaige où ils estoient, distant d'Orleans de douze lieues, & en fist dix de ceste cavalcade, où il les surprit environ l'aube du jour; & sans aultrement les recognoistre, il entre de furie dedans le villaige, auquel il n'y avoit une seule barricade, & donne l'allarme, ayant mis ses harquebuziers à pied, & départy sur les issues & advenues du villaige, M. d'Espinay & M. de Thevalle, avec les Gentilshommes de sa maison pour empescher la fuite.

Ces povres soldats qui estoient bien cinq cents, ainsi surpris & espouvantés, n'eurent pas loisir de s'assembler, hormis cent des plus agguerris qui voulurent gagner l'Eglise;

mais M. de Vieilleville, qui avoit bien prévu que ce seroit leur dernier refuge, avoit envoyé, premier que de donner l'allarme, les vieulx Capitaines qui gaignerent le proche de l'Eglise & le cymetiere, de sorte que s'y acheminants ceulx - cy sans ordre, ils furent chargez & deffaits en pleine rue, encore qu'ils soutinssent valeureusement le combat. M. de Vieilleville y perdit cinq hommes, & son cheval blessé d'un coup de picque; mais ils demeurèrent tous cent sur la place. Les autres jouerent le jeu à *sauve qui peult*. Mais M. d'Espinaÿ & sa troupe en tuerent environ six-vingts qui se sauvoient par les jardins & derriere des maisons, les autres se jetterent à naige dedans la riviere. Les habitants du villaige assommerent ceulx qui s'estoient *mussez* (a) aux greniers, caves & autres lieux secrets de leurs maisons sans misericorde. Ceste rencontre de M. de Vieilleville leur fust malheureuse; car ils se devoient departir, & se retirer chacun chez soi, dès le jour mesme, & par petites troupes, ayant entendu la mort de la Regnaudye, & les executions de leurs compaignous à Amboise.

Il en fut prins aussi dix ou douze, au nombre desquels estoient le Capitaine nommé Sa-

(a) Cachez.

brevert, que M. d'Espinaÿ présenta à M. de Vieilleville, auquel il confessa qu'il descendoit trois batteaulx chargez d'armes de toutes sortes, pour gens de cheval & de pied, & de grande quantité de poudres; semblablement trois faulconneaulx, & quatre harquebuzes à crocq; mais qu'il les avoit laissées & abandonnées à trois lieues au-dessus de ce village, ayant esté adverty que leur entreprise pour le bien public de la France, estoit découverte par les tradiments du Duc de Nemours, & d'un meschant de leurs associés, nommé des Avenelles, dont le premier avoit amené sur sa parole & foy de Prince, quinze des plus apparants de leur premiere troupe à la boucherie, & l'autre avoit fait tuer leur chef M. de la Regnaudye.

Et luy ayant demandé M. de Vieilleville, comment ils avoient peu passer depuis Rouanne, par tant de villes qui sont sur la riviere, comme Nevers, Gyen, & une infinité d'autres, sans estre arrestez & combattus; il respondit, sous la faveur d'un passeport, qu'il luy monstra, que leur avoit donné le Lieutenant général au gouvernement & sénéchaucée de Lyon & Lyonnois, qui contenoit qu'ils alloient au service du Roi: « car » il sçavoit bien, comme estant de nostre

» party, que nous allions mettre sa Majesté  
» hors de la tyrannie de ceulx de Guyse, &  
» rendre à l'Estat & Couronne de France,  
» son ancienne & premiere liberté ».

M. de Vieilleville, considerant leur intention estre bien fondée, puisqu'elle regardoit le bien public ; & que s'il les eust tenus prisonniers de guerre, pour payer rançon, il n'eust pas esté en la puissance du Roy d'empêcher qu'ils n'eussent passé comme les autres ; car il se desplaisoit extrêmement, comme pere des soldats, de veoir deffaire par ung bourreau, ung honneste soldat qui cherche sa fortune en homme de bien par les armes, & n'en vouloit que aux voleurs, mutins & seditieux ; tesmoins les Legionnaires de Metz ; il fust d'avis de leur donner liberté, & permettre de se retirer. De quoy ce Capitaine & ses soldats le remercierent en toute humilité, se mettants à genoux ; car ils pensoient estre morts. Ils firent quelque instance d'avoir ung passeport ; mais il le leur refusa ; leur conseillant de se debander, & d'aller seulet, ou deux à deux, aux lieux de leur retraicte, & s'avouer à M. de Guyse : ce qu'ils firent. Puis commanda de jecter les corps de leurs compagnons morts en la riviere, affin que ceulx d'Orléans, de Blois &

d'Amboise veissent ceste deffaicte, par laquelle il mist fin à la guerre ou entreprise *Renaudique*, que l'on nomma le tumulte d'Amboise : qui advint & dura quasi tout le mois de Mars l'an mil cinq cents soixante.

Puis alla lui-mesme avec toute sa troupe querir les trois grands batteaulx, qui estoient quatres lieues au-dessus de Gergeau ; dedans lesquels il n'y avoit que les batteliers, & environ vingt soldats malades, qu'il ne permit estre jectez dehors ny tuez ; garnis au reste de toutes les choses recitées par le capitaine Sabrevert. Il commanda aux batteliers de les amener à Orléans, les asseurant de leur payement : à quoy ils obeïrent ; & fist entrer en chasque bateau dix soldats, pour la feureté, & pour respondre aux Judges de Gergeau, & leur monstret son passeport.

## CHAPITRE VIII.

*Monsieur de Vieilleville retourne à la Cour.*

**C**EUx d'Orléans, qui avoient desja veu les corps, & resjouis infiniment de ceste deffaicte, incontinant qu'ils furent advertis de son acheminement, se preparerent en toute magnificence de venir audevant de luy, pour



luy faire comme une entrée. Mais il envoya M. d'Espinaÿ devant les principaulx de la ville pour leur en faire deffence de sa part ; & que quand il n'y auroit que ceste seule consideration , de la jalouzie qu'en pourroit prendre M. de Montpensier leur gouverneur , Prince du sang , cela les devoit retenir ; car ils le cognoissoient assez vindicatif (a). Ils prindrent ceste faige remonstrance en payement , & l'en remercierent ; faisant retirer tout le monde , & rompre les préparatifs : car on commençoit desja à tendre la porte & la rue de Bourgoigne , par laquelle il devoit entrer.

Estant arrivé à Orléans , & les batteaulx semblablement , il départit quelques armes à ses gentilshommes , Capitaines & soldats ; & donna le reste , qui estoit en grand nombre , & toutes les pouldres qui estoient environ quarante cacques , semblablement

(a) Le Duc de Montpensier ayant eu des démêlés particuliers avec Vieilleville , il ne faut pas croire aveuglement tout le mal que Vincent Carloix dit de ce Prince. Brantôme nous a conservé des faits qui ne lui font pas honneur : mais s'il eut de grands défauts , il eut des qualités. Au milieu des troubles , il se tint constamment attaché au parti de son souverain ; & sous ce rapport , ses fautes méritent de l'indulgence.

les fauxconneaux & harquebuses à crocq, à l'hostel de ville, pour mettre le tout en leur magasin; qui luy en firent de très-grands & très-humbles remerciements; car il preferoit tousjours telles faveurs à toutes les richesses du monde. Aussi le savoient-ils bien publier; disants tout hault, que leur Gouverneur & son Lieutenant en eussent plustost mis l'argent en leur bourse. Il vendit semblablement les trois batteaux, & en distribua une partie de l'argent à quelques soldats necessiteux; mais la plus grande part à l'hospital d'Orléans, & autres povres; qui augmenta sa réputation, & enflamma tellement l'ardeur des habitants de toutes qualités en son amitié, qu'ils le souhaietoient au lieu de leur Gouverneur, encores qu'il fust Prince du sang. Car de sa vie, disoient-ils, il n'avoit fait un tel présent à l'hostel de ville ny à l'hospital, non pas encores commencé, ny aux autres povres honteux, espars & cachez par la ville, comme M. de Vieilleville avoit fait; mais prenoit tout, & fournoit tout pour son bastiment de Champigny. De telle inconstante & variable humeur sont les affections d'une populace, le plus communément, & quasi de tous habitans de ville qui ne peuvent jamais s'adonner à la louange

& amitié de quelqu'un , sans denigrer celluy qu'ils abandonnent , & qu'ils avoient auparavant aimé , pour donner couleur à ce changement , auquel les présents & aultres bien-faits les rendent fort subjects.

Et après y avoir sejourné quinze ou saeze jours , avec les meilleures cheres du monde , car ce n'estoient que festins à tour de roolle , par les plus riches & aisez de la ville , mesme des Ecclésiastiques , Abbez & Chanoines en dignité de la grande Eglise de Ste Croix , nous deslogeasmes à notre très - grand regret ; & prinmes la riviere , pour descendre à Amboise , où les chefs de l'hostel de ville ne s'espargnerent pas ; car ils nous fournirent de trois bons grands batteaulx , bien couverts & diaprez des armoiries de M. de Vieilleville , & garnis de toutes les commoditez qui se peuvent desirer ; principalement grand nombre de bouteilles de vin d'Orléans très-excellent pour sa suite & domestiques d'apparence seulement ; car tous les harquebuziers , & les trains avec les chevaux , allerent par terre , qui se devoient rendre à nos couchées ; car tant que le jour duroit nous ne branlions en ville ny villaige quelconque , mais disions en nos batteaulx.

Et ne fault demander , si à Boegensy , à  
Blois ,

Blois, & par tous les gros bourgs & villai-  
ges du long de la riviere, nous fumes receus  
d'une merveilleuse allaigresse ; car ces corps  
morts, qui pouvoient estre environ quatre  
cents soixante, flottants par devant leurs  
portes & sous leurs ponts, leur avoient des-  
raciné la frayeur de laquelle ils estoient es-  
pouvantez, par le faulx bruiet que l'on fai-  
soit courir, qu'il descendoit du Lyonnais,  
de Bourgoigne, Auvergne & autres pro-  
vinces adjacentes, plus de dix mille hommes  
pour secourir leurs troupes, & vanger la  
mort de ceulx que l'on avoit trahis & exé-  
cutez à Amboise.

### C H A P I T R E I X.

*Le Roy & MM. de Guyse donnent à M.  
de Vieilleville des marques de leur conten-  
tement.*

Nous reprinsmes nos chevaulx à Escures,  
pour venir à Amboise ; & à demie-lieue de  
la ville, nous trouvâmes MM. de Brezé &  
de Nanssé, capitaines des gardes, de l'ami-  
tié & alliance desquels, envers M. de Vieil-  
leville, nous avons parlé au commencement  
de ce Livre, qui estoient venus avec bonne  
troupe au-devant de luy, pour le bien-vei-

gner, & luy faire entendre beaucoup de particularitez qui s'estoient passées depuis son partement. Et adjousterent, que son heureux voyage l'avoit mis bien avant en la grace du Triumvirat ; & qui estoient ceulx qui s'en rejoissoient, ou qui en crevoient ; item, qu'il trouvera une faveur qu'il n'esperoit pas ; car il n'estoit logé que au pied du chasteau, & il a maintenant une belle chambre au dedans par le commandement exprès de M. de Guyse, qui l'honore & respecte ce qui se peut ; & qu'il s'y doibt fier beaucoup plus qu'au Cardinal. Et marchants avec tels devis, M. Hangeft se presenta à luy avec vingt chevaux, à quart de lieue de la ville, que M. de Guyse avoit envoyé pour le recevoir, & luy dire de sa part, qu'il estoit le bien venu, comme celui que l'on devoit tousjours employer, pour l'exécution d'une grande & importante charge. Et entraimes, avec ceste bonne compaignie, en la ville ; & descendus au pied du chasteau, ledict fleur de Hangeft le mena en la chambre, que M. de Guyse luy avoit ordonnée, & commandé d'estre preparée.

Et incontinant après s'y estre raffraichy, il alla en vray & routier courtisan, trouver M. de Guyse, pour le remercyer d'une & si favo-

nable courtoisie. Lequel après plusieurs caresses & embrassades, le presenta au Roy, le gratifiant de beaucoup de parolles pleines de louanges & d'honneur. Après lesquelles Sa Majesté le reçeut fort gracieusement ; luy disant, qu'il avoit très-grande occasion de se contenter de son service, & qu'il ne se présenteroit jamais affaire de telle importance que celle d'où il venoit, & qu'il avoit si va-leureusement, & avec une indicible diligence executé, qu'il ne fust des premiers appellé pour la mettre bientost à fin, & avec toute fidélité. De quoy, M. de Vieilleville, luy baisant en toute révérence & humilité la main, l'assura, se soumettant à la plus cruelle mort qu'on pourroit inventer, si jamais il lui entre en l'ame d'y faire faulte ; avec protestation, que tant qu'il vivra, il entretiendra Sa Majesté en ceste bonne opinion.

Au partir de-là, il vint trouver les Roynes mere & regnante en leurs chambres ; semblablement les Princeesses & aultres Dames de la Cour, desquelles toutes, il fut fort humainement receu ; avec le petit mot de louange de chacune. Puis il alla saluer M. le cardinal de Lorraine, malade de sa colicque, qui luy en dict sa ratelée ; entre aul-

tres, que par ung juste jugement de Dieu, tous les rebelles qui avoient entrepris de devorer le Roy & son conseil, ont esté engloutys par la riviere & les poissons; de quoy Sa Majesté, & tous eulx, luy avoient grande obligation, puisque par sa valeur & saige conduite, ce bien leur estoit advenu, & qu'il avoit apporté ce repos commun à toute la France.

Ainsi se passerent environ six semaines sans recevoir aucunes nouvelles, fors une qui leur fust fort agréable; que le Roi de Navarre estoit demeuré, au retour de son voyage, bien malade à Nérac, sur les apprests qu'il faisoit de venir à la Cour (a), avec plus de sept cents chevaux, bien resolu de se faire reconnoître pour premier Prince du sang, après les freres du Roy encore enfants; & remettre les anciens statuts de France en leur premiere essence & vigueur: qui eust grandement brouillé les cartes; car tels complaisoient à ceulx-cy,

(a) Comme on se désoit du Roi de Navarre, on l'avoit invité de venir à la Cour. Il répondit qu'il s'y rendroit avec six ou sept cens Gentilshommes pour défendre le Roi contre les rebelles. Cette réponse allarma; & peut-être en inféra-t-on les vues ambitieuses qu'on lui prête ici.

qui à ceste venue, les eussent abandonnez, & comme vrais & naturels François se fussent tournez de son costé.

## C H A P I T R E X.

*Monsieur de Vieilleville est envoyé à Rouen.*

**B**IEN T O S T après, ils furent advertys que ceulx de la Religion prétendue réformée (9) s'estoient battus en la ville de Rouan, & qu'il s'y estoit commis beaucoup de forces & violences, principalement contre les Ecclesiastiques, car ils avoient eu du meilleur. Incontinent sans mettre les choses en longueur, ny aultre délibération de conseil, on depescha M. de Vieilleville, pour y aller avec sept compagnies de Gendarmes, & y donner l'ordre requis & nécessaire. Qui ne reffusa pas ceste charge; mais s'y achemina fort volontairement, en intention de bien satisfaire Sa Majesté.

Et estant à Gisors, où les compagnies susdites se trouverent l'une après l'autre, des villes où elles estoient esparses en garnison; & qui se y rendirent en moins de quinze jours; il envoya un gentilhomme devers MM. de la Cour de Parlement leur



remontrent ; qu'il ne ſçauroit approcher de leur ville & fauxbourgs avec ſes forces , ſans l'évidente ruyne du peuple & des lieux & belles maiſons qu'ils ont autour de la ville ; & qu'à ceſte cauſe , & pour le deſir qu'il a de les conſerver comme ſubjects du Roy , & chefs de la juſtice en la province , qu'ils luy envoient un conſeiller de leur corps avec les informations des plus chargés en la ſédition , & qu'il laiffiera toutes ſes forces ſans les faire paſſer plus oultre , n'eſtant raifonnable que l'innocent pâtiffe pour le coupable , & leur envoya le double de ſon pouvoir , qui eſtoit terrible & très-rigoureux : car , ſans reſpecter eſtat ni qualité , il luy eſtoit permis de faire mourir , non ſeulement ceux qui avoient mis les armes à la main , mais tous autres qui y avoient applaudy , ou par ſoubs main favorifé ce tumulte ; ayant ung prevost de l'Hoſtel , nommé Genton , à ſa ſuite , pour ceſt effect.

Ces Meſſieurs admirerent infiniment la prudente & conſcientieufe diſcrétion de M. de Vieilleville , en la conſervation des ſubjects du Roy ; & qu'il ne ſe vouloit pas enrichir de leur ruyne ; & envoyerent devers luy un conſeiller , nommé Duval , pour le remer-

cyer très-humblement d'une si louable courtoisie; qu'ils mettront en compte d'une fort grande obligation; & que ceulx d'Orléans ne leur avoient point menty, quand ils les advertirent des bontez & gratuites libéralitez qu'il avoit exercées en leur endroit; car ils voyoient bien que la courtoisie dont il use presentement envers eulx, est vrayment confirmative de ses vertus, qu'il a fait reluyre en Orleans, & desquelles la mémoire servira de miroir à tous Seigneurs qui auront charge royale, de ne se précipiter en cruauté ny avarice; & que s'il luy plaist de s'acheminer en la ville, qu'il y fera le très-bien venu & receu comme ung très-digne Lieutenant de Roy; le suppliant de laisser ses forces, ainsi qu'il leur promet; & qu'ils vont mettre la main à l'œuvre pour faire commencer les informations, le plus secretement qu'ils pourront, & ordonner des gardes aux portes, affin que les principaulx auteurs, tant d'une part que d'autre, de la sedition, ne puissent evader ni prendre la fuyte.

Sur ceste bonne & franche volonté, M. de Vieilleville departit ses forces, & envoya trois compagnies au Chasteau-Gaillard, & les autres quatre au grand & petit Andely.

Mais sur-tout il choisit jusques à cent gentilshommes des plus apparants & mieulx montez, pour l'accompagner sans lances, cuyrasses, ny aultres armes, outre leurs espées & dagues, que de l'estoc & de la pistole, ou de la masse d'armes à l'arçon de la felle. Et marchant avec ceste troupe & sa suite ordinaire, qui pouvoit monter environ deux cents chevaulx, il approche de la ville, entre laquelle & Dernetal, il trouva soixante des plus apparants de la ville qui luy estoient venus au - devant, de la part de MM. de la Cour; car M. de Villebon s'estoit reserré dedans le chasteau durant la sedition, duquel il n'estoit oncques puis fortý, & ne conferoit avec personne, encores qu'il en fust gouverneur, tant estoit grande son apprehension; & laissoit toutes les affaires de son gouvernement en la disposition de ceux de la Cour & aultres Juges.

## C H A P I T R E X I.

*Monsieur de Vieilleville fait punir les séditieux.*

A INSI entra M. de Vieilleville à Rouan; & vint descendre à l'hostel de l'Abbaye du Bec qu'on luy avoit faict preparer, où se

présenta, quasi à la descente de cheval, un gentilhomme de M. de Villebon, nommé la Barre, pour l'advertir de quitter son logis, & venir au chasteau; car les heretiques le tueront. M. de Vieilleville ne fist pas grand compte de cest advisement; mais s'en mocqua, & le renvoya avec une creance, à son maistre, qui le devoit bien faire rougir; de se rendre lui-même prisonnier, qui devoit emprisonner les aultres, & d'estre tout le jour & quasi la nuict à cheval par la ville, pour s'enquerir & s'informer des plus mutins & les bien chastier; & que sa seule presence les feroit retirer, là, où le voyants ainsi timide & espouventé, ils s'animent à tout mal & rebellion; & *qu'il se deplaisit de la mauvaïse opinion que le Roy a de luy, à cause de l'alliance & parenté qui est entr'eux deux.* La Barre s'en va avec ce motet; incertain toutesfois s'il l'osa redire, car nous n'en ouïsmes oncques parler.

Le lendemain, il faict assembler tout le corps de la Cour, aultrement toutes les Chambres, & s'assied en la place qui est reservée aux Roys quand ils s'y trouvent pour tenir leur list de Justice; & commande au Greffier de la Cour, auquel il avoit desja faict delivrer son pouvoir, d'en faire lecture

publique & intelligible. Laquelle parachevée, le premier President, nommé M. l'Alman, commença à parler; disant que le Roy avoit esté divinement inspiré de leur deputer & envoyer ung si digne Seigneur, auquel ils sont prests d'obeir, non-seulement pour le regard de son pouvoir, qui est très-ample, mais pour la très-grande & louable reputation qu'il a tousjours acquise en toutes les charges que nos Roys luy ont jamais données, lesquelles il a parachevées, sans rapine ny violence; qui les fait esperer que l'issue de ceste cy sera pareille & sans effusion de sang, veu le très-begnin commencement dont il a procedé; qu'il luy plaise doncques commander tout ce qu'il jugera estre bon, utile & nécessaire pour le service du Roy, pour y estre obey & servy sans rien esparner; car la Cour luy offre & promet toute assistance.

Ce propos finy, M. de Vieilleville les remercia, leur disant qu'il fera entendre à Sa Majesté leur sincere affection à son service, & qu'il a deliberé de commencer à l'après-dinée en l'execution de sa charge, qu'il leur veult communiquer de sa part: & cela dict, il se leva, & fait approcher de luy les Presidents & cinq ou six Conseillers les plus au-

ciens , auxquels il dict , qu'il vouloit ôster les armes au peuple de quelque religion qu'il soit , & les faire mettre en l'hostel de ville , afin d'obvier à toute sedition populaire , & faire les executions des plus chargez , en plus grande seureté ; leur remonstrant que s'ils eussent pourveu à cela de bonne heure , il n'eust pas eu la peine de faire le voyage : remonstrance à la verité qui les fit rougir ; car s'ils y eussent pensé , la sedition n'y fust pas advenue , & louerent fort ce très - bon advis , qui estoit le seul remede d'avoir la raison d'une populace , & la maistrizer.

Doncques , incontinent après - dîner , il pose M. d'Espinay , avec trente Gentilshommes , en la place de la grande Eglise ; M. de Thevalle , avec pareil nombre , en celle de Saint-Ouan ; M. d'Orvaulx , avec aultant , le long de la grande rue ; & depart ainsi sa troupe en divers lieux. Puis faict crier par tous les carrefours , à son de trompe , « que » toute personne , de quelque qualité ou religion qu'elle soit , sans nul excepter , aict » à porter toutes ses armes en l'hostel de » ville incontinent après le ban , sur peine » de la hart , sans misericorde , auquel » hostel ils trouveront gens fiables pour les » recevoir , & mettre en seure garde , afin

» de les rendre à ceulx à qui elles appar-  
 » tiendront, ceste occasion passée ; que s'il  
 » est trouvé que quelqu'un aict escarté ou  
 » caché les siennes, il sera pendu & estran-  
 » glé, & tous ses biens confisquez : avec le-  
 » quel ban on leur donna l'espouvante, que  
 » les forces qu'il avoit laissées à sept lieues  
 » de la ville marchoiert en diligence pour y  
 » entrer ; & s'estoit desja M. de Vieilleville  
 » faezy des portes, qu'il faisoit tenir fer-  
 » mées, principalement celles qui regardent  
 » la riviere ».

Ceste ordonnance inoppinément publiée,  
 & avec telles menaces, mit tout le peuple  
 en si grande frayeur, que toutes les armes  
 des habitants furent portées en une mer-  
 veilleuse promptitude, en l'hostel de ville ;  
 & alloit cependant le prevost Genton, avec  
 ses archers, de maison en maison pour les  
 visiter, & descouvrir s'il s'y commettoit  
 quelque fraude ou abus ; mesme, les Presi-  
 dents, Conseillers, tous Juges, & les Eccle-  
 siastiques y firent porter les leurs, ou pour  
 servir au mesme peuple d'exemple, ou pour  
 ne tomber point aux inconveniens où se  
 rendent subjects ceulx qui contreviennent à  
 ung commandement d'un Lieutenant General  
 de Roy, qui est autant desobéir à la mesme

Majesté ; aussi , qu'ils cognoissoient M. de Vieilleville du tout inexorable aux contrevnans à ses commandemens & ordonnances , quand ils concernent le service du Roy , en l'espérance desquels il n'eust pas favorisé son propre frere.

Toute la journée , jusques à six heures du soir , se passa en cette corvée ; & dès la pointe du jour du lendemain , le Prevost Genton commence à faire les captures , assisté , & soutenu des forces du jour precedent , & en la mesme assiette , & ce , suivant les roolles des coupables , que MM. de la Cour avoient tirez des informations : & environ trente , d'une & d'autre religion : les autres , plus advisez , avoient deslogé dès le jour de son arrivée. Et estants ainsi prisonniers , M. de Vieilleville commanda au Prevost de despescher incontinant leurs procès , pour en faire un bon exemple ; mais il luy deffendit expressément de ne sonner , en façon que ce soit , en la sentence que l'on prononce au supplice au pied de l'eschele , qu'on appelle *dictum* (a) , ce mot de *Religion* ; mais seulement , « qu'ils ont porté les armes contre les

(a) Il nous semble que cette ordonnance & la conduite tenue par Vieilleville , méritoient bien que l'histoire s'en occupât. Et le silence qu'elle a gardé à



» ordonnances du Roy, n'estants soldats, pas  
» seulement souldrilles ny dignes de cette  
» qualité, & n'ayants jamais fait serment  
» ny service à Sa Majesté en ses guerres,  
» ny à la Couronne de France; mais seule-  
» ment gens de ville, artisans, & mecca-  
» niques; lesquels après s'estre ennivrez, se  
» sont battus & tuez, & par ung desbord  
» desesperé en leur ivrongnerie, ont entré  
» aux Eglises & ravagé en icelles ce qu'ils  
» ont peu prendre & voller »; Et en fut  
ainsi executé jusques à dix-huict de mort na-  
turelle; les autres de mort civile, les ungs par  
le fouet, les autres d'amendes honorables &  
bannis, selon qu'ils estoient chargez.

Les Presidents & Conseillers admirerent  
grandement le stile de ce *dictum*, d'autant  
qu'il ne spécifioit un seul mot de ce que con-  
tenoient les informations; & confesserent  
tous qu'il avoit esté dressé par ung merveil-  
leux artifice, & de grande ruze: car, di-  
soient-ils, s'ils eussent esté executez pour avoir  
pollu les autels, foulé aux pieds les choses  
sacrées; & les nostres pour avoir aussi tué  
deux Ministres & brulé une infinité de Bi-  
bles, Nouveaux Testaments François, avec-  
cet égard, seroit fort extraordinaire, si le fait étoit  
attesté par d'autres écrits du tems.

ques d'autres de leurs Livres censurez, c'eust esté pour animer les ungs & les autres à en tirer la vengeance, faire des parties & entreprises pour y parvenir, & tousjours à recommencer. Mais par la grace de Dieu, & par l'industrie & faige entendement de M. de Vieilleville, ils ont tous esté pendus & punis pour faict d'ivrongnerie seulement; qui nous faict esperer (a) que nous ne tomberons plus en si perilleux & espouventables inconveniens; car chacun craint ceste reputation d'estre dict subject au vin, & à s'enyvrer & mourir avec ceste honteuse marque, & non pas pour sa conscience, & pour soutenir en vray Chrestien sa Religion.

## CHAPITRE XII.

*M. de Vieilleville reprime les entreprises des Huguenots de Dieppe.*

**C**EULX de Dieppe, bien advertys de l'execution susdicte, car six de leur ville y passerent par mort naturelle, & trois par civile seulement, qui leur vindrent annoncer les

(a) Cela n'empêcha pas, qu'en 1562 les mêmes troubles ne recommençassent avec encore plus de force. Quand une fois les têtes sont exaltées par ce qu'on nomme Esprit de parti, il est bien difficile de les contenir.

nouvelles , entrèrent en une grande frayeur , d'autant que les forces de M. de Vieilleville s'estoient approchées d'eulx de l'autre costé de la riviere ; & qu'il avoit commandé à toute la Noblesse du Dieppois qu'ils se tinssent prests de marcher pour le service du Roy , à quand il le leur commanderoit , sur peine d'estre declarez rebelles à Sa Majesté ; envoyèrent devers luy le Lieutenant civil de la Ville & celuy de l'Admiraulté , car la Jurisdiction de l'Admiral y est establye , & cinq ou six des principaulx de la Ville.

Eulx arrivez à Rouan, ils se presentent fort matin à son lever , luy faisants beaucoup de belles remonstrances , tendantes aux fins de leur justification , le suppliant humblement de les traicter avec douceur & modestie , comme innocents de toute sedition , & que son bon plaisir soit principalement de les exempter de garnison ; & faire retarder la gendarmerie qu'ils ont entendu marcher devers eulx.

Ce que M. de Vieilleville leur accorda fort librement ; mais il vouloit qu'ils demolissent sans contredict le théastre qui estoit basty pour leurs presches ; car le Roy s'estomacquoit bien fort de ce qu'ils avoient eu la hardiesse de le faire construyre en plain cueur de ville ,  
sans

sans la permission ; & qu'ils sçavent bien , estants Juges qui ne ignorent point les loix ny les coustumes des provinces de France , qu'un Gentilhomme ne ozeroit elever en sa terre un colombier seulement , sans le congé du Seigneur duquel il l'a tenu ; & s'il le luy permet , il l'oblige à quelque devoir qui n'est pas oublié en son adveu.

« A plus forte raison vous vous estes grandement oubliez d'avoir si peu respecté vostre Souverain ; & qui plus est , il n'est point basté pour le bien public ny pour son service ; & deviez , comme Officiers de Sa Majesté , vous y opposer de vive force , & y perdre plustost la vye ». Là-dessus , ils protesterent qu'il a esté basté par le commandement exprès de M. l'Admiral , qui a luy-mesme avancé les premiers deniers , & souvent contribué ; car les habitants n'eussent sceu fournir à la perfection d'ung si superbe édifice. « Au moins deviez-vous , dist-il , lors , comme gens qui avez fait serment au Roy de ne souffrir qu'il se face chose en vostre ville qui luy soit préjudiciable , deputer quelques-uns , ou de la Justice ou de la Ville , pour remonstrer au privé Conseil du Roy une telle insolence & usurpation ; de sorte que pour une si

» enorme faulte, il ne vous peult moins es-  
» cheoir que la privation de vos Estats ; &  
» vous fera Sa Majesté grande grace quand  
» il vous remettra la vye ; car la connivance  
» dont vous avez usé en cest endroit vous  
» condampne à la mort , d'aautant mesme  
» que vous ne pouvez ignorer qu'il a esté  
» basty pour prescher & dogmatizer une  
» nouvelle religion toute contraire à celle  
» de vostre Roy , le grand-pere duquel , &  
» son pere mesme , en ont fait brusser une  
» infinité de ceulx qui la suyvent & y adhe-  
» rent , & en est executé tous les jours. Par  
» ainsi resolvez - vous à sa demolition ; car  
» l'ung des principaulx commandemens de  
» ma charge , est de le faire porter par ter-  
» re ; & ne partiray point de ce pays , que  
» je ne l'aye executé , quand je devrois abra-  
» zer toute la ville de Dieppe : & sans user  
» de plus longs discours , vous en pouvez  
» retourner , encores qu'il soit en ma puis-  
» sance de vous retenir prisonniers , jusques  
» à ce que j'aye effectué ma conception , &  
» ce que j'ay en fantaisie ; mais je ne userai  
» pour cette fois d'une telle rigueur , & vous  
» donne congé de partir pour reciter à vos  
» concitoyens ce que vous avez négocié  
» avec moy ; ausquels ne differez de dire

» qu'ils fassent ce qu'ils pourront : mais  
 » assurez - les quant & quant , que je feray  
 » ce que je voudray ; & qu'il n'est point  
 » en leur puissance de m'en empêcher ;  
 » que s'ils l'entreprennent , ce sera à leur  
 » totale ruyne & confusion ».

Ces povres Depputez eussent voulu estre encores à Dieppe , estants incertains de la resolution de M. de Vieilleville pour le regard de leurs personnes ; & ne sceurent aultre chose replicquer , sinon qu'il luy pleust les laisser partir pour remonstrer à leurs concitoyens son intention & bonté , & les persuader d'y obeyr , comme bons & fideles subjects du Roy , puisque Sa Majesté l'avoit ainsi voulu & ordonné ; promettants sur leur vie & honneur de s'y employer de toute affection & fidélité : de quoy M. de Vieilleville se contenta ; & les pria de demeurer encores pour tout ce jour ; ce qu'ils accorderent fort volontairement.

Le soir du mesme jour , M. de Vieilleville fist advertir toute sa troupe , de se tenir le lendemain à l'aube du jour , & se trouver devant son logis sans bagaige ; & qu'ils fissent bien repaistre leur chevaulx ; car il vouloit faire une longue cavalcade : qui n'y faillirent pas ; & ainsi deslogea de Rouan , sans faire

sonner trompette ny sourdine , marchant droit à Dieppe , ayant les depputez avec lui , qui furent estonnez de ceste promptitude , n'en pouvant imaginer l'occasion , car il fit le chemin d'une traicte , encores qu'il y aict d'une ville à l'autre , douze lieues. Et estants à deux lieues de Dieppe , il depart les susdicts depputez , & les faict marcher devant , auxquels il donne les vieils Capitaines de Metz , avec trente chevaulx pour les accompagner , qui avoient charge , les ayants rendus en la ville , de s'arrester à la porte , de le y attendre , & s'en saezir ; leur donnant advantaige d'environ demye-lieue seulement.

Arrivez qu'ils furent en la ville , & la troupe des Capitaines arrestez à la porte , les habitants entrent en une merveilleuse frayeur ; mais les depputez les assurerent qu'ils avoient impetré de M. de Vieilleville , qu'ils seroient exempts de garnison , & qu'ils n'auroient aucuu mal ; mais qu'il falloit obéyr aux commandements du Roy , qui vouloit que le theastre fust démoly & abbattu de fond en comble. Sur ceste parolle , la plupart se mutine , & veult prendre les armes pour y resister , & plustost mourir que l'endurer : representant ceste esmeute , à veoir le peuple courir par les rucs , ung abraze-

ment de feu qui est en trois ou quatre maisons d'une ville, & en divers lieux où tout le monde se precipite pour l'estaindre. Car ils alloient d'un costé & d'aulture, de furie, pour animer ung chacun au combat, & se saezir de leurs armes. Les ungs vindrent aux clochers pour battre le tocfainct; mais nos Capitaines y avoient desja donné bon ordre, & furent repoulsez. Les aultres se presenterent à la porte, où estoient lesdits Capitaines qu'ils trouverent en deffense, & quasi du tout barricadée, & y en fut tué trois ou quatre de premiere abordade, qui les refroidit beaucoup.

### CHAPITRE XIII.

*M. de Vieilleville se rend maître de la ville de Dieppe.*

**SUR** ce tumulte, M. de Vieilleville arrive avec toute sa troupe & trois Trompettes qui sonnoient incessamment; & viennent à grand trot, à pannades & ruades, droict au theatre; & portans par terre tout ce qu'ils rencontrent en leur voye, sans y espargner aige ny sexe; mesme le ballon & platissades d'espées n'y furent pas espargnez; & contraignit M. de Vieilleville tous les habitans & une



infinité de paisandaille, mariniers, & aultres gens du menu peuple qui se trouverent là, de mettre la main à l'œuvre pour ceste démolition, qui fust commencée en sa presence, sans que jamais personne s'ozast eslever pour y faire resistance; encore que ceulx de la religion pretendue y fussent les aisés, & donnaient la loi à tout le reste; qui fust un stratageme de guerre executé d'une terrible ruze; car s'il eust laissé partir les deputez ung jour devant luy, ou qu'il eust repeu par les chemins, il n'y eust jamais entré, & s'en fust retourné avec sa courte honte, ou bien y eust perdu la vye. Mais en une brave execution qui requeroit celerité, il ne luy failloit jamais parler de repaistre ni de dormir; car il se souvenoit bien que le Vidame de Chartres, pour avoir disné par les chemins, faillit la ville de Saint-Omer, que les Capitaines François qui y estoient prisonniers, luy devoient livrer, par le moyen du grillier qu'ils avoient gagné; & que le Marechal de Thermes pour avoir voulu dormir, fut deffaict près Gravelines, là où s'advançant d'une heure seulement, il deffaisoit l'armée ennemye, & par grand malheur il en employa trois en son reposouer. Mais M. de Vieilleville, par sa furieuse & inopinée en-

trée, fist fondre & dissiper cette enraigée populasse, sans aucun effort ou effect, tout aussi-tost que fait le Soleil du moindre de ses rayons, une grosse & épaisse brouée; car on ne sceust jamais descouvrir ce que tout cela devint. Les ungs gaignerent, par les portes ouvertes, les champs; les autres se saulverent dedans les navires, barques, pataches & autres vaisseaux qui estoient à la radde sur le port; mais la pluspart se cachèrent chez les Catholiques, leurs voisins, parans & amys; de sorte que par ce grand espavente, M. de Vieilleville demeura maître de la ville, sans qu'il y eust plus de dix hommes des leurs tuez sur la place, non pas au combat, mais pour avoir refusé de s'employer à la demolition; qui fut cause qu'un chacun, sans respect de sexe ny de qualité, y feist office de gastadour & de pionnier.

La nuit venue, M. de Vieilleville vint descendre au logis que les deputez luy avoient fait preparer, & semblablement à toute sa troupe, qui tenoient toute la ville espars çà & là, pour plus grande seureté, & tenoit M. d'Espinay la porte de la Marine, & M. de Thevalle celle des Champs; mais toute nuit on continuoit la ruyne du théâtre, où tout le monde, M. de Vieilleville

mesme, avoit grand regret; car c'estoit un fort brave édifice, ressemblant au théâtre de Rome, qu'on appelle *Collifée*, ou aux Arènes de Nismes. On fut trois jours à le verser par terre, & ne partismes de Dieppe que n'en veissions la fin.

Durant lequel temps M. de Vieilleville fist de belles ordonnances pour retenir tous les habitans en bonne paix & union, desquels ils se trouverent fort bien édifiez, tandis qu'ils les observerent; & furent fort estimées & bien approuvées par MM. de la Cour de Parlement de Rouan. Auquel lieu nous retournasmes, le cinquiesme jour après nostre partement, où M. de Vieilleville fust derechef receu avec aultant d'honneur & de respect que l'on scauroit dire.

Et après y avoir sejourné quatre jours, nous nous acheminasmes pour venir à la Cour qui estoit à Orleans (a), & licentier les cent

(a) Selon les apparences, ces expéditions de Vieilleville se firent dans le mois d'Octobre, puisque à son arrivée en cette ville le Prince de Condé avoit déjà perdu la liberté, & que ce Prince fut constitué prisonnier le dernier Octobre, (Voyez les Mém. de Condé, Tome II, p. 373.)

Gentilshommes qu'il avoit choisis sur les premières compagnies ; aux chefs desquelles il commande de les remener en leurs anciennes garnisons.

#### CHAPITRE XIV.

*M. de Vieilleville vient à Orléans, où étoit la Cour.*

**A**PPROCHEZ que nous fumes d'Orléans, M. de Vieilleville y fut accueilly comme à Amboise, & avec beaucoup plus d'honneur : car M. de Guyse l'attendit long-temps avec quinze ou vingt chevaux sous la porte Banniere ; & ne sceyt-on pourquoy, sinon que l'on disoit qu'il vouloit sonder son cueur sur l'emprisonnement qu'il avoit fait de la personne du Prince de Condé, frere du Roy de Navarre, luy disant que des Avenelles luy (10) avoit fait fort clairement veoir qu'il estoit chef & autheur de toutes les forces qui avoient paru à Amboise & Noyzé ; & que la Regnaudye n'estoit que son Lieutenant ; & qu'il ne falloit pas tollerer qu'un petit galant, pour Prince qu'il soit ( car il estoit de fort petite stature ), fasse de telles bravades à son Roy & souverain Seigneur ; & mar-

cherent ensemble, devisans de telles affaires; jusques au logis de Sa Majesté. A laquelle M. de Guyse le presenta; qui luy fist encore plus grandes demonstrations de contentement de ses services qu'à Amboise; & surtout de la demolition du théâtre, & de la dextérité dont il y avoit usé, & du grand dangier auquel il avoit hazardé sa personne, pour la faire obeyr; mesprisant toute apprehension de mort, pour executer ses commandemens; puis adjousta qu'il tenoit le petit Prince de Condé prisonnier, comme bien convaincu d'estre le principal autheur de toutes les seditions & tumultes passez; mais qu'il luy apprendra à mieulx respecter son souverain Seigneur qu'il n'a fait; & qu'il pourra servir d'exemple à tous mutins pour l'advenir. A quoi M. de Vieilleville ne respondit aultre chose, sinon qu'il s'esbahissoit grandement que, se sentant coupable, il se soit ainsi venu precipiter dedans le filet. Mais M. de Guyse replicqua, qu'il pensoit avoir affaire à des fots, qui luy joueront ung traict de finesse duquel il ne se doute pas. Là-dessus la Reyne mere survint: la presence de laquelle fist mettre fin à ce discours, qui devoit estre plus long; car desja le Roy avoit mis

en jeu le Roy de Navarre, qui estoit par les (a) chemins pour venir à la Cour. Et ainsi se départit la compagnie pour aller au Conseil.

A l'issue duquel le Roy commanda à M. de Vieilleville d'aller veoir le Prince de Condé : qui s'en excusa, comme celluy qui se doubta incontinent de quelle boutique sortoit ce commandement, & sur quelle fin il avoit esté forgé, disant à Sa Majesté, qu'il mourroit plustost que d'y aller; car il avoit trop à *descucur* (b) tous perturbateurs du repos public, principalement ceulx qui entreprennent sur l'Estat; luy conseillant de le confiner en la Bastille, ou en une tour de Loches, si tant est, qu'il n'ait point attenté à la vye de Sa Majesté; car s'il se trouve qu'il y ait conspiré, le cas est irrémissible, fust-il son propre frere; mais pour aultre charge ou delict, il seroit à jamais reprochable à sadite Majesté de faire mourir ses proches parans, & Princes du sang royal de France.

Remonstrance que le Roy remarqua merveilleusement; & luy dist telles paroles : *Je veoy bien, M. de Vieilleville, qu'il est fort*

(a) Voyez l'Observation qui suit, n°. 11.

(b) En averfion.

malaisé de vous surprendre; car ce que je vous en avois commandé, n'estoit pas du tout pour vous y faire aller; mais pour descouvrir de loïn vostre opinion, sur son emprisonnement; & si nous avons mal fait ou non d'en user ainsi: & semblablement quelle en doit estre l'issue. Sur quoy M. de Vieilleville respondit, que Sa Majesté estoit très-sage & très-avisée, & assisté d'un très-prudent conseil, avec lequel, moyennant la grace de Dieu, elle sçaura fort bien mettre fin à ceste affaire, qui puisse redonder à son honneur & gloire, au repos perpetuel de sa personne & de tout son Estat. L'usage que Sa Majesté eust très-agréable; lequel, ceulx qui luy en avoient mis le subject en la bouche, ne sceurent jamais calomnier; tant estoit accort & ruzé en ses responce.

Quant à l'emprisonnement du Prince de Condé, il n'estoit pas trop cruel; car il avoit tout son logis pour prison, auquel estoit une salle avec cinq autres estaiges; mais la porte & fenestres devers le jardin, estoient murées & condampnées. Le Capitaine Gohaz qui le gardoit, avec une escouade de sa compagnie, luy donnoit toute liberté de s'y pourmener; & semblablement à six (a) de ses

(a) Cela ne s'accorde pas avec ce qu'on lit dans

domestiques d'aller par la ville, comme il leur plaisoit, chercher les commoditez de leur maistre, & les leurs; mais on se doutoit bien qu'à l'arrivée du Roy de Navarre, il seroit plus estroitement resserré.

## CHAPITRE XV.

### *Arrivée du Roi de Navarre à Orléans.*

**E**NFIN le Roy de Navarre (II) arriva à la Cour : mais le Roy, les Reynes mere & regnante n'envoyèrent au-devant de luy; & ne fut pas receu selon sa dignité; car ung chacun craignoit d'offenser. On lui ordonna son quartier assez loing du logis du Roy, pour sa personne & son train, qui ne revenoit pas à cinquante chevaulx, comptant

L'ouvrage de Regnier de la Planche, page 622. « Sa  
» Majesté, dit-il, commanda à Chavigny de se saisir  
» de sa personne, ce qu'il fit, & le mena prisonnier  
» en une maison prochaine, au-devant de laquelle  
» fut construit un fort de brique, flanqué de canonie-  
» res, & garny de pièces d'artillerie de campagne...  
» Les fenestres de sa chambre furent aussi murées, &  
» fut tenu le Prince si estroitement, que nul ne par-  
» loit à luy qu'un homme de chambre ». Ces détails  
sont confirmés par le Président la Place, p. 103, par  
les Mémoires de Condé, p. 379, Tome II, par la Popeliniere, Liv. VI, p. 190, &c.



mulets & charrois ; bien esbahy au reste de ce qu'il trouva par tous les carrefours de la ville, des barricades, non pas de pippes ny d'autre fustaille, mais de maçonnerie bien percées & flanquées, & grand nombre de soldats en chacune ; & ce qui plus l'estonna, fust qu'il ne sceust veoir ny parler à son frere.

Or s'estant présenté devant le Roy pour luy baïser les mains, il le trouva seul, sans estre accompagné de pas ung grand, ny d'aucun Gentilhomme de marque ; mais environné de tous costez d'une infinité de ses gardes : comme de quelque nombre des cent Gentilshommes de sa maison, avec leurs haches d'armes, archers des gardes, leurs Capitaines à la teste, Suisses, les gardes Escossoises ; & toute la Cour, la basse-cour du logis du Roy, pleine de soldats, & tous harquebuziers. Racueil que le povre Prince trouva assez estrange ; mais force luy fut de passer par-là ; & après plusieurs propos qu'ils eurent ensemble à part, qui nous furent incogneus, le Roy commanda à deux Capitaines de ses Gardes de le conduire en son logis.

Quand M. de Vieilleville veid tant de divisions, partialitez & de deffiances ; & prin-

cipalement traicter avec si peu de respect les Princes du sang, il commença à parler de son congé. Mais en estant la Reyne mere advertie, elle pria incontinent le Roy, son fils, de le luy reffuser tout à plat, non-seulement de luy deffendre expressement de n'abandonner la Cour sans commandement, & que l'on avoit grand besoing de son service; le voulant employer bientost en chose de très-grande importance, pour le bien & affaires du Royaume & de la Couronne. Priere à laquelle le Roy obeyt incontinent: qui fust cause qu'il envoya querir Madame de Vieilleville, prevoyant son sejour y devoir estre bien long. Ayant esté ladicte Dame induicte à luy faire prononcer ce commandement, pour deux raisons: la premiere, pour estre toujours assistée de sa presence, s'en tenant bien fortifiée, comme nous avons dict; l'autre pour porter tesmoignaige aux Princes Electeurs du Saint-Empire, & autres Princes & Estats d'Allemagne, de toutes les procédures que son fils & son Conseil pourroient executer contre le Roy de Navarre & son frere, & la descharger envers eux de toute calompnie, comme innocente de leur misere & tribulation. C'est pourquoy elle vouloit qu'il veid entierement la fin de

ceste tragedie; affin que lesdits Princes ne pensassent pas qu'elle en fust consentante; mais qu'il leur testiffiaft, quand il seroit en son gouvernement de Metz, qu'à son grand regret, elle voyoit tels rudes traictemens, ausquels, par faulte d'authorité & de credit au Conseil du Roy, son fils, elle ne pouvoit donner l'ordre tel qu'elle eust bien desiré.

Nous passasmes doncques la pluspart de l'hyver à Orléans, où l'on voyoit de terribles traicts (12) de rudesse; principalement que le Roy de Navarre venoit au logis du Roy, accompagné seulement de deux ou trois Gentilshommes; & qu'estant entré, il ne se presentoit pas à la porte de la chambre, mais se pourmenoit en la salle, attendant que l'Huiffier le vint querir: qui esmouvoit plusieurs des plus grands, non pas de la faction de MM. de Guyse, à commiseration de veoir ung tel Prince, portant tiltre de Roy, mesprisé de ceste façon.

#### C H A P I T R E X V I.

*Mort de François II. M. de Vieilleville  
retourne à Metz.*

**M**AIS Dieu pourveut à telle cruauté; car le dix-huictiesme de Novembre 1560, le Roy  
tomba

tomba malade d'une douleur d'oreille si vehemente, qu'il en mourut au dix-septiesme jour après; qui fut le cinq de Decembre. Accident qui fist bien tourner la chance; car toute la Cour en général, grands & petits, se vindrent presenter au Roy de Navarre, qui venoit ordinairement au logis du nouveau Roy Charles, qui succéda à son frere François, avec deux ou trois cens chevaux; & print (a) la regence & administration du Royaume (b), avec ladicte Dame, laquelle le declaira, parce que le Roy estoit fort jeune, n'ayant encore saeze ans (c), Lieutenant - Général du Roy, representant sa personne par tout son Royaume & terres de son obeyssance; qui fut au grand contentement de tout le monde: & ce par l'advis & entremise de M. de Vieilleville, qui conseilla à la Reyne d'en user ainsi, affin de gouver-

(a) Cette erreur est commune à la plupart de nos Historiens. La Reine mère ne fut point Régente; & c'est ce qu'a fort bien remarqué le Président Henault dans son *Abrégé chronologique*, Tome II, p. 522 de l'Edit. in-8°. de 1764.

(b) Pour ne pas nous répéter, nous renvoyons le Lecteur à l'Observation, n°. 10, sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 295.

(c) Il n'avoit que 10 ans & demi.

ner le Royaume en bonne paix & union, & remettre les affaires en meilleur estat, attendu la très-dangereuse combustion que pouvoit faire flamber en iceluy ceste diversité de religions, qui sembloit prandre un merveilleux accroissement. A quoy Sa Majesté ayant meurement considéré tous les evenemens qui en pouvoient arriver, descendit fort volontairement; & en remontra aultant au Roy de Navarre pour couper chemin à tous troubles; qui ne refuza pas cest estat; mais le tint & l'exercea sous l'authorité de ladicte Dame; qui fist prosperer toutes choses de bien en mieulx.

Et est à noter que nonobstant toutes les rigneurs, aguets & espionnaiges des deux freres, M. de Vieilleville ne laissoit pas, du vivant du feu Roy, d'aller la nuict visiter le Roy de Navarre, pour le nourrir en amitié avec ladicte Dame; comme prevoyant que ceste tyrannie ne pourroit pas durer longtems; & bien souvent portoit & rapportoit des créances de l'un à l'autre, sans que jamais, par sa dexterité & saige conduite, personne l'eust sceu descouvrir; & par telles reconciliations l'estat de la Couronne de France devint fort paisible & calme. De quoy tous les grands du Royaume l'honorèrent mer-

veilleusement : car il estoit en la puissance du Roy de Navarre d'exclure la Reyne mere de tout gouvernement, par les vieulx & anciens statuts & privilegeiges du Royaume, qui privent les femmes & les estrangers de telles charges ; & elle avoit ces deux qualitez. Ce fut doncques comme par inspiration divine qu'elle fist arrester M. de Vieilleville à la Cour ; car s'il s'en fust allé, elle estoit en hazard de se retirer ou à Monceaux ou à Chenonceaux. Aussi n'en fust-elle pas ingrate, comme nous dirons en son lieu.

Quand les deux freres veirent le Roy mort ; & advertis que le Capitaine Gohaz avoit ouvert au Prince de Condé la porte de son logis, & remis en toute liberté ; & que le Roy de Navarre avoit esté proclamé Lieutenant-Général du nouveau Roy de France, ils sortirent d'Orleans à petit bruit ; & nuictamment le Cardinal gagna son Abbaye de Mairmoustier par la riviere ; & le Duc de Guise Paris, où il avoit beaucoup de confidens ; & se repatria (a) avec le Connesta-

(a) Vincent Carloix veut parler du *Triumvirat* qui se forma dès les premiers mois du regne de Charles IX entre le Duc de Guise, le Connétable de Montmorenci & le Maréchal de St. André. On lit dans l'Histoire des guerres civiles de Davila, Tome I, p. 105,

ble, le Marechal de Saint-André & grand nombre d'autres grands, qui tous ensemble formerent une indissoluble amitié, pour aboyer les Lutheriens; alleguant ledict de Guyse, que tout ce qu'il avoit fait à Orleans, n'estoit que sur sainte intention : & leur fist veoir au doigt & à l'œil, que le Prince de Condé avoit promesse des Princes d'Allemagne d'une levée de dix-huit mille reithres & douze mille lansquenets pour venir planter l'heresie en France, & fouldroyer leur religion; & qu'il avoit fait la cene avec l'Admiral, le Cardinal de Chastillon, Andelot, & plus de trois cens Gentilshommes Francois à Noyers; & qu'il estoit très-necessaire de se confederer pour resister à une si detestable & meschante entreprise; les asseurant qu'il avoit deliberé de les envoyer tous querir, par commandement exprès du Roy, si la mort ne l'eust prevenu, pour assister au jugement d'un si pernicieux petit Prince; mais qu'il falloit, sans dissimulation ny connivence, embrasser ceste affaire, & avec toute diligence; car il prevoyoit bien que

que la Duchesse de Valentinois porta les premières paroles de cette ligue au Connétable, & que le Marechal de St. André, avec la femme du Connétable, achevèrent de l'y déterminer.

toute la Cour s'en va empoisonnée de ceste faulce & diabolique doctrine, puisque le Roy de Navarre ( qui en est ) commande generalement à la France ; & que bientost par ses blandereuses & flateuses persuasions, il attirera la Reyne mere. A ceste remonstrance, ils jurerent tous de s'y employer de toute affection ; & s'entre-promirent la foy de ne s'abandonner jamais, qu'ils n'en ayent veu la fin ; & de rien espargner, jusques au dernier soupir de leur vie.

De ceste assemblée sortirent & sont emenez tous les troubles qui sont depuis advenus en France : mais estans escrits par plusieurs bons esprits ; je ne m'y estendray nullement ; aussi que ce subject n'est pas de mon histoire. Pour laquelle renfiler, je vous diray que M. de Vieilleville voyant la Reyne mere & le Roy de Navarre bien ensemble, & merueilleusement d'accord en la (a) regence, il demanda son congé pour s'en retourner en son gouvernement, qui luy fut fort volontairement accordé, avec grande demonstration & contentement de ses services, & infinies promesses de la remuneration. Puis commença son voyaige par

(a) L'Auteur des Mémoires auroit dû dire non pas *dans la régence*, mais dans l'administration du Royaume.



s'aller raffraischir en sa maison de Durestal, où il remena Madame de Vieilleville. Et après y avoir sejourné environ ung mois, il print le chemin de Champaigne pour aller à Metz, sans repasser par la Cour.

Auquel lieu il fut receu d'une inexprimable allaigresse, tant par les habitans de la ville & de toute la contrée, sans excepter sexe, aige ny qualité, que par les gens de guerre de toute la garnison, pour le long temps qu'ils avoient esté privez de sa presence, & de le veoir eschappé des grands hazards auxquels il s'estoit soumis, par les perilleuses charges qu'on luy avoit données. A quoy M. de Senneckerre n'oublia rien de son devoir, comme Lieutenant de sa compagnie & au gouvernement ; car il fist sortir toute la cavalerie en général & en armes, au-devant de luy en la plaine de Fristau, & se combattre à coups de lances & de coutelas ; & deux bataillons de gens de pied qui firent filer une scopeterie d'harquebuzade sans balles, l'un contre l'autre plus d'une heure ; & grand nombre de picques rompues, & entrant avec telles fanfares en la ville, les Commissaires de l'artillerie firent ronfler toutes leurs pieces, grandes & petites, qu'ils avoient le soir precedent placées sur les plate-formes

& remparts, pour cest effect, & de telle sorte & furie, que l'on n'en eust sceu faire davantage pour la mesme Majesté.

Ainsi nous parachevasmes le reste de l'hyver en bonnes cheres & toute rejouissance, sans aucun soulcy, ayant la paix bien confirmée & jurée avec nos voisins de Luxembourg; & que Théonville avoit esté desja rendue, suyvnt les articles de pacification, comme il a esté dict.

## CHAPITRE XVII.

*M. de Vieilleville est nommé Ambassadeur à la Cour de l'Empereur.*

**O**R la Royne proposa en un Conseil, qu'il estoit très-necessaire d'envoyer devers l'Empereur, pour former amytié avec luy, sur l'advenement (a) de son second fils à la Couronne, & que l'on s'estoit beaucoup oublié de n'avoir fait ce devoir (13) du regne de son fils aîné; & que ledit Sieur Empereur pourroit avec juste raison se douloir d'un tel mespris, estant de toute ancienneté, ceste louable coustume, observée entre les grands Princes, principalement de la Chrestienté, de s'entrevisiter par une amyable congratu-

(a) Charles IX.

lation, quand Dieu les honore de la succession des sceptres & couronnes de leurs predecesseurs; & que d'aulture part, il estoit deu à quelques Princes, Colonels, Reithermestres, Capitaines & d'aautres serviteurs occultes en Allemaigne, affectionnez à la Couronne de France, des pensions qu'il estoit raisonnable de satisfaire; aussi, qu'il se falloit raffraichir (a) en la mémoire & amytié des Princes Electeurs du Saint Empire; & que celluy que l'on enuoyera deuers l'Empereur, pourra depescher toutes ces affaires en son voyaige; mais il le falloit choisir digne d'une telle charge, & qui s'en faiche duement acquitter.

Proposition que tout le Conseil, principalement le Roy de Navarre, receust avec grande admiration, & tous ensemble; & sollicitèrent la diligence comme fort (b) pregnante pour le bien de la Couronne: & sur ceste ouverture il ne s'en presenta pas moins de quinze ou vingt, & des plus grands fa-

(a) Bochetel dans son instruction avoit été chargé en se rendant auprès de l'Empereur, d'en faire autant. François II le lui avoit recommandé. (Lisez cette instruction dans les Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 467 & 468.)

(b) Fort pressante.

vorits de la Cour, pour estre preferez en celle légation; car à la verité, c'estoit un fort beau voyaige, & s'en battoient à la perche: les ungs en sollicitoient la Royne douairiere, les aultres le Roy de Navarre, & quelques - uns s'adressoient à la Royne mesme, par l'entremise de certaines Dames qu'ils cognoissoient luy estre agréables: mais tous perdirent leur temps & leurs peines.

Car Sa Majesté avoit voué, en son ame, ce voyaige à M. de Vieilleville, par plusieurs légitimes raisons. Desquelles, la premiere, qu'il estoit comme à demy-rendu, d'aautant que son Gouvernement de Metz aboutit en Allemaigne: l'autre qu'elle le cognoissoit plus consommé aux affaires d'Estat, que tous les susdiets poursuyvants: *Item*, qu'il estoit honoré & merveilleusement respecté de tous les Princes Electeurs du Saint Empire, qui seront bien aises de le veoir, & de conferer avec luy des affaires de France: plus, qu'il est raisonnable que l'Empereur cognoisse celuy qui a, par tant d'années, fait teste à l'Empire & à toute la Germanie: & que toutes les entreprises que l'on a tramées sur son Gouvernement, pour seerettes qu'elles ayent esté, n'ont jamais peu réussir à bonne fin; mais par sa vigilance & dexterité ont

toujours esté renversées : davantaige que saichant Sadite Majesté , la très - grande amytié que luy portoit le Roy son feu Seigneur & mary , à cause de ses valeurs & merites, elle desiroit, comme Dame d'honneur & de bien , qui doit tousjours affectionner ce que son mary aime , l'en faire ressentir. J'adjousteray encore ceste - cy , qu'elle ne vouloit pas estre ingrante des fideles services qu'il luy avoit faicts , l'ayant tousjours assistée sans rien craindre ny apprehender en toutes les facheuses & turbulentes occasions qui se sont survenues depuis qu'elle est vefve. Et pour la derniere , elle se sentoit en partie obligée du commandement general & absolu qu'elle avoit en ce Royaume , par les belles & très - utiles remonstrances qu'il fist au Roy de Navarre , comme nous avons dict.

Qui fut cause que toutes sollicitations , faveurs & poursuites rejeetées, elle depescha en poste M. de Froze son premier Escuyer, devers luy , pour luy porter les lettres pour l'Empereur, les Princes, son instruction & toutes autres despesches necessaires pour ceste legation ; & avec luy coururent le Commis du Tresorier de l'espargne, & quatre ou cinq autres Clercs des Finances qui portoient

soixante mille escus en or, pour les susdites pensions, qui arriverent à Metz le premier jour d'Avril (14) 1562.

Il ne faut pas demander si le Sieur de Froze fust le bien venu, & toute sa troupe, principalement quand M. de Vieilleville eust veu les lettres que la Royne luy escrivoit, desquelles je ne infereray, pour éviter prolixité, que les sept dernieres lignes, qui contenoient ces propres mots : *Vous assurant, mon Cousin, que j'ay esté infiniment importunée par plus de vingt, pour avoir l'honneur de ce voyaige ; entre lesquels estoit le fils de mon feu Oncle, le Marechal de Strozzy, & Valenty fils naturel du Sieur Roy de Navarre. Mais je les ay tous faiçts égaux ; car quand j'eusse eu ung frere qui l'eust pourchassé, je vous y eusse tousjours preferé, pour la parfaicte fiance que j'ay, que vous vous acquitterez aussi dignement de ceste charge, que de toute aultre que l'on vous a, jamais de ma cognoissance, commise ; & sur ceste esperance, je prieray Dieu, mon Cousin, qu'il vous aid en sa saincte & digne garde. Escrit à Orleans, ce vingt-septieme Mars 1561. Ainsi signé, vostre bonne Cousine, CATHERINE. Et au desoubs, FIZES.*

Froze doncques après avoir esté fort favo-

ablement traité, l'espace de trois jours à Metz, s'en retourna devers la Royne Mere, sa Maistresse, avec responces qui portoient un remercyement condigne à une si honorable & respectueuse faveur, & outre ce fort contant & satisfait de sa peine; car on luy fist de très-beaulx & riches presents de très-belles *pistoles* (a) & harquebuses, qu'il confessa luy-mesme n'en avoir jamais veu de pareilles en France, ny aux cabinets des Rois. Mais, surtout d'un cheval de Danemarck, qu'il estima avec son esquipage, à plus de mille escus, après que luy, qui estoit de l'estat & profession de s'y cognoistre, l'eust monté & manyé deux ou trois fois; & fist grande instance de le reffuser, comme à luy n'appartenant: mais que c'estoit pour ung grand Prince; & que si le Roy estoit en aige pour le monter, il ne luy en faudroit point d'autre, mesme pour un jour de bataille. Mais M. de Vieilleville voulut qu'il l'acceptât; ce que Froze fit, & sur l'heure le nomma *Vieilleville*.

(a) Pistolets.

## C H A P I T R E X V I I I .

*M. de Vieilleville arrive à la Cour de  
l'Eleûeur Palatin.*

**L**E lendemain M. de Vieilleville commença son voyaige avec soixante chevaux, où estoient M. d'Espinay, M. de Thevalle, M. de Crapado, M. de la Plesseclerambaud, M. de Thuré, les Sieurs Dorvaux, de Saint Ouan, de Pezé, de Fontonay, autrement les Moulins, de la Vieulxcourt, & cinq ou six vieux Capitaines de Metz, & accommoda les Tresoriers de chevaux pour porter leurs finances.

Marchants avec si belle compaignie, nous entraſmes au Palatinat. De quoy adverty, le Comte Palatin, Duc de Bavieres, premier Electeur du Saint Empire, il envoya son grand Marechal avec quarante chevaux au-devant de nous, qui ne nous abandonna qu'il ne nous eust rendu à Heidelberg, ville où faisoit sa residence ordinaire ledit Eleûeur qui envoya son fils, lequel avoit esté nourry en France, du nom de Bavieres, en la Cour du Roy Henry second, au-devant de M. de Vieilleville, environ une lieue. Et luy fist ledict Eleûeur une fort courtoise reception



& honorable traitement, pour deux jours, à cause des louables recits qu'on luy avoit faicts de ses braves gestes, & qu'il entendoit dire journellement, & par son fils mesme, qu'il favorisoit tousjours les Allemants, tant en la Cour des Roys de France qu'aux armées Françoises quand il s'y trouvoit des Colonels & Capitaines de leur nation. Et après toutes conferences faictes, responses de lettres retirées & toutes créances dictes, M. de Vieilleville print congé de luy; mais il ne fust pas possible de l'empescher de monter à cheval, accompagné de trois cent chevaulx, tous pistoliers, & trois cornettes arborées avec cinq ou six trompettes, pour nous venir conduire une grande lieue au-delà de Heidelberg. Et voulant, M. de Vieilleville prendre congé, le priant de se retirer, il nous mena à bien cent pas à l'escart du grand chemin, en ung bosquet de sapins, où estoient trois belles fontaines, avec lesquels nous trouvâmes une embuscade de cinquante ou soixante bouteilles de vin d'Alsace, très-excellent, & fallut que toute notre troupe beut, & commença ledict Sieur Electeur la querelle. Ceste collation finie, en laquelle jambons de Mayence, car ç'en est le pays, fourmaiges de Milan, cer-

velats & autres esguillons à vin, ne manquèrent point; M. de Vieilleville voulant mettre pied à terre pour luy dire le dernier adieu, il ne le voulut jamais permettre, & s'entrembrassèrent de cheval. Et ainsi se départirent; mais à ce département, ces trois cents chevaulx qui estoient demeurez à l'escart, firent une terrible scopeterie, & les trompettes raige de fanfares.

Mais nous veismes à Heildelberg une chose fort rare & très-estrange, que je ne puis passer sous silence, qui estoit un gros & puissant lyon aussi privé que ung chien; car il se jectoit parmy nous suivy toutesfois de son gouverneur, sans qu'il offenceast personne; & ennuyé de nous regarder, il montoit à la chambre de Madame la Comtesse, & s'y couchoit tout de son long comme un dogue, attendant qu'on luy apportast ung quartier de chien ou de quelqu'autre beste pour son ordinaire; & estant repeu, il s'en retournoit de luy-mesme, sans aucune contrainde, en sa cage, aussi doucement que pourroit faire un chien courant, en son chefnil. Nous sceufmes que le Comte l'avoit recouvré du Roy de Moscovie, n'ayant encore que trois mois; & qu'il l'avoit ainsi nourry & eslevé en si privée nourriture, à cause que le Comte

Palatin du Rhin porte en ses armes ung Lyon d'or rampant, couronné, langué & armé d'argent en champ d'azur ou de gueules.

Poursuivant doncques nostre voyaige, nous entrasmes en Suabe pour venir en la principale ville de la Duché, nommée Stoccart (a), ou le Duc de Vyrtemberg, Seigneur dudict pays, nous attendoit à grande devotion. Car il avoit passé sa jeunesse en France du temps du Roy François-le-Grand; qui nous fist de merveilles carresses & abandonnez traitemens, toutesfois à la Françoisise; car il ne beuvoit qui ne vouloit; très-aise au demourant de voir M. de Vieilleville, tant pour sa reputation, que pour les bons traitemens dont il avoit usé envers ses proches parants au siege de Théonville.

### C H A P I T R E X I X.

*Arrivée de M. de Vieilleville à la Cour de Saxe.*

**S**ORTANTS de-là, nous vinsmes à Ausbourg, où tous les Colonels, Reithermestres, Capitaines & serviteurs, occultes pensionnaires de France se trouverent, ayant esté advertis par M. de Vieilleville du jour qu'il y devoit

(a) Stuttgart.

estré , par le project qu'il avoit fait de ses journées avant partir de Metz , à tous lesquels leurs pensions furent payées : où il fut laissé quarante mille escus , qui deschargea bien fort les Tresoriers ; de quoy ils prindrent vallables acquids , sous l'ordonnance de M. de Vieilleville , signée de sa main. Puis firent tous serment entre ses mains , de continuer leur affection & fidelité au service du Roy à present regnant , & de la Couronne de France envers & contre tous ; & sur-tout , de ne faire aucune levée de gens de guerre , tant de cheval que de pied , pour passer en France , sans l'exprès commandement du Roy , & par lettres signées de sa main , & à iceulx envoyées par son Lieutenant-Général à Metz , ce qu'ils promirent & jurèrent fort authentiquement. Et fut semblablement injonction faite aux pensionnaires & serviteurs occultes , au nombre desquels estoient deux Evesques , Pun de Passau & l'autre de Ratisbonne , là presents , de n'abuser point Sa Majesté de faulx advertissements , mais tousjours escrire la verité des choses qui se presenteront , dignes d'estre escrites ; & que quand on leur adressera quelque serviteur du Roy , pour aller descouvrir en Allemaigne , ce qui luy

sera commandé pour son service, ils le tiendront secret, favoriseront, & feront conduire seurement, & assisteront jusques au parfaittement de sa charge ; qui jurèrent semblablement d'ainsi le faire, & sur leur ame de n'y faillir.

Toutes ces despesches faictes, au contentement d'un chacun, nous vinsmes à Vymarch, où nous trouvasmes le Duc Jehan-Frederic de Saxe & le Duc Jehan - Guillaume son frere, qui receurent M. de Vjeilleville selon leur portée. Car l'Empereur Charles cinquiesme les avoit reduicts en une miserable extremité, & quasi ruinez, leur ayant osté la Duché & l'Electorat de Saxe ; & par consequent traeze, que villes, que chasteaulx, qui sont annexées & incorporées audict Electorat, en la guerre qu'il leur fist, & au Landgraff de Hessen, son confederé & affocié, l'an 1546 & 1547. Et le donna, comme par gratification, au Duc Maurice de Saxe ; leur parent de nom & d'armes ; les successeurs duquel en ont tousjours jouy depuis, & jouissent encores de present ; parce que ledict Maurice menant l'avant-garde de l'Empereur en ceste guerre, fut cause en partie que les aultres furent desfaicts ; & estants prisonniers furent convaincus du crime de re-

bellion à l'Empereur , leur souverain Seigneur , & par ce moyen confisquez.

## CHAPITRE XX.

*Suite du voyage de M. de Vieilleville.*

CESTE guerre survint à l'occasion de la doctrine que sema ung Regent & ung Moyne en l'année 1516 , nommé Martin Luther , en l'Université de Vyrtemberg , ville principale de la Duché de Vyrtemberg , que le susdict Jehan Frederic embrassa , & suivit de telle ardeur & affection , jusques à contraindre ses subjets ; qu'il s'oublia tant sur le commandement que luy fist l'Empereur de s'en desister , & la rejeter du tout , que de luy escrire ung cartel de deffi , par lequel il maintenoit ne luy estre aucunement subject ny vassal ; ains au contraire , qu'il portoit la couronne d'Empereur , qu'il luy avoit mise , comme Electeur , sur la teste , & l'espee imperiale en la main droite pour se la maintenir ; & que son Conseil n'avoit pas bien recogneu ses forces & moyens , de luy faire envoyer ung Herault pour contraindre & gehenner sa conscience ; car quand il y viendra luy - mesme avec cinquante mille hommes , qu'il y prouffitera aussi peu que

son Herault. De quoy l'Empereur s'irrita si fort, qu'il dressa une armée en peu de temps, si grande, qu'il rangea ce puissant Duc à l'extremité que nous avons dite, & tous ses associez, jusques à luy demander à genoux pardon, & la vye quant & quant, qui luy fut remise par l'intercession de cinq ou six grandes Princesses d'Allemagne ses parentes, de tous les Potentats & villes franches de l'Empire.

Et ayant sejourné là deux jours, M. de Vieilleville print congé d'eulx, après leur avoir fait payer leurs pensions, qui estoient de quatre mille écus par an à chacun, que le Roy Henry second ordonna leur estre payée par commiseration de Prince à Prince, estants si povres, toutesfois de la plus ancienne race de l'Europe de laquelle estoit sorty Charlemagne, Roy de France, & par consequent tous nos Roys. Car par l'arbre de France, il se void qu'ils sont descendus de ce Charlemagne; & pour ceste seule consideration les gratiffoit de ce petit moyen.

Au partir de Vymarch, nous prîmes le chemin de la ville de Ulme, sur la riviere fameuse du Danube. Les habitants de laquelle nous receurent fort cordialement, avec courtoisies infinies; & s'enquerant,

M. de Vieilleville, du chemin pour aller à Cassel, devers le Landgraff de Hessen, en ung très fort chasteau sien, où il faisoit sa residence ordinaire, le Bourguemaistre d'Ulme le divertit d'y aller, à cause de la longueur & grande destorce des chemins, sterilité du pays, & très-mal aisé pour les coches, d'autant qu'il est montueux, & que les traictes, premier que de trouver logis pour repaistre ung si grand train & attirail, sont communement de cinq à six lieues d'Allemagne, qui en valent bien dix & douze de France, encores fort mal traictés.

Qui fut cause que M. de Vieilleville dépéscha ung Gentilhomme, avecques ung truchement devers le susdict Landgraff de Hessen, pour luy porter les lettres du Roy, de la Royne sa mere & du Roy de Navarre, avec les créances contenues en son instruction, & sa pension quant & quant : car l'Empereur l'avoit fait courir aussi miserable fortune que aux freres de Saxe, ses confederez ; & par la vaillance & industrie du Duc Maurice de Saxe, qui avoit aussi augmenté l'armée imperiale de plus de dix mille hommes de ses forces naturelles de ses subjects & à sa folde.

M. de Vieilleville fust ainsi conseillé de



se mettre sur le Danube , qui le portera droit à Vienne en Autriche , & gagnera six ou sept journées ; car par terre , il est merveilleusement long & fascheux , & les habitants , en plusieurs endroits de pays & contrée , fort barbares (a) & incivils. Doncques , ne rejeçant point ce conseil , fist renvoyer tous ses chevaulx , coches & charrois à Metz , & prinmes douze bons & grands batteaulx , dont le Magistrat d'Ulme nous accommoda , en payant , & de batteliers fort experimentez sur ladicte riviere : car elle est en plusieurs endroits fort perilleuse. Ainsi nous navigames , en la grace de Dieu , sept ou huit grandes journées ; & approchames d'une belle & grande ville , nommée Ingolstat , appartenant au Duc Auguste de Saxe , qui avoit herité de la confiscation de l'Electorat de Saxe par la mort de son frere Maurice , en laquelle ville il estoit pour lors. Mais sentant

(a) Cette barbarie , qui regnoit encore dans une partie de l'Allemagne , ne surprendra point , lorsqu'on saura qu'au XV<sup>e</sup>. siècle l'Officier , à qui l'Archevêque de Cologne avoit confié la garde d'un château , lui ayant demandé quelle seroit la solde de sa garnison , le Prélat lui montra les quatre grands chemins. On appelloit ce brigandage *droit de passage*. ( Miscellan. Baluzii , Liv. I , p. 102. )

nostre venue , il en deslogea incontinent ;  
 & laissa ung memoire en langaige Allemant  
 au Bourguemaistre d'Ingolstat , pour donner  
 à M. de Vieilleville , qui faisoit chercher  
 des chevaux pour envoyer ung Gentilhomme  
 , avec un truchement après , pour luy  
 porter les lettres du Roy , de la Royne , &  
 sa créance ; lequel memoire fut traduit ainsi :

« Je me suis retiré en toute diligence de  
 » ma ville d'Ingolstat , afin de ne conferer  
 » avec les Agents & Ambassadeurs du Roy  
 » de France de chose qui soit , ny de les  
 » veoir , comme estants serviteurs de celuy  
 » qui favorise mes ennemis , & leur donne  
 » pensions pour me faire la guerre. Mais j'eusse  
 » bien desiré cognoistre M. de Vieilleville  
 » pour juger , le voyant & discourant avec  
 » luy , si sa personne & ses discours meri-  
 » tent la grande reputation qu'il a acquise par  
 » l'Allemagne en valeur & entendement ;  
 » mais ce sera pour une autre fois , & peult-  
 » estre en une armée. Cependant que l'on  
 » ne vienne point après moy pour me pre-  
 » senter les lettres & pacquets que je scey  
 » qu'ils m'apportent de la part de leur Roy  
 » & de son Conseil ; car je desdaigne de  
 » veoir ny lire chose venant de ceulx qui  
 » favorisent & supportent mes plus grands &

» mortels ennemis , qui journellement me  
 » font la guerre , tant à force ouyerte que par  
 » secrette intelligence » : *Ainsi signé , AU-*  
*GUSTE , Duc hereditaire & legitime de Saxe ,*  
*& vray Eledeur du Saint Empire.*

Quand M. de Vieilleville eust ouy l'inter-  
 pretation de ce memoire , qui tenoit plus de  
 l'ivroigne que d'homme rassis , entre-meslé  
 cependant d'un merveilleux orgueil , il rom-  
 pit & mist en pieces les trois lettres qu'il avoit  
 à luy presenter , puis les jecta dedans le feu  
 en la presence du Bourguemaistre d'Ingolstat  
 qui le luy avoit interpreté , car il entendoit  
 fort bien le françois , le priant de transcrire  
 son interpretation au pied du memoire , &  
 la signer ; ce que le Bourguemaistre ne ressu-  
 sa ; disant que puisque son Seigneur l'avoit  
 escrit de sa main & signé , il ne se pouvoit  
 faire tort de l'ensuivre. Et le print , M. de  
 Vieilleville , pour servir de descharge envers  
 leurs Majestés , de n'avoir point veu ce fa-  
 rouche Duc comme les aultres Princes.

Cela fait , nous entrasmes en nos batteaux ,  
 & fismes tant par nos journées , que le huitie-  
 me jour après nostre partement d'Ingolstat ,  
 nous vinsmes surgir en une grosse & riche  
 Abbaye , nommée Closternaybourg , distant  
 de Vienne trois lieues ou environ , accom-

paignée d'un beau & grand village, où nous trouvâmes l'Ambassadeur de France auprès de l'Empereur, du nom de Bochetel, Evêque (a) de Rennes, nous y attendant il y avoit deux jours ; qui fist entendre à M. de Vieilleville le grand desir que l'Empereur avoit de le veoir ; & qu'il se pouvoit assurer d'estre le très-bien venu. Et après avoir conféré ensemble de plusieurs choses, & principalement des ceremonies qu'il faut observer à la premiere abordade d'un tel Prince, qui est le plus grand de la Chrestienté, nous reprîmes nos batteaux pour descendre à Vienne, où arrivâmes à bonne heure après midy. Et se logea M. de Vieilleville au logis que Sa Majesté luy avoit fait preparer ; auquel deux Gentilshommes d'honneur, portant tiltre de Comte, le conduisirent de sa part.

## C H A P I T R E X X I.

*M. de Vieilleville arrive à Vienne, où il est admis à l'audience de l'Empereur.*

**L**E lendemain lesdits deux Comtes le vindrent querir pour le presenter devant l'Em-

( a ) Bernardin Bochetel, Evêque de Rennes, avoit été envoyé en ambassade à Vienne dès l'année 1500. L'objet principal de sa mission, étoit d'engager l'Em-

pereur, afin d'executer sa legation ; auquel ils dirent qu'il ne feist & n'usast d'autres ceremonies ny reverences, que de la propre façon dont il a accoustumé d'user devant le Roy de France son Maistre ; & qu'il leur estoit commandé de luy donner cest advertissement exprès, affin qu'il cogneust la parfaite & sincere amitié que l'Empereur porte au Roy & à la maison de France ; & particulièrement à luy, pour les bons & louables rapports qui luy en ont esté faicts, & des bons offices qu'il a tousjours exercez pour entretenir les deux maisons en bonne intelligence & concorde ; & que Sa Majesté n'est point ignorante que la paix, qui dure encores aujourd'huy, a esté faicte par son industrie, & luy est entierement attribuée.

Ils marchent doncques au logis Imperial, M. de Vieilleville entre eulx deux, & trouverent l'Empereur, qui luy avoit faict cest honneur d'estre venu au devant de luy jusques à la porte de la salle. Et à celle rencontre, M. de Vieilleville luy faict la reverence, donnant du genou en terre. Mais il

pereur à se lier avec la France, pour que le Concile ne se tint point à Trente, mais dans une ville dépendante de l'Empire. ( Voyez son instruction dans les Additions aux Mém. de Castelnau, Tome I, p. 466. )

fut incontinant soubslevé par l'Empereur ; luy disant telles parolles en bon langaige François : « Encore que je saiche , M. de » Vieilleville , que vous n'estes pas venu » pour me rendre vostre Gouvernement de » Metz , ny les aultres villes Imperiales (a) » de de - là le Rhin , que la Couronne de » France a usurpées sur l'Empire ; si ne lais- » seray de vous dire que vous soyez le très- » bien venu , tant pour le respect du Roy » vostre Maistre , de qui je veulx demeurer » toute ma vie bon oncle & parfait amy , » que pour vostre particulier ; car vous co- » gnoissant , il y a fort long-temps , par re- » putation , je desirois bien fort de vous » veoir en personne : or allons en ma cham- » bre parachever le reste ». Et ces parolles dites , Sa Majesté le prend par la main pour l'y mener. Et y estants , ame vivante ne s'ingera de les suivre : discretion bien contraire à celle du François , qui tallonne souvent son Prince pour entrer à la foule , après luy , en quelque lieu qu'il aille. Et demeurâmes tous en la salle , où nous fusmes plus

(a) Brantôme, Tome XV de ses Mémoires, p. 13, prétend qu'un des objets de l'ambassade de Vieilleville étoit de stipuler en faveur de la France la conservation de ces villes.

de deux heures , attendants qu'ils en sortissent.

Les deux Comtes qui venoient querir M. de Vieilleville pour dîner au lieu qui luy estoit préparé par le commandement de l'Empereur , voyants la clef à la porte de la chambre , s'arrestèrent avec nous , pour attendre que l'on ouvrift : car c'estoit une maxime observée à la Cour de l'Empereur , que depuis qu'il laissoit la clef en la porte de sa chambre , personne du monde , sans reserver ou excepter aucune qualité , n'y eust ozé frapper : aussi n'y avoit-il point de Huiffiers de chambre , & ne s'ouvroit jamais que par l'Empereur , qui la laissoit , ses affaires despeschées , à tous venants ouverte.

Enfin l'Empereur ouvre la chambre , & estant à la porte , il appella M. d'Espinaÿ , puis M. de Thevalle , qui luy firent la révérence ; & les honora d'une embrassade sur l'espaule ; & n'y eust ung seul des gentilshommes cy-dessus nommez , qui ne receust faveur de Sa Majesté. Cela fait , elle appella cinq ou six Seigneurs , desquels je ne scey la qualité , grades ny offices : & eulx entrez , ils resserrent la chambre incontinent , laissant la clef à la porte , pour l'occasion que dessus & à l'accoustumée.

Les Comtes , cependant meinent M. de Vieilleville en une aultre grande salle , qu'ils nommoient poisse , avec sa suite ; où M. le cardinal d'Arras(a) les receust fort dignement ; & y avoit quatre tables de deux plats chacune , & une d'un plat , en laquelle furent seulement assis , avec le Cardinal & M. de Vieilleville , les deux Comtes , MM. d'Espinaay & de Thevalle , l'Ambassadeur de France , & ung Seigneur Hespagnol qui estoit revenu de Constantinople depuis deux jours , où l'Empereur l'avoit envoyé devers le Turc , comme Ambassadeur , pour quelque negoce , y ayant sejourné quatre mois. Les aultres tables , pour

(a) Par le Cardinal d'Arras , on ne peut entendre que le Cardinal de Granyelle , Evêque d'Arras. Or , on pourroit douter que ce Cardinal fût à la Cour de Vienne en 1562 : il étoit en ce temps-là dans les Pays-Bas , auprès de Marguerite de Parme , à qui Philippe II l'avoit donné pour l'assister de ses conseils. Il fut nommé Cardinal par le Pape Pie IV , le 25 Février 1561 , & le courier qui lui en apporta la nouvelle , arriva douze jours après dans les Pays-Bas , où Granyelle étoit alors. Ainsi on ne peut croire qu'il fût à la Cour de Vienne , quand M. de Vieilleville y arriva ; à moins qu'on ne suppose qu'il y alla faire un voyage ; ce qui ne seroit pas impossible. ( Voyez Strada , L. III. ) En plaçant ces évènements en 1561 , cette difficulté remarquée par le Père Griffet dans sa note , s'évanouit.



les Gentilshommes de M. de Vieilleville, & de la suite de l'Empereur, pello messe, avec ung esmerveillable (a) silence, & servis, au reste, d'une grande abondance de vivres.

## C H A P I T R E X I I .

*Conseil donné à l'Empereur par M. de Vieilleville sur la puissance du Turc. Entretien de l'Empereur à ce sujet avec M. de Vieilleville.*

**E**N toutes ces tables, on y parloit quatre langues, la Françoisé, l'Allemande, l'Hespaignole, & l'Italienne. Et devisants chacun à son tour de plusieurs choses, M. de Vieilleville propose; qu'il s'esbahissoit grandement que veu qu'à trente lieues de la ville il y avoit ung Bascha du Turc, qui en trois jours pouvoit mettre en campagne vingt mille chevaux, & trente mille hommes de pied, qu'il n'y avoit une seule forme de gardes à toutes les portes; & que par celle où il entra, luy ayant fait venir, l'Ambassadeur de France, cinquante chevaux pour descendre des batteaulx à deux mille pas de la ville, il ne se presenta jamais de Capitaine, Sergeant ny Caporal, non pas ung simple sol-

(a) Ce silence devoit surprendre des François.

dat, pour luy demander quel il estoit, qui le menoit ; où il alloit, ny de la part de qui. Alors l'Hespaignol qui venoit de Constantinople, & que l'on disoit neveu du Prince de l'Infantafque (a), va respondre ainsi :

« Monsieur, ce grand Prince (b) que vous  
 » appelez le Turc, est si grand Seigneur en  
 » son ame, & si jaloux de sa réputation, qu'il  
 » creveroit plustost que de surprandre une  
 » place ; mais, au contraire, il est si gene-  
 » reux, & a le cœur si haut, que quand  
 » il en veult attaquer quelqu'une, il envoye  
 » sommer deux mois auparavant celluy qui  
 » la tient, de la luy rendre ; avec les me-  
 » naces de mort accoustumées, s'il luy donne  
 » la peine de venir jusques à luy. A ceste  
 » cause, il ne se fault esbahir, s'il s'appelle  
 » Grand-Seigneur, & ne se fait-on point  
 » de tort de l'intituler ainsi ; car c'est le  
 » plus grand Monarche de tout l'Univers ;  
 » & les Cieulx n'en couvrent point ung  
 » aultre qui luy soit comparable, veu que

(a) Du Duc de l'Infantado.

(b) L'Empereur Turc qui regnoit alors, étoit le fameux Soliman II, qui avoit pris Belgrade en 1521, Rhodes en 1522, & qui, après avoir pris Budes, s'étoit avancé jusqu'à Vienne en 1529.

» quatre des plus Grands du monde ensem-  
 » ble , ne tiennent & ne dominant sur tant  
 » de pays , provinces & régions , qu'il faict  
 » luy tout seul. Qu'ainsi ne soit , il est en-  
 » touré , & au mytant , du Roy de Perse ,  
 » qui est un puissant Prince & grand terrien ,  
 » du Roy de Tartarie , du Roy d'Arabie ,  
 » qui ne le sont gueres moins , du Grand-  
 » Sophy (a) , qui ne leur en doit gueres  
 » en estendue de terres & possessions ; du  
 » Roy Prestre-Jean des Indes (b) , qui est  
 » quasi Seigneur des terres & provinces du  
 » Midy ; du Roy de Moscovie , qui est un  
 » brave Prince & vaillant guerrier ; du Roy  
 » de Poloigne , qui a un peuple très-aguerri ;  
 » des Venitiens , qui est une seigneurie que  
 » toute la Chrestienté cognoist ; de la Reli-  
 » gion de Malte , où il y a de si braves  
 » Chevaliers qu'en toute l'Europe , & qui  
 » entendent aultant bien le faict de la Ma-  
 » rine que toute aultre nation qui navigue

(a) C'est le Roi de Perse à qui l'on donne ordinairement le nom de Grand Sophy. Cependant l'Auteur en fait ici deux Princes différens. Il y a lieu de croire que c'est une méprise , & qu'il faut lire *du Grand Mogol* , au lieu *du Grand Sophy*.

(b) Probablement il entendoit par là l'Empereur d'Abyssinie.

» sur

» sur les mers de Levant : & pour le der-  
 » nier, de la sacrée Majesté de nostre sei-  
 » gneur & maistre l'Empereur ; l'empire du-  
 » quel, à cause des Allemagnes, est d'une  
 » merveilleuse etendue, comme chacun sceyt ;  
 » car elles bornent & aboutissent les terres  
 » de ce Grand Seigneur devers l'Orient ; &  
 » toutesfois pas ung d'eux n'a jamais peu  
 » entrer sur luy, ny s'avantaiger d'aucune  
 » de ses villes ; mais au contraire, il leur  
 » fait à tous forte guerre quand il luy plaist,  
 » jusques à en faire quelques-ung de ceulx  
 » que j'ay nommez, les tributaires ; & aux  
 » aultres, il vend la paix à sa discretion, &  
 » quand bon luy semble ».

Le Cardinal, auquel ces louanges desplai-  
 soient, dist tout bas à M. de Vieilleville,  
 estants assis l'un près de l'autre, disant : *Il*  
*tient à peu, Monsieur, qu'il ne quitte le ser-*  
*vice de l'Empereur, pour aller servir ce chien.*

A quoy M. de Vieilleville replicqua inconti-  
 nant, disant : *Mais passez plus outre, Mon-*  
*sieur, & dites qu'il est tout prest de quitter*  
*sa foy & religion Chrestienne, pour se rendre*  
*Mahométan ; car c'est par trop louer & affec-*  
*tionner un Payen & infidele : en quoy il ne*  
*degenerera poinct de sa nation, car les Hes-*

*paignols ont esté premierement Marans que Chrétiens.*

A ceste facetieuse parolle, le Cardinal jecta un si grand esclat de risée, que toute l'assistance estoit en peine d'en savoir l'occasion qui leur fut pour l'heure celée; mais il luy tarδοit fort que le disner ne fust parachevé pour en aller resjouir l'Empereur, qu'il sçavoit bien n'aismer, non plus que luy, la nation Hespaignole; & ne l'avoit depesché Sa Majesté à Constantinople, que par importunité, & pour s'en deffaire, estant de la plus superbe & incompatible race de toute l'Hespaigne.

Disné qu'ils eurent, M. le Cardinal d'Arras mena M. de Vieilleville en la salle de l'Empereur, qui parachevoit de disner; & commence à luy faire entendre, mot pour mot, tout le discours des louanges du Turc, qu'avoit fait à table le jeune l'Infantasque, & les propos que M. de Vieilleville & luy avoient tenus ensemble, & à part, là-dessus. De quoy Sa Majesté fut si aise & contente, qu'Elle participa bien fort en ceste risée; mais bien marrye que leurs replicques n'avoient esté si haultement proferées, que l'Hespaignol & toute l'assistance les eussent pû entendre, affin de le faire publiquement rougir

de si haut louer l'ennemy mortel de son Maître & du nom Chrestien ; comme s'il le vouloit mettre pour spavente (a) à toute la Chrestienté ; & adjousta telles parolles :

« Qui me gardera d'entrer en ce soupçon,  
 » que ce Marrane (b) n'ait receu quelque  
 » present du Turc pour celebrer si haulte-  
 » ment ses grandeurs, affin de nous en in-  
 » timider : mais, qui plus est, pour nous  
 » rendre nonchalents d'establir gardes en  
 » ceste ville ; & que nous endormant sur la  
 » generosité & reputation de ce Payen, il  
 » nous arrive quelque inconvenient de sur-  
 » prise. Or tout maintenant j'ordonne que  
 » l'on mette à chasque porte de ma ville de  
 » Vienne une scouade (c) de braves &  
 » aguerris soldats de toutes les Compagnies  
 » que j'ai en l'Archiduché d'Autriche ; &  
 » sans me fyer en personne, je veulx que  
 » le mot se prenne de ma propre bouche :  
 » vous assurent bien que ce galant s'en re-  
 » tournera devant deux jours devers mon  
 » neveu le Roy d'Espagne ».

L'Empereur n'eust pas loisir de parache-

(a) A épouvante.

(b) Maran ou Maranne, terme de mépris par lequel on désignoit les Maures établis en Espagne.

(c) Un détachement, ou plutôt un piquet.

ver , que le Cardinal anticipe son propos , pouffé de l'aife que l'Hefpagnol avoit fon congé ; difant que le pluftoft eftoit le meilleur , & que Sa Majesté n'estoit entrée en ce foupçon fans grandiffime occasion ; car il a retiré deux Sclavons depuis qu'il est arrivé de Constantinople , qu'il nourrist en fon logis ; & qu'il va envoyer de ce pas querir le grand Marefchal de l'Archiduché , pour recevoir le commandement de Sa Majesté , touchant l'affiette des gardes aux portes de la ville.

Mais M. de Vieilleville modera ce colere fort prudemment ; & adressant fa parolle à l'Empereur , luy dist : » Il n'y a aucune » apparence de mettre si subitement des » gardes aux portes de vostre ville ; car , Sa- » crée Majesté , vous mettriez vostre voisin , » ce Bacha , en ung merveilleux alarme , » avec dangier , qu'en prenant oppinion que » le vouluffiez surprandre , il vous prevînt » d'une horrible furie pour vous courre sus , » car il ne demande pas mieux , & ruyner » vostre estat ; ce qui luy seroit fort aisé , » n'ayant vostre Sacrée Majesté rien de prest » pour soutenir & resister à cest effort ; & » encores qu'il ne puisse forcer ceste ville , » il fera grande gloire d'avoir ravaigé six ou

» sept lieues de pays à la ronde. Par ainfi,  
 » Sacrée Majesté, il me semble, sauf meil-  
 » leur advis, que vous devez laisser l'ordre  
 » de vostre ville en l'estat que je l'ay trou-  
 » vé, sans y rien innover davantaige, fors  
 » que de mettre bonne sentinelle au grand  
 » clocher de cette ville, qui descouvre à  
 » plus de huit lieues à la ronde; lequel  
 » sonnera du marteau sur une cloche aultant  
 » de coups qu'il verra venir de chevaux; &  
 » à ce son, chacun se mettra en devoir de  
 » se presenter à la porte par laquelle ils en-  
 » treront, pour s'enquerir quels ils sont,  
 » d'où ils viennent, & quelle part ils vont:  
 » quant à ce Maranne, qui se formalize tant  
 » sur la grandeur de l'ennemy commun de la  
 » Chrestienté, il n'y aura point de mal de  
 » s'en deffaire, & le licencier sous quelque  
 » honneste couverture, & vous oster ceste  
 » espine du pied.

» Vrayment, M. de Vieilleville, dit lors  
 » l'Empereur, je ne m'esbahy plus de la  
 » grande reputation que vous avez en Fran-  
 » ce & en Allemaigne, & par-tout ailleurs;  
 » car le sage & advisé conseil que me venez  
 » de donner, me fait bien juger que ce  
 » n'est point à tort, & que vous en me-  
 » ritez davantaige, ne faisant point de doute



» que je n'eusse mis cest estat en une hor-  
 » rible combustion, si je me feusse creu; car  
 » ce meschant Bascha seroit bien aise que  
 » j'alterasse tant soit peu la suspension d'ar-  
 » mes qui est entre son Maistre & moy, pour  
 » me courre sus. Et me contenteray de po-  
 » ser la sentinelle dont vous m'avez donnez  
 » advis; au plus hault clocher de la ville;  
 » & affin qu'il soit notoire à ung chacun que  
 » cette forme de garde est de vostre inven-  
 » tion, je veulx qu'elle s'appelle *la senti-*  
 » *nelle de Vieilleville* pour jamais; & vous  
 » promets sur mon honneur, qu'elle n'aura  
 » tant que je vivray aultre nom, affin de per-  
 » petuer & immortaliser en ce pays, que  
 » vous avez si bien conservé par vostre très-  
 » saige conseil, la memoire de vous & de  
 » vostre maison ».

### CHAPITRE XXIII.

*Suite de l'entretien de l'Empereur avec  
 M. de Vieilleville.*

» **A**U surplus, M. de Vieilleville, je vous  
 » prierai de me dire, par quels Princes de  
 » l'Empire vous avez passé, quel racueil ils  
 » vous ont fait; & sachant que vous ve-  
 » niez devers moy, quelle opinion ils en

» ont ? » Commandement que M. de Vieilleville receut avec bien grande joye ; luy protestant de ne luy en desguiser ni celer une seule parolle : ce qu'il fist, se pourmenants le Cardinal & luy avec l'Empereur, en plaine salle, où ils furent quasi tout le jour, & à porte ouverte : ce que Sa Majesté n'avoit pas accoustumé, car il se communiquoit fort peu, & estoit-on quelquefois deux jours sans le veoir, & ne parloit-on à luy que par cinq ou six personnes favorites.

Ce discours dura long-temps, car M. de Vieilleville ne voulut rien oublier pour rendre content ce grand Prince ; mais quand ce vint au Duc Auguste de Saxe, Electeur, & qu'il luy eust recité la traverse qu'il luy donna à Ingolstat, luy monstrant le memoire qu'il avoit laissé au Bourguemaistre de la ville, Sa Majesté ne se peust trop esbahir de son audacieuse presumption, luy disant telles parolles : « Il ne faut pas que le Roy » vostre Maistre trouve estrange ce superbe » traitt ; car à moy qui suis son Chef, il » en faiçt beaucoup d'autres, & plus intolérables ; n'ayant daigné depuis que j'ay » esté esleu & proclamé Empereur, se presenter devant moy, pour recevoir quelque » commandement pour les communes &

» urgentes affaires dudit Empire & de toute  
» la Germanie, ny pour mon particulier;  
» ayant receu tant d'avantaiges, de bienfaits  
» & de grandeurs de nostre maison. Car  
» personne ne peult ignorer que l'Empe-  
» reur Charles, mon Seigneur & frere,  
» n'aict donné à son frere Maurice, troi-  
» sieme puisné de la maison de Saxe, duquel  
» il a herité, la Duché & l'Electorat de  
» Saxe; & toutesfois il est si revesche, su-  
» perbe & ingrat, qu'il n'a ung seul Am-  
» bassadeur ou Agent à ma suite. Il faut,  
» à la verité, que je confesse que c'est ung  
» grand Prince qui mettra en dix jours dix  
» mille chevaulx, & quinze mille hommes  
» de pied en campagne, ce que je ne scau-  
» rois faire; mais encore, avec tant de gran-  
» deurs, il luy seroit reputé à grand honneur,  
» de recognoistre d'où luy vient l'advance-  
» ment & le bien; & se venir presenter au  
» proche parant de celuy qui le luy a  
» moyenné, pour luy faire service, & s'ef-  
» forcer de le gratifier de toute sa puis-  
» sance, s'il consideroit en homme discret  
» & respectueux le rang que je tiens en la  
» Chrestienté: de quoy il est toutesfois  
» obligé & tenu à cause de son estat & de  
» sa dignité; & le y contraindrois de vive

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 361

» force si je voulois; mais j'ay assez d'en-  
» nemys dehors sans en faire naistre en de-  
» dans : & le laisse pour un yvroigne qu'il  
» est ».

Sur quoy M. de Vieilleville luy dist ;  
puisque Sa Majesté le tenoit en reputation  
d'yvrognerie, comme, à la verité, il en est  
fort *descouvert* (a), il ne s'en falloit fascher  
davantaige ; car jamais la raison (b) ny le  
respect ne trouvent logis en telles gens, que  
depuis six heures jusqu'à dix. Mais s'il se  
trouvoit quelque honneste homme qui le  
peust admonester de son devoir, en ce petit  
espace de temps, il pourroit venir à resipis-  
cence, & ne faudroit que gagner ung des  
siens, voire une bonne pension pour le faire  
affectionner ceste charge : « Quelque Gen-  
» tilhomme de vostre maison a peult-estre  
» quelque parent en la sienne, qui sous

(a) Convaincu.

(b) Ce vice a longtems dominé en Allemagne.  
Maximilien, à la Diète de Worms en 1495, avoit fait  
publier des ordonnances sévères contre l'yvrognerie :  
mais plusieurs des Princes Allemans ne les admirèrent  
qu'avec des modifications. Luther disoit que chaque  
nation avoit son démon particulier, mais qu'il falloit  
que celui qui présidoit en Allemagne, fût le démon de  
l'yvrognerie.

» ombre de visitation , pourra faire cest  
» office ».

L'Empereur trouva cest advis très - bon , & se resolut de le praticquer , comme chose très-aisée ; car l'ung de les Maistres-d'hostel avoit ung neveu Gentilhomme de la chambre du Duc Auguste.

Sur ceste resolution , l'Empereur se retira , très-contant des beaux discours de Mr de Vieilleville , & fort ediffié au reste de la promptitude de son esprit & solide entendement. Toute la compagnie , semblablement , s'en departit ; car l'heure de soupper par la declinaison du jour , les y appelloit ; & n'avoit-on jamais veu l'Empereur Ferdinand tant sejourner en ung lieu , à la veue du public.

#### C H A P I T R E X X I V .

*M. de Vieilleville visite les Arsenaux  
de l'Empereur.*

**L**E lendemain , qui estoit le troisieme jour de nostre arrivée , les deux Comtes susdits vindrent querir M. de Vieilleville , & luy amenerent quarante beaux chevaux en fort brave equipage , pour luy monstrier les excellences & singularitez de la ville , & s'y pour-

mener : où toute la journée fut employée ; & dînerent & souperent en son logis , qui les festoya fort magnifiquement selon sa coustume de traicter , cy-dessus en plusieurs endroits recitée. Nous vîmes l'arsenal terrestre , où estoient , pour le moins , soixante ouvriers de beaucoup d'estats , comme salpestriers , pouldriers , faiseurs de *flasques* (a) , charrettes , & forgers ; qui menoient un tel bruidt , que malaisément on s'entr'entendoit parler. Et parmy cela , il y avoit soixante pièces d'artillerie de tous calibres , sur rouai-ge , entre lesquelles estoient vingt & deux doubles canons de calibre de l'Empereur , quatorze grandes coulevrines à dix - huit pieds de chasse , huit basilics sur quatre roues chacun , & le reste coulevrines moyennes & bastardes.

Puis nous fusmes à l'arsenal maritime , autrement un lac du costé du Danube , où les eaux de ceste riviere viennent entrer , contenant une grande lieue de tour , cernée au reste de murailles , bien remparées , & deux boulevarts de chaque costé du goulet , par lequel on rentre en ladite riviere , où estoient douze galeres , quinze grands navires armez en guerre à trois hunes chacun , traeze

(a) D'affuts.

fregates, trente barques & vingt-cinq galiotes, le tout avec leur appareil requis à tels vaisseaux, & leurs mariniers & soldats nécessaires, & tout cela si bien rangé & ordonné, comme s'ils eussent voulu combattre, tous les mats, au demeurant, hunes, antennes, trinquets, flotants de banderolles semées d'aigles de l'Empire, & des armes d'Autriche & d'Espagne, en telle abondance, qu'il ne se pouvoit rien veoir de plus beau.

Lors les Comtes demanderent à M. de Vieilleville, s'il luy plaisoit qu'ils combattissent, & qu'ils donneroient le signe. Mais les pria que non, & qu'il se contentoit que chaque vaisseau tirast seulement une volée, sans flotter ny partir de leurs places, & que les chiormes des galeres fissent une salve de leurs chiamades accoustumées, sans plus : ce qu'ils firent, & ne fut ouy jamais ung tel bruit. La journée se passa en grandes allairesses : & mena, M. de Vieilleville, toute la troupe soupper en son logis, traictée comme au disner, encore mieulx.

Le lendemain quatriesme jour, l'Empereur fist ung festin très-sumptueux & magnifique à toutes les Princesses & grandes Dames de la Cour, exprès pour les faire veoir, à

M. de Vieilleville. Entre lesquelles estoit l'Infante Elisabeth d'Autriche, très-belle & très-excellente Princesse, fille de Maximilian, Roy (a) des Romains, & (b) niepce de l'Empereur. En ce festin il y avoit six tables, chacune de quatre plats, pour les grands Seigneurs de la Cour, & de la suite de M. de Vieilleville; mais à celle de l'Empereur estoient lescdites Princeses, M. le Cardinal d'Arras, M. de Vieilleville, & M<sup>rs</sup>. d'Espinay & de Thevalle, seulement; durant le dîner, la musique de voix & d'instruments, comme de luths & de violons, ne fut pas espargnée : & estoient ces chantres, pour la pluspart François (c) & de

(a) C'est par anticipation que l'Auteur des Mémoires l'appelle Roi des Romains. Maximilien II ne fut promu à cette dignité que dans le mois de Novembre 1562. (Voyez l'Histoire de l'Empire, par Heiss. L. III, page 455.)

(b) Elisabeth étoit petite fille de l'Empereur Ferdinand. L'expression de nièce dont se sert Vincent Carloix, a été longtems employée pour désigner ce que nous appellons petite fille. Elle tiroit son étimologie du mot *niés*, qui signifioit descendans.

(c) Cela prouve que les Allemands, à cette époque, n'étoient pas plus avancés dans leurs connoissances musicales que leurs ancêtres, dont Maximilien I peignoit ainsi l'ignorance : *Ils chantent plus haut que la*



Picardie. Le disner finy, l'on se jecta au bal, au son des hautbois ; où la troupe de M. de Vieilleville fist merveilles, & emporta le prix, principalement pour les *gaillardes* ; encore qu'il y eust nombre d'Italiens.

### C H A P I T R E X X V.

*M. de Vieilleville propose à l'Empereur de marier sa niece avec le Roi de France.*

LES danfes finies, M. de Vieilleville print le Cardinal d'Arras par la main, le suppliant d'estre tesmoing d'une parole qu'il alloit porter à Sa Majesté, & en secret. Ce qu'il ne refusa ; & estants tous deux approchez, M. de Vieilleville luy va dire telles parolles.

« Il peut bien souvenir à Vostre très-Sa-  
 » crée Majesté, que Dimanche dernier, il  
 » vous pleust m'honorer de ce favorable ra-  
 » cueil à la porte de ceste salle, me disant  
 » que vous vouliez demeurer toute vostre  
 » vie bon oncle & parfaict amy du Roy mon  
 » maistre ; & maintenant que j'en descouvre  
 » une meilleure occasion pour maintenir &

*musique n'est notée ; ils lisent autrement qu'ils n'écrivent, &c.*  
 De nos jours les choses ont bien changé de face. L'Allemagne n'a pas besoin qu'on lui envoie des musiciens Picards pour exécuter des concerto chez ses Princes.

» effectuer vostre parole , je ne l'ay voulu  
 » laisser passer sans vous en donner advis ; &  
 » semble que par ung esprit propheticque  
 » Vostre Majesté fust poussée à me tenir ce  
 » langage ».

L'Empereur , qui ne pouvoit penser où  
 tendoit ce propos , le pria très-inflamment,  
 sans plus le tenir en suspens , de luy declairer  
 sa conception. Alors M. de Vieilleville luy  
 montrant la Princesse Elisabeth sa niepce (a),  
 luy dist : « Sacrée Majesté , voilà la Royne  
 » de France , s'il vous plaist m'en croire.  
 » Et ayant projecté ce mariaige en mon es-  
 » prit , incontinant que j'ay eu cest honneur  
 » de luy baiser les mains & luy faire la reve-  
 » rence , j'ay approprié ceste alliance à son  
 » vray point ; car ils ne scauroient tous deux  
 » fournir de trente-deux ans , n'ayant le Roy  
 » mon Maistre saeze ans (b) accomplis ; &  
 » la très-illustre excellence de Madame vos-  
 » tre niepce (c), n'a encores attainct le der-  
 » nier mois des quinze ; à laquelle Vostre

(a) Pour nous conformer à l'usage actuel , il faut lire sa petite fille.

(b) L'Auteur se trompe : Charles IX étoit né le 27 Juin 1550 ; ainsi il n'entra dans sa seizième année qu'en 1565.

(c) Petite fille.

» Sacrée Majesté ne sçauroit trouver en la  
» Chrestienté ny au reste du monde , ung  
» mary plus sortable , ne fust-ce qu'en con-  
» sideration que , par ce mariaige , la paix  
» fera perdurable entre vos maisons ; & que  
» par ceste ferme & indissoluble union , vous  
» donnerez la loy à tous vos ennemis ».

A ceste remonstrance , le Cardinal d'Arras faict une merueilleuse demonstration de joye ; disant à l'Empereur , que s'il ne favorise ce conseil , & ne s'esvertue de tout son pouvoir de le faire effectuer , il en aura toute sa vie regret ; & que l'on cherche jusques au bout du monde , on ne la sçauroit mieulx ny plus dignement loger.

A ceste parolle , M. de Vieilleville luy touchant en la main , luy promet devant l'Empereur , foy de Gentilhomme d'honneur , dix mille escus de rente en France pour sa part des nopces , si elles s'accomplissent ; veu la grande affection qu'il a demonstrée en ceste ouverture : qui augmenta davantaige la joye & l'affection de ce Cardinal.

Mais l'Empereur demanda à M. de Vieilleville , s'il avoit charge d'en parler : qui respondit que non ; mais qu'il est permis à ung serviteur , sur la fidelité duquel on se repose , en quelque charge qu'il soit employé , de  
tousjours

tousjours pourchasser, & procurer en la fai-  
 sant tout ce qui peult servir à l'avancement  
 & à la commodité de son Maistre. » Et affin,  
 » dist-il, que Vostre Sacrée Majesté ne doute  
 » point que ceste ouverture de mariaige ne  
 » soit de mon intention, qui me procede de  
 » l'extreme désir que j'ay de veoir vos deux  
 » maisons en bonne paix & repos, & par  
 » consequent toute la Chrestienté; je vous  
 » veulx montrer les Memoires & Instruc-  
 » tions de ce que j'ay à dire & negocier avec  
 » Vostre Majesté; encores que les lettres  
 » que je vous ay presentées de la part du  
 » Roy mon Maistre, & de la Royne sa mere,  
 » vous doivent suffire, car elles n'en font  
 » aucune mention ». Et les ayant tirées de  
 son sein & produictes, l'Empereur les leut  
 de mot à mot, où il n'en trouva une seule  
 syllabe: qui fist bien cognoistre à l'Empereur  
 l'affection de M. de Vieilleville envers luy;  
 en consideration de laquelle, tout grand qu'il  
 estoit, il ne desdaigna point de le remer-  
 cier bien affectueusement, & descouvert;  
 puis l'embrassa des deux bras qu'il tint assez  
 long-temps sur ses espales, luy disant beau-  
 coup de bonnes parolles, avec offres & pro-  
 messes de grande recognoissance & remune-  
 ration. Et cela dict, il fist appeller sa niepce.

Laquelle venue , après quelques parolles qu'il luy tint en langaige Allemant , M. de Vieilleville fust esbahy que la Princesse se presenta pour le baiser. Ce qu'il reffusa de la premiere offre , avec une grande reverence. Mais elle en faisant instance , il obeist , disant qu'il luy avoit baisé la bouche par honneur , & le plus grand qu'il receust de sa vie ; & qu'il luy baisoit semblablement les mains en signe de perpetuelle obeissance & très-humble service , comme à la Princesse qui est predestinée de luy commander à jamais ; *mais que Dieu aict* (a) faict ceste grace à la France de la faire bien-tost passer le Rhin pour en porter la couronne sur sa teste. Langaige duquel l'Empereur mesme feist le truchement ; car elle n'entendoit, ny parloit François.

## C H A P I T R E X X V I.

*La Cour de France se plaint de ce que l'Empereur n'y a point envoyé d'Ambassadeur.*

**E**T après ces parolles M. de Vieilleville qui avoit faict graver une douzaine de medailles d'or à Metz, du poids de trois escus chacune, où estoit d'un costé le portraict du Roy, & de l'autre celuy de sa mere, fort

(a) Lorsque Dieu aura.

bien representez, en tira une pendante à chaisnette d'or, qu'il presenta à la princesse, suppliant la Majesté de l'Empereur, de luy commander de la prandre : ce qu'il fist avec bien grande joye. Et elle la prenant, comme ravie d'aïse, redoubla le baiser, & la pendit à son col avec les aultres babioles que femmes & filles y portent communement. Mais M. de Vieilleville luy remonstra, que ceste Princesse requeroit semblablement son portrait pour le porter à son serviteur. Ce que l'Empereur avec grande aïse & contentement luy promist, & accorda, & le fist entendre à sa niepce. Et ainsi, sur ces discours d'amours, la compagnie se départit, & chacun se retira.

Le cinquiesme jour fust employé aux despesches que l'Empereur faisoit pour respondre à toutes lettres & créances que M. de Vieilleville luy avoit apportées; qui fust cause que nous ne le vismes point tout ce jour-là. Mais cependant nous ne laissasmes pas d'estre en festins, collations, danses & aultres passe-temps, dont le disner fust au logis du Cardinal d'Arras. La collation par les Princeses, où estoient des premieres l'Infante Elizabeth, en ung fort merveilleux appareil; où les danses continuerent jusques

au soupper, qui fust chez l'Ambassadeur de France, & très-magnificque, auquel toute la susdicte troupe assista, & recommença le bal de plus belle.

Le lendemain, l'Empereur envoya querir M. de Vieilleville, pour luy communiquer le tout. Où il trouva que Leurs Majestés demeureroient fort contentes de telles & si cordiales responce, qui scelloient une inviolable amitié entre les deux Maisons. Et avoit Sa Majesté fort pertinemment respondu, & à cueur ouvert à tous les articles contenus en son instruction, horsmis à celluy sur le fait de l'Ambassadeur, qui contenoit ces propres mots :

« Ledit Sieur de Vieilleville luy fera  
» semblablement entendre, que de tout  
» temps immemorial il y a eu des Amba-  
» sadeurs des Rois de France auprès des  
» Empereurs, & des Empereurs auprès des  
» Rois de France; & qu'ils ont juste occa-  
» sion de trouver estrange, que depuis qu'il  
» est parvenu au supresme grade d'honneur  
» de la Chrestienté, par la demission que luy  
» a faicte de la Couronne Imperiale l'Empe-  
» reur Charles cinquiesme son frere, ils ont  
» toujours entretenu des Ambassadeurs auprès  
» de luy; & que celluy qui y est à present,

» a parachevé , peu s'en fault , son service ,  
 » qui est limité à tous Ambassadeurs à trois  
 » ans ; toutesfois il n'en a point depuis ce  
 » temps-là envoyé , ny entretenu ung seul  
 » en France ; & qu'il s'enquiere soigneuse-  
 » ment dudict Empereur , à quoy il tient  
 » qu'il ne mutualize ceste fraternité ; & s'il  
 » se ressent de quelque chose du passé , qui  
 » l'esmeust à leur tenir ceste rigueur , que  
 » librement il en affranchisse leurs esprits ,  
 » affin qu'ils y remedient. Car encore qu'ils  
 » la puissent , avec grande raison , appeller  
 » mespris en leur endroit , si est-ce qu'ils  
 » ne veuillent pas , pour n'irriter l'heureuse  
 » & inviolable amitié qu'ils veulent former  
 » avec luy , par ceste visitation , luy donner  
 » aultre tiltre que d'oubliance ; esperants  
 » que l'en faisants souvenir , il se y pourra  
 » plier. Ce que ledict Sieur de Vieilleville  
 » sollicitera sans intermission. »

C'estoit le vray contenu de cest article ,  
 sans y rien adjouster ou diminuer. Sur lequel,  
 M. de Vieilleville dist à Sa Majesté , qu'elle  
 avoit bien articulièrement respondu sur toute  
 son instruction ; mais ayant obmis cestuy-là ,  
 il la supplioit très-humblement de l'en *es-*  
*clarer* ( a ) ; car s'il n'en portoit une ample

( a ) Eclaircir.



resolution au Roy son Maistre, à la Royne sa mere, & à leur Conseil, il penseroit n'avoir fait que demy-voyaige.

## C H A P I T R E   X X V I I .

*Réponse de l'Empereur à la plainte de la Cour de France.*

**S**UR quoy l'Empereur luy dist (a); que sa responce là-dessus seroit verbale, & non pas escrite; ne voulant pas publier à tout le monde ses necessitez, qui sont telles, qu'il ne scauroit entretenir ung Ambassadeur auprès du Roy de France, en quel estat & grandeur que son ranc & sa dignité le requerent, (d'autant qu'il doit preceder tous les aultres Ambassadeurs qui s'y trouvent, à quelques Princes de la Chrestienté qu'ils soient), à moins de vingt mille escus par an; car il faut qu'il paroisse plus que tous les aultres, en habits, despence ordinaire de table, suite de Gentilshommes, grands presents, racueil de tant d'Allemants riches & povres, qui se trouveroient à la Cour de

(a) Ce Chapitre contient des particularités que l'histoire n'a point remarquées, & qui cependant étoient plus propres à intéresser que des récits de sièges & de batailles.

France ; & tant d'autres infinies & immenses charges qu'il a , desquelles la plus ruineuse est la voisinance de ce Bascha ; car pour obvier à quelque invasion , il luy couste plus de trois cents mille escus par an , pour entretenir des forces par mer & par terre , & se tenir sur ses gardes affin d'y resister quand le cas adviendra ; & cependant il trouble si bien son Royaume de Hongrie , qu'il n'en jouist pas quasi de la moitié , & aussi peu de celuy de Bohesme ; & que le plus clair denier qu'il aict , est de son Archiduché d'Autriche , de la Comté de Tirol , & de quelques villes aux confins de Trente ; car il ne prend rien en Italie , en la Franche - Comté de Bourgoigne , & bien peu en Flandres , ny en tous les Pays-Bas , que son neveu le Roy d'Espaigne possede tous. Quant à l'Allemagne qui est le vray siege de l'Empire ; il ne peult nier que le revenu qui en provient , n'entretienne merveilleusement bien sa grandeur ; mais l'estat est de si grande parade , que tout y va sans en pouvoir reserver ou thezaurizer aulcune chose pour survenir aux occurrences qui se peuvent presenter. Et ne fault pas se promettre de lever deniers sur le peuple , comme l'on fait en France aux urgentes necessitez ; car les

Allemands ont tant de Diettes, & se reclament de tant de Princes, qu'il n'est jamais jour : & que, à ceste cause, il prie le Roy de France & son Conseil, de l'excuser, s'il n'entretient ung Ambassadeur à leur suite; & que s'ils veulent retirer celluy qui est auprès de luy, il l'aura fort agréable : cependant il les assure, que la bonne amitié & consideration qu'ils veulent former avec luy, ne laissera pour cela de continuer de son costé, & qu'il la signera tousjours de son propre sang.

Après que l'Empereur eust achevé de parler, M. de Vieilleville respond; que la remonstrence de Sa Majesté estoit très-considerable & fort digne d'estre excusée, & qu'il ne seroit jamais du conseil de faire retirer leur Ambassadeur, encore moins de importuner ny presser Sadiete Majesté, de leur en envoyer; car il espere en Dieu que premier que l'an passe, qu'ils en auront ung de sa part qui sera pardurable, & d'aultre qualité que de serviteur. Langaige que l'Empereur entendit incontinent. De quoy il fut très-joyeux; & ne se pût garder de luy dire telles parolles : *Je vois bien, M. de Vieilleville, que ma niepce (a) Elisabeth est*

(a) *Lisez, ma petite fille.*

*mariée, puisque vous l'entreprenez; & que tant que vous vivrez, la confederation entre nos deux Maisons sera perpetuelle.* Qui respondit, que Sa Majesté s'en pouvoit bien asseurer; & qu'il mourroit plustost que d'y contrarier en façon quelconque. Cela dict, l'Empereur, à l'accoustumée, vint ouvrir la porte de la chambre. De laquelle sortant, M. de Vieilleville, Sa Majesté appella le Cardinal d'Arras, & les deux Comtes qui nous avoient tousjours assiste, qui estoient en la salle attendants l'ouverture, avec grand nombre d'autres grands Seigneurs qui n'osoient frapper; car la clef estoit à la porte, comme nous avons dist, qui estoit une fort belle observation, & non pas faire la presse tumultuairement comme en France, à la porte de son Prince.

## CHAPITRE XXVIII.

*Monsieur de Vieilleville prend congé de l'Empereur.*

**M**ONSIEUR de Vieilleville, estant sur le point de se mettre à table pour disner, fust adverty que les Comtes le venoient trouver: audevant desquels il alla; qui luy demanderent, quand il deliberoit de partir. Qui

leur respondit ; qu'il vouloit employer le reste de la journée à prendre congé de Sa Majesté , & retirer ses despèches, lesquelles il avoit desja veues toutes prestes , & dire ses adieux ; & principalement à Madame la Princesse Eliabeth, au Cardinal d'Arras & autres, pour le lendemain partir, & faire une bonne traicte, affin d'essayer douze coches qu'il a loués en la ville jusques à Francfort ; & quant à eulx, il les prie très-instamment de dîner avecques luy , pour avoir le loisir de les remercier de la très-bonne & continue assistance qu'ils luy ont faicte durant son sejour à la suite de l'Empereur , à quoy ils s'accorderent.

Après dîner, tous remerciemens faicts , il donna à chascun une chaisne d'or de cinquante escus , de fort gaillarde & delicate façon ; à chacune desquelles pendoit une medaille , de celles cy-dessus mentionnées. De quoy ils furent fort esbahis ; ne pouvant assez hault louer sa grande liberalité ; mais sur-tout, très-contents des susdictes medailles. Et allerent faire leur rapport à l'Empereur , de sa deliberation de partir ; qui eurent incontinant le commandement de faire venir le beau present que Sa Majesté avoit deliberé de luy faire ; qui estoit ung

coche (a) doublé de velours cramoisy, & monté de quatre grandes cavalles de Turquie, blanches comme cignes, ayants les crins & les queues painctes de rouge; avec le cochier d'Hongrie, & son valet; bien accoustrez à la mode de leur pays, des couleurs de M. de Vieilleville, jaulne & noir: l'accoustrement du Maistre estoit de veloux, & de son valet, seulement de *tappe* (b).

M. de Vieilleville, bientoist après, arrive pour l'effect que dessus; & s'estant presenté devant l'Empereur, le Chancelier & les Secretaires apporterent les despesches, avec lesquelles estoit un blanc signé, & scellé, que Sa Majesté envoyoit au Roy & à la Royne, pour apposer dessus icelluy tout ce qu'il leur plairoit touchant le mariaige proposé par M. de Vieilleville. Et après plusieurs devis & propos tenus par ensemble, le Cardinal d'Arras, feisant le tiers, on entendit rouller

(a) Vincent Carloix ne parle point de ce buffet d'argent doré que, selon Brantôme, l'Empereur donna à Vieilleville; & cet oubli de la part de Carloix est extraordinaire.

(b) Espèce d'étoffe, observe le Père Griffet: la remarque n'étoit pas difficile à faire: mais quelle étoit cette étoffe? Voilà la question.

ce coche en la cour du chasteau. Et l'ayant, l'Empereur, mené aux fenestres, luy dist, que c'estoit ung present qu'il luy faisoit, le priant de l'avoir aussi agréable que de bon cueur il le luy donnoit, luy recommandant de toute affection, l'entretènement de leurs maisons en très-ferme amitié & indissoluble confederation; très-aïse, au demourant, & très-contant en son ame, de l'avoir veu & cogneu, & qu'il n'oubliera jamais ses braves traicts, & les solides conseils qu'il luy a donnez. Là-dessus il l'embrasse, se descouvrant pour luy dire adieu. M. de Vieilleville luy embrasse la cuisse, pliant bien bas le genou pour la baiser, mais Sa Majesté ne le voulut souffrir; & le soublevant, il luy baise, avec une très grande reverence, la main: & ainsi se despartirent.

De-là, il s'en alla en la chambre de Madame la princesse Elisabeth, qui l'attendoit de pied-coy (15). Et arrivé devers elle, son Excellence le pria en langaige Allemant, de presenter ses très-humbles salutations à la Majesté du Roy de France, & à celle de la Royne sa mere; & qu'il n'y a Prince ny Princesse au monde qui ayent plus de puissance de luy commander qu'eulx deux; leur offrant & vouant, de ceste heure pour jamais, son

très-humble & très-affectionné service. Et fut, de ce langaige truchement, le Cardinal d'Arras. Sur lequel, M. de Vielleville respondit, qu'il mourroit plustost que d'y faillir ; & qu'il avoit ceste créance si imprimée en son cueur, qu'il luy est impossible de jamais l'oublier. *Et affin*, dist-elle, *qu'il vous en souviene*, je vous prie de prandre ce diamant, que je vous donne d'aussi bon cueur que je desire veoir leurs Majestés. Et luy mettant ceste belle & riche bague au doigt, elle l'honora du troisieme baiser. Puis elle luy dist, avec grande humilité, *adieu*. Et au sortir de la chambre il prend possession de son coche, où entrement le susdict Cardinal & les deux Comtes, MM. d'Espinay & de Thevalle ; les autres Gentilshommes remonterent sur leurs chevaux ; & allerent tous soupper au logis de M. de Vielleville, où il se fist une merveilleuse chere.

Le lendemain de grand matin, qui estoit le septiesme de nostre sejour, M. de Vielleville partit de Vienne avec traeze coches de son train, mais accompagné de plus cent chevaux ; entre lesquels estoit le susdict Cardinal d'Arras, rememorant tousjours la promesse de dix mille escus de rente ; & semblablement lesdicts deux Comtes, dont l'un



s'appelloit de Willstroncqueberg, & l'autre, de Stranquinperhauff, qui le conduisirent plus d'une lieue du pays. Et tous adieux donnez, nous prîmes le chemin de Francfort, où nous n'avions aucune affaire; mais M. de Vieilleville la voulut veoir, pour la reputation de la ville; & y séjournâmes deux jours, où nous reçus beaucoup de faveurs & de courtoisies des Bourguemaîtres, habitants, en presents de vin & de confitures, & d'ung festin fort somptueux qu'ils firent à M. de Vieilleville & à sa troupe.

Au partir de-là, nous prîmes le chemin de Prague, ville principale du Royaume de Boheme, où estoit l'Archiduc Ferdinand, frère de la Princesse Elizabeth, qui l'avoit desja adverty de tout ce qui s'estoit passé à Vienne, & du pourparler de son mariaige, qu'avoit proposé M. de Vieilleville, & de la grande esperance qu'elle en avoit. Qui me relevera de la peine de discourir des honneurs, faveurs & magnifique racueil & traictements qui luy furent faicts. Estants, comme l'on peult juger, inexprimables, veu qu'il ne fust pas en sa puissance de se deffrayer ny toute sa troupe pour six jours que nous y fûmes, quelque instance ou effort qu'il en sceust faire; & force luy fust de passer

par-là, & à son grand regret; & quand nous y eussions sejourne le mois entier, ce Prince Peust eu très-agreable, & n'y eust pas espargné la despence; mais, bien plus, il licencia les cochers de Francfort avec leurs coches, & les contenta. Et, sur nostre partement, nous en fournist aultres douze pour nous mener à Mayence; & donna, outre plus, ung autre coche à M. de Vieilleville, monté de quatre grands rouffins gris-pommelez de Claives & de Gueldres; de sorte que nostre train estoit de quatorze coches. En somme, il est impossible de dire les liberalités dont il usa en nostre endroit, en faveur de l'esperance que sa sœur luy avoit donnée d'estre ung jour Royne de France, par le moyen, credit, & entremise de M. de Vieilleville.

*Fin du vingt-huitième Chapitre du huitième  
Livre.*

OBSERVATIONS  
DES ÉDITEURS  
SUR LA SUITE  
DU SIXIÈME LIVRE  
DES MÉMOIRES  
DU MARÉCHAL  
DE VIEILLEVILLE.

(8) ON trouve dans Rabutin (a), Belleforest (b) & Beaucaire (c), un récit fort imparfait de cette conspiration pour livrer la ville de Metz. Les modernes qui les ont copiés, ne sont pas plus satisfaisans. Nous ne concevons pas le motif qui a pu empêcher ces derniers de faire usage des Mémoires (d) de Vieilleville. Quant aux Contemporains, leur relation sèche & décousue annonce que les détails de ce fait leur

(a) Commentaires de Rabutin, Liv. VII.

(b) Annales de Belleforest, Liv. VI.

(c) Belcarius, Liv. XXVI, &c.

(d) Nous observerons à cet égard que le récit d'un témoin oculaire mérite au moins d'être discuté, lorsqu'on ne l'adopte pas.

étoient

étoient inconnus. Les uns semblent avoir ignoré la punition (a) qui fut infligée aux auteurs du complot. Les autres la racontent d'une manière tout-à-fait contraire aux Mémoires de Vieilleville. Aucun d'eux en général ne parle de l'adresse avec laquelle Vieilleville tira parti de la trahison contre ceux qui devoient en profiter. Aussi la défaite du corps de troupes que commandoit le Comte de Mesgue, défaite qui couvrit de gloire Vieilleville, seroit-elle oubliée de nos jours, sans la publication de ses Mémoires. Le silence des Ecrivains, par rapport à ce combat, est d'autant plus surprenant, que, selon le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville, Henri II en fit imprimer la relation, & que l'esprit national appliqua son (b) cachet à cette production; puisqu'on y *adjousta en rhyme & en prose beaucoup de gaillardises.*

(9) « Du tems de Henri II, dit un de nos » Ecrivains qu'on lit rarement, il y avoit » aux bandes françoises des places pour honorer la noblesse, quand elle se vouloit

(a) C'est ce qu'on verra particulièrement dans les Mémoires ou Commentaires de Rabutin.

(b) Le titre seul de cette relation consigné dans les Mémoires de Vieilleville, en fournit la preuve.

» ranger avec les gens de pied pour faire  
 » leur apprentissage d'armes, ſçavoir douze  
 » lanceſpaſſades à 30 liv. par mois chacune,  
 » & quatre payes royales à 40 liv. auſſi par  
 » mois chacune... Et eſtoient réſervées leſ-  
 » dites places à ſoldats de cette qualité, que  
 » les Capitaines ne donnoient pas, mais les  
 » Lieutenans de Roy aux villes & provinces  
 » frontieres, ſur leſquels ils ſe repoſoient;  
 » & eſtoient leurs charges d'éclairer les ac-  
 » tions des Capitaines, n'eſtant ſujets ni  
 » obligés à aucunes factions, que de faire  
 » les rondes à leur tour, après quoy ils ſe  
 » retiroient en leur logis : car de paſſer les  
 » 24 heures en garde, ils en eſtoient & par  
 » faveur & par mérite, exempts. Pour armes  
 » ordinaires, ils portoient le corcelet, &  
 » jamais la harquebuze, même que le Gen-  
 » tilhomme François deſdaigne la hallebarde,  
 » c'eſt-à-dire de faire l'eſtat de Sergent, en-  
 » core moins d'eſtre appellé Caporal, allé-  
 » guant que ce ſont charges mécaniques :  
 » car ſi un ſoldat a enſruint les ordonnan-  
 » ces, ou failli en ſa faction, ils ſont tenus  
 » luy mettre la main ſur le collet, & bien  
 » ſouvent de l'attacher eux-mêmes au car-  
 » quan ou collier, ou de l'appliquer à l'eſ-  
 » trapade, ou bien de l'amener juſqu'au lieu

» où il faut passer par les armes ; si c'est par  
 » les piques, de le pousser dedans les rangs  
 » en la miséricorde de son parrain ; si c'est  
 » par les arquebuses, de l'attacher eux-mes-  
 » mes au pousseau ; qui sont traits que le  
 » Gentilhomme abhorre, pour le moins en  
 » nostre nation Françoisse : mais en tout le  
 » reste du monde l'on n'en use pas ainsi ;  
 » car les plus estimés & redoutés sont les  
 » Officiers de la justice (a), principalement  
 » en Allemagne ».

(10) Rabutin (b) & la Popeliniere, son copiste, le Continuateur (c) de Paradin & Beaucaire (d) confirment cette nouvelle conspiration. Mais les détails bien (e) circonstanciés ne se trouvent que dans les Mémoires de Vieilleville. La Maison de Guise faisoit avec avidité cette conspiration, qu'elle fit envisager à Henri II comme une infraction manifeste de la trêve signée à Vaucelles. Le Monarque irrité, se détermina à porter

- (a) Ces Officiers de justice sont les bourreaux.
- (b) Commentaires, Liv. VIII.
- (c) Hist. de nostre tems, par Paradin, p. 849.
- (d) Belcarius, p. 882 ; Liv. XXVII.
- (e) Brantôme, Tome XV de ses Mémoires, p. 32, en parle, mais d'une manière fort sommaire.

la guerre en Italie. Comme tout ce qui a rapport aux événemens qui en résultèrent est beaucoup mieux développé dans les Mémoires de Boyvin du Villars & de Rabutin, nous aurons occasion d'y revenir. On verra alors combien Henri II fut la dupe des conseils du Cardinal de Lorraine qui, en visant à l'aggrandissement particulier de sa maison, précipita la France dans une nouvelle guerre terminée par la honteuse paix de Cateau-Cambresis.

(11) La Chapelle aux Ursins, dont on a déjà parlé dans une note sur les Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, page 288, fut nommé Lieutenant (a) au Gouvernement de l'Isle en France en 1566. Il devint en 1571 (b) Gouverneur de Paris, & Chevalier de l'ordre du Roi.

(a) Trésor de la victoire du corps de Dieu sur Balzèbut obtenue à Laon 1566, p. 230.

(b) Voyez les Curiosités historiques, Tome II, & le Discours des rangs & préséances, par M. de Villeroy.

*Fin des Observations du sixième Livre.*

# OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LE SEPTIÈME LIVRE

DES MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DE VIEILLEVILLE.

(1) **L**ES Observations & les notes (a) qui accompagnent les Mémoires de Montluc, doivent avoir mis le Lecteur à portée de se former une idée juste du Cardinal Caraffe, de ses frères, & du Pape (b) Paul IV, leur oncle. Les monumens que nous avons in-

(a) Lisez le Tome XXIII de la Collection, pages 159-449, & le Tome XXIV, p. 420.

(b) « Le Pape (écrivait alors Estienne Pasquier  
» au Sieur de Fonsomme), qui dès le tems de sa jeu-  
» nesse avoit fait contenance d'une religion très-auf-  
» tere, & qui, comme l'on dit, avoit introduit en  
» Italie l'ordre des Théatins, est devenu nouveau Gen-  
» darme, soudain qu'il a esté appelé à la Papauté.  
» Le Capitaine Carese, son neveu, a esté par luy  
» fait Cardinal, lequel il a envoyé soudain après par  
» deçà, pour apporter au Roy, non les clefs de St.  
» Pierre, afin de nous ouvrir la porte du Paradis, ains



voqués, sont authentiques. Ils attestent à la fois l'opiniâtreté impérieuse du Pontife, & la déloyauté de ses neveux. Le recueil de Ribier est un répertoire de faits qui inculpent à jamais la mémoire du Cardinal Caraffe. Il paroît que pour arriver à ses fins, tous les moyens lui sembloient également licites. Dans une des dépêches (a) de l'Evêque de Lodeve adressée à Henri II, en date du 5 Janvier 1557, on voit ce Cardinal me-

» l'espée de St. Paul. Vous estimez que je me moque : il  
 » a fait présent voirement au Roy d'une fort riche es-  
 » pée ; & quant & quant l'a convié au recouvrement de  
 » l'Estat de Naples, *qui est le jouet des Papes & amusoirdes*  
 » *Princes estrangers*. Ce n'est pas cela qui le pique, ains  
 » l'envie qu'il a de réintégrer les siens dans les biens  
 » de Melphe, dont ils ont esté spoliez par l'Empe-  
 » reur. MM. de la Maison de Guise tiennent la main  
 » à cette nouvelle légation, comme ayans, ce leur  
 » semble, part à la querelle. Que vous diray-je plus ?  
 » M. de Guise est destiné Lieutenant-Général du Roy  
 » pour ce voyage. Toute la fleur de la noblesse de  
 » France se prépare à sa suite. Chacun y court à  
 » l'envy. M. le Connestable seul ne s'en peut résoul-  
 » dre, & dit haut & clair, que nous irons tous à che-  
 » val, pour nous en revenir à pied »... (Lettres  
 d'Estienne Pasquier, Liv. IV, Tome II, p. 72.)

(a) Lettres & Mémoires d'Etat de Guill. Ribier, Tome II, p. 674.

riacer la République de Venise, si elle ne se joint pas avec le Pape contre le Roi d'Espagne, de mettre en Italie si grand nombre de François, que par aventure il seroit malaisé de les en faire sortir, & que ne pouvant avoir forces pareilles à celles de l'ennemy, Sa Sainteté estoit forcée de se servir des Turcs. Nous ajouterons encore que c'étoit ce même Cardinal Caraffe qui avoit conseillé à Henri II d'établir l'inquisition en France. On en trouve la preuve dans une lettre (a) que le Monarque écrivoit au Sieur de Selve le 16 Février 1556. « M. de Selve ( lui marquoit- » il ) voyant les hérésies & fausses doctrines » qui à mon très-grand regret & déplaisir, » pullulent en mes Róyaume & pays de » mon obéissance, j'avois desjà advisé selon » les persuasions & advis que le Cardinal » Caraffe, estant par deçà, m'en donna de la » part de nostre Saint-Pere, d'y introduire » l'inquisition, suivant la forme de droit, » pour estre le vray moyen d'extirper la » racine de telles erreurs, punir & corriger » ceux qui les commencent avec leurs imi- » tateurs, &c. »

( 2 ) Le Duc de Guise avoit proposé de

( a ) Ribier, *ibid.*, p. 677.

s'emparer sur le champ de Sienne, que Côme ( Duc de Florence ) s'étoit fait céder par l'Espagne. Paul IV. s'y opposa, alléguant qu'avant de commettre des hostilités contre le Prince Florentin, il falloit connoître ses intentions, & lui envoyer à cet effet une ambassade. En vain le Général François objecta-t-il qu'en agissant ainsi, c'étoit avertir Côme de se mettre sur ses gardes. Le Pontife amoureux (a) des formalités, tint à son opinion. L'Ambassadeur partit; & Paul IV. satisfait des belles promesses de Côme, ne voulut plus entendre parler de guerre contre ce Prince. On prétendit que le Cardinal Caraffe, comme on le lit dans les Mémoires de Vieilleville, reçut de grosses sommes à cette occasion. On a même écrit que Paul IV. ne se montra si facile, que parce que Côme lui rendit, ou s'engagea de lui rendre les trois cens mille écus que Jules III lui avoit avancés précédemment pour envahir l'état de Sienne.

(3) « Avant que le Roy Louys onzième  
» ( dit la (b) Noue ) prist des estrangers à  
» sa solde, les gens de pied, de quoy on

(a) Belcarius, Liv. XXVII, p. 895.

(b) Discours politiques & militaires, p. 225.

» se servoit aux guerres, estoient peu de  
 » cas, & les appelloit-on, ainsi que je pense,  
 » Francs Archers, ou Francs-Taupins. De-  
 » puis on a veu comme par l'exercitation  
 » ils se sont façonnez; de sorte que si on  
 » représentoit un de ces anciens Francs-  
 » Taupins, esquipés comme ils estoient lors,  
 » en présence de ces vieux & braves régi-  
 » mens de nostre infanterie moderne, qui  
 » est celuy d'eux, s'il n'avoit la mort entre  
 » les dents, qui se peust (a) garder de rire ?  
 » Et cependant les uns & les autres ont esté  
 » recueillis en mesme champ, la France les  
 » ayant tous produits ».

(4) Tous les Contemporains ne s'accordent pas avec Vincent Carloix sur ce fait, Selon Rabutin, ce fut Bourdillon, Lieutenant-Général au Gouvernement de Champagne, qui ayant reçu les troupes allemandes, alla à leur tête investir Thionville. Il ajoute que Vieilleville vint l'y joindre. Les Mémoires de Vieilleville ne contredisent pas la première partie du récit de Rabutin : mais ils démentent formellement la seconde. La

(a) Il est vraisemblable que les mêmes effets se reproduiroient, si on plaçoit un fantassin du tems de la Noue en face de notre infanterie moderne.

plupart de nos Historiens ont pris Rabutin pour guide, sans s'embarasser si son témoignage étoit revêtu de toute l'exacritude requise. Cependant la Popelinere, qui copie ordinairement Rabutin, le contredit en cet endroit. « Avant la venue des Allemands, » *dit-il* (a), Vieilleville, Gouverneur de Metz, ayant assemblé toutes les garnisons, noblesse, & gens de pied de Champagne & pays voisins y estoit allé ». Cette contradiction entre Rabutin & Vincent Carloix nous semble susceptible d'une observation qui doit aider le Lecteur à prononcer. Rabutin n'étoit pas sur les lieux; & Carloix ayant accompagné son maître, a dû être témoin oculaire. Dans la nouvelle Histoire de France (b), on a cherché à les concilier, en faisant investir (c) en même tems Thionville par Bourdillon & par Vieilleville.

(a) La Popelinere, Liv. V, fol. 104, verso.

(b) Tome XXVII, Edition in-12, p. 505.

(c) L'Historien des cinq Roys, p. 57, a agi de la même manière. Selon cet Ecrivain, « Henri II, qui pensoit au siège de Thionville, despécha le Sieur de Bourdillon pour adviser à ce qui estoit requis. Iceluy accompagné de Vieilleville, Gouverneur de Metz, avec les vieilles bandes de la garnison, sur le commencement de May, se campa devant Thionville ».

(5) L'ambition du Duc de Guise, dont l'Auteur se plaint, a longtems dérobé à Vieilleville l'honneur d'avoir conçu le plan de cette entreprise. La preuve en est conignée dans les Mémoires de Montluc & de Tavannes. Lorsqu'on lira les Mémoires de Rabutin, on verra la même chose. Dans ces différens ouvrages, Vieilleville ne paroît sur la scène que pour investir Thionville, & en recevoir le Gouvernement, quand elle fut prise. Les Historiens (a) du tems s'expriment à peu près ainsi. Mais rien n'est plus frappant à cet égard que ce que l'on lit dans les Mémoires de Ribier. C'est une lettre de Henri II adressée au Cardinal de Tournon, en date du 25 Juin 1558. Voici comment le Monarque y (b) parle de la prise de Thionville.

« Nons devons rendre graces immortelles à  
 » celui qui est distributeur des victoires, &  
 » conséquemment en louer, comme il mé-  
 » rite, mon cousin le Duc de Guise, qui à  
 » l'expugnation de cette place, a usé de  
 » toutes les dextérités, vigilances & dili-  
 » gences qu'il a esté possible, avec grands

(a) Lisez les gestes de Henri II, p. 57, la Chronique de Savoye, p. 423, Belcarius, Liv. XXVIII, p. 910, &c.

(b) Ribier, Tome II, p. 747.

» & incroyables dangers & périls de la per-  
» sonne ».

D'après ces autorités, on présume bien que nos Historiens (a) modernes ( il faut en excepter M. l'Abbé Garnier ) ont attribué la gloire entière de cette conquête au Duc de Guise, & qu'à peine ont-ils fait mention de Vieilleville. Malgré cela, nous croyons qu'il y auroit de l'injustice à les imiter. Les détails qu'offrent les Mémoires de Vieilleville, portent un caractère de véracité auquel on ne peut se refuser. Il nous semble qu'on doit restituer à ce Seigneur la gloire qui lui appartient, mais qu'il ne falloit pas, comme l'a fait Vincent Carloix, priver les autres de la portion de lauriers qu'ils avoient cueillis. Notre opinion, par rapport à Vieilleville, est étayée sur deux témoignages que nos Historiens n'auroient pas dû négliger. Le premier est celui de Brantôme. *Vieilleville,*

( a ) Entre autres on peut consulter Daniel, Hist. de France, Edition du Père Griffet, Tome IX, p. 867, & l'Histoire particulière de Henri II, par Lambert, Tome IV, p. 351. Ces deux Ecrivains, à peu de chose près, se sont bornés à copier les Mémoires de Montluc, sans les comparer avec les divers écrits du tems.

dit-il (a), *bastit & commença l'entreprise de Thionville : M. de Guise l'acheva & la prist.* Le second est celui de la Popelinere (b). *Le Duc de Guise, raconte cet Historien, dresseoit ses préparatifs de l'armée que le Roy luy vouloit faire mener pour la prise de Thionville à la suscitation de N. d'Espeaux (c), dit de Vieilleville (d), Gouverneur de Metz,*

(6) Cette date est fixée différemment par deux Auteurs contemporains. Selon la rela-

(a) Voyez son Supplément, Tome XV de ses Œuvres, p. 33.

(b) Liv. V, fol. 104, verso.

(c) C'est une corruption de son vrai nom, qui étoit Scepeaux.

(d) Ce récit de la Popelinere s'accorde avec ce qu'on lit dans le Commentaire de l'estat de la religion & de la République, par Pierre de la Place, p. 13. Voici comment il s'exprime., « Dist le Duc de Guise » qu'il estoit prest de marcher à Thionville, où le » voyage estoit dressé, pour y aller faire la guerre à » l'instigation de N. Despeaux, Sieur de Vieilleville, » Gouverneur de Metz, mais qu'il n'espéroit y prof- » pérer, si le Sieur d'Andelot commandoit aux gens » de pied ». Ce trait lancé contre d'Andelot, avoit rapport à la scène, que ce Seigneur venoit d'avoir avec Henri II, & qui lui valut l'animadversion de ce Prince. (Voyez Tome XXIV de la Collection, p. 425 & suiv.)



tion du siège de Thionville, citée dans les Mémoires (a) de Montluc, M. de Guise arriva le 4 Juin devant cette ville. Le 5 on commença à battre la place; & le 7 il y avoit à la muraille une brèche d'environ quarante pas. Dans les Mémoires de Rabutin, le Prince Lorrain arrive au camp le 1<sup>er</sup> Juin.

(7) C'est dans les Mémoires (b) de Montluc qu'il faut lire la relation de ce combat opiniâtre. Vincent Carloix ne le nommant pas, & donnant au jeune la Bourdaisiere la gloire d'avoir pénétré le premier dans ce *tourillon*, paroît avoir voulu déguiser les faits. La Bourdaisiere mort, l'honneur seul en restoit à Vieilleville, qui l'avoit suivi, au lieu qu'en l'associant à Montluc, qui avoit survécu, c'étoit un concurrent fait pour qu'on l'opposât à Vieilleville.

(8) L'Auteur des Mémoires se trompe, ou s'explique mal: si on l'en croit, il n'y eut point de capitulation; & cette assertion est démentie par plusieurs de ses contemporains. Rabutin dit positivement qu'il y eut une ca-

(a) Tome XXIV de la Collection, p. 433.

(b) Tome *ibid.*, p. 434.

pitulation; & il nomme les ôtages donnés par le Duc de Guise. La teneur de cette capitulation se trouve en entier dans la relation du siège de Thionville. Elle porte que toute la garnison sortira en armes, enseignes déployées, avec six pièces de campagne, & qu'elle emportera ses hardes & bagues sauvées. M. de Thou en énonce autrement le dispositif. Il fut réglé selon lui que la poudre, les boulets, enseignes & armes resteroient au vainqueur, & que la garnison sortiroit avec l'épée & la dague (a). Malgré ces contradictions sur la substance de cette capitulation, il est évident qu'on en signa une.

(9) Cette particularité, qui n'est congnée que dans les Mémoires de Vieilleville, mérite quelques réflexions. Au premier coup-d'œil elle a l'air romanesque, surtout si nous la jugeons d'après l'esprit du siècle où nous vivons. Il est hors de doute qu'aujourd'hui

(a) Et non pas la *bayonnette*, comme l'ont écrit les Traducteurs de M. de Thou. Alors cette arme n'étoit pas encore inventée. Le récit de Rabutin, qui par rapport à cette capitulation, s'accorde avec M. de Thou, justifie notre remarque. On verra dans ses Mémoires, que la garnison sortit avec *l'épée & la dague*.

un Moine, qui sans une mission bien avouée, voudroit ainsi s'établir médiateur entre deux puissances belligérantes, risqueroit d'être fort mal accueilli. Mais quand on discute l'authenticité d'un fait, il faut se transporter à l'époque où il s'est passé, & examiner quels étoient alors les préjugés, ou les opinions. Cette règle de critique en matière d'histoire, est une de celles dont on ne doit jamais s'écarter. L'anecdote que raconte ici Vincent Carloix, cesse d'être extraordinaire, lorsqu'on se rappelle que sur la fin du regne (a) du prédécesseur de Henri II, un Jacobin Espagnol, & le Confesseur de la Reine Eléonore, avoient jetté de la même manière les premières paroles des négociations qui amenèrent la paix de Crespy. Considérée sous ce point de vue, l'anecdote en question ne nous semble pas indigne de la majesté de l'histoire. Tant qu'on peut rapprocher les faits historiques des mœurs, des usages & des opinions du tems, ces rapprochemens sont propres à intéresser.

(10) Marie, Reine d'Angleterre, épouse

(a) Lisez l'Observation, n°. 19, sur le X<sup>e</sup>. Livre des Mémoires de Martin du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 314.

de Philippe II, vivoit encore; mais elle étoit attaquée d'une maladie incurable qui termina ses jours le 17 Novembre 1558. C'est dans ce sens qu'on doit entendre les expressions dont se sert Ruy Gomès de Silva, favori du Monarque Espagnol. En les interprétant autrement, il y auroit une contradiction entre les Mémoires de Vieilleville & les monumens du tems, puisqu'ils constatent qu'à cette époque Marie n'étoit pas morte. Ribier (a) nous a conservé une lettre de Henri II à M. de Noailles, Evêque d'Acqs, datée du camp près d'Amiens le 14 Septembre de cette année. Cette lettre appuyant ce que nous venons de dire, & pouvant d'ailleurs éclaircir plusieurs articles du récit de Vincent Carloix, nous avons cru devoir la recueillir.

« Monsieur d'Acqs, je me suis icy campé  
 » avec mon armée, ayant passé la riviere de  
 » Somme, pour approcher de plus près celle  
 » du Roy Philippes, qui n'est qu'à six lieues  
 » d'icy, sans aucune riviere entre deux; &  
 » depuis lefdites deux armées sont toujours  
 » demeurées ès mesmes lieux où elles sont  
 » encore aujourd'huy campées, attendant à  
 » voir ce que l'une ou l'autre voudra faire

(a) Lettres & Mémoires d'Etat, Tome II, p. 769.

» & entreprendre. Il est vray que cependant  
 » il s'est commencé quelque (a) pourparlé  
 » de paix & réconciliation, ayant esté les  
 » deputez du Roy Philippes, c'est à savoir  
 » l'Evesque d'Arras & le Prince d'Orange,  
 » trouver mon cousin le Connestable jusques  
 » en la ville de l'Isle où il est, ensemble  
 » mon cousin le Mareschal St. André; s'es-  
 » tant d'un costé & d'autre desjà assemblés  
 » quelques jours, pour regarder les moyens  
 » de parvenir à ladite paix; combien que  
 » lesdits Mareschal & Connestable n'ayent  
 » aucun pouvoir ny mémoire de moy pour  
 » traiter de cette affaire. Mais il est à croire  
 » qu'ils attendent à m'advertir de tout, après  
 » qu'ils auront ébauché les choses, & qu'ils  
 » verront que les autres voudront joindre à  
 » bon escient. Afin que vous entendiez  
 » comme cela est intervenu, & sur quel  
 » fondement; *je vous en ay fait mettre un*  
 » *petit discours* (b) *par écrit au vray*; le-

(a) La date de cette lettre prouve, si l'anecdote du Moine Espagnol est exacte, que du vivant même de Marie, on avoit déjà proposé à Philippe II de convoler à de secondes noces.

(b) Ce seroit ce *petit discours au vray* qu'il seroit intéressant d'avoir. Peut-être y trouveroit-on l'anecdote du Moine Espagnol. Mais si jamais conjecture fut ap-

» quel je vous envoie; y ayant bien voulu  
 » adjoûter quelques autres particularitez que  
 » vous verrez, ainsy qu'il m'a semblé estre  
 » bien requis & nécessaire. D'autant que les  
 » Espagnols & leurs adhérens sont accouf-  
 » tumez de vouloir faire croire toutes choses  
 » à leur advantage, pour gagner toujours,  
 » s'ils peuvent, le haut; & là-dessus n'espars-  
 » guent point les mensonges pour la vérité,  
 » comme il est certain qu'ils auront desjà  
 » fait ou feront, parlant de cette praticque  
 » de paix; donnant à entendre que nous  
 » la sommes allez mandier envers ledit Roy  
 » Philippes, & que nous luy aurons pré-  
 » senté la carte blanche pour y parvenir.  
 » Mais vous n'en croirez que ce que je vous  
 » envoie par escrit; car c'est la vraye verité  
 » du fait. Et combien que comme Roy  
 » Très-Chrestien je doive estre, comme je  
 » suis certainement, autant amateur & de-  
 » sireux de la paix, repos & union publi-  
 » que, que nul autre Prince qui vive; si  
 » ne se trouvera-t-il pas qu'en cela, ny autre  
 » chose, je fasse rien contre mon honneur,  
 » la dignité du lieu que je tiens, & la répu-  
 » tation que j'ay toujours jusques icy grande,  
 » applicable à un fait historique, nous présumons que c'est  
 » à celui-ci.

» & ne laisseray gagner sur moy que ce que  
 » la raison (a) & le devoir ordonneront ;  
 » n'estant Dieu mercy réduit en aucuns ter-  
 » mes qui me puissent contraindre de pren-  
 » dre la loy de mon ennemy, lequel me  
 » peut maintenant voir aussy ferme & assure  
 » sur mes pieds qu'il puisse estre ; & s'il y a  
 » quelque chose d'avantage (b), il sera  
 » attribué de mon costé par ceux qui ont  
 » pu voir les deux armées ».

(II) Il s'agit ici des disputes sur la pré-  
 férence entre les Ambassadeurs des deux  
 Couronnes. Cette querelle s'éleva à Venise  
 en 1557. Vargas, Ambassadeur de Charles-  
 Quint, Empereur & Roi d'Espagne en même  
 tems, avoit joui de cette prérogative. Après  
 la mort de Charles, Vargas n'étant plus que

(a) Des considérations particulières, dont l'amitié  
 fut le principe, firent bientôt abandonner au Monar-  
 que ces sentimens pleins de vigueur & de noblesse. Il  
 est inutile de répéter ce qu'on a lu dans le T. XXIV.  
 de la Collection, p. 441.

(b) Henri II avoit raison, malgré les craintes dont  
 Vieilleville lui fit part, comme on va le voir dans  
 les Chapitres suivans. Philippe manquoit d'argent ; &  
 si au lieu de faire une trêve, on eût signé la paix sur  
 le champ, il n'auroit pas obtenu tout ce qu'on lui  
 accorda.

le représentant de Philippe II, prétendit que la préférence devoit lui rester. L'Ambassadeur François ( l'Evêque de Lodeve ) s'y opposa. La déroute de St. Quentin, l'Italie évacuée par l'armée du Duc de Guise, ne présentoient pas la France sous des dehors bien imposans. Les Vénitiens, fins politiques, pour ne point se brouiller avec Philippe II, cherchèrent à temporiser. L'Evêque de Lodeve protesta. Bientôt il fut remplacé par François de Noailles, Evêque d'Acqs. Celui-ci réunissoit aux talens de l'homme d'état, le courage intrépide du guerrier. Il rassembla autour de lui tout ce qu'il y avoit de Gentilshommes François en Italie. Profitant des succès du Duc de Guise à Calais & à Guines, il menaça hautement d'employer la force, pour conserver les droits de son Souverain. Cette conduite ferme termina l'affaire ; & nous croyons que le Lecteur ne sera pas fâché d'entendre le Prélat négociateur, en rendre compte lui-même.

« Monseigneur ( écrivoit-il (a) au Cardi-  
 » nal de Lorraine le 3 Juillet 1558 ) vous  
 » verrez par ce que j'écris présentement au  
 » Roy comme ces Seigneurs, après plusieurs

(a) Lettres & Mémoires d'Etat de Guill. Ribier,  
 Tome II, p. 742.



» longueurs & assemblées de Conseil, se  
 » sont finalement résolus sur le fait de ma  
 » préférence, dont l'Ambassadeur d'Espagne  
 » fait autant le marry & l'estonné, comme  
 » luy & tous les Imperiaux faisoient les in-  
 » solens à l'ascension passée, disant avoir  
 » gagné une grande victoire, comme à la  
 » vérité ils avoient, si les choses eussent  
 » demeurées ainsy. Ledit Ambassadeur n'a  
 » pas oublié d'employer tous ses sens à faire  
 » infinies remonstrances ; & quand la raison  
 » luy a défailly, il a voulu braver à son  
 » tour comme nous. Mais pour conclusion  
 » il a esté contraint de recourir à la patience,  
 » qui est le dernier remede des mal contents.  
 » Il fait courir le bruit qu'il prendra son  
 » congé après le retour du courrier qu'il a  
 » envoyé en Flandres, pour y porter cette  
 » nouvelle ; & peut-estre qu'il le fera aussy  
 » pour ne porter le livre après ceux qu'il  
 » a autrefois précédés. Mais je ne puis croire  
 » qu'il sorte d'icy sans en mettre un autre  
 » à sa place ; car je ne pense pas qu'il me  
 » veuille laisser tout seul à la boutique, &  
 » mesmement au tems où nous sommes ».

(12) Ce Chapitre, pour être bien entendu, a besoin d'éclaircissements. Henri II, sur les

plaintes du Clergé en 1551, par l'Edit de Chasteau-Briant, avoit ordonné que toute personne convaincue d'hérésie, seroit condamnée au feu; & cette loi étoit exécutée. Bientôt elle parut barbare. Discutée au tribunal de la raison, l'humanité la réprouva. Les opinions de Calvin se propageoient de plus en plus, malgré les buchers que la persécution allumoit. Ces opinions trouvèrent des défenseurs dans le sein (a) même du Parlement. Leur influence se fit sentir. Il en résulta une manière de voir & de juger qui divisa les membres de ce corps. A la tête de la Grand'Chambre le premier Président le Maître (b), & les Présidens Minard & St. André brûloient les nouveaux sectaires. Seguier & du Harlay, qui présidoient la

(a) La Popeliniere, Tome I, fol. 4, nous apprend que l'Edit de Chateaubriant éprouva de la part du Parlement des difficultés, quand il fallut l'enregistrer. Ce fut l'Avocat - Général, Pierre Seguier, qui en requit la publication. Le premier Président, ajoute la Popeliniere, après avoir pris les voix, prononça que la Cour, en obtemperant au vouloir du Roi, ordonne que sur le repli desdites lettres d'Edit sera mis: *Lecta, publicata, & registrata audito & requirente Procuratore Generale Regis.*

(b) Gilles le Maître étoit fils de Geoffroy le Maître, Licencié en loix, Juge & Garde de la Prévôté

Tournelle, se bernoient à la peine du bannissement. Cette modification irrita les Magistrats qui s'attachoient à l'exécution littérale de la loi. Le contre coup de leurs réclamations tomba d'abord sur le Président Seguier. Etant allé en députation auprès du Roi, pour solliciter le payement de vingt-deux mois de gages dûs au Parlement, il fut *aprement gourmandé* par le Cardinal de Lorraine. Écoutons le récit qu'en fait un Contemporain (a).

de Montlhery, Avocat au Châtelet de Paris, Bailly de St. Marcel, & des Mairies de Ste. Genevieve & de St. Magloire. Sa mère s'appelloit Catherine Fremiu. L'un & l'autre ont été inhumés à St. André-des-Arts. Gilles le Maître suivit le barreau, & s'y distingua. La faveur de la Duchesse de Valentinois l'éleva à la magistrature. D'Avocat - Général, il devint Président. En 1551 il fut nommé chef de sa compagnie, & il mourut Premier - Président en 1562. L'Auteur de la *Vraye Histoire de la procédure contre Anne du Bourg*, ne le peint pas avec de belles couleurs. *C'étoit*, dit-il, *un homme de nulles lettres & sans jugement, mais caut & astut mesmement en matières bénéficiales.* (Voyez les *Mémoires de Condé*, Tome I, p. 221.) Ce jugement, comme on le présume bien, ne doit pas être adopté aveuglément. L'Auteur qu'on vient de citer, étoit Protestant; & cette secte abhorroit Gilles le Maître.

(a) Commentaire de l'Etat de la Religion & de la République, par la Place; p. 15.

« Je crois, lui dit le Cardinal de Lorraine, qu'on ne veut empêcher vos gages, pourveu qu'exécutez fidelement vos charges en tous endroits... A quoi le Président ayant dit qu'ils pensoient qu'on n'eust aperçu qu'ils y eussent fait faute. — Si a dit-il, en ce que ne punissez les hérétiques; & le Président ayant répliqué qu'ils les avoient si bien punis, que du grand nombre qui estoit en leurs prisons, il n'en estoit demouré de reste que trois. — Voire, dit-il, vous les avez expédiés, en les renvoyant devant leurs Evêques : vrayment voilà une belle expédition à ceux mesmes qui ont fait profession de leur foy devant vous, tout au contraire de la Ste. Eglise de Rome. — Et ainsy que le Président cuidoit dire que ceux qui n'avoient esté condamné, n'eussent sceu l'estre par eux leurs consciences sauvées. — Non, non, dit-il, M. le Président : vous estes cause que généralement la France est toute remplie de cette vermine qui s'augmente & pullulle sous l'esperance de vous »...

Ces reproches durs & amers du Cardinal de Lorraine étoient les avant-coureurs de l'orage qui se formoit. Le Procureur-Général ( Bourdin ) de concert avec le Prélat &

les Présidens qu'on vient de nommer, profita d'une mercuriale (a) indiquée à cet effet. Il représenta vivement combien cette diversité d'arrêts excitoit de réclamations. On délibéra. Plusieurs Conseillers, profélites de la nouvelle doctrine, parlèrent avec force. D'autres, quoique Catholiques dans le fond du cœur, se récrièrent contre la dureté des peines qu'on infligeoit aux hérétiques. La séance fut chaude & très-orageuse. Le pre-

(a) Charles VIII, en 1493, paroît avoir institué ces assemblés. Cinq ans après Louis XII promulgua une nouvelle loi tendant au même but. D'après les ordonnances de ces deux Rois, ces assemblées, qu'on appelloit *Mercuriales*, parce qu'elles se tenoient le Mercredi, devoient se renouveler tous les mois. Sous François I, elles n'eurent plus lieu que de trois en trois mois. Henri II, le 27 Juin 1551, les borna à ce terme. Ces assemblées avoit pour objet une sorte de censure qu'y exerçoient le Procureur-Général & les Avocats-Généraux. Sur leur réquisitoire, quand les griefs contre un membre du Parlement étoient prouvés, on le suspendoit pour un tems de ses fonctions. Nous observerons que le Président Henault, dans son *Abrégé Chronologique*, Tome II, p. 496, Edition de 1774, distingue cet Edit de Henri II par rapport aux *Mercuriales* d'avec celui qu'il rendit la même année à Chateaubriant contre les Hérétiques. La Popliniere, au contraire, Tome I, fol. 3, n'en fait qu'un seul & même Edit.

mier Président le Maître, & ceux qui pensoient comme lui, portèrent directement leurs plaintes au Roi. Le Cardinal de Lorraine les appuya. En allarmant la conscience du Monarque, on l'irrita au point qu'il résolut de se transporter en personne au Parlement. Voilà ce que Vieilleville vouloit empêcher; ou au moins en retardant, il espérait que le premier mouvement de Henri se calmeroit. L'histoire, en remarquant que le Cardinal de Lorraine pressoit son Souverain de faire un *auto-dafé* de quelques-uns de ses sujets, ne doit pas omettre qu'un Chevalier franc & généreux s'y opposa. Le 10 Juin (a) Henri vint inopinément au Par-

(a) Selon M. de Thou, la Duchesse de Valentinois, qui étoit s'approprier la confiscation des biens de ceux qui seroient condamnés, détermina Henri II à cette démarche. Au surplus la conduite du Monarque en cette circonstance eut plus d'un apologiste. « Sire, » lui écrivoit le Cardinal de Tournon des bords de Luques, le 9 Juillet 1559, chacun espere & présume que Votre Majesté n'a pas fait un si beau & saint commencement, pour ne le parachever comme il se doit : car autrement il vaudroit mieux ne l'avoir point commencé, d'autant que ce seroit une grande faveur à la cause des ennemis de la foy »... Toute la lettre du Prélat est du même style; & on peut s'en convaincre en ouvrant le Recueil de Ribier, Tome II,

lement, où se continuoit la mercuriale. Le cortège qui le suivoit, l'appareil de la Majesté Royale dont il étoit environné, intimidèrent d'abord. Mais le Roi ayant déclaré qu'il vouloit qu'on opinât librement, on alla aux voix. « Ceux qui opinèrent, dit la (a) » Place, furent entre autres Claude Viole,

p. 807. Ce Recueil, p. 811, offre une autre lettre adressée par le Cardinal Reoman au Cardinal de Lorraine. Reoman en parlant de la sensation qu'avoit causée à Rome la mort de Henri II, s'exprimoit ainsi : « Le Pape ne peut se lasser de louer entre autres choses le bon commencement que le Prince avoit donné pour les affaires de la religion un peu avant sa mort; » s'estant attaché à bon escient aux Grands, pour mieux & plus aisément pouvoir extirper cette pernicieuse hérésie; à quoy faire l'on sçait que graces à Dieu vous y teniez la main, & conduisiez le tout, comme vous ferez virilement pour l'avenir, ce qui est bon besoin »... C'est sans doute d'après les mêmes principes que Daniel, Tome IX, p. 899, a dit de ce Monarque, *qu'il fit de très-belles ordonnances, plusieurs pour la sûreté de la religion contre les nouvelles erreurs dont il poussa vivement les sectateurs.*

(a.) Commentaires de l'Etat de la Religion & de la République, p. 17 & suiv. Le récit du Président la Place est conforme, à peu de chose près, à celui qu'on trouve dans les Mémoires de Condé, Tome I de l'Édition in-4<sup>o</sup>, p. 217. Il s'accorde également avec ce que dit la Popelignière, Tome I, Liv. V, fol. 113.

» qui fut d'avis du Concile : Anne du Bourg,  
 » homme éloquent & docte, lequel après  
 » avoir déduit beaucoup de propos de la  
 » Providence & éternel conseil du Seigneur  
 » Dieu, auquel nul ne pouvoit résister, fut  
 » de semblable opinion du Concile, & sus-  
 » pension des persécutions contre ceux qu'on  
 » disoit être hérétiques. Du Faur (a), hom-  
 » me vif & prompt d'entendement, lequel  
 » après avoir fait quelques discours des abus  
 » de l'Eglise, & ayant dit qu'il falloit bien  
 » entendre qui estoient ceux qui troubloient  
 » l'Eglise, de peur qu'il n'advinst ce que  
 » Elie dit à Achab : *C'est toi qui troubles*  
 » *Israël.*., fut aussy d'avis du Concile & de  
 » suspendre les peines ».

« Et ayant ainsi chacun des Conseillers  
 » de la Cour dit son avis, aucuns ayant dit  
 » que l'on devoit donner terme de six mois  
 » aux Luthériens, pour se desdire & revenir  
 » de leur opinion, & si les six mois passez  
 » ils persistoient, qu'ils fussent bannis du  
 » Royaume, & chassez d'iceluy leurs bagues  
 » fauves, c'est-à-dire avec ce qu'ils pour-  
 » roient emporter ( de laquelle opinion un  
 » nommé *Gaston de Grieu* (b) fut Auteur );

(a) Il étoit frère de Pibrac.

(b) L'Auteur de la vraie Histoire de la fausse pro-



» les autres que l'on devoit se conformer à  
 » l'Édict du Roy, qui impose peine de mort  
 » contre ceux qui seroient persévérans. Les  
 » *Présidens de Harlay & Segurier*, que la Cour  
 » avoit toujours fait devoir de bien juger,  
 » & mettroit peine d'y continuer au conten-  
 » tement de Dieu, du Roy, & de son peu-  
 » ple; le *Président de Thou*, que le Procureur-  
 » Général & ses Avocats estoient à  
 » blasmer d'avoir voulu entreprendre de  
 » toucher aux Arrêts de la Cour; le *Prési-*  
 » *dent Baillet*, qu'il falloit revoir les Arrêts  
 » & procès dont se plaignoient les gens du  
 » Roy; le *Président Mynard*, qu'il falloit  
 » garder l'Édict du Roy; & le *premier Pré-*  
 » *sident* en semblable, après avoir allégué  
 » plusieurs exemples des Conciles & rudes  
 » exécutions faites du tems du Roy Phi-  
 » lippes-Auguste, qui fait brusler pour un  
 » jour six cens hérétiques, & des Vaudois  
 » de Lyon qui furent estouffez dedans les  
 » maisons... Lors le Roy, après avoir en-  
 » tendu toutes lesdites opinions, commanda  
 » qu'on luy baillast la feuille de papier en  
 » laquelle estoient escrites... Et sur l'heure  
 » appella le Connestable, & luy commanda  
 » éedure contre Anne du Bourg, le nomme *Le Goien*.  
 (Mémoires de Condé, Tome I, p. 226.)

» de saisir *Louis du Faur & Anne du Bourg*.  
 » Le Connestable s'estant levé de son siege,  
 » descendit au parquet, se saisit desdits *du*  
 » *Faur & du Bourg*, & les livra (a) ès mains  
 » du Comte de Montgommery, Capitaine  
 » des Gardes, qui les mena à la Bastille.  
 » Après fut prononcé par le *Cardinal de*  
 » *Sens* (b), que le Roy avoit ordonné &  
 » ordonnoit que les procez criminels & les  
 » arrêts donnez sur iceux mentionnez en  
 » l'article de la mercuriale, seroient mis en  
 » ses mains pour les bailler au Roy, afin

(a) On lit dans quelques ouvrages modernes, que Henri II, par cet acte de vigueur, altéra les nouveaux sectaires. Nous remarquerons d'après les monumens du tems, que presque au même moment une Eglise Protestante tint son premier Synode à Paris. Henri vint le 10 Juin au Parlement; & les actes de ce Synode sont datés du 28 Mai. (Lisez Tome XXIV de la Collection, p. 462.) Ce qu'il y a de vrai, c'est que la persécution accrut le nombre des prosélites; & voilà l'histoire de toutes les sectes.

(b) Jean Bertrand, Toulousain, successivement Premier-Président des Parlemens de Toulouse & de Paris, Garde des Sceaux de France, ensuite Evêque de Comminges, Archevêque de Sens, enfin Cardinal. Il se démit des Sceaux au commencement du regne de François II, & mourut le 4 Décembre 1560. (Mém. de Condé, Tome I, p. 246.)

» d'être par luy ordonné comme il verroit  
 » estre à faire ; & puis à la suscitation dudit  
 » premier Président ( ainsi que l'on (a) di-  
 » soit ) il commanda à deux Capitaines de  
 » ses Gardes d'aller prendre prisonniers du  
 » Ferrier , Anthoine Fumée , Nicole du  
 » Val , Claude Viole , Eustache de la Porte  
 » & Paul de Foix (b), tous Conseillers de  
 » ladite Cour ; ce qui fut fait , horsmis ledit  
 » du Ferrier (c), Duval & Viole qui s'ab-  
 » senterent ; & furent lesdits prisonniers mis

(a) On lit dans l'Histoire de France , par Daniel  
 ( Edition du Père Griffet, Tome X, p. 40 ), « que  
 » le Président Christophe de Thou avoit vu un peu  
 » auparavant entre les mains de ce Prince un mémoire  
 » écrit de la main du Premier - Président, où il lui  
 » marquoit ceux des Conseillers, dont il devoit le  
 » plus se défier, comme de partisans des Hérétiques.

(b) « Paul de Foix , homme de grande Maison,  
 » parent de la Reine de Navarre, homme sage, hon-  
 » neste, de bonnes lettres & craignant Dieu. ( Mém.  
 de Condé, Tome I, p. 223. )

(c) Arnould du Ferrier, Président en la Chambre des  
 Enquêtes, avoit été de l'avis du Concile. Depuis il  
 fut Ambassadeur de France au Concile de Trente, &  
 il s'y distingua par sa fameuse harangue. Sur la fin de  
 ses jours il embrassa la religion Protestante. Henri IV  
 ( alors Roi de Navarre ) le fit son Chancelier. Il  
 mourut en 1585.

» en

» en ladite Bastille, & ferrez estroitement,  
 » chacun dans une chambre avec gardes,  
 » sans livres, papier ny encre, ny commu-  
 » nication de personne quelconque; & de-  
 » moura le Roy Henry tellement animé &  
 » courroucé, qu'entre autres propos, il dit  
 » *qu'il verroit de ses deux yeux brusler ledit*  
 » *du Bourg.*

Nous terminerons ici cette Observation, parce que le procès & la mort d'Anne du Bourg appartiennent aux Mémoires de Castelnau. On n'auroit pas même insisté sur les détails de cet événement, s'il n'eût pas été une des principales causes de l'entreprise d'Amboise, & des troubles qui agitèrent la France pendant 40 ans.

(13) La manière dont Pasquier envisageoit cette paix, mérite d'être rapportée. « Le Roy, *dit-il* (a), plus fâché (b) d'avoir

(a) Lettres d'Estienne Pasquier, T. II, Liv. IV, page 76.

(b) On voit combien Pasquier diffère de l'opinion adoptée par le Père Daniel, Tome IX, p. 897. Selon cet Historien, le Roi ne regretta point ces deux Seigneurs, & il leur auroit fait un mauvais parti, s'ils n'étoient pas demeurés prisonniers. Nous ignorons où Daniel a pris cette anecdote démentie par les meilleurs Ecrivains du tems.

» perdu la présence de M. le Connestable &  
 » du Marechal de St. André, que de toutes  
 » ses autres pertes, a brassé une paix à telle  
 » condition que l'Espagnol a voulu ; laquelle  
 » a été enfin conclue sous pactes grandement  
 » désavantageux ; car outre plusieurs parti-  
 » cularités que je n'ay entrepris de vous es-  
 » crire, on a, par les capitulations, rendu  
 » à M. de Savoye ses pays de Piedmont &  
 » de Savoye ( fors quatre ou cinq places )  
 » au Roy Philippes Mariembourg, Mont-  
 » medy, Yvoy, Damvilliers, Thionville,  
 » aux Genevois (a) l'Isle de Corse, à nous  
 » pour toute chose St. Quentin (b), Ham  
 » & le Castelet. Vray est qu'au bout de tout  
 » cela l'on a conclu deux mariages, l'un de  
 » la fille aînée du Roy avec le Roy Philip-  
 » pes, l'autre de Madame Marguerite, sœur  
 » du Roy, avec le Duc de Savoye. O la  
 » mienne volonté que nous fussions demeu-  
 » rez dans la trefve de cinquante-cinq, sans

(a) Il faut lire *Genois* : Pasquier & ses contempo-  
rains les appelloient *Genevois*.

(b) Pasquier a oublié que nous conservâmes Metz,  
Toul & Verdun : mais lorsqu'il écrivoit au Sieur de  
Fonsomme, notre possession par rapport à ces trois  
villes n'étoit encore que fort précaire.

» la rompre, & que cette espée fatale (a)  
 » à nous envoyée, pour mettre tout en  
 » combustion, fust demeurée en son four-  
 » reau dedans la ville de Rome ? Cette paix  
 » n'a peu estre bien goûtée par plusieurs qui  
 » dient que nous avons fait un traité comme  
 » si jamais l'on ne devoit avoir guerre, &  
 » que les hommes fussent immortels, ou  
 » bien leurs volontez perpetuellement sta-  
 » bles, ayans rendu par un traict de plume  
 » toutes nos conquestes de trente ans. Je  
 » vous avois, par mes précédentes, recité  
 » une métamorphose (b). Par ceste-cy, vous  
 » pouvez recueillir les vrais effets d'une  
 » tragi-comédie. *Adieu.*

(14) La plupart des Historiens, en racon-  
 tant la mort de Henri II, ont négligé les  
 détails recueillis par quelques contempo-  
 rains. Ne voulant peindre que la catastrophe,  
 ils sont devenus les échos les uns des autres.  
 Aussi la monotonie de leurs narrations les

(a) Il fait allusion à l'épée que le Cardinal Ca-  
 raffe apporta à Henri II. (Voyez l'Observation pré-  
 cédente, n°. 1.)

(b) Cette métamorphose est celle du Pape, *devenu*  
*nouveau Gendarme*, selon l'expression de Pasquier. (Lisez  
 également l'Observation, n°. 1.)

rend-t-elles sèches & froides. Cependant les secours ne leur manquoient pas. Le récit des Mémoires de Vieilleville est un tableau vraiment animé. L'esquisse que nous a laissé Etienne Pasquier, n'est pas moins intéressante. On y reconnoît la touche de l'homme d'esprit qui en peu de mots a l'art de dire beaucoup. « Ceste - cy (écrivait-il (a) au » Sieur de Fonsomme ) sera maintenant une » vraye tragédie (b), dont je ne parleray » par cœur, ou par livre, ains de ce que » de mes propres yeux j'ay veu avec une » infinité de tesmoins. La paix ayant esté » jurée, telle que je vous ay escrit, l'on a » commencé de dresser dedans Paris tous les » préparatifs que l'on pouvoit inventer, » pour honorer les mariages de si grands » Princes & Princesses. Et a esté le Roy » Philippe marié par Procureur avec Ma- » dame Elisabeth, fille aînée de nostre Roy, » & quant au mariage du Duc de Savoye » différé à quelques jours ensuivans. Pendant » ce tems l'on a ouvert le pas à un tournoy » en la rue St. Antoine, devant les Tour-

(a) Lettres d'Etienne Pasquier, Tome II de ses Œuvres, p. 76.

(b) L'explication de cette phrase se trouve dans les derniers mots de l'Observation précédente.

» nelles, avec toutes les magnificences &  
 » parades dont l'on s'est peu adviser : & ce  
 » pour autant que le Roy estoit l'un des te-  
 » nans, suivi de MM. de Ferrare & de Guise  
 » & de Nemours; ce que plusieurs person-  
 » nes de bon cerveau trouvoient estrange,  
 » disans *que la majesté d'un Roy estoit pour*  
 » *estre juge des coups, & non d'entrer sur les*  
 » *rangs; mesme que dans les vieux Romans,*  
 » *les Rois en tels estours (a) n'avoient appris*  
 » *à faire actes de simples Chevaliers, ains*  
 » *ou se desguisoient, s'ils avoient envie d'en-*  
 » *trer en la lice, ou bien du tout s'en abste-*  
 » *noient.* Toutesfois telle a esté la méfavan-  
 » ture du Roy qu'il a voulu avoir le premier  
 » honneur de la jouste; & croy que le desir  
 » qui luy en prist, fut pour faire paroistre  
 » aux estrangers combien il étoit à dextre (b)  
 » aux armes, & duit (c) à bien manier un  
 » cheval; de sorte que ceux qui estoient  
 » près de luy, ne l'oserent destourner de  
 » cette entreprise; chose qui a depuis ap-  
 » porté un miserable spectacle à la France:  
 » car s'estans deux jours du tournoy passez  
 » avec plusieurs allegresses, le troisieme,

(a) Fêtes, actes de réjouissances.

(b) Adroit.

(c) Habitué.



» qui fust le jour & feste de St. Pierre, il a  
 » receu un grand coup de lance dans la vi-  
 » fiere, dont il est mort quelques jours après;  
 » & a esté en cecy le malheur tel que luy-  
 » mesme envoya à Montgomery, Capitaine  
 » de ses Gardes ( pour l'opinion qu'il avoit  
 » de luy ), la lance dont il a esté féru... Et  
 » dit-on que tout ainsy que Montgomery  
 » tua par mesgarde ce pauvre Roy, aussy  
 » que le feu Roy François, son pere, un  
 » jour des Rois, en la ville de Blois (a),  
 » fust blessé à la teste d'un tison, par le Sei-  
 » gneur de Lorges, pere de Montgomery,  
 » & en grand danger de sa personne. Voilà  
 » comme nostre bon Henry est decédé :  
 » comme le commun peuple a naturellement  
 » l'œil fiché sur les actions de son Roy, auffi  
 » ne s'est pas trouvée cette mort sans rece-  
 » voir quelques commentaires & interpréta-  
 » tions de quelques-uns.

« Car pour vous conter tout au long  
 » comme les choses se sont passées en ceste

(a) Pasquier se trompe : cet événement ne se passa point à Blois. L'accident en question arriva à Romorentin. On en trouve la preuve dans les Mémoires de du Bellay, Tome XVII de la Collection, p. 88, & dans ceux de Louise de Savoye, Tome XVI, page 438.

» France, soudain que la paix fut faite, M.  
 » le Cardinal de Lorraine, qui en avoit esté  
 » l'un des premiers entre-metteurs, déclara  
 » en plein Parlement, que l'opinion du Roy  
 » avoit esté de là faire à quelque prix &  
 » condition que ce fust, pour de-là en avant  
 » vacquer plus à son aise à l'extermination  
 » & bannissement de l'hérésie de Calvin; &  
 » de fait le dixiesme jour de Juin il se transf-  
 » porta en personne au milieu de son Par-  
 » lement, pour tirer de chaque Conseiller  
 » son avis sur la punition des hérétiques.  
 » Sur quoy fut par plusieurs opiné assez li-  
 » brement, quelques-uns estant d'avis d'en  
 » faire surseoir la punition jusques à la dé-  
 » cision d'un Concile général qu'ils disoient  
 » estre nécessaire; au moyen de quoy le Roy  
 » esmeu d'une grande & juste colere, com-  
 » manda dès l'instant mesme à Montgomery  
 » de se saisir de quelques-uns de la compa-  
 » gnie qui avoient opiné plus librement  
 » qu'il ne vouloit; lesquels furent sur le  
 » champ menez prisonniers à la Bastille, par  
 » quoy disoient ces nouveaux (a) commen-

(a) Ces interprétations ont été saisies avidement par la plus grande partie des Ecrivains Calvinistes. Nous nous contenterons d'en citer un, parce qu'ils se répètent les uns les autres. « Aucuns remarquerent (dit

» tateurs que ce mal estoit advenu au Roy  
 » par un juste jugement de Dieu, pour ven-  
 » ger emprisonnemens tortionniers (a), que  
 » Dieu l'avoit chatié par la main de celuy  
 » duquel il s'estoit aydé pour faire ces em-

» le Président la Place, p. 27 ) que celuy mesme au-  
 » quel Henry fit livrer du Bourg & les autres pri-  
 » sonniers, fut celui auquel luy-mesme bailla la lance,  
 » & commanda de courir contre luy, de laquelle il  
 » fut occis. Par ce décès inopiné, fut la joye changée  
 » en tristesse; & une grande salle qui avoit esté dressée  
 » de charpenterie au parc des Tournelles, destinée  
 » pour les danses.., servit de chapelle pour garder le  
 » corps, & en icelle revestue de deuil estre ouys jour  
 » & nuit les chants tristes & lugubres, accoustumés  
 » d'estre chantez sans cesse par le tems de quarante  
 » jours.. Aucuns disent ( ajoute le même Historien )  
 » que Henry dit entre autres choses qu'il craignoit  
 » avoir fait tort à ceux qu'il avoit fait constituer  
 » prisonniers au lieu de la Bastille; mais qu'il luy fut  
 » dit par le Cardinal de Lorraine, que c'estoit l'en-  
 » nemy qui le tentoit, & qu'il falloît estre ferme en  
 » la Foy... *Les gens de parti* ( remarque à ce sujet  
 l'Annotateur de la dernière Edition des Mémoires de  
 l'Etoile, Tome I, page 16 ) *sont admirables dans leurs*  
*allégories. Si Henri II avoit été blessé ailleurs que devant*  
*la Bastille, ils auroient encore trouvé d'autres raisons de*  
*convenance, pour montrer que c'étoit une punition de Dieu,*  
*comme si Dieu leur avoit révélé ses secrets.*

( a ) Tortionnaires.

» prisonnemens; mesme que tout ainsi que  
 » le 10 Juin il avoit fait cette honte à la  
 » Cour de Parlement, aussi le dixiesme Juil-  
 » let ensuivant, il estoit allé de vie à trespas.  
 » Ainsi devoient les aucuns du peuple,  
 » selon leurs passions particulieres de ceste  
 » mort, ne cognoissans pas toutesfois que les  
 » mysteres de Dieu nous sont totalement  
 » cachés, & tels que pour l'imbécillité de  
 » nos sens, nous les rapportons ordinaire-  
 » ment plus à nos opinions qu'à la verité ».

(15) Ces prétendus pressentimens ne sont rien en comparaison des prédictions de la mort de ce Prince, dont on a fait honneur à l'astrologie judiciaire. Alors on étoit fortement infatué de ces rêveries. Catherine de Médicis les accredita plus que personne. Mais laissons parler Estienne Pasquier (a). « Il semble, *dit-il*, que longtems aupara-  
 » vant ( combien que je ne sois d'avis  
 » d'adjouster foy à telles illusions & fantos-  
 » mes ) ce malheur luy eust esté taiblement  
 » prognostiqué par Hierosme Cardan (b),

(a) Lettre III, Liv. IV, Tome II de ses Œuvres, page 77.

(b) Le Père Griffet, dans une note sur son Edition de l'Histoire de France, par Daniel, Tome IX,

» lequel en un projet qu'il dressa de sa nati-  
 » vité, luy promettoit toutes choses aisées  
 » sur l'advenement de son regne, mais l'as-  
 » seuroit au déclin de sa vie d'une fin assez  
 » fascheuse, & telle que pour la grandeur  
 » d'un Roy, il se commande un silence. Aussi  
 » a couru un bruit (a) en Cour, qu'au retour  
 » du dernier voyage d'Italie de M. le Car-  
 » dinal de Lorraine, luy avoient esté pré-  
 » sentées lettres de la part d'un Juif de Rome,

p. 895, remarque avec raison qu'on ne voit point dans l'horoscope de Henri II, par Jérôme Cardan, la prédiction de ce combat singulier. Il remarque encore que M. de Thou attribue l'horoscope dont il s'agit, à Luc Gauric. Mais Gassendi nous a conservé cette pièce. Il n'y est question ni de duel, ni de combat singulier. Au contraire, Gauric y promet au Monarque une longue vie, & une mort tranquille.

(a) C'étoit vraisemblablement le même bruit qu'a-voit recueilli Brantôme. On verra dans ses Mémoires que le Roi ayant lu cet écrit, dit au Connétable : *Voyez, mon Compère, quelle mort m'est présagée!*... Brantôme ajoute que le Connétable lui conseilla de jeter tout cela au feu, que le Roi ne voulut pas, & chargea l'Aubespine de ce dépôt; mais qu'après l'accident, le Connétable ayant pris la prophétie en question, s'écria les larmes aux yeux : *Voilà le combat où il devoit mourir : c'est fait ; il est mort !* (Mémoires de Brantôme, Edition Londres, 1739, II<sup>e</sup>. volume, page 47 & suiv.

» grandement expert & nourry en ces fan-  
 » tasques presciences & divinations, qui  
 » l'admonesloient soigneusement de se garder  
 » d'un combat d'homme à homme. Desquel-  
 » les missives, comme illusoires, le Roy  
 » après en avoir ouy la lecture, n'en fist  
 » compte, ne se pouvant imaginer, vu le  
 » grand rang qu'il tenoit, d'entrer jamais  
 » en un duel. Ces lettres furent dès - lors  
 » ferrées par M. de l'Aubespine, qui, de-  
 » puis la mort de luy, les a exhibées à  
 » plusieurs Seigneurs, comme l'on dit; &  
 » de fait l'on adjouste ( je ne veux pas l'af-  
 » surer pour vray ) que la Reyne mémora-  
 » tive de ces lettres, & du tems qui luy  
 » avoit esté désigné, le supplia par plusieurs  
 » fois de se desporter de la jousté, à quoy  
 » il ne voulust condescendre ».

*Fin des Observations du septième Livre,*

OBSERVATIONS  
DES ÉDITEURS  
SUR LE HUITIEME LIVRE  
DES MÉMOIRES  
DU MARÉCHAL  
DE VIEILLEVILLE.

(1) C E T T E lacune dans les Mémoires de Vieilleville forme un vuide auquel il n'est pas facile de remédier : on sçait combien l'avènement de François II au trône changea la face de la Cour. Pour le moment il suffit de renvoyer le Lecteur aux Mémoires de Tavannes. En publiant ceux de Castelnau, nous reviendrons naturellement sur ce sujet. La lacune dont on vient de parler, jette nécessairement une sorte d'obscurité sur le fragment de ce Chapitre, qui commence le VIII<sup>e</sup>. Livre des Mémoires de Vieilleville. L'Editeur qui nous a précédé, auroit dû y suppléer par quelques éclaircissemens. Sans doute il a senti la difficulté d'en fournir qui soient d'accord avec l'histoire du tems. Essayons néanmoins de faire ce qu'il a omis. L'histoire nous apprend que Vieilleville,

n'embrassant aucune des factions qui s'entrechoquoient, resta constamment attaché à son Souverain & à la Reine mère. Ce Seigneur fut toujours du nombre de ceux qu'à la Cour on appella les *Politiques* (a). Aussi soupçonna-t-on que ce fut-là une des causes de la mort inopinée qui trancha le fil de ses jours. Il nous semble qu'on peut tirer de ces faits une induction; c'est que Catherine de Médicis convaincue que Vieilleville n'épousoit aucun parti, le fixa auprès d'elle par un service personnel. Nous présumons que cette conjecture est la seule manière d'interpréter le sens de la lacune qui se rencontre ici.

(2) Cette ordonnance n'est point citée par les contemporains de Vincent Carloix; & nos Historiens n'en font pas mention. Cependant l'Auteur des Mémoires de Vieilleville déclare positivement (b) qu'elle fut imprimée

(a) On peut consulter dans la Notice ce que nous avons dit de ces *Politiques*. Nous ajouterons seulement que sous le regne suivant le parti, à qui on donna cette dénomination, devint dangereux. Le Maréchal d'Amville fut un des Chefs; & on vit alors des Catholiques & des Protestans se réunir pour former une confédération.

(b) Le récit de Regnier de la Planche appuie fortement ce que dit Vincent Carloix. « Ce qui tourmentoit le plus ( les Guises ), dit-il, c'estoit ce nom



*& publiée à Amboise.* Si on consulte l'itinéraire des Rois de France, on ne voit point que pendant l'année 1559 François II ait séjourné à Amboise. Il passa les mois de Novembre & de Décembre à Blois & aux environs. Mais l'année suivante, dès le mois de Février le Monarque, selon l'itinéraire, se rendit à Amboise, & y resta jusqu'à la fin de Mars. En admettant que le récit de Vincent Carloix soit exact, il sembleroit appartenir plutôt à l'année 1560, qu'à l'année 1559. Nous conjecturerions volontiers que l'ordonnance (a) dont il s'agit, fut une de

» des trois États... Pour y remédier de bonne heure,  
 » ils donnoient à entendre au Roy que quiconque  
 » parloit de convoquer les États, estoit son ennemy  
 » mortel, & coupable de Leze-Majesté. Car donnant  
 » ceste ouverture, son peuple voudroit bailler la loy  
 » à celuy duquel il la devoit prendre, & seroit son  
 » Conseil tellement changé, que on le tiendroit à  
 » jamais comme sous la verge, &c. » (Hist. de l'Etat  
 de France, sous François II, p. 59.)

(a) Peut-être cette ordonnance fut-elle la suite d'un Mémoire dressé sous le regne de François II, sur les inconvéniens qui pourroient naître d'une assemblée d'États-Généraux. Cette pièce se trouve dans les Mémoires de Condé, Tome I, p. 569. M. Secouffe a présumé que ce Discours avoit été fait vers le tems où François II tint à Fontainebleau un Conseil extraor-

ces ordonnances en forme de placards, que dans des momens de troubles arrache la nécessité des circonstances. Emanées plutôt du pouvoir militaire que de la puissance législative, on les oublie quand le danger est passé. On peut, à l'aide de l'histoire, découvrir l'origine de celle-cy. On sçait que la Cour apprit à Blois le complot des conjurés d'Amboise, que d'abord elle en fut instruite d'une manière vague & confuse, que l'alarme n'en fut pas moins vive, & que pour prévenir un coup de main, on conduisit le jeune Roi au château d'Amboise. Il est très-possible que les deux Ministres de François II sçachant en gros, ou présumant que le principal objet des mécontents étoit de demander la convocation des Etats-Généraux, ayent fait rendre au Monarque l'ordonnance telle que Carloix la rapporte. D'ailleurs plusieurs de nos Historiens conviennent d'un fait qui s'étoit passé antérieurement, & qui a de l'analogie avec celui dont il est question. Dans

dinaire, dans lequel on arrêta la convocation des Etats-Généraux. Il se fonde sur ce que l'Auteur du *Discours* fait le Roi âgé de 17 ans à l'époque où il écrivoit. Mais tout cela ne forme entre les deux événemens qu'une différence de quelques mois, par rapport à l'âge du jeune Monarque.

les premiers mois du regne de François II, le Roi de Navarre, qui convoitoit la Lieutenance - Générale du Royaume, s'étoit chargé à la prière des mécontents, composant déjà un parti fort nombreux, de proposer au Conseil du Roi l'assemblée des États-Généraux. Les Guises, pour déconcerter une proposition capable de leur nuire, l'effrayèrent en lui communiquant une lettre de Philippe II. Le Monarque Espagnol, à cause des démêlés qu'il avoit avec le Roi de Navarre, exigeoit que celui-ci n'eût aucune part à l'administration. Sinon il menaçoit d'attaquer le Béarn & les autres possessions de ce Prince. Antoine de Bourbon croyant d'avance ses propriétés envahies par une armée Espagnole, perdit courage, & n'osa parler d'États-Généraux. D'après cela, les Guises étoient fondés à soupçonner que l'entreprise connue dans l'histoire sous le nom du *tumulte d'Amboise*, tendoit au même but; par ce motif, l'ordonnance dont il s'agit a pu réellement avoir été promulguée. Cependant nous ne garantissons rien à ce sujet.

(3) Tous ceux qui ont écrit sur les causes de l'entreprise d'Amboise, l'attribuent au grand nombre de mécontents que fit la Maison de Guise.

Guise. Le système d'intolérance adopté par François I<sup>er</sup> contre les hérétiques , fut suivi avec ardeur par Henri II. On n'ignoroit pas qu'il agissoit à l'instigation du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise, son frère. Ces deux Princes, oncles du nouveau Roi ( François II ), & gouvernant sous son nom, ménagèrent encore moins les nouveaux sectaires. Le Connétable chassé de la Cour, ne songeoit qu'à y rentrer. Ses partisans étoient autant d'ennemis secrets qui machinoient la perte de leurs adversaires. Les Princes de la Maison de Bourbon, sans pouvoir, murmuroient hautement. Les Guises, par leur conduite, s'aliénèrent une foule de gens qui se joignirent à ces différens partis. La mauvaise administration de Henri II avoit obéré les Finances. Les Guises, sous prétexte d'économie, congédièrent une partie des Officiers de la Maison du Roi. Ces Officiers, qui formoient un corps considérable, étoient d'anciens militaires qui n'avoient point eu d'autre récompense. Nourris & gagés par le Monarque, leur ôtoit-on cette ressource; on les réduisoit au désespoir. A la suite des guerres que Henri II venoit de soutenir, on conçoit qu'une multitude d'autres militaires sollicitoit des pensions, ou les

arrérages d'une solde légitimement due. Pour subvenir à ces demandes, il falloit établir de nouveaux impôts. La nation étoit épuisée : le Cardinal de Lorraine, qui régissoit les Finances, le savoit. Voulant se ménager l'affection du peuple, il imagina un expédient si atroce que, quoique consigné dans l'histoire (a), à peine le croit-on vraisemblable. Afin de se débarasser des importuns, il fit, dit-on, élever des potences à Fontainebleau, menaçant d'y attacher ceux qui ne se retireroient pas chez eux. Cette multitude disparut en frémissant & alla porter dans les diverses provinces son indignation ou plutôt sa rage. L'incendie, comme on le voit, ne pouvoit pas tarder à éclore. Les matières combustibles étoient prêtes. Il ne s'agissoit que de les réunir dans un foyer. Il sembloit que de toutes parts on cherchât à faire fer-

(a) Cette anecdote a pour garans Brantôme & de Thou. Mais la Popeliniere, l'Histoire des cinq Roys, le Président la Place, le Journal de Brulart, & tous les Mémoires du tems n'en parlent point. Nous ne l'avons pas trouvée dans l'*Histoire de l'Estat de la France, tant de la Religion que de la République, par Regnier de la Planche*; on sait que cet Ecrivain n'a pas l'habitude de ménager la Maison de Guise, & particulièrement le Cardinal de Lorraine.

menter les têtes. La santé du jeune Roi s'altérant de plus en plus, on l'avoit conduit à Blois pour y respirer un air pur & salubre. Des esprits mal intentionnés répandirent parmi le peuple des bruits allarmants. On disoit que le Roi couvert de lépre, se baignoit dans le sang des enfans. Aussi les villages étoient-ils déserts sur la route qu'il tint. Le peuple des campagnes, qui ordinairement court au-devant de ses souverains, fuyoit au nom seul de François II. Tel étoit l'état des choses, lorsque l'entreprise d'Amboise éclata. Il est assez difficile de déterminer précisément quels furent parmi les chefs des mécontents, les vrais artisans de ce complot. La plupart des Ecrivains Catholiques en ont accusé le parti Calviniste, c'est-à-dire le Prince de Condé & les Coligni. Pour soutenir cette opinion, on s'est fondé sur cette consultation trop célèbre, & qui paroît avoir été rédigée par le Jurisconsulte Hotman, par Spifame, Evêque de Nevers, par Théodore de Beze, & par Calvin, quoiqu'il s'en soit défendu. Cette consultation (a), munie des signatures d'une grande quantité de Docteurs en Droit & en

(a) Lisez l'Histoire des variations, par Bossuet, Liv. X.

Théologie (a), portoit que les fujets d'un Roi mineur, persécutés par les Ministres pour cause de religion, pouvoient légitimement prendre les armes contre ces Ministres, & les poursuivre à outrance. D'après cela Condé & les Coligni ont été chargés personnellement de l'odieuse de l'entreprise d'Amboise. Davila (b) y fait jouer un des rôles principaux au Connétable. Un moderne (c) n'a pas balancé à associer à ce dernier l'Amiral de Coligni. Par rapport au Connétable, nous observerons que les Auteurs contemporains ne le chargent en aucune manière. On eut à la Cour des soupçons contre tout ce qui s'appelloit mécontent. Mais il y a loin du

(a) « L'on fait courir ici un bruit ( dit Estienne » Pasquier, Tome II de ses Œuvres, p. 78 ) que dans » la ville de Geneve a esté conclu par un Concile » qu'en matiere de religion il estoit loisible au fujet » d'avoir recours aux armes pour garantir ses frères » du supplice. L'on adjouste cet apentis, spécialement » quand un Prince souverain, n'estant en aage de » majorité, dépendoit de l'autorité d'autres Seigneurs » que de la sienne. C'est une pierre jettée au jardin » de MM. de Guise ».

(b) Histoire des guerres civiles de France, T. I, p. 47, Traduction de Mallet, in-4<sup>o</sup>.

(c) Daniel, Hist. de France, Edit. du Père Griffet, Tome X, p. 46.

simple soupçon à la preuve. Quand au second, le Père Daniel auroit dû faire attention aux témoignages de M. de Thou (a) & de la Planche (b). Ces Historiens attestent que Coligny & ses frères se rendirent à Amboise (c) sur ordre qu'on leur intima de la part du Roi, qu'ils y parurent non pas en coupables, mais en hommes qui n'avoient rien à craindre. Enfin, qui n'a-t-on pas accusé? On a vu dans les Mémoires de Tavannes (d), Catherine de Médicis même inculpée (e).

(a) De Thou, Liv. XXIV.

(b) Histoire de France, &c., sous François I I, page 161.

(c) La Popeliniere, Livre VI, fol. 145, nous a transmis le détail des conférences que l'Amiral, dans cette circonstance, eut avec la Reine. Il lui ouvrit librement son âme, en représentant que les persécutions étoient la cause des troubles, que l'autorité despotique des Guises avoit fait tout le mal. Les avis de Coligny furent appuyés par plusieurs membres du Conseil, & entre autres par le Chancelier Olivier. Il en résulta un Edit qui contenoit au moins les principes de la tolérance civile. Ce palliatif étoit appliqué trop tard : les conjurés persistèrent dans l'exécution de leur plan.

(d) Voyez le Tome XXVII de la Collection, page 28.

(e) Si l'on s'en rapportoit à l'Auteur de la vie de



Ce qu'il y a de certain, c'est que le véritable chef du complot resta toujours derrière le rideau. Sur des indices, sur des présomptions & des déclarations arrachées par la torture, on désigna le Prince de Condé. Peu s'en fallut qu'il ne lui en coûtât la tête. Interroge-t-on les monumens ? Ils ne le chargent pas plus directement que les autres chefs des mécontents. Des hommes audacieux, s'exprimant au nom de tous (a), les y firent participer à la fois. Le vrai chef fut muet & invisible. En lisant le discours que la Renaudie prononça dans l'assemblée de Nantes, assemblée où se réunirent bien des gens de diverses factions, & dont la plupart ne se connoissoient pas entre eux, on y trouve énoncés les griefs de tous ceux qui avoient à se plaindre. La Renaudie y peint les af-

Gaspard de Coligny, page 214, on n'hésiteroit pas à croire que cette Princesse provoqua l'entreprise d'Amboise. Selon cet Ecrivain, un Gentilhomme vint trouver l'Amiral avec des lettres de créance à cet effet. Il auroit dû citer ses autorités pour appuyer un fait semblable ; mais il a imité beaucoup d'Historiens qui veulent être crus sur leur parole.

(a) Lisez l'Histoire du tumulte d'Amboise, T. I des Mémoires de Condé ( Edition de M. Secouffe ), page 321.

fronts qu'on a fait aux Princes du sang, à la Maison de Montmorency, à celle de Coligny, le refus formel d'assembler les Etats-Généraux, les vexations multipliées contre les hérétiques, le despotisme des Guises, leurs vues secrètes, qui tendoient (a) à s'emparer du trône. Il y rappelle la décion des Docteurs, qui permet de recourir à la force. Il annonce un chef invisible, prêt à se montrer quand il le faudra. Voilà en peu de mots la substance (b) de sa longue harangue. La Renaudie parloit à des gens qui brûloient du desir de se venger : il les persuada sans peine. On convint qu'il falloit marcher à Blois, où la Cour résidoit, punir les Ministres qui regnoient sous le nom (c) du Souverain, faire élire un conseil au Roi.

(4) Plusieurs de nos Historiens, entre

(a) On accusoit la Maison de Guise d'avoir fait composer des ouvrages où elle prétendoit être issue de Charlemagne. On reprochoit encore aux Chefs de cette Maison d'avoir pris la qualité de Ducs d'Anjou. Ces diverses imputations sont fort bien développées dans une note de M. Secouffe, Tome I des Mém. de Condé, page 330.

(b) Histoire de l'Etat de France, sous François II, par Regnier de la Planche, p. 131.

(c) Pour Directeur de cette entreprise (écrivait

autres Daniel, en racontant cet événement, semblent avoir voulu déguiser la vérité. Daniel, copiste servile dans cette partie de Davila, ne s'est pas donné la peine de discuter si la narration étoit imparfaite ou inexacte. Veut-on se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffit de comparer Daniel (a) à l'Esprit de la Ligue, & à la nouvelle Histoire de France de M. l'Abbé Garnier.

» Pasquier au Sieur de Fonsomme, Lettre IV, T. II  
 » de ses Œuvres, p. 80 ), a été Commis un Gen-  
 » tilhomme nommé la Renauldie, homme d'esprit,  
 » remuant, qui par cy - devant a esprouvé diverses  
 » fortunes... Le point de l'exécution venu, ils ont  
 » conflué de toutes parts en la ville d'Amboise, en  
 » laquelle le Roy séjournoit. Il n'y a rien si mal-aisé  
 » en une République que de mettre fin à une conjura-  
 » tion contre l'estat. Car ou vous la communiquez à  
 » peu de gens, & en ce cas vos forces vous manquent  
 » pour l'exécuter; ou à plusieurs, & lors il est bien  
 » difficile que la mine ne s'ésvante... Ainsi en est-il  
 » pris à ceux-cy. Parce que pendant que la Renauldie  
 » faisoit la ronde par la France pour se forger des  
 » partisans, meslant l'Estat avec la Religion, Des-  
 » Avenelles, Advocat, qui avoit esté de cette partie,  
 » advertist M. le Cardinal de Lorraine de cette conf-  
 » piration. Il en avoit desjà entendu quelques bruits  
 » sourds ».

(a) Daniel, Hist. de France, Edit. du Père Griffet,  
 Tome X, p. 53.

On y verra que ces deux derniers Ecrivains ont compulsé les monumens, & balancé les témoignages des deux partis. Conformément au plan que nous nous sommes prescrit, interrogeons les contemporains de Vincent Carloix, afin de réparer les omissions qu'il a pu commettre, & d'éclaircir son texte par de nouveaux développemens. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer cette observation & les deux suivantes. « Ce mesme » jour ( nous apprend Regnier (a) de la

(a) *Histoire de l'Estat de France, &c., sous François II, p. 173.* Par rapport à l'entreprise d'Amboise, nous avons fait un usage particulier de l'ouvrage de Regnier de la Planche, parce que c'est celui de tous les Ecrivains du tems qui s'est le plus étendu sur ce sujet. Le fond des détails qu'il nous a transmis, est confirmé par Castelnau, le Président de la Place, & l'Histoire du tumulte d'Amboise, qu'on trouve dans les Mémoires de Condé. La Popeliniere & le Compilateur de l'Histoire des cinq Roys y ont puisé tout ce qu'ils disent de cet événement. Regnier de la Planche, témoin oculaire des faits qu'il raconte, fut mêlé dans toutes les intrigues de son tems. Lié par des relations avec Catherine de Médicis, confident du Maréchal de Montmorency, on conçoit qu'il étoit dans le cas d'être instruit. Il joignoit à cela la réputation d'honnête homme. Et si on a un reproche à lui faire, c'est d'être quelquefois partial & déclamateur. Il étoit bien difficile qu'un Ministre à cette époque ne sortit point

» Planche ), ceux de Guise avertis que les  
 » principaux de l'entreprise estoient arrivés  
 » à Noisay, ils ne laisserent rien en arriere  
 » pour persuader au Roy que c'estoient des  
 » hérétiques qui le vouloient mettre à mort,  
 » pour se vanger de ce qu'il avoit tant fait  
 » mourir de leurs compagnons. A ceste cause  
 » le Roy y envoya le Duc de Nemours  
 » ( ami familier du Duc de Guise ) avec  
 » quelques gens de cheval, lequel cherchant  
 » par tous moyens de complaire à ceux de  
 » Guise, arrivé de grand matin, trouva  
 » Raunay & le Capitaine Mazere se pour-  
 » menans autour du chasteau, sans autres  
 » armes que l'espée & la dague, les prit pri-  
 » sonniers; ce qu'apperceu par le Baron de  
 » Castelnau, il se renferma au chasteau avec  
 » bien peu de gens : le reste sentant appro-  
 » cher l'ennemy, le gaigna au pied. Ayant  
 » donc Nemours environné le chasteau de  
 » fortes gardes, il emmena ces deux à Am-  
 » boyse, & retourna après disner, accompa-

des bornes. Malgré ce défaut, M. Anquetil dans son  
 Esprit de la Ligue, & M. l'Abbé Garnier dans son  
 Histoire de France, en ont tiré un grand parti. En  
 conséquence, on a cru devoir le placer au nombre de  
 ces monumens, dont la substance forme la base essen-  
 tielle de notre travail.

» gné de plus de cinq cens chevaux ramaf-  
 » sez, tant de Gentilshommes, courtisans,  
 » ceux de la venerie & de la fauconnerie,  
 » que des Officiers domestiques. Le Baron  
 » se voyant assiégé, ne fit aucun effort à  
 » sortir, mais envoya seulement à la Re-  
 » naudie & aux troupes, afin qu'ils se dili-  
 » gentassent de le venir délivrer : car il  
 » n'avoit voulu abandonner la place, & se  
 » hazarder de sortir, sachant que leurs en-  
 » nemis se faisoient des armes, poudres &  
 » munitions qui estoient léans (a). Mais  
 » quand il vist retourner Nemours avec sa  
 » grande troupe, il s'esbahit comment on  
 » avoit peu assembler tant de gens en si peu  
 » de tems; ce qui n'estoit peu advenir sans  
 » qu'ils eussent esté trahis & décelez de long-  
 » tems. Cognoissant donc qu'il seroit difficile  
 » que la Renaudie & sa troupe le peussent  
 » secourir, il se mist à parlementer, comme  
 » il en estoit instamment prié & requis. Ne-  
 » mours donc luy demanda pour quelle rai-  
 » son luy & ses compagnons estoient armez,  
 » à qui ils en vouloient, & s'ils déliberoient  
 » faire perdre aux François la louange qu'ils  
 » avoient toujours eue d'estre fideles &  
 » loyaux à leurs Princes. Il répondit ( com-

(a) Dedans.

» me aussy avoient fait les autres ) ne vou-  
 » loir attenter aucune chose contre le Roy,  
 » mais qu'au contraire ils s'estoient armez  
 » pour maintenir sa personne & la police  
 » de son Royaume; qu'ils vouloient remonf-  
 » trer à Sa Majesté les délibérations & les  
 » machinations secrettes de ceux de Guise  
 » contre sa grandeur, leur violence mani-  
 » feste contre ses sujets, l'oppression par eux  
 » faicte de sa justice, de ses estats, des loix  
 » & coustumes du Royaume; qu'en telle  
 » nécessité ils vouloient entretenir le nom  
 » de fideles sujets qu'ils avoient acquis de  
 » si longtems; & pourtant qu'ils s'y sentoient  
 » obligez, ils n'avoient peu moins faire que  
 » ce qui estoit convenable pour la conser-  
 » vation de leur Prince. Nemours répliqua  
 » que ce n'estoit la façon d'un sujet de pré-  
 » senter quelque remonstrance à son Prince  
 » en armes & force ouverte, mais qu'il y  
 » falloit aller avec révérence & humilité. Le  
 » Baron répondit que leurs armes ne s'a-  
 » dressoient aucunement contre le Roy, mais  
 » contre *lesdits de Guise*, qui luy estoient  
 » ennemis, lesquels empeschoient avec vio-  
 » lence qu'aucun eust accez au Roy, sinon  
 » celui qui leur plaisoit; qu'ils estoient donc  
 » armez, afin que si besoin estoit, ils peuf-

» sent maugré *lesdits de Guise*, se faire voye  
» jusqu'à la majesté du Roy, là où estans,  
» ils savoient bien l'honneur & la réverence  
» qu'ils luy devoient porter.

« Après ces propos & plusieurs prieres de  
» Nemours de laisser les armes, & aller sur  
» sa foy parler au Roy, il s'obligea, *par foy*  
» *de Prince*, qu'il ne luy en reviendroit ny  
» à ses compagnons aucun mal, mais qu'ils  
» seroient mis en toute liberté. Le Baron  
» s'asseurant, comme il appartenoit, sur la  
» parole d'un Prince, & ne se doutant au-  
» cunement de tromperie, obéit audit Ne-  
» mours, & prenans tous, comme ils di-  
» soient, à grant honneur & avantage d'avoir  
» l'accez libre au Roy, sans qu'il fust besoin  
» de l'acquérir par force ni par armes. Mais  
» estant arrivez à Amboyse, ils furent aussy-  
» tost resserrez en estroite prison, sans qu'ils  
» peussent parler à aucun qu'à ceux qui  
» leurs estoient envoyez de par ceux de  
» Guise. Cependant ceux que le Baron avoit  
» envoyez firent si grande diligence, comme  
» aussy les autres qui s'estoient sauvez du  
» village de Noizay, que ce jour mesme la  
» Renaudie fut adverty & de la prise de  
» Mazere & Raunay, & de l'extrême danger  
» où estoit Castelnau. Par quoy il envoya



» incontinent aux troupes qui estoient outre  
 » la riviere, pour aller diligemment assaillir  
 » le chasteau d'Amboyse, duquel il espéroit  
 » avoir bon marché, d'autant qu'il estoit  
 » desgarny de gens, ralliant en ce mesme  
 » tems ceux qui estoient de son costé pour  
 » aller lever le siege au Baron, auquel pour  
 » cet effet il mandoit de tenir bon. Mais ce  
 » message ne pult arriver si-tost, que le Baron  
 » ne fust jà party avec ceux de sa compagnie  
 » pour aller à Amboyse, où ils ne furent  
 » pas plustost arrivez, comme j'ay dit, qu'on  
 » ne les emprisonnast & procédast contre eux  
 » comme contre criminels ( a ) de Léze-  
 » Majesté ».

(5) Ecoutons encore Regnier de la Planche. Si on l'en croit, le Duc de Nemours se montra moins généreux que ne le disent les Mémoires de Vieilleville. « Restoit ( lit-  
 » on dans cet (a) Historien ) le Baron de

( a ) Dans la Traduction françoise de M. de Thou, Tome III, p. 492, il y a une relation très-circonstanciée du supplice qu'on infligea au Baron de Castelnau. Elle se rapproche en beaucoup de points de celle de Regnier de la Planche, contenue dans l'Observation qui suit.

( b ) Page 217 & suiv.

» Castelnau, lequel interrogé, ne confessa  
 » rien, outre ce qu'il avoit déclaré au Duc  
 » de Nemours, quelques gehennes & tour-  
 » mens qu'on luy fist endurer, ains deman-  
 » doit de parler au Roy; & pour ce som-  
 » moit de promesse M. de Nemours, lequel  
 » en tint beaucoup moins de conte que son  
 » honneur ne requieroit. On déclara à Cas-  
 » telneau les confessions supposées des des-  
 » fusdits, lesquels il reprocha accortement;  
 » à sçavoir que l'accusation de la Bigne (a)  
 » n'estoit recevable; car il ne pouvoit estre  
 » accusateur & tescmoin. Quant à Mazere (b),  
 » c'estoit un homme fol & maniaque, de

(a) La Bigne, Secrétaire de la Renaudie, étoit, selon Belleforest, de Caen en Normandie. (Voyez les Mémoires de Condé, Tome I, p. 324). La Renaudie en ce moment n'existoit plus; & les Mémoires de Vieilleville, avant de parler du supplice infligé à Castelnau, auroient dû faire mention de cet événement.

(b) Mazerès, Officier attaché au Roi de Navarre, commandoit le détachement de Bearnois venus pour l'entreprise d'Amboise. Brantôme nous a conservé deux anecdotes qui concernent ce Capitaine Mazerès. La première est sa réponse au Duc de Guise; la seconde est la manière dont il s'exprima, lorsqu'on le ramenoit de l'interrogatoire qu'il venoit de subir devant ses Juges. On y reconnoît cette franchise noble & intrépide, propre au fol où il étoit né.

» quoy il avoit fait démonstration en plu-  
 » sieurs endroits, entre autres au camp de-  
 » vant Calais : car après avoir gagné son  
 » chapeau plein d'escus, un valet luy de-  
 » mandant sa barbe, il en fut si courroucé,  
 » que par despit il jetta dans la mer le  
 » chapeau & les escus, sans espargner son  
 » argent mesme. Il alléqua (a) contre Raunay  
 » une querelle qu'ils avoient eu ensemble  
 » pour laquelle il lui pourroit rester quel-  
 » que inimitié pour rejeter sa faute sur luy,  
 » si aucune il avoit faite ou confessée. Les  
 » Juges voyans ses défenses concluantes, &  
 » qu'il le falloit néanmoins faire mourir,  
 » puisque le plaisir de ceux de Guise estoit  
 » tel, luy voulurent faire procès sur le fait  
 » de la religion. Il remonstra qu'il se vou-  
 » loit aider des Edicts du Roy, entant qu'ils  
 » faisoient pour destourner les persécutions,  
 » & empescher la violence des Juges. Tou-  
 » tesfois pour ce que on luy demandoit  
 » raison de sa foy, il l'advoua soudainement  
 » avec grande fermeté & constance ».

« Le Chancelier estant pressé de le con-  
 » damner, voulust disputer contre luy sur

(a.) Comme Mazeret & Raunay l'avoient chargé dans leurs dépositions, il employoit contre eux ces moyens de défense.

» ce fait, par faute de plus suffisans théo-  
 » logiens, & aussy sur l'entreprise qu'il  
 » maintenoit audit Castelnau estre injuste &  
 » contre toutes les loix divines & humai-  
 » nes, & ce en la présence du Cardinal &  
 » de son frere. Du commencement, parce  
 » qu'il ne respondit assez soudain au gré du  
 » Duc de Guise, il luy dit : *Parlez, parlez :*  
 » *il semble que vous ayez peur... Peur, dit*  
 » le Baron : *Eh ! qui est l'homme tant assuré*  
 » *qui n'ait peur, quand il se verra environné*  
 » *de ses ennemis mortels, comme je suis,*  
 » *quand il n'aura dents ne ongles pour se*  
 » *pouvoir défendre & sauver ? Quelque brave*  
 » *que soyez, si vous estiez en ma puissance,*  
 » *comme je suis à présent en la vostre, & que*  
 » *j'eusse aussy mauvaise volonté envers vous*  
 » *que je say que vous avez envers moy, &*  
 » *tous les bons & loyaux sujets du Roy, je*  
 » *ne doute aucunement que ne trembliez de*  
 » *peur » :*

« Ceux qui estoient présens à ce colloque,  
 » rapporterent que Castelnau (a) rendit tel-

(a) Le Baron de Castelnau-Chalosse tiroit son ori-  
 gine des anciens Seigneurs de Teursan en Gascogne.  
 (Mémoires de Condé, Tome I, p. 327). On verra  
 dans Brantôme, que cette famille étoit malheureuse.  
 Le frere aîné du Baron de Castelnau, attaché au Duc

» lement raison de son fait, & alléguant tant  
 » de loix & exemples notables, que le Chan-  
 » celier demeura court, & dit qu'il avoit  
 » merveilleusement bien étudié sa leçon,  
 » demandant où il en avoit tant appris. Sa  
 » réponse fut que l'affaire estoit de telle  
 » conséquence, qu'il avoit bien voulu en  
 » estre résolu avant que de l'entreprendre,  
 » afin qu'il y procédast sans aucun scrupule  
 » de conscience; comme à la vérité il se te-  
 » noit certain de mourir pour les deux meil-  
 » leurs querelles, l'une pour la religion,  
 » & l'autre pour l'estat de son Roy & de  
 » sa patrie. Il luy demanda aussy en quelle  
 » escole de Théologie il avoit étudié, pour  
 » estre devenu si sçavant en peu de jours,  
 » & qu'il n'estoit tel pendant les guerres.  
 » *Vous dites vray* (dit-il) *Monseigneur, n'avez-*  
 » *vous plus de souvenir que, quand vous*  
 » *estiez retiré en vostre maison* (a), *je vous*

d'Orléans, fils de François I, fut un de ces Seigneurs  
 qui suivoient le jeune Prince dans ces expéditions  
 nocturnes que se rappelleront ceux qui ont lu notre  
 Notice des Mémoires de Tavannes. Le Duc d'Orléans  
 ayant attaqué des laquais, alloit périr, sans Castelnau  
 qui reçut le coup mortel pour lui.

(a) Dans son château de Leuville qui, pendant sa  
 retraite, devint l'asyle des Vertus & des Muses.

» fus voir au retour de ma prison de Flandres,  
 » vous vous enquistes longuement des exerci-  
 » ces que j'avois en la prison, & que je vous  
 » dis que c'estoit aux livres de la Ste. Escri-  
 » ture ? Ne vous souvient-il plus de quelle  
 » allairesse vous louastes mon labeur, &  
 » après m'avoir donné résolution sur quelques  
 » doutes où j'estois encore, vous ne me con-  
 » seillastes pas seulement de continuer, mais  
 » aussi de fréquenter les saintes assemblées de  
 » Paris, & d'aller voir les Eglises reformées  
 » de Geneve & d'Allemagne ? Ne desiriez-  
 » vous pas aussi de tout vostre cœur que toute  
 » la noblesse de France me ressemblast en zele  
 » & bonne affection, d'autant que j'avois  
 » choisi la plus seure & certaine voye ? N'est-  
 » il pas vray ? ... Et comme Olivier eust  
 » la teste baissée, & ne luy respondit rien,  
 » il continua, & luy demanda s'il estoit pos-  
 » sible que luy, auquel Dieu avoit fait tant  
 » de graces de l'avoir colloqué au plus grand  
 » & digne degré de ceux de sa robe, & de  
 » luy avoir donné cognoissance de sa verité,  
 » pour un honneur de petite durée, estant  
 » sur le bord de sa fosse, jà panché de vieil-  
 » lesse, & pour gratifier à ce Cardinal,  
 » voulust ainsi malheureusement trahir sa  
 » conscience, son Roy & sa patrie. Ne vous

» devriez-vous pas contenter, dit-il, des  
 » tours que vous avez joués aux povres  
 » Chrestiens, nommément à ceux de Cabrie-  
 » res & Mérindol ? Avez-vous oublié vos  
 » pleurs & gémiffemens, quand vous con-  
 » fessiez franchement que pour cela Dieu  
 » vous avoit rejetté. *Ha malheureux, qui*  
 » *vous estes toute vostre vie joué de Dieu &*  
 » *de sa sainte escriture, sachez que le tems*  
 » *est prochain que vous en rendrez compte,*  
 » *& possible plutost que vous ne cuidez : car*  
 » *la mesure d'iniquité est comblée !... Le*  
 » Cardinal voyant le Chancelier muet, vou-  
 » lutt prendre la parole, & disputer de la  
 » religion ; en quoy l'autre luy rendit telle  
 » responce, qu'il luy fist confesser que tout  
 » ce qu'il disoit estoit bon... Et se retour-  
 » nant devers le Duc de Guise, le pria d'a-  
 » voir souvenance de son frere qui approu-  
 » voit sa doctrine... Il luy dit qu'*il ne sçavoit*  
 » *que c'estoit de disputer, mais bien s'enten-*  
 » *doit-il à faire couper testes... Plust à Dieu,*  
 » *respondit Castelnau, que vous l'entendissiez*  
 » *aussy bien que vostre frere. Je me tiens*  
 » *pour certain que vous n'en abuseriez pas*  
 » *contre votre conscience, comme il fait. Quant*  
 » *à vostre menace de couper testes, cela est*  
 » *indigne d'un Prince...*

« Iceluy donc ayant receu néanmoins sa  
 » condamnation, comme criminel de Léze-  
 » Majesté, remonstra qu'il n'estoit aucune-  
 » ment apparu qu'il eust rien entrepris con-  
 » tre le Roy, mais que seulement il s'estoit  
 » voulu opposer avec une grande partie de  
 » la noblesse de France à l'injustice de ceux  
 » de Guise, & que si une entreprise contre  
 » eux estoit un crime de Léze-Majesté, il  
 » les falloit prononcer Roys de France,  
 » avant que le condamner de ce crime;  
 » finalement que ne pouvant appeller devant  
 » les hommes d'une sentence tant injuste,  
 » il en appelloit devant Dieu, lequel en  
 » bref feroit une vengeance (a) exemplaire  
 » du sang innocent qui estoit respandu.

(a) « De semblables propos ( raconte le Président  
 » la Place dans son Commentaire de l'Estat de la Re-  
 » ligion, p. 48 ), userent plusieurs autres, lesquels  
 » ayant prié Dieu à haute voix, & appelé Dieu pour  
 » Juge de leur cause, moururent, contraignans plu-  
 » sieurs de plover; & est mémorable qu'un Gentil-  
 » homme d'Angoumois, frère du Sieur de Briquemaut,  
 » nommé *Villemongié*, qui à l'instant après fut exécuté,  
 » ayant trempé ses mains au sang de ses compagnons  
 » qui avoient esté sur l'heure descapitez, les esleva en  
 » haut vers le Ciel tant qu'il peut, s'escriant avec  
 » telles paroles ou semblables : *Seigneur, voicy le sang*  
 » *de tes enfans injustement espandu : tu en feras la ven-*  
 » *geance ! ... »*



« Sur ces entrefaites , le Roy & la Reyne  
 » sa mere estans pressez & importunez par  
 » l'Amiral & d'Andelot de luy sauver la vie,  
 » tant pour ses vertus , que pour les grands  
 » services faits par ses prédécesseurs & par  
 » luy à la Couronne & Maison de France,  
 » que pour n'irriter beaucoup de Princes  
 » & Seigneurs auxquels il appartenoit ; la  
 » Reyne en fit tout ce qu'elle peut, disoit-  
 » elle , jusques à aller chercher & caresser  
 » en leurs chambres ces nouveaux Roys qui  
 » se montrèrent invincibles... Et usa le Car-  
 » dinal de ces mots : *Par le sang Dieu il en*  
 » *mourra, & n'y a homme qui l'en puisse*  
 » *empescher...*

(6) Ces particularités (a) sont rapportées également par le Président de la Place, p. 50, & par l'Auteur de l'Histoire du tumulte d'Amboise, Tome I des Mémoires de Condé, p. 328. Regnier de la Planche, p. 226 & 227, s'accorde avec les Ecrivains qu'on vient de nommer, sinon qu'il attribue à un certain Campagnac le désespoir dans lequel

(a) On en trouve une partie dans l'Histoire de M. de Thou ( Traduction françoise, Tome III, p. 397 ). Elles y sont énoncées de manière à faire présumer qu'il les assimilait à des bruits populaires.

tomba le Chancelier Olivier. Ce Campagnac, dit-il, étoit un homme de lettres; & il accabla le Chancelier de reproches amers & sanglants. La Planche ajoute que le Duc de Guise, piqué de l'apostrophe d'Olivier, qui se mouroit, à son frere le Cardinal de Lorraine, la répéta en s'écriant : *Damné ! Damné ! il en a menti le meschant...*

Nous prévenons le Lecteur que la Popeliniere & Davila ne font point mention de cette anecdote, & que le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 390, en attaque la véracité. Ce critique s'efforce de vanger la mémoire du Chancelier Olivier contre ce qu'il appelle la *médifance des Huguenots*. Mais, comme l'a remarqué M. Secouffe, Tome I des Mémoires de Condé, p. 328, le Laboureur ne dit rien de positif pour détruire ce qu'ils ont avancé sur les circonstances de cette mort. Le Lecteur remarquera encore que le Laboureur garde le silence sur les autorités que nous avons citées, & se contente de combattre celle de l'Histoire des cinq Roys, qui n'est que l'extrait de l'ouvrage de Regnier de la Planche. D'ailleurs la critique de le Laboureur se réduit à une digression sur les vertus, sur le goût d'Olivier pour les lettres, & sur

des vers composés en son honneur par l'Hôpital qui le remplaça,

( 7 ) « Comme ces choses se faisoient ,  
 » ( raconte Regnier (a) de la Planche ) la  
 » Renaudie taschant par tous moyens de se  
 » joindre à sa troupe le 18 du mois, fut  
 » rencontré en la forest de Chasteau-Regnault  
 » par un Gentilhomme nommé Pardillan (b),  
 » son parent, qui avec plusieurs autres cou-  
 » roit ça & là pour descouvrir quelque chose.  
 » Or voyant que la Renaudie luy faisoit teste,  
 » & s'apprestoit au combat, il voulust tirer  
 » un coup de pistole : mais il ne prist feu.  
 » A ceste faute la Renaudie le joignit, &  
 » luy donnant deux coups d'espée au costé  
 » droit, le tua (c). Mais il fut quant & quant  
 » frappé d'un coup de harquebouze (d) par

( a ) Histoire de l'Etat de France sous François II,  
 page 184.

( b ) Pardaillan.

( c ) Le Président la Place, p. 49, dit que la Renaudie, avant que tomber dudit coup, tua encore ledit serviteur. Il ajoute « que son corps fut mis en quatre  
 » quartiers pendus en divers lieux, & sa teste mise  
 » sur le pont, fichée au bout d'une lance ». De Thou,  
 Liv. XXIV, & Davila, Tome I, p. 54, confirment ces faits.

( d ) Le témoignage des Ecrivains nommés ci-dessus

» le serviteur du mort, duquel coup il mou-  
 » rut sur le champ. Son corps fut porté à  
 » Amboise, & deux siens serviteurs menez  
 » prisonniers. A son arrivée il y eust grande  
 » allairesse à la Cour; & fut quelques jours  
 » son corps pendu sur les ponts avec un  
 » escriteau attaché au col, contenant ces  
 » mots : *La Renaudie, dit la Forest, chef*  
 » *des rebelles.*

(8) « Avant que passer outre ( lit-on dans  
 » l'ouvrage de Regnier (a) de la Planche ) il  
 » m'a semblé que je ne devois passer sous  
 » silence un acte digne de perpétuelle mé-  
 » moire de la Dame de Guise ( b ); c'est

doit porter à croire que Castelnau étoit mal informé,  
 lorsqu'il a écrit dans ses Mémoires, p. 18, que la Re-  
 naudie fut tué d'un coup d'arquebuse par le Baron de Par-  
 daillan, après que ledit de la Renaudie eust tué son  
 serviteur.

( a ) Page 224.

( b ) Cette anecdote fait honneur à la sensibilité  
 d'Anne d'Est, Duchesse de Guise. Cette Dame, célèbre  
 par ses vertus, épousa, après la mort du Duc de  
 Guise, le Duc de Nemours. Quoiqu'elle ne fût plus  
 jeune, ce Prince, un des plus aimables de la Cour,  
 la préféra à toutes les beautés de son tems. ( Voyez  
 Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II,  
 page 228. )

» qu'ayant esté traînée comme par force à  
 » l'exécution de ces notables personnages,  
 » elle en retourna tellement explorée & fon-  
 » dant en larmes que, entrant en la chambre  
 » de la Reyne mere, ses sanglots redouble-  
 » rent d'autant plus aigrement qu'elles deux  
 » ensemble avoient devisé fort privément de  
 » l'innocence de ceux de la religion. La  
 » Reyne la voyant ainsi contristée, luy de-  
 » manda qu'elle avoit, & qui luy estoit sur-  
 » venu pour s'attrister & complaindre de si  
 » estrange façon. *J'en ay, respondit-elle,*  
 » *toutes les occasions du monde : car je viens*  
 » *de voir la plus piteuse tragédie & estrange*  
 » *cruauté à l'effusion du sang innocent & des*  
 » *bons sujets du Roy, que je ne doute point*  
 » *qu'en bref un grand malheur ne tombe sur*  
 » *nostre Maison, & que Dieu ne nous ex-*  
 » *termine du tout pour les cruaultez & inhu-*  
 » *manités qui s'exercent.* Ce qui fut soigneu-  
 » sement remarqué; comme aussi ce bruit  
 » estant venu aux oreilles de ceux de Guise,  
 » elle en receust très-rude traitement ».

(9) Les Contemporains ne nous ayant rien coeservé de cette mission de Vieilleville en Normandie, leur silence a été imité par nos Historiens. Cependant Regnier de la Planche

nous a transmis quelques faits (a) qui semblent avoir rapport à la circonstance dont il s'agit. « Il y eut à cette époque ( raconte » cet (b) Ecrivain ) des mouvemens (c) dans » la Normandie, en laquelle il y eut beau- » coup d'Eglises qui s'émanciperent & s'en- » hardirent jusques à prêcher publiquement, » mesmement en la ville de St. Lo, Caën » Dieppe ; ce que sachans ceux de Rouen, » voulurent faire le mesme, sinon qu'ils » furent retenus par l'instance priere d'aucuns » Prélidens & Conseillers du Parlement qui » les favorisoient. Estant donc arresté (d)

(a) Il ne faut pas confondre les évènements détaillés par l'Auteur des Mémoires de Vieilleville avec ceux qui se passèrent à Rouen en 1562. On en trouve le précis dans le Journal de Brulart, Tome I des Mémoires de Condé, p. 85. Les réformés s'étant soulevés, pillèrent les Eglises Catholiques, & chassèrent le Parlement. Cette Compagnie écrivant au Roi les résultats de cette révolte, terminoit ainsi sa lettre : *Les bien vostres humbles & obéissans serviteurs & sujets de vostre Cour de Parlement de Rouen, qui a esté, & qui n'est plus...*

(b) Histoire de l'Etat de France, &c., sous François II, p. 323.

(c) Le Compilateur de l'Histoire des cinq Roys, page 97, dit la même chose par extrait.

(d) On remarquera que ce récit de Regnier de la

» par les Ministres & anciens de l'Eglise,  
 » qu'ils demeureroient cois, cela ne put  
 » avoir lieu en l'endroit de quelques liber-  
 » tins & esprits fretillans, amateurs de nou-  
 » veutez qui pour leur mauvaife vie &  
 » conversation, n'avoient esté receuz au  
 » nombre de ceux qui s'estoient soubmis à  
 » la discipline ecclésiastique. Ayant donc  
 » trouvé soulier à leur pied, sçavoir un cer-  
 » tain maistre d'eschole de ce pays-là, lequel  
 » pour ses rêveries & révélations fantastiques  
 » qu'il avoit apprises en la boutique des  
 » Anabaptistes, ayant esté chassé premiere-  
 » ment de Geneve, & puis de plusieurs  
 » autres Eglises de France, s'estoit retiré à  
 » son paillier, où il avoit acquis le bruit de  
 » bien instituer les enfans en quatre langues  
 » tout à une fois, & en peu de tems par  
 » certaines regles estranges & inconnues,  
 » néanmoins tant certaines, comme il disoit,  
 » qu'il promettoit d'en faire merveille. Or  
 » connoissoit-il le naturel facile des hommes  
 » non experimentez, qui le faisoit parler  
 » plus hardiment au simple populaire, lequel

Planche a été copié en entier par la Popeliniere qui,  
 selon l'usage commun à beaucoup d'autres Ecrivains,  
 n'a pas daigné le citer. ( Voyez la Popeliniere, T. I,  
 Liv. VI, fol. 160. )

» à cette occasion le recevoit comme un  
» oracle descendu du Ciel... Advint qu'il  
» ouit le vent qu'on ne prescheroit publi-  
» quement ; par quoy ayant nouveau argu-  
» ment de calomnier, il s'adresse à ses com-  
» pagnons, & leur dit qu'il y avoit à Rouen  
» d'habiles Ministres & Prescheurs sous la  
» cheminée, qui avoient leur vie plus chere  
» que le devoir de leur charge, mais quant  
» à luy qu'il n'estoit tel ; car si on le vou-  
» loit suivre, il estoit prest d'aller prescher  
» en pleine campagne. Selon la Planche, la  
» multitude le suivit. Ses sermons pouvoient  
» devenir fort dangereux, puisque, continue  
» cet Historien, il disoit qu'il avoit com-  
» mandement exprès de mettre à mort tous  
» les meschans Princes & Magistrats, ex-  
» hortant par là un chacun de prendre les  
» armes, & ne s'estonner si l'entreprise d'Am-  
» boyse n'avoit succédé ; car ils ne l'avoient  
» daigné y appeller. Ce disant, & sur chacun  
» article il faisoit une infinité de mines phan-  
» tastiques, bouchant ses yeux, ouvrant la  
» bouche grande, la teste renversée, puis se  
» courbant sur sa face, se laissoit choir &  
» veautroit par terre, escumant comme un  
» verrat les yeux éraillés... Le Parlement  
» adverty de cecy, envoya à Gaillon, où



» estoit le Cardinal de Bourbon, & aussi  
 » devers Villebon, Lieutenant du Roy, afin  
 » d'adviser aux moyens d'empescher cet en-  
 » ragé; lequel preschant en pleine campa-  
 » gne, lors de l'arrivée dudit Cardinal, &  
 » l'ayant apperceu, commença à crier après  
 » luy, en sorte que ce bon Pasteur le gaigna  
 » de vitesse, & se sauva à course de mulet  
 » dans sa maison ». La Planche ( a ) ajoute  
 que Villebon fit punir l'Anabaptiste & ses  
 adhérens, & que cet Officier rétablit le calme  
 dans la ville de Rouen.

(10) L'Auteur des Mémoires de Vieille-  
 ville s'est énoncé inexactement, en attribuant  
 à des Avenelles la détention du Prince de  
 Condé. Il est bien vrai que des Avenelles  
 avoit révélé aux Guises tout ce que la Re-  
 naudie lui avoit confié par rapport à la  
 conspiration d'Amboise, & que dès - lors le

( a ) Deux motifs nous ont engagé à faire usage de  
 cette relation de la Planche; 1<sup>o</sup>. parce qu'elle a des  
 rapports avec les faits contenus dans ce Chapitre des  
 Mémoires de Vieilleville & dans les trois qui suivent.  
 2<sup>o</sup>. Il nous semble qu'elle offre un exemple remar-  
 quable du pouvoir de l'opinion sur les hommes, &  
 de l'impudence avec laquelle le fanatisme se joue de  
 leur foiblesse & de leur crédulité.

Prince de Condé fut violemment soupçonné. Mais ces soupçons étoient destitués de preuves suffisantes. Le Prince de Condé prit le parti de se retirer à la Cour du Roi de Navarre, son frère. Les Guises n'en devinrent que plus ardens à épier ses démarches. Le Maréchal de St. André, qui leur étoit vendu, sous prétexte d'aller voir sa famille, eut la hardiessé de se rendre à Nérac, où résidoit le Roi de Navarre. Pendant son séjour dans les provinces voisines, le Maréchal recueillit tout ce qu'il put découvrir d'aggravant contre les deux frères. Un évènement auquel on ne s'attendoit pas, procura aux Guises les lumières qu'ils cherchoient. La Sague, Basque d'origine, & Gentilhomme du Roi de Navarre, avoit été chargé à la Cour de France, d'intrigues secrettes que le Prince de Condé entretenoit avec les mécontents. La Sague se trahit (a) par sa propre indiscretion. On l'ar-

(a) La Sague rencontra un ancien militaire nommé Bonval, qui ne se croyant pas assez récompensé par les Ministres en place, frondoit le Gouvernement. Il s'imagina que cet homme pourroit servir aux vues du Prince de Condé. La Sague en dit assez, pour que l'autre en devinât davantage. Bonval courut avertir le Duc de Guise. La Sague ne tarda pas à se défier de son nouvel associé : il partit sur le champ : mais bien-

rêta ; & on lui trouva des lettres , particulièrement une du Vidame de Chartres , qui indiquoit des projets contre la Maison de Guise ; la Sague mis à la question , dit ce qu'il savoit (a) , & peut-être plus. Les Guises résolus de se vanger , n'épargnièrent rien pour attirer à la Cour du Monarque François le Prince de Condé & le Roi de Navarre. Ce récit conforme à celui des Ecrivains du tems (b)

tôt on l'atteignit ; & le mystère fut découvert. Il faut lire le récit de cet événement dans l'ouvrage de la Planche , p. 498 & suiv. On y verra quel fut le salaire de Bonval. Aidé par la Maison de Guise , & voulant se mettre à l'abri de la vengeance du Prince de Condé & de ses partisans , il supplanta par supercherie un de ses amis dans le gouvernement d'un château dépendant du Marquisat de Saluces. Bonval , par ce dernier acte , montra que les traîtres n'ont point d'amis.

(a) Si l'on s'en rapporte à l'Auteur d'une pièce insérée dans les Mémoires de Condé , Tome II , p. 374 , la Sague inculpa beaucoup de gens de marque , entre autres Burie & Montluc. Mais M. de Thou , Tome III de sa Traduction , p. 536 , nous a laissé l'interrogatoire de la Sague ; & ni l'un ni l'autre n'y sont nommés. Il dit , ce que nous croyons très-vraisemblable , que la crainte des tourmens fit raconter à la Sague ce qu'il savoit , & ce qu'il ne faisoit que conjecturer.

(b) Lisez la Planche , p. 498 , le Président la Place , p. 96 , Davila , Tome I , p. 70 , la Popeliniere , T. I , Liv. VI , fol. 190 , &c.

prouve

prouve que ce ne fut point des Avenelles qui occasionna l'emprisonnement du Prince de Condé ; mais que l'imprudence seule de la Sague autorisa les Guises (a) à frapper ce coup hardi.

(II) Voilà encore une inexactitude échappée à Vincent Carloix, & qui n'a pas été relevée par l'Editeur des Mémoires de Vieilleville. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé, son frère, arrivèrent ensemble à Orléans, où étoit la Cour. On développera dans les Mémoires de Castelnau les ruses & les artifices dont on se servit pour les y faire venir. « La surveillance de la Touffains ( dit le » Président (b) la Place ) arriverent le Roy de » Navarre & le S<sup>r</sup> Prince de Condé, au devant

(a) On lit dans les Mémoires de Condé, Tome II, p. 377, que comme on s'efforçoit d'accumuler des preuves, afin de perdre le Prince de Condé, s'il étoit possible, on employa jusqu'aux dépositions d'un certain Cappellette, Financier & retentionnaire des deniers royaux, & d'un nommé Boriane, qui avoit été amandé publiquement & dégradé de la prêtrise. Mais ces faits n'ont point d'autre autorité que celle de l'Ecrivain que nous citons; & on observera que cet Ecrivain étoit Calviniste : au moins a-t-on droit de le présumer d'après le ton qui regne dans son ouvrage.

(b) Commentaires de l'estat de la Religion & de la République, p. 103.

» desquels furent seulement MM. le Car-  
 » dinal de Bourbon, leur frere, & le Prince  
 » de la Roche-sur-Yon, avec bien peu d'au-  
 » tre compagnie »... Regnier de la Planche,  
 p. 620, Davila, Tome I, pag. 80, les Mé-  
 moires de Condé, Tome II, p. 378, les  
 Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 52, la  
 Popeliniere; Tome I, Liv. VI, folio 188,  
 verso, s'accordent à cet égard : aussi les mo-  
 dernes les ont-ils suivi sans balancer : on peut  
 consulter entre autres l'Esprit de la Ligue,  
 Tome I, p. 74, & l'Histoire de France, par  
 M. l'Abbé Garnier, Tome XXVIII, p. 326.

(12) Selon les Historiens Protestans, on  
 voulut plusieurs fois attenter aux jours du  
 Roi de Navarre. Laissons parler un d'entre  
 eux : son récit prouve que ce Prince, à qui  
 ils ont reproché d'être foible, ne l'étoit pas  
 toujours. « Il fut advisé, *dit-il* (a), que le  
 » Roy n'ayant que sa robe (b) de nuit, &

(a) Histoire de l'estat de France, &c., sous Fran-  
 çois II, p. 708 & suiv.

(b) On verra dans les Mémoires de Castelnau le  
 récit de cette scène fort adouci. Cependant il en dit  
 assez pour prouver que les amis du Roi de Navarre  
 durent trembler pour sa vie. La Popeliniere, Liv. VI,  
 fol. 196, a imité Castelnau; & ce qu'il a écrit sur cet  
 évènement, est l'extrait mitigé de l'ouvrage de Re-  
 gnier de la Planche.

» une dague à sa ceinture, envoyeroit querir  
 » ledit Seigneur en sa chambre, où il n'y  
 » devoit avoir que le Sieur de Guise, le  
 » Cardinal de Lorraine & le Marechal de  
 » St. André, & quelques-uns advertis de ce  
 » qu'ils avoient à faire, & le Roy prenant  
 » une querelle d'Allemagne, comme on dit,  
 » contre ledit Seigneur, luy devoit donner  
 » un coup de dague, & les autres l'achever ».  
 On lit dans le même Historien (a), que la  
 Reine mère fit avertir le Roi de Navarre par  
 la Duchesse de Montpensier, & que ses re-  
 présentations au Prince, son fils, détournè-  
 rent le coup. Le Roi de Navarre refusa  
 plusieurs fois de se rendre à l'invitation.  
 « A la fin, continue notre Historien, poussé

(a) Davila, Tome I, page 85, ne dissimule point  
 qu'on auroit bien voulu envelopper le Roi de Navarre  
 dans la proscription du Prince de Condé. Mais nous  
 prévenons le Lecteur que M. de Thou, Liv. XXVI,  
 en racontant l'histoire de ce complot, où l'assassinat du  
 Roi de Navarre étoit projeté, la regarde comme une  
 de ces particularités dont on doit douter. Aussi M.  
 l'Abbé Garnier, qui l'a consignée dans son Histoire  
 de France, a-t-il pris le parti de n'en pas garantir  
 l'authenticité; & c'est ce que d'autres modernes n'ont  
 pas fait. Nous ne citerons que l'Auteur des Vies des  
 hommes illustres de France, Tome XV, p. 214 : il  
 y déclare dans une note que l'anecdote lui paroît  
 indubitable.

» d'un cœur magnanime, il se résolut d'y  
 » aller : montant le degré de la chambre,  
 » il trouva encore quelqu'un qui le voulust  
 » arrêter, luy disant : *Sire, où vous allez-*  
 » *vous perdre ?*. Lors il se retourna vers le  
 » Capitaine Renty, luy disant : *Je m'en vay*  
 » *au lieu où l'on a conjuré ma mort : mais*  
 » *jamais peau ne fut vendue si cher que je*  
 » *leur vendray la mienne : s'il plaist à Dieu*  
 » *il me sauvera : mais je vous prie par la*  
 » *fidelité que j'ay toujours connue en vous,*  
 » *de vostre bonne nourriture & l'amitié que*  
 » *je vous ay portée, de me faire ce dernier*  
 » *service, que si je meurs, que vous recou-*  
 » *vriez la chemise que j'ay sur moy, & la*  
 » *portez toute sanglante à ma femme & à*  
 » *mon fils, & conjurez madite femme, pour*  
 » *l'amour qu'elle m'a tousjours portée, & son*  
 » *devoir ( puisque mon fils n'est encore en*  
 » *age de pouvoit vanger ma mort ) qu'elle*  
 » *envoye ma chemise percée & sanglante*  
 » *( comme (a), si je meurs, elle le sera ) aux*

( a ) Victor Cayet dans sa Chronologie novenaire,  
 Tome I, fol. 246, prétend que le Roi de Navarre  
 adressa ces paroles à un de ses valets - de - chambre  
 nommé Cotin. Nous ajouterons qu'en 1568 la Reine  
 de Navarre ( Jeanne d'Albret ) consigna tous les dé-  
 tails de ce fait dans un manifeste qu'on publia sous  
 ce nom, & qui est intitulé ; *Ample déclaration, &c.*

» *Princes estrangers & chrestiens, pour van-*  
 » *ger une mort si cruelle & traistresse.* — Et  
 » sur ces paroles, il entra en la chambre du  
 » Roy, & incontinant le Cardinal de Lor-  
 » raine ferma la porte par dedans après luy.  
 » Adonc le Roy luy tint quelques rudes  
 » propos, auxquels il respondit avec tout  
 » devoir & révérence ( regardant néanmoins  
 » ses ennemis d'un œil assez farouche ). Bref  
 » les choses se passerent en paroles; ce que  
 » voyans le Duc de Guise & son frere le  
 » Cardinal, retirez en une fenestre, ils s'en  
 » allerent bien despittez, usans de ces mots,  
 » assez haut en sortant : *Voilà le plus poltron*  
 » *cœur qui fut jamais !..*

Regnier de la Planche prétend que, sous prétexte de préparer la ville d'Orléans pour la tenue des Etats - Généraux, on emmena François II à Chambort & à Chenonceaux, & que là on projettoit de tuer le Roi de Navarre à la chasse. Au surplus, si ce Prince échappa aux embûches de ses ennemis, les affronts de toute espèce lui furent prodigués;

Ce manifeste porte que le Roi de Navarre fut averti par la Duchesse de Montpensier; & de vray ( fait-on dire à Jeanne d'Albret ) *la Reine m'a souvent dit que le Roy, mon mary, estoit obligé à elle de sa vie, & que si ladite Duchesse de Montpensier estoit en vie, elle lui en seroit tesmoing.*



& rien ne caractérise mieux la bassesse des Courtisans, que le tableau qui suit : c'est toujours Regnier de la Planche qui nous (a) le fournit, « Ce qui plus grévoit ( ce » Prince ), c'estoit de se voir mocqué , » meprisé, & monstré au doigt par les Cour- » tisans , sans que nul daignast le saluer , » encore que partie d'eux eussent receu » tous leurs biens, estats & honneurs par » son moyen, tant est muable & variable » la condition des Courtisans. Aussi allant » chez le Roy, on le faisoit expressément » valeter à la porte, sans laisser entrer plus » de deux ou trois Gentilshommes avecques » luy ».

(13) Ce fait est formellement contredit par l'instruction que François II donna à Bochetel, Evêque de Rennes, son Ambassadeur auprès de Ferdinand. On lit dans cette instruction (b) en date du 23 Mai 1560, que « Bochetel, après avoir présenté au Seigneur » Empereur ses lettres de créance, luy dira » que ledit Seigneur ayant connu la bonne » & paternelle amitié qu'il luy porte, tant » par la déclaration que luy en ont faite » les Seigneurs qu'il a envoyés par devers

(a) Page 724.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, par le Laboureur, Tome I, p. 466.

» luy, que parce que luy-mesme luy en a  
 » voulu escrire, & le rapport que luy en a  
 » fait à son retour le Sieur de Montpezat,  
 » Gentilhomme de sa chambre, il ne veut  
 » faillir à l'en remercier bien affectueuse-  
 » ment ». Il nous semble que ce passage  
 suffit pour prouver que François II avoit fait  
 part à l'Empereur de son avènement au  
 trône, & que le Sieur de Montpezat en avoit  
 été chargé personnellement.

(14) Il se rencontre ici une difficulté que  
 sans doute le premier Editeur des Mémoires  
 de Vieilleville n'avoit pas apperçue, en pla-  
 çant sous l'année 1562 tout ce qui concerne  
 cette ambassade. Il s'en est simplement rap-  
 porté au texte dans lequel Vincent Carloix  
 articule (a) formellement qu'ils partirent  
 pour Vienne le 5 Avril 1562, & qu'ils furent  
 de retour à Metz le 10 Juillet suivant. Mais  
 si l'on compare ces dates avec celle de la  
 lettre adressée à Vieilleville par Catherine  
 de Médicis, dont une partie est insérée dans  
 ce Chapitre, on a de la peine à les conci-  
 lier. La lettre de Catherine est datée d'Orléans  
 le 27 Mars 1561, & il paroît par le texte des  
 Mémoires, que cette Princesse, immédiate-

(a) Lisez le Chapitre XXXI du VIII<sup>e</sup>. Livre.

ment après avoir fait sa dépêche, l'envoya à Vieilleville par son Ecuyer. Comment concevra-t-on cet intervalle d'une année entière entre la date de la dépêche en question, & celle du jour où elle parvint à Vieilleville? Ces conjectures de notre part sont d'autant plus plausibles, que divers monumens les appuient. D'abord on peut citer une lettre écrite par Jean de Morvilliers à l'Evêque de Rennes, son neveu, qui, comme on l'a vu dans l'Observation précédente, résidoit en qualité d'Ambassadeur à la Cour de l'Empereur. Cette lettre (a) est datée du 7 Mars 1560, c'est-à-dire 1561, selon notre manière actuelle de compter. *Vous aurez bientôt, mandoit Jean de Morvilliers, M. de Vieilleville, qui vous contera de l'estat de nos affaires, mesme du fait de la religion..* Nous ajouterons à cette autorité un fait qui prouve qu'en 1562 Vieilleville n'étoit point en Allemagne. *Le 21 May de cette année ( lit-on dans le Journal de (b) Brulart ), furent envoyez M. le Comte de Villars & M. de Vieilleville vers M. le Prince de Condé, pour voir s'il y avoit moyen d'accorder.* On trouve le même fait énoncé dans une lettre de Perrenot

(a) On peut recourir à cette lettre consignée dans les Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 480.

(b) Mémoires de Condé, Edit. in-4°, Tome I, p. 86.

de Chantonnay, en date du 23 Mai 1562. *La Reyne* (écrivait cet Ambassadeur (a) Espagnol qui étoit sur les lieux) *envoye de nouveau le Comte de Villars & le Sieur de Vieilleville, pour continuer la pratique de l'accord.* D'après ces deux témoignages, il est clair que si Vieilleville n'étoit parti pour son ambassade extraordinaire que le 5 Avril 1562, & n'en fût revenu que le 10 Juillet suivant, comme le raconte Vincent Carloix, que la Cour n'auroit pas pu le charger en France de s'aboucher le 23 Mai de cette année avec le Prince de Condé. D'un autre côté, l'époque à laquelle Vincent Carloix fait revenir son maître à Metz, les troubles qui agitoient le Royaume, la destruction du temple des Protestans, situé à Popincourt aux extrémités du faubourg St. Antoine, la nouvelle mission qui conduisit Vieilleville en Angleterre, sont autant de faits qui appartiennent réellement à l'année 1562. Pour démêler ces erreurs, les Mémoires & les Historiens contemporains ou modernes ne nous ont été d'aucun usage. Ils ne parlent point de cette ambassade. Brantôme (b) est le seul qui en fasse mention. Mais il s'exprime d'une manière vague, & se contente de nous

(a) Mémoires de Condé, Tome II, p. 43.

(b) Mémoires de Brantôme, Tome XV, p. 13.

apprendre que *Vieilleville* s'acquitta de cette ambassade très-dignement, qu'il en retourna avec fort grand contentement du Roy & du sien propre, & qu'il en rapporta un très-beau & grand buffet d'argent doré.

S'il nous est permis de hazarder notre opinion; tout nous porte à présumer que l'ambassade en question doit se rapporter à l'année 1561, que Vincent Carloix a confondu les dates des évènements, & que mal à propos il les a liés ensemble. Peut-être nous objectera-t-on qu'en conséquence il falloit les classer selon l'ordre que nous leur assignons. Mais il en seroit résulté un si grand dérangement dans la narration de Vincent Carloix, que pour éviter ce désordre & une sorte de mutilation du texte qui en auroit été la suite, on a cru devoir se borner à en prévenir le Lecteur.

(15) Nous réunirons ici plusieurs remarques sur le mariage d'Elisabeth d'Autriche avec Charles IX, dont, selon Vincent Carloix, le Sieur de Vieilleville prit sur lui de tenter les premières ouvertures. Cette alliance projetée ne s'accomplit qu'en 1570, quoique la Cour de France en eût à diverses reprises renouvelé la demande. Philippe II, par jalousie ou par politique, s'y opposa tant

qu'il put. Conséquemment si le Cardinal d'Arras, en supposant que ce fut réellement ce Prélat, parut d'abord applaudir à cette union, on doit présumer que par la suite il changea de manière de penser. Confident intime de Philippe, il adopta sans doute les vues de son Souverain. Mais reprenons ce qui concerne personnellement Elisabeth d'Autriche. Tous les Historiens ont parlé d'elle avantageusement. Brantôme s'est plu à faire l'éloge de ses vertus. *Elle ne fit, a-t-il observé, mal ny desplaisir à personne.* Il ajoute que l'Impératrice, en apprenant sa mort, s'écria : *Nous avons perdu ce qu'il y avoit de meilleur parmi nous!.. Cette Princesse, quoique dans la plus grande jeunesse, a dit M. de Thou, avoit les mœurs de l'ancien tems.* Ce mot de M. de Thou s'accorde, on ne peut mieux, avec le tableau touchant de la dernière entrevue d'Elisabeth & de Vieilleville. La naïveté, qui en fait le charme, dépose en faveur de cette simplicité de mœurs qu'alors l'Allemagne conservoit encore. Si les habitans de cette contrée étoient en retard du côté des arts, des sciences & de la civilisation, l'intérieur de leurs maisons y gagnoit. Leurs femmes possédoient cette pureté de mœurs, cette ingénuité douce & aimable, qui rappellera au Lecteur sensible la conduite

de la Tremoille (a) avec l'épouse de son ami, & celle de Bayard promettant *un pas d'armes à la Dame de Fluxas, qu'il avoit tant aimée.* Ce sont là de ces rapprochemens qu'il ne faut pas manquer de faire en étudiant l'histoire. Si l'on se représente Elisabeth d'après le caractère noble & simple que lui donne l'Auteur des Mémoires de Vieilleville, on n'est plus surpris de lire dans Brantôme (b) que le massacre de la St. Barthélémi coûta bien des larmes à cette Princesse, surtout lorsqu'elle eut la certitude que Charles IX y avoit consenti. Celle *qui ne fit mal ny desplaisir à personne*, assurément chériffoit trop l'humanité, pour ne pas pleurer sur un évènement aussi cruel. C'est d'elle que l'on peut dire qu'elle étoit digne d'un autre siècle. Mais il entre peut-être dans les desseins de la Providence, qu'aux époques où la corruption & la férocité des mœurs sont à leur dernier période, il paroisse de ces modèles de vertu, afin que les hommes en aient le type devant les yeux.

(a) Voyez Tome XIV de la Collection, p. 121 & p. 394.

(b) Mémoires de Brantôme, Tome XV, p. 294.

*Fin du trente-unième Volume.*





